



JEAN-PIERRE DOZON

FRÈRES  
ET SUJETS

LA FRANCE ET L'AFRIQUE  
EN PERSPECTIVE

Flammarion



**FRÈRES ET SUJETS**  
**La France et l'Afrique en perspective**



Jean-Pierre Dozon

# FRÈRES ET SUJETS

La France et l'Afrique en perspective

FLAMMARION

© Éditions Flammarion, 2003.  
ISBN : 2-082-10024-3

*À ma mère.*

## PROLOGUE





Le temps est certainement venu de travailler à mettre au jour l'étrange nature des relations franco-africaines qui, pour s'être édifiées, durant plusieurs décennies, au travers d'histoires proprement coloniales, se sont durablement prolongées, voire renforcées après que celles-ci ont été déclarées officiellement achevées, comme si, au tournant de 1960, un lien plus puissant que l'avènement des indépendances en avait resserré la trame.

La force des choses et des circonstances pousse assurément à un tel effort d'élucidation. D'abord, depuis la fin de la guerre froide, un important mouvement de néolibéralisme et de globalisation économique qui, en s'appliquant tout spécialement à la France, semble devoir mettre en cause tout ce que cette période postcoloniale a signifié comme permanence de relations privilégiées entre l'Hexagone et son ex-empire africain. Ensuite, une construction de l'Union européenne qui, malgré ses difficultés à faire émerger des institutions politiques capables de lui donner force et légitimité, empiète de plus en plus sur la souveraineté de ses États-membres et, dans le cas plus spécifique de la France, paraît devoir bousculer l'univers si particulier de son « pré carré africain ». Enfin, nombre d'affaires, elles-mêmes assez révélatrices de cet accès de libéralisme et de cette perte de souveraineté, impliquant de hauts personnages de l'État français ou de grandes sociétés natio-

nales, de droite comme de gauche, sont mises sur la place publique dans des imbroglios à peine croyables, mais qui ont presque toutes pour point commun de dérouler leurs intrigues sur des scènes africaines. Des affaires médiatico-judiciaires, comme on dit, qui semblent toucher à ce qu'on appelle couramment « raison d'État », elle-même protégée par le « secret Défense », mais qui sont d'autant plus troublantes que leurs inextricables démêlés font l'effet de véritables palimpsestes masquant ou différant un grand déballage qu'on pourrait souhaiter plus large ou plus explicite.

On reconnaîtra là bien sûr ce monde communément baptisé désormais « Françafrique » qui, sous ce nom, pourrait simplement laisser suggérer un intense entremêlement des liens et des destinées entre la France et un ensemble de pays africains qu'elle a colonisés ou auprès desquels elle exerce depuis une date plus récente une assez forte influence (notamment les ex-colonies belges), mais qui, plus sûrement ou plus fréquemment, suscite des sentiments peu amènes, allant de la simple ironie à des critiques acerbes et vindicatives sur ce qu'il véhicule de sombres manigances et trafics douteux. De ce point de vue, les ouvrages sont maintenant nombreux qui proposent de nous faire découvrir, sur la base d'affaires connues ou moins connues, l'arrière-cour ou les cuisines peu ragoûtantes de la Françafrique, même si quantité d'autres, commandés par l'aveu d'authentiques passions africaines, nous en donnent un visage nettement plus attrayant<sup>1</sup>. Tous ou presque tous sont intéressants, certains particulièrement édifiants. Cependant, quoique leurs informations, leurs témoignages, ou leurs investigations nous aient été souvent précieuses, on ne trouvera pas dans notre propre entreprise des révélations susceptibles de les compléter et de contribuer ainsi au grand déballage de la Françafrique, spécialement sous ses aspects les moins affriolants. En revanche, tout en

1. Parmi les tout derniers ouvrages de ce genre, on peut se référer à l'ouvrage de J. de La Guérivière, *Les Fous d'Afrique : histoire d'une passion française*, Paris, Seuil, 2001.

étant en droit d'espérer que des historiens pourront dans l'avenir nous en dire et nous en expliquer bien davantage par l'exploitation d'archives encore aujourd'hui inaccessibles, il nous a paru pour l'heure opportun de chercher à comprendre, au-delà de l'étalage des scandales de la Françafrique, comment un tel monde a été possible ou comment il a pu s'édifier. Plus précisément, il nous a assez immodestement semblé que la plupart des ouvrages, notamment ceux de François-Xavier Verschave, se livrant à la révélation et à la dénonciation des affaires françafricaines<sup>1</sup>, ne touchaient qu'à l'écume des choses, aussi chargée et repoussante fût-elle, et donc que, par en dessous et de plus ou moins longue date, ont été à l'œuvre des ressorts historico-politiques qui ont façonné, au point de les rendre de plus en plus organiques, des liens franco-africains spécifiques.

C'est pourquoi on a délibérément pris le parti, même s'il ne faut surtout pas mettre à l'écart, ou tenir pour de simples épiphénomènes, les ténébreuses affaires de la Françafrique, de traiter au premier chef d'une singularité, c'est-à-dire de tout ce qui a pu faire des relations de la France avec l'Afrique une configuration sans équivalent parmi les autres pays européens qui, comme elle, ont été de grandes puissances coloniales.

On qualifiera volontiers d'« individualité » historique, en empruntant la formule à Max Weber<sup>2</sup>, cette configuration pour dire qu'en dépit de tous les points communs qu'il a pu partager avec ses rivaux européens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (où l'on parla justement du « partage de l'Afrique »), l'*imperium* français s'en est différencié aussi bien par ses propres mouvements internes renvoyant à un certain francocentrisme que par la force de circonstances historiques qu'illustrèrent tout particulièrement trois guerres successives avec l'Allemagne. Pour

1. Voir notamment de cet auteur : *La Françafrique : le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 1998 et *Noir silence : qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, Les Arènes, 2000.

2. Max Weber, *Essai sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, p. 171-172.

en donner ici un simple aperçu, on mentionnera par exemple l'idée d'une mission civilisatrice de la France sous-tendue par la perspective d'une assimilation politique des contrées et des populations colonisées, ou encore la mobilisation d'une importante « force noire » venant batailler durant la Grande Guerre aux côtés des poilus métropolitains alors même qu'elle provenait d'un empire africain qui s'était constitué à peine trente ans plus tôt. Plus près de nous, on citera également l'épopée de la France libre en Afrique jetant les bases à Brazzaville d'un nouvel État français avant même le débarquement des Alliés et, à la fin de la Libération, l'instauration d'un franc CFA qui se maintiendra bien au-delà les indépendances et même après la disparition du franc au profit de l'euro ; ou encore les fameux sommets franco-africains ressemblant à de grandes cérémonies familiales où le chef de l'État français est entouré de ses homologues africains dans une atmosphère bigarrée d'allégeances et de privautés.

Tout cela demandera bien sûr à être examiné de plus près, mais pour rester dans l'évocation exemplaire de cette singularité franco-africaine, on ne peut manquer de relater dans le détail l'événement qui en fut la meilleure ou la très emblématique illustration.

Nous étions le 7 février 1994 et, loin que quiconque puisse prévoir qu'elle entrerait bientôt dans un processus de conflits identitaires et de brutalité militaire et civile, la Côte d'Ivoire, après avoir vécu deux mois de deuil national, rendait un dernier et somptuaire hommage à Félix Houphouët-Boigny, celui qui avait été élu six fois Président, mais qui en fut plus réellement son souverain tout à la fois autoritaire et doucereusement paternel. Quelle que fût l'importance de l'homme et de la Côte d'Ivoire qui représentait le principal pôle économique et géopolitique de toute l'Afrique de l'Ouest, l'événement aurait pu passer presque inaperçu en dehors du continent, si la France ne s'était pas mise en très grands frais en dépêchant aux obsèques une délégation forte de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles le président de la République en titre ainsi que son pré-

décès et pas moins de six Premiers ministres. La cohabitation aidant, c'était en fait l'essentiel de la V<sup>e</sup> République, qu'elle fût de droite ou de gauche, qui s'était absentée de l'Hexagone pour témoigner de son attachement à la Côte d'Ivoire et à l'Afrique en deuil. À l'évidence il y avait donc dans cette attention française, ne serait-ce qu'en la comparant à celle, bien moins généreuse, des autres pays occidentaux, de l'excès et de la démesure. Ce que la presse de l'époque ne manqua pas de souligner en ironisant sur le « tout-Paris politique », sur le « grand charter de la cohabitation <sup>1</sup> » ou sur la promptitude fastueuse du monde de la Françafrique qu'incarnait, de sa discrète mais toujours forte présence, Jacques Foccart. Mais au-delà de ces railleries bien compréhensibles, ce qu'elle ne sut pas suffisamment interpréter, ne percevant pas tout à fait que la démesure française était justement proportionnée à la personnalité du défunt ou, plutôt, à ce qu'elle avait représenté dans l'histoire de plus en plus resserrée des relations franco-africaines.

Houphouët-Boigny avait en effet vu le jour au début du siècle dernier, alors que la France avait à peine délimité les frontières de son immense empire africain. Sa famille l'avait fait baptiser et l'avait envoyé dans la meilleure école de la colonie ivoirienne, ce qui lui avait permis d'être admis dans la prestigieuse École normale William Ponty de Dakar d'où il sortit comme « médecin africain <sup>2</sup> ». Par la suite, il était devenu un efficace auxiliaire des autorités administratives au titre de chef de canton, mais surtout un habile et bientôt riche entrepreneur en s'adonnant en plus de ses activités médicales à l'exploitation du café et du cacao qui commençait à faire la fortune de la colonie. Mais cette remarquable ascension d'un « indigène évolué » devait vite se heurter à un

1. Expressions utilisées par S. Smith dans *Libération* du 8 février 1994.

2. Le statut de médecin africain n'était pas le même que celui de médecin français, car il résultait d'un diplôme couronnant des études plus courtes que celles exigées en métropole.

système et à des lobbies coloniaux qui, par leurs multiples contraintes et exigences, restreignaient le développement des plantations des exploitants du cru. C'est pourquoi il s'était mis à les dénoncer et, quitte à être moins bien vu par les autorités, à parler au nom des intérêts des planteurs indigènes, à vouloir l'abolition du travail obligatoire et un libre accès à la main-d'œuvre agricole. Le leader était né, devenant finalement, grâce, en 1943, à la mainmise de la France libre sur tout l'empire africain, président du Syndicat agricole africain. Un nouveau titre auquel, dans un contexte de libéralisation du système colonial, devaient rapidement s'ajouter plusieurs autres, tels ceux de député à l'Assemblée qui allait donner naissance à la IV<sup>e</sup> République et de président à la fois du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et du Rassemblement démocratique africain (RDA) qui regroupait tous les chefs de file africains luttant pour une large émancipation des colonies françaises. Figure de proue de la jeune élite politique africaine qui mit fin avec lui aux aspects les plus contraignants et discriminatoires du système colonial, Houphouët-Boigny allait ainsi s'imposer politiquement, non seulement en Côte d'Ivoire, mais aussi auprès de certains des partis qui faisaient et défaisaient les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République, auprès du PCF d'abord, des amis de François Mitterrand et de la SFIO ensuite, jusqu'à sa conversion au gaullisme et à la V<sup>e</sup> République. Toutes choses qui lui avaient valu d'occuper divers postes ministériels sous plusieurs gouvernements de la IV<sup>e</sup> République et, finalement, auprès du général de Gaulle, et qui, de ce fait, l'avaient amené à jouer un rôle majeur dans le processus d'autonomie politico-juridique des territoires africains de l'Union française <sup>1</sup>.

1. Sur la biographie d'Houphouët-Boigny, on peut se référer à l'ouvrage de S. Diallo, *Houphouët-Boigny. Le médecin, le planteur et le ministre (1900 (?) - 1960)*, Paris, Jeune Afrique Livres, 1993 et à un chapitre de notre livre, *La Cause des prophètes : politique et religion en Afrique contemporaine*, Paris, Seuil, 1995, p. 202-210.

D'autonomie en indépendance, la trajectoire très exemplaire du personnage à l'intérieur de l'*imperium* français semblait pouvoir justement s'arrêter là, c'est-à-dire au moment où Houphouët-Boigny était en train de prendre en main les destinées de la Côte d'Ivoire et d'y instaurer un régime autocratique de parti unique. Mais c'était sans compter avec un système franco-africain qui, en œuvrant à la consolidation de la V<sup>e</sup> République, allait en réalité la faire rebondir de plus belle. Car, ce système, compte tenu du fait qu'il l'avait déjà à lui seul préfiguré dans les années 1950 comme président du RDA et comme ministre français, lui avait finalement permis d'en devenir une sorte de superintendant, aux côtés de Jacques Foccart, lui-même tout proche du général de Gaulle.

Tandis qu'en effet la Côte d'Ivoire prospérait sur le plan économique et s'installait au tout premier rang des échanges commerciaux et de la coopération publique entre la France et l'Afrique, Houphouët-Boigny s'occupait très étroitement de la politique africaine de la France. De toute son aura, il s'était ainsi mêlé d'affaires intérieures d'autres ex-colonies françaises autant que de pays africains anglophones, à l'image de la sécession biafraise au Nigeria qui fut, grâce à ses soins, soutenue par la France, alors qu'il jouait le rôle de discret médiateur, au temps de l'apartheid, pour permettre à celle-ci d'accéder à des produits stratégiques en Afrique du Sud.

Assurément donc, l'hommage rendu en grande pompe à Houphouët-Boigny par la France, par la République rassemblée, n'aurait pas dû susciter que de la simple ironie. Car il était manifestement à la mesure d'un indigène exemplaire qui avait traversé l'histoire séculaire de l'*imperium* français, expérimenté, non sans succès, ses modes de « civilisation » et ses techniques de gouvernement, tout en se frottant à son redoutable régime de l'indigénat et à ses lobbies coloniaux, et qui, après avoir été un acteur éminent de ses métamorphoses sous la IV<sup>e</sup> République, l'avait pour une bonne part aiguillé ou réinventé dans le cadre d'une V<sup>e</sup> République officiellement décolonisatrice. Il s'adressait ainsi à un

grand Africain, mais également d'une certaine façon à un grand Français. De sorte que, par cette ambivalence comme par son excès, l'hommage avait une dimension plus proprement spéculaire, donnant à lire, au travers des multiples facettes d'Houphouët-Boigny, un siècle d'histoire de France. Histoire de trois Républiques, entrecoupées de guerres et du douloureux épisode pétainiste, au cours de laquelle l'empire africain de la France devint de plus en plus nécessaire à celle-ci, sur le plan économique, politique et géostratégique, jusqu'au point de s'arranger de l'avènement des indépendances et d'en faire au contraire le tremplin d'une imposante reconfiguration franco-africaine.

Finalement, ces funérailles d'Houphouët-Boigny avaient été un grand moment de vérité. La République française s'y était donnée à voir tout unie pour célébrer, non seulement une figure africaine et un compagnon de route exceptionnels, mais aussi et peut-être surtout une bonne partie d'elle-même. Dans les deux cas, on pouvait y reconnaître à la fois la manifestation délibérée d'un devoir de mémoire et l'expression d'un geste qui impliquait l'État français dans tout ce qu'il pouvait signifier de raison ou d'intérêt supérieur, transcendant ses grands clivages politiques. Cependant, comme nous étions en 1994, c'est-à-dire au début de cette nouvelle époque d'après-guerre froide et de globalisation accélérée, on pouvait aussi se demander si le geste hautement symbolique qu'avait voulu faire la République rassemblée n'était pas davantage tourné vers le passé que vers l'avenir ; autrement dit, s'il ne marquait pas également le commencement d'une déliaison franco-africaine, à l'image de la dévaluation du franc CFA qui avait été décidée unilatéralement par les autorités françaises peu avant les obsèques et que les populations comme les États africains concernés avaient assez mal acceptée.

Vu d'aujourd'hui, on peut être assez tenté de dire que cet acte de célébration marqua en réalité une césure dans la reconfiguration des relations franco-africaines qui s'était si bien opérée au tournant des indépendances. Depuis la disparition d'Houphouët-Boigny (dont on dit



qu'il n'aurait jamais toléré la dévaluation du franc CFA, et y voyant précisément le signe d'un relâchement des relations franco-africaines au profit des injonctions économiques et financières dictées par la Banque mondiale et le FMI), l'État français, n'avaient été, et ce n'est évidemment pas rien, ses aveuglements durant le génocide perpétré au Rwanda, a semblé un peu moins présent dans son traditionnel espace africain. Par exemple, son aide public au développement n'a cessé de décliner, laissant de plus en plus libre cours aux interventions locales d'une multitude d'organisations non gouvernementales, et son ministère de la Coopération, héritier des secrétariats d'État et ministères de l'époque coloniale, a été absorbé par les « Affaires étrangères », comme si les pays africains qui lui avaient été si proches ne devaient plus être désormais qu'une simple composante de sa politique extérieure. Toutefois, malgré ces nettes tendances au relâchement des relations franco-africaines, dues aussi bien à la globalisation néolibérale et à la construction européenne qu'aux barrières dressées contre l'immigration, les années qui viennent de s'écouler n'ont pas encore mené à une véritable rupture, même si la récente crise ivoirienne, avec ses manifestations exacerbées de nationalisme, semble avoir marqué un incontestable tournant.

C'est précisément l'un des principaux buts de cet ouvrage que d'identifier les processus et les logiques qui ont fait et qui continuent à faire des relations franco-africaines une liaison toujours singulière et persistante. Et, quoique certains d'entre eux, et non des moindres, paraissent relever d'un pesant néocolonialisme, nous ne reprendrons pas tel quel ce terme à notre compte. Non pas parce qu'il serait inexact, ou parce qu'il ressortirait essentiellement à un modèle d'analyse et de dénonciation marxiste que les temps présents auraient rendu démodé, mais parce que précisément il constitue un cadre d'intelligibilité insuffisant pour traiter de sa spécificité tout à la fois française et franco-africaine. En fait, il s'agira plutôt, même si cela peut sembler de prime abord un exercice assez peu critique, de mettre au jour

un enchaînement et un entrelacement de processus. D'en suivre les tours et les contours, non pas seulement durant la période contemporaine, celle qu'on pourrait en l'occurrence qualifier de « néocoloniale », mais aussi, et peut-être surtout, pendant les époques antérieures, où les rapports de la France avec ses colonies, spécialement avec ses colonies africaines, se sont chargés des lourdes ambivalences d'un pays qui voulut presque faire corps avec elles, mais qui ne s'en donna les moyens qu'assez tardivement.

C'est pourquoi, à distance de l'actualité et des évolutions incertaines des relations franco-africaines, on se propose de remonter assez loin dans leur passé et dans leur constitution. Inévitablement, on y redécouvrira l'impressionnante scène d'une III<sup>e</sup> République portée par son parti colonial qui, sur les cendres de la défaite de 1871, se tailla le plus grand empire européen d'Afrique. Mais, comme la possession de cet immense empire posa à la France, par-delà les avantages économiques, politiques et symboliques qu'elle pouvait en tirer, toute une série de problèmes spécifiques, notamment celui d'avoir à choisir entre une politique assimilationniste et une politique plus pragmatique et plus utilitariste d'association, qui étaient déjà apparus au temps de la conquête de l'Algérie et de l'Expédition d'Égypte, il conviendra de dénouer certains fils historiques encore plus en amont. On posera même qu'une partie de la genèse des relations franco-africaines, de ce qui les a constituées en univers singulier, est antérieure aux conquêtes du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle remonte à l'Ancien Régime, à l'époque où la France disposait d'un premier et très dispersé « empire colonial », mais où la monarchie, après avoir balancé entre la nécessité d'avoir des possessions ultramarines et la tentation de s'en défaire, n'eut plus, au bout du compte, qu'un modeste domaine dont le centre de gravité était précisément en train de se déplacer d'outre-Atlantique vers l'Afrique, vers les vieilles cités créoles de Saint-Louis et de Gorée qui ouvraient la voie du Sénégal.

Retracer les généalogies, les lignes de force, les moments-clés au travers desquels la France, depuis l'Ancien Régime, a manifesté un besoin grandissant d'Afrique<sup>1</sup>, telle est donc l'intention de cet ouvrage qui s'est appuyé, autant qu'il était possible, sur l'historiographie existante, mais qui vise surtout, au-delà de ce que celle-ci dit des épisodes proprement coloniaux, à entrer dans la compréhension d'un monde franco-africain en forme d'individualité historique. On y découvrira non seulement, à travers ce besoin grandissant, le lourd poids de l'*imperium* avec son cortège de violences, de domination, d'exploitation et de guerres coloniales, mais on tentera également d'y débusquer ce que, par l'entremise de certaines complexions françaises et de certains idéaux républicains, il a pu déposer chez ses sujets africains comme doses de fraternité. En reprenant à notre compte la remarquable observation d'Hannah Arendt, dans son essai sur *L'Impérialisme*<sup>2</sup>, suivant laquelle les Français avaient, d'une manière toute singulière, traité leurs colonisés « à la fois en frères et en sujets », on remontera ainsi les voies empruntées par cette « fraternité », et on tentera d'en discerner les effets par la cristallisation, en Afrique même, d'un « désir de France ». Un désir qu'on se gardera bien de rendre équivalent à l'imposant besoin d'Afrique, courant, non sans quelques discontinuités, de l'Ancien Régime à la V<sup>e</sup> République, mais dont on montrera qu'il n'en a pas moins participé à ce monde franco-africain si durable et si particulier.

Mais, pour donner encore plus d'étoffe audit monde, et puisque la signature de cet ouvrage est celle d'un anthropologue, qualifié de manière convenue d'« africaniste », qui s'est forgé le sentiment d'y avoir d'une certaine façon appartenu, on fera aussi quelques incur-

1. Nous empruntons cette formule au titre du livre de É. Fottorino, C. Guillemin et É. Orsenna, *Besoin d'Afrique*, Paris, Fayard, 1992.

2. H. Arendt, *L'Impérialisme*, in *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Fayard, 1982, t. 2.

sions dans l'histoire de l'africanisme français afin d'y reconnaître également des singularités, des manières particulières de produire des savoirs, spécialement durant des périodes où les relations franco-africaines se sont de plus en plus affirmées ou resserrées. Où l'on verra par exemple que l'Afrique, et l'Afrique francophone pour l'essentiel, s'est rendue tout particulièrement attractive sur le plan intellectuel, donnant un véritable coup de fouet à l'africanisme français, durant la période de décolonisation des années 1950-1960 qui fut simultanément celle d'une reconfiguration des relations franco-africaines. Que certaines manières d'appréhender et de comprendre les ex-colonies françaises d'Afrique noire se soient développées à ce moment-là, voilà ce qui peut aussi en faire des composantes bien intéressantes d'un monde franco-africain qui, aussi problématique fût-il ou soit-il encore, ne se réduit pas aux turpitudes de la Françafrique.

# GÉNÉALOGIES



Prétendre qu'entre la France et l'Afrique s'est noué un lien singulier et avancer l'idée qu'ensemble elles ont formé une sorte d'individualité historique n'impliquent évidemment pas de recourir à des arguments d'ordre électif ou finaliste, c'est-à-dire à des arguments qui pourraient laisser croire qu'il y aurait eu entre elles quelque affinité immédiate, ou encore une telle succession de causes et d'événements que leur liaison se serait avérée nécessaire et durable. Aucune prédisposition, aucune signification ou rationalité globale ne saurait être imputée à des processus historiques qui, quoique en bonne part intelligibles, ont toujours laissé ouvert d'autres possibles, même quand leur enchaînement, leur croisement ou leur durcissement rendirent ceux-ci plus incertains. Sans doute une lecture marxiste de l'histoire peut-elle fournir – et elle n'a pas manqué de le faire sous diverses versions – une rationalisation ou une explication presque intégrale de ce lien. Le développement du capitalisme ou, plus précisément, une accumulation du capital qui s'emballa au XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux premières conquêtes coloniales et à l'exploitation esclavagiste, et qui s'amplifia au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, à son stade impérialiste, par une recherche effrénée de nouveaux marchés et par l'instauration d'un échange foncièrement inégal entre un « centre » industrialisé et une « périphérie » sous-développée ou en voie de sous-développement : tels sont, à grands traits, les termes assez

connus d'un « grand récit » qui, au-delà du cas français, apporte un sérieux éclairage sur les ressorts politico-économiques de la montée en puissance et de la domination du monde occidental <sup>1</sup>. Cependant, même s'il recoupe assurément certains aspects de la genèse et de l'affermissement du « besoin d'Afrique » de la France, même si un fort courant de l'africanisme français a voulu lui donner, comme on le verra, une pertinence plus grande en en déroulant les figures ou les épisodes plus propres à en démonter l'implacable logique, ce « grand récit » parvient mal à intégrer la question particulière des relations franco-africaines. Comment en effet y insérer tout ce qui apparaît relever d'une histoire singulière avec ses composantes d'ambiguïté et d'ambivalence – ainsi qu'en témoigne par exemple la quasi-constance des débats sur les coûts et avantages de ces relations – sans en brouiller la trame téléologique, c'est-à-dire ce par quoi il se présente tout entier guidé par les lois d'airain de l'expansion capitaliste ?

1. L'une des meilleures références en ce domaine est l'ouvrage de S. Amin, *L'Accumulation à l'échelle mondiale*, Paris-Dakar, Anthropos-IFAN, 1970.



## LES DILEMMES COLONIAUX DE L'ANCIEN RÉGIME

Pour prendre la mesure du problème, convenons, malgré tout, de partir d'un premier tableau qui coïncide avec les débuts d'un récit assez largement connu. Nous sommes en effet au xvii<sup>e</sup> siècle, à l'époque où la France, sous l'égide de Richelieu et de Colbert, devint, en parachevant sa construction nationale, une grande puissance européenne et disposait d'un premier « empire colonial ». Celui-ci était composé de la Nouvelle-France ou Canada français et de la Louisiane, de quelques îles de la Caraïbe dont l'imposante Saint-Domingue (actuel Haïti, dont la France ne possédait qu'une partie, l'autre étant espagnole) et les « îles du Vent » (principalement la Martinique et Guadeloupe), des Mascareignes (actuelles île Maurice et île de la Réunion) et de diverses implantations et comptoirs en Amérique du Sud (Guyane), en Inde et en Afrique occidentale, principalement dans ce qui est aujourd'hui le Sénégal, le fort de Saint-Louis et l'île de Gorée, auxquels s'ajoutaient quelques autres établissements le long des côtes de Guinée. Bien que, comparée au Portugal, à l'Espagne, à la Hollande ou à l'Angleterre, elle fût tardivement venue à une politique d'expansion coloniale, ne manifestant en la matière qu'un esprit de conquête très modéré, la France, par cet « empire » composite, était effectivement entrée de plain-pied dans l'ère du mercantilisme, stade ou doctrine économique en quelque sorte fondatrice ou pionnière du capitalisme. Par l'entremise de grandes compa-

gnies commerciales, auxquelles le pouvoir central donna de larges privilèges, mais qui, à l'instigation de Colbert, tombèrent directement sous son contrôle au point d'en devenir une « affaire d'État », elle organisa le négoce et la mise en valeur de ses possessions afin de stimuler le secteur manufacturier, les exportations, ainsi que l'accumulation d'or et d'argent.

Telle fut la version singulièrement dirigiste du mercantilisme français (fort bien représentée par le *Traité de l'économie politique*, paru en 1615, de Montchrestien) par laquelle les possessions des « Indes occidentales » et des « Indes orientales » étaient assujetties au monopole des grandes compagnies et, surtout, à un « pacte colonial » qui réservait strictement à la métropole l'exclusivité de leurs productions et de leurs activités commerciales. Dans ce cadre, et au milieu d'un négoce souvent antérieur au XVII<sup>e</sup> siècle, portant, ici, sur le bois, le cuir et les fourrures, là, sur l'or, l'ivoire, les épices, la gomme arabique ou les soieries, s'était magistralement édifié aux Antilles (vidées de leurs populations originaires par des déportations, des massacres et des épidémies) un système esclavagiste de plantations qui fournissait à la métropole principalement du sucre, mais aussi du tabac, du coton, de l'indigo et du café. Suivant en la matière les autres grandes nations coloniales européennes, particulièrement le Portugal qui, de longue date déjà, avait ouvert la voie, la monarchie avait, par conséquent, fortement encouragé l'émigration de plusieurs milliers de ses ressortissants (exclusivement catholiques) dans ses îles caribéennes et s'était, du même coup, vigoureusement lancée, depuis ses implantations africaines, dans la traite négrière. Saint-Domingue, la plus grande et la plus attractive des îles, était ainsi devenue le fleuron des possessions françaises, comptant au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques dizaines de milliers d'habitants, des immigrés plus ou moins volontaires de la métropole et surtout des déracinés d'Afrique.

Le besoin d'Afrique, qui avait déjà effleuré la royauté et le négoce français au siècle précédent, notamment au travers des supposés formidables gisements

aurifères du Soudan, avait donc pris massivement le visage du Nègre transplanté et asservi et faisait la fortune des traitants de Nantes, La Rochelle, Le Havre ou Bordeaux. Mais, par ce « besoin » devenu en quelque sorte nécessaire, la France ne se distinguait pas vraiment des autres puissances européennes qui, comme le Portugal ou l'Espagne, avaient pris pied sur les côtes africaines longtemps avant elle et avaient su initier et développer plus largement le « commerce triangulaire » et le système des plantations.

Au-delà de ce rapide descriptif, somme toute assez connu <sup>1</sup>, il convient de dégager quelques traits plus précis qui, inégalement soulignés par les historiens de la colonisation, lui donnent un aspect plus intrigant ou plus propre à tisser l'un de ces fils par quoi se laissent découvrir quelques singularités françaises.

D'abord, il faut revenir sur une caractéristique souvent mise en avant : la France ne fut guère à la pointe des découvertes et des conquêtes ultramarines, qu'au regard des autres nations ou de l'« économie-monde » européenne, elle prit largement en retard le chemin des aventures maritimes et coloniales. Nulle intention ici de passer en revue les explications, jamais complètement satisfaisantes, qui ont été données d'un tel état de choses. On voudrait bien plutôt souligner le type d'image ou d'autoréflexion qui en a résulté : celle, en l'occurrence, d'une France quelque peu casanière, rétive à s'expatrier et bien davantage repliée sur elle-même, sur ses problèmes ou ses mouvements intérieurs, qu'ouverte à des

1. Parmi les nombreux écrits consacrés à ce tournant important de l'histoire de France, on peut se reporter aux ouvrages de H. Blet, *Histoire de la colonisation française. Des origines à 1815*, Paris, Arthaud, 1946 ; Ch.-A. Julien, *Histoire de l'expansion et de la colonisation française*, in *La Formation du premier Empire colonial (1603-1783)*, Paris, PUF, 1948, t. 2 ; F. Braudel, *Le Temps du monde*, in *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. xv-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1979, t. 3 ; *La Conquête, des origines à 1870*, in J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale*, t. 1, Paris, Armand Colin, 1991, t. 1.

mondes lointains et réputés hostiles. Il s'agit là certainement d'un stéréotype qui, comme tous les stéréotypes, peut être largement démenti par des faits contraires, mais qui n'en a pas moins participé à la construction d'une certaine identité française et qui sera du même coup très idéologiquement présent lors de la formation du second empire colonial au XIX<sup>e</sup> siècle. Il le sera chez ses détracteurs, mais peut-être davantage chez ses zélateurs qui virent dans ce nouveau projet impérial l'occasion pour la France de prendre sa revanche sur l'histoire tout en revendiquant pour elle des aptitudes à coloniser différentes de celles des autres puissances européennes. Comme si son « esprit casanier », ou ce qu'on pourrait appeler plus précisément son francocentrisme, devait justement l'obliger à développer un style original de colonisation.

Pour l'heure, cette image de soi naissante ou ce francocentrisme croisait assez bien la représentation d'un royaume insuffisamment peuplé, à tout le moins celle d'un royaume dont l'importance démographique semblait se perdre dans une surabondance d'espaces. Devenue une grande puissance – ce que fut « le siècle de Louis XIV » –, la France parut en effet être hantée par la maîtrise de son territoire et de sa population, par les prémices d'une « biopolitique » pour reprendre la formule de Michel Foucault : ce qui lui fit mener une politique parcimonieuse de peuplement de ses colonies, comme si toute émigration notable de Français ne pouvait qu'affaiblir substantiellement le royaume. Certes, le pouvoir central sut intervenir auprès des grandes compagnies pour qu'elles recrutassent, parfois *manu militari*, des « engagés » à l'expatriation, mais cette attitude volontariste était sans commune mesure avec celle d'autres pays comme l'Angleterre qui mettait en œuvre, sur une grande échelle, l'émigration de ses ressortissants ou d'autres Occidentaux dans ses colonies d'Amérique et de la Caraïbe. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la France avait envoyé dix fois moins de colons dans ses possessions que l'Angleterre dans les siennes (quelques dizaines de milliers contre plusieurs centaines) et, ce faisant, ne

comptait encore que pour une faible part dans la traite négrière qui était largement dominée par les autres puissances européennes<sup>1</sup>. Ici encore, de multiples facteurs contextuels peuvent expliquer la faiblesse de l'émigration française, telle que la succession de guerres civiles (qui, sans doute, créa ou renforça le sentiment d'un déficit démographique), ou l'interdiction qui fut faite aux protestants de quitter le royaume. Mais, comme des facteurs similaires, notamment les conflits politico-religieux, ont à l'inverse nettement favorisé l'émigration anglaise (mais aussi allemande ou hollandaise) par l'entremise d'autorités politiques qui virent bien plutôt dans le peuplement ultramarin l'occasion de se débarrasser de nombreux dissidents ou détenus, l'explication du phénomène semble se perdre dans le dédale des spécificités françaises. Il ne reste donc comme seule explication tangible que la façon particulière avec laquelle l'État français de l'époque a pris en charge les affaires coloniales en reflétant les dilemmes d'un royaume assurément puissant, mais empêtré, comme l'a souligné Fernand Braudel, dans son « gigantisme » et ses diversités<sup>2</sup>. Plus précisément, si tous les États d'Europe, à commencer par la monarchie anglaise, jouèrent un rôle de tout premier plan dans le développement de leurs possessions coloniales, et, si le mercantilisme fut partout le nom d'un certain dirigisme économique (dont l'esclavage fut le parangon) démontrant que l'accumulation capitaliste européenne n'aurait pu se faire sans interventions des États<sup>3</sup>, la France ne laissa d'afficher, dans cette affaire, des attitudes singulièrement ambivalentes.

1. Bien que parfois controversé, l'ouvrage de Ph. D. Curtin, *The Atlantic Slave Trade. A Census*, Madison, Université de Wisconsin, 1969, reste une référence majeure. Il indique qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les Français avaient importé 155000 esclaves, tandis que les autres nations européennes en avaient « traité » 1300000.

2. F. Braudel, *Civilisation matérielle...*, op. cit., p. 269-282, t. 3

3. Sur ce sujet, voir K. Polanyi, *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1983.

D'un côté, en effet, nul doute qu'au XVII<sup>e</sup> siècle et encore au XVIII<sup>e</sup> la France s'engagea fermement dans la course aux colonies, même si leur dispersion d'Est en Ouest et la diversité de leurs fonctions, économiques, politico-militaires ou religieuses, révélaient une évidence faiblesse de sa politique d'ensemble. Nul doute également qu'elle sut rattraper son retard dans le « commerce triangulaire » sur ses rivaux, comme l'indique la façon dont elle imposa, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, contre les Portugais et les Hollandais, la suprématie de ses trafics dans la haute côte de Guinée (c'est-à-dire sur le littoral de l'actuel Sénégal), et comme le démontre l'établissement à la même époque du fameux Code noir<sup>1</sup> qui permit aux planteurs blancs des Antilles, de Guyane ou des Mascareignes de disposer des Africains comme de biens meubles. Une telle détermination, au siècle suivant, fit des îles françaises de la Caraïbe, particulièrement de Saint-Domingue, une puissance économique, et de la France la première productrice et exportatrice mondiale de sucre<sup>2</sup>.

Mais, d'un autre côté, cette détermination et cette réussite cachaient mal les hésitations et les dilemmes de l'État français. Outre qu'il continuait à considérer que les colonies ne devaient en aucune manière contribuer à la dépopulation d'un royaume encore profondément terrien qu'il fallait fortifier en lui-même (ce que dirent à leur manière des physiocrates comme Quesnay), le rapport coûts-bénéfices de celles-ci ne laissait de lui apparaître problématique. Car si les colonies, telles que les avaient conçues Colbert, avaient permis d'affermir la balance des comptes et la monnaie, de développer la marine marchande, l'industrie et les villes portuaires, l'État français estimait qu'elles lui faisaient dépenser beaucoup trop. Le régime de l'exclusivité du commerce

1. Sur le Code noir promulgué par un édit de 1685 et révisé en une version plus dure en 1724, voir l'ouvrage de L. Sala-Molins, *Le Code noir ou le Calvaire de Canaan*, Paris, PUF, 1987.

2. J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale*, op. cit., t. 1

entre elles et la métropole, contesté par les colons qui y contrevenaient régulièrement, exigeait de l'encadrement et de la surveillance, mais, surtout, les possessions et les établissements français devaient constamment être protégés militairement, menacés qu'ils étaient d'être convoités et conquis par les rivaux européens, tout particulièrement par la puissante Angleterre. En fait, quelques courtes périodes de paix mises à part, l'entreprise coloniale française prit la forme d'un état de guerre quasi permanent avec l'Angleterre, notamment en Nouvelle-France. Le coût financier fut élevé, et malgré les dépenses et les engagements, l'État français ne put jamais mettre sa marine militaire au niveau de l'anglaise, ce qui lui valut tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, et notamment à l'issue de la guerre de Sept Ans (1755-1763), de perdre une bonne partie de son domaine colonial, tout particulièrement l'ensemble de ses possessions d'Amérique du Nord. On pourrait dire, par conséquent, qu'au-delà de la complexité des événements et des aléas de l'histoire, le traité de Paris de 1763, qui mit fin à la guerre et effaça notamment la Nouvelle-France, constitua la vérité de la politique coloniale de l'État français. Obnubilée en quelque sorte par la grandeur du royaume en Europe, mais aussi par une conscience de soi qui laissait transparaître ses diversités et ses divisions internes, entre une France terrienne et une France urbaine, entre ses origines ou ses « races » franque et gallo-romaine, sources de controverses et de contestations de plus en plus vives <sup>1</sup>, la monarchie n'avait ni les moyens matériels et humains, ni probablement surtout une réelle volonté de bâtir outre-Atlantique une deuxième France. Ne cherchait-elle pas plutôt à unifier et à fortifier toujours plus le royaume, à la manière des physiocrates qui, mettant justement en cause le mercantilisme, prétendirent faire de l'exploitation du sol français et du développement de l'agriculture la clé de la richesse nationale et de la puissance de l'État ?

1. M. Foucault, « *Il faut défendre la société* » : cours au Collège de France 1976, Paris, Hautes-Études-Gallimard-Seuil, 1997.

Peu de temps avant la Révolution, la France n'avait donc plus pour tout « empire colonial » qu'un bien modeste domaine de 30000 km<sup>2</sup> composé pour l'essentiel d'îles et d'établissements dispersés d'Est en Ouest. On est assez tenté de dire qu'il n'était pas loin de ressembler à ce qu'il est devenu aujourd'hui, à ces territoires et départements d'outre-mer auxquels la République tient toujours tant. Belle continuité et intéressante ironie de l'Histoire qui donnent assez bien à voir l'ambivalence d'une puissance européenne qui fut limitée et contrecarrée dans ses ambitions coloniales, mais parvint seule au bout du compte à les faire perdurer.

Mais, pour l'heure et jusqu'à la Révolution, ce modeste ensemble dominé par l'imposante Saint-Domingue connut une grande prospérité avec une augmentation spectaculaire de la production sucrière et caféière. Jamais sans doute le besoin d'Afrique, c'est-à-dire d'esclaves africains, ne s'était autant manifesté qu'en ces années qui succédèrent au traité de Paris, années durant lesquelles s'accrut sensiblement le nombre de colons. Et si l'augmentation de la production et des plantations était à l'évidence corrélative d'un surcroît constant de main-d'œuvre servile, les conditions extrêmement dures de travail et les brimades que supportait celle-ci ne laissaient de clairsemer lourdement ses rangs et de la pousser au « marronnage », augmentant de la sorte toujours plus le besoin de nouveaux esclaves. Durant cette période, les navires négriers, partis de Nantes, du Havre, de La Rochelle ou de Bordeaux, transplantèrent ainsi une moyenne annuelle de 15000 esclaves, majoritairement à destination de Saint-Domingue <sup>1</sup>.

Sans doute un tel essor économique et une telle euphorie de la traite négrière avaient-ils un envers plus problématique, celui d'une société de colons de plus en plus hostile aux contraintes de la métropole et à son

1. J. Tarrade, « De l'apogée économique à l'effondrement du domaine colonial », in J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale*, op. cit., p. 329-333, t. 1.



régime de l'Exclusif, mais aussi de plus en plus effrayée par ce qu'elle avait engendré : une société de Noirs et de métis, d'esclaves et d'affranchis, officiellement dominée, mais vingt fois plus nombreuse qu'elle et expérimentant au fil des ans l'autonomie économique, le marronnage et les révoltes. Mais, malgré cette attitude vindicative et inquiète des maîtres blancs, grosse de quelque renversement « dialectique », jamais le Code noir n'avait si bien porté son nom qu'à la veille de la Révolution ; jamais ses articles, qui lui donnèrent au départ une certaine libéralité, inspirée du droit romain, en indiquant que l'affranchissement pouvait déboucher sur l'obtention des droits français, n'avaient été aussi ouvertement remis en cause par un réencodage raciste qui faisait de tout affranchi, de tout métis, de tout « sang-mêlé », même et surtout quand il mettait en valeur des plantations et s'enrichissait, une menace pour la société blanche et son système esclavagiste <sup>1</sup>.

1. W. B. Cohen, *Français et Africains : Les Noirs dans le regard des Blancs, 1530-1880*, Paris, Gallimard, 1982, p. 148-156 ; Y. Benot, *La Révolution française et la fin des colonies*, La Découverte, 1987, p. 57-64.



## LES PRÉMICES SAINT-LOUSIENNES DE L'ASSIMILATION

Les dernières touches, pour le moins sombres, de ce premier tableau, invitent en contrepoint à en brossez immédiatement un second. Nous sommes toujours aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; mais nous sommes cette fois-ci en Afrique, là où une compagnie de commerce normande, sous la férule de Colbert, avait installé à la fin des années 1650, sur une île située à l'amont de l'embouchure du fleuve Sénégal, un comptoir fortifié et l'avait baptisé Saint-Louis en hommage au jeune roi de France. En fait, cette partie de la haute côte de Guinée n'était pas inconnue des Français. Depuis plusieurs décennies déjà, la même compagnie avait, sur d'autres îlots de l'embouchure, mais dans des conditions beaucoup plus précaires, pratiqué un commerce de troc avec les souverains autochtones qui lui permettait de ramener au pays de la poudre d'or, de la gomme arabique et autres produits précieux comme l'ambre, l'ivoire et le cuir. Certains historographes ont du reste prétendu que les Français, en l'occurrence des Dieppois, avaient été les premiers Européens à découvrir ce littoral d'Afrique au XIV<sup>e</sup> siècle (inspirant ainsi L. S. Senghor qui y trouva matière à manifester sa francophilie et ses accointances normandes <sup>1</sup>) et qu'ils y

1. J.-P. Biondi, *Saint-Louis du Sénégal ou les Mémoires d'un métissage*, Paris, Denoël, 1987, p. 25-28. L'auteur rappelle à juste titre que Senghor a épousé une Normande et que l'académicien français passa sa retraite à Verson en Normandie.

négoiciaient déjà l'ivoire et le poivre long nommé « malaguette », quand ils ne rêvaient pas de remonter le fleuve pour accéder au fameux or du Soudan. Toujours est-il que, lorsqu'ils bâtirent Saint-Louis, les Français avaient la ferme intention d'imposer leur hégémonie commerciale à des peuples locaux qui, depuis fort longtemps, étaient sollicités par d'autres Européens : les Portugais d'abord qui, depuis le xv<sup>e</sup> siècle, fréquentaient la côte atlantique et y avaient laissé de profondes empreintes, puis les Hollandais et les Anglais. Et bien qu'ils fussent, en une époque où le commerce atlantique s'accroissait, en quelque sorte les derniers venus, les Français, et les diverses compagnies qui relayèrent la compagnie normande, réussirent assez bien leur entreprise. Bénéficiant des rivalités hollando-portugaises et, pour l'heure, d'un relatif désintéret des Anglais qui étaient fermement installés plus au sud sur la côte gambienne, ils purent non seulement développer le négoce saint-louisien mais aussi se doter d'autres établissements le long du fleuve Sénégal et, surtout, s'approprier de nouveaux sites plus méridionaux, comme le célèbre îlot de Gorée (qui avait appartenu antérieurement aux Portugais puis aux Hollandais) ou encore Joal, Portudal et Fresco (qui deviendra plus tard Rufisque).

Au début du xviii<sup>e</sup> siècle, le dispositif français était solidement implanté, soutenu par d'assez fortes garnisons réparties entre Saint-Louis et Gorée, et son négoce, qui avait d'abord porté exclusivement sur les produits tropicaux, put s'amplifier avec la traite négrière (jusqu'à 8000 esclaves furent à cette époque annuellement embarqués<sup>1</sup>) et fournir ainsi en main-d'œuvre servile les colons des Antilles, de Guyane ou des Mascareignes. En fait, compte tenu des faibles interventions des rivaux européens et mis à part les conditions sanitaires qui clairsemaient continûment les rangs de la colonie française, les seules difficultés provenaient des autorités autochtones, principalement des souverains maures, tou-

1. J. Martin, *L'Empire renaissant : 1789-1871*, Paris, Denoël, 1987, p. 50.

couleurs, sérères et surtout wolofs qui étaient passés maîtres dans l'art de faire monter les prix des redevances et du négoce et savaient à l'occasion exercer quelques représailles. À cet égard, la réussite française semble avoir largement reposé sur un personnage, un certain André Brûe, nommé directeur de la Nouvelle Compagnie du Sénégal, qui anticipa à sa manière la méthode des coloniaux du XIX<sup>e</sup> siècle, en diversifiant, pour les mettre en compétition, les partenaires de la traite et en établissant avec eux des accords commerciaux durables<sup>1</sup>. À travers lui, s'esquissèrent les premiers rudiments d'une politique française en Afrique qui permirent de développer l'influence et le commerce du royaume et de les répandre très loin du théâtre saint-louisien, du côté de ce que l'on appelait les « Rivières du Sud », dans le golfe de Guinée, vers les actuels Liberia, Côte d'Ivoire et Bénin où d'autres implantations, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, amplifièrent le flot du commerce et de la traite négrière.

Mais arrêtons-nous quelque temps sur ce théâtre saint-louisien et, plus largement, « sénégalais » car, sous bien des aspects, il contrastait assez nettement avec ce qui se passait dans le même temps de l'autre côté de l'Atlantique, c'est-à-dire dans les îles de la Caraïbe. Organiquement liés, faisant à l'évidence système, les deux grands pôles de la traite ne produisaient pas les mêmes mondes sociaux. S'il y avait dans les îles du métissage et si des « sang-mêlé » ou des « gens de couleur » pouvaient s'affranchir de l'esclavage tentant parfois de ressembler aux maîtres blancs, le Code noir, comme on l'a vu, ne laissait d'y être interprété en termes résolument racistes, opposant, dans l'inquiétude des uns et le ressentiment des autres, les Blancs à tous ceux qui ne l'étaient pas. Rien de tel, ou presque, dans l'univers saint-louisien. Le métissage, d'ampleur proportionnellement plus importante qu'aux Antilles, était au contraire la matrice par laquelle pouvaient s'y perpétuer et s'y

1. P. Biarnes, *Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin, 1987, p. 53-58.

développer les activités de négoce. Évidemment le contexte n'était pas du tout le même. Les Français, administrateurs, commerçants, soldats, missionnaires, exclusivement mâles, n'étaient pas des colons. Nulle volonté (encore que l'idée leur en soit parfois venue) de s'approprier des terres et de les mettre en valeur comme dans les autres possessions, même avec la quantité d'esclaves disponibles. Leurs établissements n'étaient somme toute que des concessions qui reflétaient la très réelle présence des sociétés et des autorités autochtones. Et, si l'on peut considérer que l'ensemble qu'ils formaient avait malgré tout un petit air de colonisation (notamment par la présence des missionnaires), sa difficile acclimatation réduisait constamment ses effectifs et réfrénait ses envies d'aller éventuellement plus avant. Néanmoins, un monde, au fil des décennies, s'était bâti. Et il s'était bâti au travers des relations éphémères ou durables que les Français établirent avec des femmes wolofs, contrevenant ainsi à la règle que leurs autorités avaient fixée de n'entretenir aucune liaison interracial, mais poursuivant la « tradition » que les Portugais avaient instaurée avant eux.

En fait, pour mieux faire ressortir l'originalité du processus qui, pour le coup, se distinguait nettement de celui qui avait parallèlement cours dans la Caraïbe, on est tenté de presque inverser la position des acteurs en présence. Car, au-delà de ce qui pourrait être dit d'assez trivial sur la force des choses et des circonstances, tout s'est passé comme si c'était les femmes et, plus largement, la société wolof qui avaient facilité ces liens avec les Français, comme si la traite, qui était une affaire d'accords entre partenaires, requérait d'être entretenue et développée par autre chose que de simples tractations de marchandises. Sans doute, les Français ont-ils trouvé là des arrangements qui leur convenaient, multipliant ce qu'on appela « les mariages à la mode du pays », et, de la sorte, conforté leur position qui restait incertaine, à cause notamment des visées anglaises. Mais le raisonnement suivant lequel il y aurait eu, du côté français, une politique de métissage délibérée, au nom de l'idée que

les métis résistaient mieux au climat et aux fièvres, est assez mal fondé <sup>1</sup>. Il s'agit là d'une rationalisation *a posteriori*. Que les métis, c'est-à-dire des natifs, résistassent mieux, c'est très possible. Encore fallait-il que cette politique pût se mettre en œuvre ; et pour cela on devait être au moins deux, en l'occurrence il fallait que la société wolof, maîtresse des lieux, qui était une société hiérarchisée, avec son aristocratie, ses guerriers, ses esclaves, et qui était en partie islamisée, en fût peu ou prou la comparse.

En tout état de cause, ces liaisons et ces « mariages » franco-wolofs ou franco-sénégalais furent au départ d'une société originale, créole en quelque sorte, où les préjugés racistes furent presque totalement absents. Mais ce qui lui conféra l'un de ses traits les plus singuliers, que chantera bien plus tard le poète Senghor originaire de Joal, ce fut la place qu'y prirent les femmes du cru et leur descendance féminine. Celles qui furent appelées les *signares*, par une déformation du terme portugais *senhora*, ne restèrent pas en effet de simples concubines en charge de la vie domestique. Nombre d'entre elles acquirent une position importante, voire dominante, dans les affaires locales, y compris dans le commerce négrier. Comme l'indique Jean-Pierre Biondi, « trois des plus gros armateurs noirs ou métis de Saint-Louis » (comme Marie Laboure ou Caty Louette) étaient à la veille de la Révolution des *signares* <sup>2</sup>. Où l'on retrouve l'interrogation formulée plus haut d'une rencontre partagée entre deux mondes. Car si l'on peut dire que les Français ne furent certainement pas à même de reproduire le système de traite et qu'ils trouvèrent justement dans ces femmes les moyens de le perpétuer (au point parfois d'en épouser certaines qui étaient déjà des négociantes), il faut aussi admettre qu'une part au moins du

1. Raisonnement que l'on trouve en partie dans l'ouvrage de W. B. Cohen, *Français et Africains...*, *op. cit.*, p. 172-182.

2. *Saint-Louis du Sénégal...*, *op. cit.*, p. 50-56. À ce sujet, on trouve également de précieuses informations dans l'ouvrage de G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain : aux origines de la vie politique moderne*, Paris, Karthala, 1991, p. 36-41.

monde wolof a fourni à celles-ci de quoi saisir les opportunités et développer leur dynamisme ; comme le fait qu'elles disposaient traditionnellement d'une assez grande autonomie économique, que l'islam n'avait encore que partiellement pénétré la société wolof et que l'esclavage (fonctionnant au travers de statuts variés avec des possibilités d'affranchissement) constituait un rouage essentiel de son organisation économique et militaire <sup>1</sup>. Et si ces *signares* étaient souvent issues des couches inférieures (libres ou serviles), le système de traite instauré par les Français et, avant eux, par les Portugais, fut l'occasion pour elles d'une ascension sociale qui, pour être inédite, n'en était pas moins pensable et acceptable dans le contexte wolof. Ainsi, tout en s'occidentalissant à leur manière, par l'obtention de la religion catholique et l'enseignement des missionnaires, par l'acquisition et l'exhibition de produits de luxe importés, les *signares* se créèrent un mode de vie quasi aristocratique, avec tout un aréopage d'esclaves domestiques, qui empruntait largement aussi au monde wolof. De plus, le dynamisme économique et l'ascension sociale ne concernaient pas que les femmes. Des hommes aussi, noirs ou métis, devinrent de grands armateurs ou de grands négociants, comme un certain Paul Bénis dont l'entreprise dépassait le chiffre d'affaires de la Compagnie royale <sup>2</sup>.

Bref, au total, ce théâtre sénégalais du XVIII<sup>e</sup> siècle fut un théâtre à la fois de mélanges et de productions inédites, avec notamment ses fêtes fastueuses et ses styles vestimentaires patronnés par les *signares*. Certains y ont vu, au-delà des enjolivements qu'il n'a pas manqué de susciter, un processus d'« assimilation culturelle <sup>3</sup> ». La formule est de prime abord assez juste si l'on considère que la plupart de ces hommes et de ces

1. A.-B. Diop, *La Société Wolof : tradition et changement : les systèmes d'inégalité et de domination*, Paris, Karthala, 1981.

2. P. Cultru, *Les Origines de l'Afrique Occidentale : Histoire du Sénégal, du XV<sup>e</sup> siècle à 1870*, Paris, 1910, p. 248-249.

3. J. D. Hargreaves, « Assimilation in Eighteenth-Century Senegal », in *Journal of African History*, VI, 2 (1865), p. 181.



femmes sont devenus *de facto* des quasi-Français, comme l'indiquent assez exemplairement leurs prénoms et leurs noms que l'alliance et surtout la filiation leur avaient permis d'acquérir. Elle l'est du reste encore davantage si l'on songe aux descriptions qui ont été faites de la façon dont ces quasi-Français se sont forgé, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, une vie citadine et publique, marquée bien sûr par des hiérarchies et des signes de distinction mais, surtout, par des formes de disputes et de délibérations qui la faisaient ressembler à une sorte de *polis*, au sens antique du mot. Reposant pour l'essentiel sur le trafic d'esclaves et de gomme, cette *polis* fut du reste accréditée par les divers gouverneurs en poste peu de temps avant la Révolution qui prirent l'habitude de nommer un maire créole à Saint-Louis et d'instituer à partir de 1789 des conseils municipaux en bonne partie élus <sup>1</sup>, accentuant ainsi un processus de double pouvoir qui était déjà bien entamé.

À quoi il faut ajouter que les deux décennies d'occupation anglaise de Saint-Louis, commencées lors de la guerre de Sept Ans, se traduisirent chez les créoles par des manifestations de fidélité à la France et qu'en outre l'un des plus mémorables édiles métis de Saint-Louis, Charles Cornier, fut un ardent défenseur de la Révolution <sup>2</sup>.

Pendant, tout comme la politique de métissage, cette « assimilation culturelle » ne saurait être prise au pied de la lettre. Au moins ne doit-on pas lui donner le sens qu'elle prendra au XIX<sup>e</sup> siècle d'une France républicaine prétendant vouloir assimiler ses sujets africains. Bien plutôt doit-on la comprendre comme une appropriation par cette société créole de ce qu'était concrètement la France dans ses établissements français du Sénégal : un ensemble d'acteurs porteurs de déterminations, de savoir-faire et de valeurs spécifiques mais qui n'avaient guère par eux-mêmes les moyens de perpétuer

1. G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain...*, *op. cit.*, p. 58-59.

2. *Ibid.*, p. 40-41.

le système de la traite. L'assimilation a donc d'abord été le fait de cette société créole qui s'est édifiée en utilisant les forces et les faiblesses des Français, et qui s'est occidentalisée tout en jouant sur de nombreux registres autochtones. Cela fait irrésistiblement songer à la célèbre réflexion de Senghor « assimiler, non être assimilé » dont on peut imaginer qu'elle trouva son inspiration dans la mémoire collective de Saint-Louis, Gorée ou Joal. Mais cela incite aussi à considérer que cette assimilation en quelque sorte active fut sans doute au point de départ de ce que l'on a appelé un « désir de France ». Loin de la métropole et sans pouvoir la connaître (puisque, en principe, Noirs et métis étaient interdits de séjour dans la France de l'Ancien Régime), un monde de natifs s'est francisé et enrichi en satisfaisant, pour une large part, les besoins de celle-ci en produits tropicaux et en esclaves. Une telle situation fut certainement propice à solliciter, sinon des droits, du moins de la reconnaissance ou des égards, et peut-être également à approfondir un lien qui, durant plus d'un siècle, avait été globalement productif pour l'ensemble des partenaires du négoce sénégalais. Ainsi, Charles Cornier, chercha, mais en vain, à se rendre en France durant la période révolutionnaire pour faire valoir les intérêts et les mérites des négociants ou des notables créoles qu'il représentait. Mais ce qui ne se réalisa pas dans ce contexte révolutionnaire s'est finalement et glorieusement accompli dans celui de 1848 où, grâce à la République renaissante, un autre notable créole, Durand Valentin, parvint à se faire élire député à l'Assemblée nationale française.

Cinquante ans séparent les deux personnages, soit un demi-siècle dans les turbulences duquel le domaine colonial français fut à nouveau réduit (au traité de Paris de 1814, qui mit fin au premier Empire, il ne formait plus qu'un ensemble de 7000 km<sup>2</sup>, reléguant la France au rang de cinquième puissance coloniale <sup>1</sup>) et les éta-

1. J. Martin, *L'Empire renaissant...*, op. cit., p. 81.

blissements du Sénégal, pendant un temps réoccupés par les Anglais, furent restitués dans leur totalité à la France au grand soulagement des créoles. En fait, toutes ces années, en particulier celles des guerres napoléoniennes qui ne facilitèrent pas les relations entre la France et ses possessions coloniales, furent très favorables à la société créole. Le double pouvoir qui régissait les établissements français, en particulier à Saint-Louis et à Gorée, c'est-à-dire d'un côté l'autorité du Gouverneur, de l'autre la gestion effective des affaires commerciales et publiques par un maire nommé, pencha de plus en plus en faveur de ce dernier. Les circonstances sans aucun doute y contribuèrent. Mais cette institution municipale, qui avait été, comme on l'a vu, une manière toute pragmatique de reconnaître le processus d'assimilation actif des créoles, ne laissa justement de se saisir des opportunités offertes par les bouleversements et les tumultes de la vie métropolitaine pour obtenir de nouvelles attributions et de plus grandes marges de manœuvre. Autrement dit, la *polis* créole, à partir de la Révolution qui lui fit découvrir qu'elle pouvait revendiquer des droits, entra résolument en politique tout à la fois pour préserver ses intérêts et ses prérogatives et pour afficher une certaine égalité avec les Français de métropole.

Paradoxalement, l'emblématique élection en 1948 de Durand Valentin, à laquelle participèrent tous les résidents de Saint-Louis et Gorée (métropolitains, Noirs et métis), intervint au moment même où le monde qu'il représentait était économiquement à son déclin. L'abrogation définitive de la traite négrière, le recul du commerce de la gomme, l'installation de négociants bordelais et marseillais s'investissant dans la production d'huile d'arachide et enfin les signes de plus en plus manifestes d'une politique coloniale française visant à pénétrer l'intérieur des terres, brisèrent en effet les ressorts sur lesquels s'était développée la société créole<sup>1</sup>. Une autre histoire de la France avec le Sénégal et avec

1. Sur toutes ces questions, voir J.-P. Biondi, *Saint-Louis du Sénégal...*, *op. cit.*, p. 95-109.

l'Afrique noire commençait, mais elle ne commençait manifestement pas à partir de rien. Presque deux siècles d'histoires de traite, de métissage de tous ordres, de vie publique, avaient finalement abouti à une assimilation politique, c'est-à-dire à la reconnaissance comme citoyens français, quels que fussent leur « couleur » et leurs statuts civils personnels (pouvant relever du droit musulman ou du droit coutumier), des habitants de la *polis* créole.

## AUX SOURCES DES AMBIVALENCES IDÉOLOGIQUES DU COLONIALISME FRANÇAIS

On peut maintenant reprendre, là où on l'avait laissé, le premier tableau et surtout mieux mettre en perspective les rapports spécifiques de la France avec son premier empire colonial.

Le traité de Paris de 1763, comme on l'a vu, révéla, au-delà de la victoire anglaise, les irrésolutions et les ambiguïtés de la France en matière de politique coloniale. Manifestement, la perte des possessions d'Amérique du Nord ne fut pas vécue comme un drame national. Il lui restait malgré tout un domaine de taille honorable qui semblait être en quelque sorte à sa mesure et lui réussissait assez bien comme en témoignait le développement de la traite et de l'économie sucrière. Toutefois, Saint-Domingue, le pivot de cette réussite, ne laissait de soulever des difficultés tout à la fois raciales, économiques et politiques. Entre les colons blancs, réclamant toujours plus de liberté commerciale et songeant à une séparation avec la métropole, et une masse d'esclaves pratiquant diverses formes de résistance, il y avait, en plus, les métis et les affranchis qui acceptaient de moins en moins d'être ramenés sans cesse à leur condition de « non-Blancs ».

Finalement, ce fut la Révolution qui eut à se confronter à ce foyer de contradictions en en précipitant l'issue explosive. L'instauration d'un peuple souverain en lieu et place du monarque encouragea promptement les colons à en produire une version qui allait dans le

sens d'un gouvernement autonome de l'île. Mais, très vite, métis et affranchis se mêlèrent au débat, puis les esclaves réclamant un affranchissement général et immédiat, et l'île entra dans une période d'affrontements violents auxquels s'associèrent les Anglais qui virent là une nouvelle occasion de conquête. Une figure se détacha de la mêlée, celle de Toussaint Louverture, esclave affranchi et instruit, devenu colon lui-même et chef de bande armée. S'imposant comme un habile stratège, il mit fin au règne des colons blancs tout en choisissant de rester dans le giron de la République et de s'allier aux troupes envoyées par celle-ci pour chasser l'envahisseur anglais. Jusqu'au premier Empire, Saint-Domingue vécut sous un statut passablement incertain : elle demeurait toujours en principe une possession française, mais le pouvoir imposant que s'était bâti Toussaint lui donnait une allure d'État indépendant. Le leader noir avait en effet remis en route l'économie de l'île en instaurant, à la place de l'esclavage (qu'il avait contribué pour beaucoup à faire abolir), un système de fermage et de travail obligatoire, mais, surtout, il s'était proclamé, au début du Consulat, gouverneur à vie. Bonaparte, lui-même en veine d'un pouvoir grandissant, lui fit payer vite et cher le prix de sa forfaiture (arrêté puis emprisonné en France, il y mourut presque aussitôt). Mais le Premier consul dut tout aussi vite se rendre à l'évidence que le mouvement noir qui avait porté Toussaint lui survivait et que l'indépendance en était bien l'inéluctable issue. En 1803 Haïti était née et, un an plus tard, comme la France, elle avait à sa tête un Empereur<sup>1</sup>...

La Révolution avait donc finalement effacé le fleuron du domaine colonial français et fait naître le premier État moderne noir. Sans doute la formule, sous cette

1. Sur toutes ces questions, voir J. Tarrade, in J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale...*, op. cit., p. 401-410, t. 1 ; J. Martin, *L'Empire renaissant...*, op. cit., p. 30-35 et p. 71-73 et Y. Benot, *La Révolution française...*, op. cit., p. 57-87.

forme lapidaire, est-elle contestable. Les historiens récents, traitant de la période et du thème particulier des colonies, s'accordent pour dire que les principaux acteurs du mouvement révolutionnaire, de la Constituante à la Convention, ne se sont pas précipités pour appliquer le principe fondamental des droits naturels à Saint-Domingue, à Saint-Louis ou ailleurs et, par conséquent, pour y abolir l'esclavage et la traite ; et cela même si des membres influents de la célèbre Société des amis des Noirs, créée en 1788, comme Brissot, Condorcet, l'abbé Grégoire et quelques autres, se sont assez souvent démenés pour rappeler les Jacobins à l'ordre des grands principes. L'importance qu'avait prise l'industrie du sucre dans l'économie nationale, l'intrication d'intérêts ou de positions contradictoires qui faisaient qu'on pouvait être « révolutionnaires » et anticolonialistes (comme l'ont été à leur façon les planteurs blancs de Saint-Domingue exigeant une plus grande autonomie) mais pas antiesclavagistes, ou encore le fait de considérer que la sauvegarde de la nation devait être mise au premier plan, autant d'éléments qui ont certainement contribué à différer toute mesure d'abolition. Et si, au bout du compte, cette mesure fut prise en 1794 sous la Convention (mais, curieusement, elle portait sur le seul esclavage sans inclure véritablement la question de la traite <sup>1</sup>), il est patent qu'elle le fut au moins autant sous la pression des événements, en l'occurrence de l'insurrection déterminée des esclaves, que par le rappel impérieux des idéaux révolutionnaires <sup>2</sup>.

Reste que, globalement, la Révolution a précipité le sort de Saint-Domingue et, partant, de ce qui fut, pendant plus d'un siècle, le pivot du domaine colonial de la monarchie française. Ce qui appelle des commentaires.

D'abord, quels qu'aient été ses attermoissements en matière d'abolition et la force des circonstances qui

1. F. Renault et S. Daget, *Les Traités négrières en Afrique*, Paris, Karthala, p. 118.

2. Y. Benot, *La Révolution française...*, op. cit., p. 7-20.

l'obligèrent à reconnaître le pouvoir effectif de Tous-saint Louverture, la Révolution n'en était pas moins l'héritière des nombreuses critiques qui, à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'avaient cessé de mettre à mal les pratiques et les idées coloniales de la monarchie absolue. Il y eut au premier chef les physiocrates, avec Quesnay bien sûr, mais aussi des figures influentes comme celles du marquis de Mirabeau ou de Turgot qui, à l'encontre d'un mercantilisme corrompé et coûteux, opposaient les valeurs d'un paysannat libéré et entreprenant ainsi que la non-intervention de l'État dans ce qui devait être le libre-échange des produits de la terre. Pour eux, les colonies étaient non seulement immorales, notamment par le fait de l'esclavage, mais également antiéconomiques, voire irrationnelles. Il y avait eu aussi, mais c'était déjà plus ancien, le comte de Boulainvilliers, l'une des grandes figures pionnières de l'historiographie française, défenseur des nobles contre l'hégémonie monarchique, qui vilipendait les colonies parce qu'elles devaient inévitablement conduire à la décadence du royaume.

Mais il y eut surtout les Lumières, vaste et impétueux courant intellectuel, qui n'a pas manqué d'exprimer ses critiques à l'encontre du colonialisme et de l'esclavagisme. Le sujet, à l'évidence, mériterait à soi seul un long développement, lequel indiquerait que les Lumières, au travers notamment de l'*Encyclopédie* ou de l'*Histoire philosophique des deux Indes* de Raynal, se sont abondamment nourries du fait colonial, français et plus largement européen, mais surtout qu'à l'appui du nombre grandissant des récits de voyage et des mémoires des naturalistes ou des administrateurs, elles ont produit une multiplicité de discours et de savoirs qui furent loin d'être toujours concordants. Ainsi, brièvement, y avait-il quelque hiatus entre, d'un côté, les constructions d'une anthropologie qui fondait, dans l'ordre de la nature, l'unité de l'espèce humaine et l'universalité du droit, de l'autre les points de vue polygénistes, physiognomiques, raciologiques qui ne laissaient de faire apparaître des différences plus ou moins radicales entre les types



humains. De sorte que chez les grands auteurs des Lumières, on ne trouve pas aussi fréquemment qu'on le voudrait des déclarations fortement hostiles à l'esclavage des Noirs ; bien plutôt y découvre-t-on assez souvent des balancements entre les idées relatives à l'unité du genre humain et des appréciations fort peu élogieuses sur l'homme et l'environnement africain <sup>1</sup>.

Toutefois, cette « république des lettres », qui associait, en se connectant à des loges maçonniques de plus en plus nombreuses, Lumières et secrets, « sociétés de pensée » et « sociétés d'initiés » <sup>2</sup>, n'a cessé jusqu'à la Révolution d'amplifier son hostilité au colonialisme comme elle n'a cessé de critiquer l'absolutisme qui le mit en œuvre. En la matière, ses arguments furent tout autant d'ordre moral – la conquête coloniale mettant en cause la liberté des peuples autochtones – que d'ordre utilitaire et politique, les colonies étant dispendieuses à souhait pour le royaume, mais surtout promises à se libérer, comme celles de l'Angleterre en Amérique du Nord. Quant à l'esclavage, bien que moins unanimement condamné, il fit malgré tout l'objet d'une dénonciation croissante à la mesure des témoignages qui rendaient compte aussi bien du mauvais traitement des Noirs que de leur capacité à se révolter <sup>3</sup> ; ce qui autorisa certains, comme Diderot, Raynal et surtout Louis Sébastien Mercier, auteur moins connu, à envisager de probables guerres civiles aux Antilles ou en Guyane et la possible indépendance de celles-ci par la lutte victorieuse des Noirs eux-mêmes <sup>4</sup>.

1. Sur ces questions, voir les ouvrages de M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Maspero, 1971, ainsi que ceux de W. B. Cohen, *Français et Africains...*, *op. cit.*, de Y. Benot, *La Révolution française...*, *op. cit.*, et de J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français : l'empire de la coutume*, Paris, Flammarion, 2001.

2. R. Koselleck, *Le Règne de la critique*, Paris, Minuit, 1979, p. 50-70.

3. M. Duchet, *Anthropologie et histoire...*, *op. cit.*, p. 119-122.

4. L. S. Mercier, *L'An deux mille quatre cent quarante : rêve s'il en fut jamais*, Saint-Genouph, Nizet, 1971.

Bref, dans ce vaste mouvement critique, tout concourut, y compris certaines visions prophétiques, pour qu'en effet la Révolution, en abolissant la monarchie, mît également fin au type de colonialisme que représentaient les vastes terres du Nouveau Monde avides de colons et potentiellement séparatistes, ainsi qu'à l'esclavage qui en était le rouage essentiel. Mais bien que, de la sorte, elle allât dans le sens d'une réduction du domaine colonial qui avait déjà été bien entamé par le traité de Paris de 1763, la Révolution hérita, tout en y ajoutant sa tonalité particulière, des discordances ou des ambivalences intellectuelles des Lumières.

D'un côté, en effet, elle érigea en principes universels la détention par tout homme de droits naturels et imprescriptibles et la capacité pour tout peuple à se constituer en nation, voire en république. De l'autre, elle corrigea quelque peu la validité universelle de ces principes, comme si, d'une manière plus réaliste, seule la nation française ou seules des nations qui lui étaient équivalentes en terme de « civilisation » pouvaient pratiquement les mettre en œuvre<sup>1</sup>. Double langage ou double lien donc par où la Révolution déclina son identité proprement française, c'est-à-dire une manière de concevoir l'universel à partir d'un socle particulier ; par où également elle rejoua en effet l'ambivalence des Lumières en formulant *de jure* l'unité du genre humain tout en relativisant *de facto* son application à des sociétés ou à des « races » qui ne semblaient pas encore aptes à en saisir la portée.

Mais en guise de double langage n'a-t-on pas là justement, entre universalisme et relativisme, la matrice généalogique la plus à même de rendre intelligible la spécificité de l'idéologie française en matière de colonisation, notamment celle qui, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, s'appliquera à l'Afrique ? Car, si elles laissèrent à la France un bien maigre domaine ultramarin, la période

1. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme...*, *op. cit.*, p. 61-64.

révolutionnaire et, à sa suite, celle du premier Empire furent propices à un certain renouveau de l'idée coloniale. Sous ce rapport, la Société des amis des Noirs eut une influence particulièrement instructive.

D'abord parce que cette Société fut créée à la veille de la Révolution (et un an après la fondation d'une Société équivalente en Angleterre) et qu'elle regroupa nombre de personnages (dont beaucoup appartenaient par ailleurs à des loges maçonniques) qui jouèrent un rôle important, tout à la fois intellectuel et politique, dans le processus révolutionnaire : à commencer par Sieyès qui fit du peuple ou du tiers état, c'est-à-dire de la nation, le principe constitutif d'une nouvelle souveraineté, et de celle-ci un modèle d'universalité en forme d'État-nation<sup>1</sup>. Ensuite et surtout parce que, en militant pour la cause des Noirs, c'est-à-dire pour l'abolition de l'esclavage, la Société infléchit et durcit les idées des Lumières autour de l'unité fondamentale du genre humain. Dans cette perspective, il lui fallut non seulement conforter une anthropologie monogéniste, mais également écarter certaines considérations qui, comme chez Buffon ou Montesquieu, faisaient des Noirs, des Africains, des êtres radicalement inférieurs, le climat ayant entraîné chez eux une dégénérescence quasi irréparable<sup>2</sup>. Non qu'elle voulût croire, loin s'en faut, dans la parité, ici et maintenant, entre Blancs et Noirs, entre civilisés, sauvages ou barbares. Bien plutôt, en s'efforçant de récuser toute justification intellectuelle à l'esclavage, elle chercha à réduire les différences entre les uns et les autres : soit, comme chez Condorcet<sup>3</sup>, par l'affirmation que les Africains, à l'instar de tous les

1. Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers État ?* [1789], Paris, PUF, 1982. Voir aussi M. Foucault, « Il faut défendre la société »..., *op. cit.*, p. 195-201.

2. G. L. L. de Buffon, *De l'homme*, éd. par M. Duchet, Paris, Maspero, 1971 ; Ch. de Montesquieu, *De l'esprit des lois*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1951, t. 2.

3. A. de Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, 1795.

peuples de la planète, sont susceptibles d'évoluer, de cheminer vers le progrès, soit, comme chez l'abbé Grégoire <sup>1</sup>, par la ferme volonté de réhabiliter leurs qualités morales et intellectuelles, soit encore, comme chez Saint-Lambert et Dupont de Nemours en proposant de les libérer des despotismes qu'illustrait tout particulièrement la traite négrière <sup>2</sup>.

Mais, dans cette affaire, l'élément certainement le plus intéressant à souligner, c'est qu'en militant pour l'abolition de l'esclavage et contre une certaine forme de colonisation, la Société travailla plus ou moins consciemment à l'élaboration idéologique d'une autre forme ; celle qui devrait permettre aux Africains de réduire leurs écarts avec les Européens, ou encore de développer plus nettement leurs qualités au contact de ces derniers (notamment par les mariages mixtes), comme si les Européens, et particulièrement les Français, étaient d'autant plus susceptibles d'apprécier à leur juste valeur les aptitudes des Africains au progrès qu'ils en étaient eux-mêmes l'exemplaire incarnation. On reconnaît là une esquisse de ce qu'on appellera plus tard la colonisation moderne, c'est-à-dire de ce qui deviendra une vaste politique d'expansion territoriale ; une esquisse d'ordre idéologique qui ne saurait bien sûr servir à soi seule d'explication princeps aux conquêtes coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle et aux relations spécifiques de la France avec l'Afrique, mais qui n'en constitue pas moins un tournant assez édifiant.

En outre, l'impact qu'eurent les idées de la Société des amis des Noirs n'est pas sans rapport avec le fait que la France, depuis le traité de Paris avait perdu l'essentiel de ses possessions américaines ; autrement dit le monde noir, au travers des comptoirs africains, de la traite et des multiples problèmes que posait, malgré ses réussites, l'économie de plantation aux îles, était

1. H. Grégoire, *De la littérature des Nègres, ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature* [1808], Paris, Perrin, 1991.

2. Voir à ce sujet l'article de F. Manchuelle, « The regeneration of Africa », in *Cahiers d'études africaines*, 144, XXXVI-4, 1996, p. 559-588.

devenu très objectivement l'horizon de la politique coloniale française. Et c'est justement dans ce contexte que commença à germer l'idée que l'Afrique, particulièrement les terres en amont des établissements du Sénégal, pouvait compenser les pertes américaines et donner lieu à un autre type de colonisation, reposant non plus sur l'esclavage mais sur le travail libre des indigènes. Si le dessein d'accéder au fameux or du Soudan était toujours vivace, le projet d'introduire la culture de la canne à sucre en pays serer ou wolof était venu à l'esprit de certains physiocrates qui estimaient trouver là une solide alternative à l'esclavagisme en même temps qu'elle leur permettait de défendre leur thèse d'un progrès économique et social par le paysannat. De surcroît, l'image des Africains tendait à s'améliorer, notamment celle qui émanait des terres proches de Saint-Louis et de Gorée comme en témoignent les relations de voyage du naturaliste Michel Adenson au Sénégal, particulièrement en pays wolof, qui est décrit comme un monde charmant et policé apte à s'améliorer davantage au contact des Européens <sup>1</sup>.

La Société des amis des Noirs synthétisa donc ce nouveau contexte où la force des choses et le mouvement des idées favorisèrent un certain rapprochement avec l'Afrique. Mais, au-delà de la question apparemment cruciale de l'abolition de l'esclavage et du net soutien qu'apportèrent certains de ses membres comme l'abbé Grégoire au combat de Toussaint Louverture et à l'indépendance de Saint-Domingue, la Société qui, après un moment d'éclipse, fut rebaptisée sous la dénomination très révélatrice de Société des amis des Noirs et des colonies <sup>2</sup>, s'intéressa de plus en plus à des projets de colonisation en Afrique, afin d'y mettre en valeur des terres par le travail libre des indigènes et d'y organiser leur éducation ou leur régénération <sup>3</sup>. Ces projets avaient

1. M. Adenson, *Histoire naturelle du Sénégal*, Paris, 1757 ; M. Duchet, *Anthropologie et histoire...*, *op. cit.*, p. 46-48.

2. W. B. Cohen, *Français et Africains...*, *op. cit.*, p. 232-233.

3. R. N. Necheles, *The Abbé Grégoire 1787-1831 : The Odyssey of an Egalitarian*, Westport, CT, Greenwood Press, 1971.

été tout particulièrement conçus par La Fayette, membre de la Société et ami intime de Grégoire, qui, dès 1787, proposa que la France conquière l'Afrique du Nord et l'Égypte pour y créer des plantations non serviles <sup>1</sup>, et, certainement aussi, pour y damer le pion à l'Angleterre.

Une décennie plus tard, sous le Directoire, La Fayette et d'autres membres éminents de la Société renouvée pouvaient s'estimer largement satisfaits. Conduite par Bonaparte, l'Expédition d'Égypte donnait enfin corps aux nouvelles idées de conquête qui, sur bien des plans, se démarquaient du colonialisme de l'Ancien Régime mû par le seul intérêt mercantile. N'était-elle pas en effet animée par un profond désir de connaissance du monde égyptien (comme l'indiquait l'aréopage de savants et d'artistes qui accompagnait Bonaparte et son armée), ainsi que par le projet d'y introduire les Lumières, d'y faire germer ou d'y régénérer le droit naturel rendu inexistant par le despotisme des mamlouks qui régnaient sur l'Égypte pour le compte de l'Empire ottoman <sup>2</sup> ? Et puis la formule magique de « mission civilisatrice », qui connaîtra une destinée fameuse lors des colonisations du XIX<sup>e</sup> siècle, ne fut-elle pas inventée et rodée durant les toasts qu'offrait Bonaparte à ses généraux <sup>3</sup>, comme pour se glorifier d'une conquête où les intérêts de tous ordres semblaient sublimés par l'altruisme ?

Sans doute l'Égypte, au moins dans l'image courante, n'était-elle pas l'Afrique noire. Sans doute son passé prestigieux, la présence d'un islam et d'un monde arabe qui fascinaient depuis belle lurette l'Occident et auxquels Bonaparte ne resta pas indifférent (on lui prêta l'intention de se proclamer sultan) faisaient-ils quelques différences. Mais pour les amis des Noirs et des colo-

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais dans l'apparition du nationalisme culturel en Afrique noire francophone », in *Cahiers d'études africaines*, XXXII (3), 127, 1992, p. 377.

2. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français...*, *op. cit.*, p. 59-60.

3. J. Martin, *L'Empire renaissant...*, *op. cit.*, p. 71.

nies, et particulièrement pour l'abbé Grégoire (dont le souci de réhabiliter les Africains l'amena justement à défendre l'idée d'une origine nègre de la civilisation égyptienne, anticipant les thèses de Cheikh Anta Diop et de l'afro-centrisme contemporain <sup>1</sup>), ces quelques différences n'avaient au fond qu'une importance très secondaire. L'essentiel n'était-il pas que soient mis en œuvre, dans un même mouvement, un attrait, voire une empathie pour l'Autre, et la volonté de lui faire connaître et adopter le meilleur de la civilisation, soit la dignité, le progrès, le développement, ou encore tout ce qui dans l'ordre de l'universel pouvait lui permettre de se régénérer, de recouvrer au contact d'une Europe guidée par la France, des droits, des aspirations qui appartiennent par principe à l'ensemble de l'humanité <sup>2</sup>.

On prend ici toute la mesure de la fonction idéologique de la Révolution et du fait que l'abbé Grégoire et ses amis en partageaient au plus haut point les idéaux.

Ce qu'avait réalisé la Révolution, notamment durant la Constituante, semblait ne pas devoir rester au seul bénéfice de la France, même si elle put s'en accorder tous les mérites par son histoire particulière : par un processus de civilisation fait de subtils dosages entre foi et raison et d'un mélange des « races », franque et gallo-romaine, qui semblait au bout du compte avoir engendré un peuple exemplairement réconcilié et souverain. Il fallait à cette France, transfigurée par ce qu'elle avait instauré ou « constitué », sortir d'elle-même, éprouver le saut accompli dans le *nec plus ultra* de la civilisation (l'État-nation) au-delà de ses frontières. Elle le fit bientôt en Europe par un impérialisme républicain que Hegel, attentif au sens rationnel de l'histoire, ne manqua pas de saluer en reconnaissant l'esprit du monde sous la figure de Napoléon à cheval.

Mais cette sortie de soi, cette mise à l'épreuve de l'universel, n'était-elle pas plus convaincante, plus déci-

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*, p. 378.

2. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français...*, *op. cit.*, p. 56-61.

sive ailleurs, c'est-à-dire en ces contrées, comme l'Égypte et l'Afrique noire où la civilisation, la culture, n'étaient certes pas absentes, mais où celles-ci ne parvenaient pas ou plus, semblait-il, à aller de l'avant, à cause de la faiblesse ou du despotisme de leurs institutions politiques ? Car la question cruciale posée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen était précisément que les uns ne pouvaient fonctionner sans les autres, ou encore que l'application des droits naturels ne pouvait avoir cours que dans le cadre d'un État-nation où les hommes, pour précisément en bénéficier, devaient en même temps appartenir à un peuple de citoyens<sup>1</sup>. Ce qui était posé comme relevant du mouvement de l'universel devait donc être doublement validé. En l'occurrence la reconnaissance chez tout Autre, particulièrement chez le non-Européen, de droits naturels, impliquait une transformation radicale de son cadre de vie et de son environnement sociopolitique. Tâche immense et éminemment problématique que résumait assez bien la formule de « mission civilisatrice » et dont justement la conquête de l'Égypte fournit, au titre d'essai ou d'expérimentation, une illustration exemplaire.

En effet, au-delà des discours de libération qu'il prononça à l'adresse du peuple égyptien pour légitimer la conquête française, Bonaparte entreprit, en à peine trois ans (1798-1801), tout un ensemble de grands travaux et l'installation de manufactures ; et surtout il conçut une refonte complète de l'administration locale dans les domaines civil, fiscal et juridique<sup>2</sup>. Où l'on retrouve Sieyès et sa définition du tiers état, en l'occurrence des multiples conditions qu'il devait remplir pour faire d'un pays une nation et des hommes des citoyens. Ces conditions, comme nous le dit Michel Foucault<sup>3</sup>,

1. Voir à ce sujet, G. Agamben, *Moyens sans fins : notes sur la politique*, Paris, Rivages, 1995, p. 25-37.

2. H. Laurens et al., *L'Expédition d'Égypte : la Révolution française et l'histoire, 1798-1801*, Paris, Armand Colin, 1989 ; J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme...*, op. cit., p. 71-76.

3. M. Foucault, « *Il faut défendre la société* »..., op. cit., p. 196-199.



ressortissaient, d'une part, à un ordre formel, législatif et juridique, d'autre part et surtout, à un ordre substantiel, c'est-à-dire à un faisceau de développements sectoriels (agriculture, commerce, industrie) et de fonctions administratives au travers duquel la nation pouvait se présenter au premier chef comme un corps social total et rationnel. De ce point de vue, Bonaparte fut sans conteste le disciple très appliqué de Sieyès. L'assignation de droits naturels aux Égyptiens, par-delà l'oppression des mamelouks, exigeait en effet que l'organisation de leur système social fût réformée de fond en comble.

Mais, s'il y réussit en partie, notamment en laissant, longtemps après lui, l'empreinte de la présence française (comme un léger désir de France), Bonaparte éprouva aussi toutes les limites de sa conquête républicaine. D'abord parce qu'il dut composer avec les réalités locales, notamment avec la législation musulmane, et recourir souvent du même coup à l'administration indirecte<sup>1</sup>. Ensuite et surtout, parce ce que, en guise de conquête libératrice, l'entreprise se heurta à de nombreuses résistances et rébellions et tourna finalement court, s'épuisant en combats meurtriers ou en efforts de plus en plus vains pour plaire au monde arabe (comme la conversion à l'islam du dernier général qui fut à la tête du corps expéditionnaire après le départ de Bonaparte et l'assassinat de Kléber).

Que dire de cette sortie de soi qui a satisfait tant de grandes figures républicaines ? Qu'elle ne fut ni un échec, ni une réussite, peut-être les deux à la fois. Une expérience en tout cas qui noua d'une manière quasi organique l'édification de la République française à des projets de conquête, comme si la première, pour conforter sa posture universaliste, avait nécessairement besoin des seconds. Mais une expérience grosse de dilemmes irrésolus. Car vouloir, comme l'Expédition d'Égypte le fit dans l'esprit d'un Sieyès, faire découvrir aux gens du cru leur gisement de droits naturels tout en

1. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme...*, op. cit., p. 77-83.

recomposant complètement leur système social afin d'y substituer aussi vite que possible une vraie nation composée de vrais citoyens revenait inmanquablement à se heurter aux particularités d'un monde, d'une culture qui ne pouvait suivre, sans résistance, la totalité du scénario. L'entreprise était trop énorme pour ne pas échouer, à tout le moins pour ne pas apparaître comme le fait d'un pays conquérant imposant aux peuples conquis ses propres particularités, fussent-elles porteuses de libération et, en ce sens, certainement désirables.

S'esquissent ici toutes les hésitations et ambivalences idéologiques qui animeront l'expansion coloniale française du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment en Afrique. Ou bien la France rabattra l'universel en quelque sorte sur elle-même, considérant que son histoire, son tournant révolutionnaire, son inclination pour la chose publique (la *res publica*) la rendent tout particulièrement apte à coloniser, c'est-à-dire à inclure dans son giron – dans la figure de l'État-Nation – les peuples conquis, et ce sera la doctrine dite de l'assimilation suivant laquelle les droits naturels des colonisés ne devraient réellement fonctionner qu'en étant ceux de citoyens français. Ou bien elle estimera que les peuples conquis ont eux-mêmes des particularités, c'est-à-dire des coutumes, une culture, voire une civilisation, qu'elle ne peut donc assimiler sans rejet, et qu'en conséquence les droits des colonisés ne pourront se développer que par une longue et patiente association avec la puissance coloniale, d'où il résultera peut-être à terme des nations et des citoyennetés locales.

Des motifs et des circonstances d'un autre ordre qu'idéologique expliqueront bien sûr cette expansion coloniale, mais on a là un noyau d'idées ambiguës et plus ou moins contradictoires qui, déjà esquissé chez les amis des Noirs et durant l'Expédition d'Égypte, se précisera avec elle par de singuliers entremêlements. Il tient en fait à une question cardinale – comment faire de l'homme et du citoyen ailleurs que chez soi ? – et à deux réponses aussi problématiques l'une que l'autre. Soit on veut tout faire d'un coup et, dans cette hypothèse, la

meilleure voie consiste certainement, comme sur le sol français, à assimiler, mais au risque de ne pas y parvenir faute de moyens et de consensus locaux suffisants. Soit on étale les choses dans le temps, mais sans trop savoir, dans ce cas, qu'elle en sera exactement l'issue finale : une association toujours prolongée, mais pouvant éventuellement déboucher sur une assimilation consensuelle, ou son arrêt, signe que le temps a fait son œuvre et que des nations sont mûres pour se déclarer souveraines ?

L'histoire de la colonisation française prendra plutôt le second chemin, mais l'hypothèse de la première voie, pendant un temps, hautement affirmée, ne cessera de brouiller les pistes, indiquant que la France ne saura jamais vraiment faire de choix tranché entre les deux. Si, encore une fois, d'autres motifs, comme celui, central, d'un besoin d'Afrique de plus en plus déclaré, lui apporteront leurs propres éclaircissements, ce manque de résolution est en bonne partie contenu dans la question formulée plus haut. En fait de manque, mieux vaudrait parler de trop-plein, de quelque chose d'excessif qui renvoie à cette image de soi que s'inventa, avec les Lumières mais surtout avec la Révolution, la nation française comme porteuse d'idéaux universels. Sortie de soi, mise à l'épreuve de ces idéaux, telles furent les modalités de ce mouvement spéculaire en forme d'impérialisme républicain ou de « génie civilisateur », lequel, en conjuguant l'universel avec le particulier, pouvait en effet aussi bien déboucher sur un élargissement de la nation française que sur la fabrication de nouvelles entités nationales.

On retiendra donc de ce parcours généalogique trois configurations majeures et assez contrastées.

La première se présente sous les traits d'une France d'Ancien Régime où le pouvoir d'État joua un rôle essentiel dans la constitution comme dans la gestion de son domaine colonial. Mais, un pouvoir d'État qui, tout en manifestant ainsi de la détermination et de la constance, notamment par un contrôle sourcilieux de l'Exclusif, ne laissa en même temps de faire transpa-

raître ses interrogations sur l'intérêt véritable qu'il y avait à faire vivre un tel domaine : d'une part, parce que celui-ci exigeait une émigration française importante, ce qui lui paraissait susceptible d'affaiblir le royaume, d'autre part et surtout, parce que rien n'établissait avec exactitude si les possessions ultramarines rapportaient finalement plus qu'elles ne coûtaient. Autant d'attitudes, de postures spécifiques, largement ambivalentes, qui, par-delà le contexte historique où elles sont apparues, ont imprimé des marques durables sur les relations de la France avec son futur empire et avec ce qui deviendra ses colonies africaines.

La seconde configuration apparaît très différente de la première, presque comme son antithèse. Emblématiquement représentée par l'Expédition d'Égypte, elle met en scène la première grande expérience de colonisation moderne, celle qui se pare des atours d'une mission civilisatrice, la France, à l'inverse de sa position qui avait été la sienne durant l'histoire coloniale des siècles précédents, prenant ainsi le pas sur les autres nations européennes. Point d'interrogations, dans cette affaire, sur ses coûts et avantages économiques ou sur les risques d'affaiblissement démographique qu'elle peut faire courir au pays. Bien plutôt une mise en avant de l'État républicain à la fois comme moyen et comme fin de l'entreprise. Mais l'autre élément remarquable de cette configuration, qui la relie étroitement à la première, c'est que ceux-là mêmes qui mettaient en cause les pratiques coloniales de l'Ancien Régime, les continuateurs des Lumières, c'est-à-dire des loges maçonniques, des physiocrates, des amis de Noirs, sont devenus les soutiens intellectuels organiques d'une nouvelle colonisation où l'altruisme civilisateur paraît commander et transcender la sphère des intérêts économiques et politiques. Par là, il associe durablement une conception coloniale rénovée aux idéaux républicains et, mieux encore, anticipe sur la façon dont une certaine « gauche » française apportera son soutien à l'édification du futur empire français et sur la manière dont elle traitera, par la suite, des relations franco-africaines.

La dernière configuration semble occuper une position médiane entre les deux précédentes. Le « théâtre saint-louisien », comme elle fut nommée, ressortit incontestablement à la première, puisqu'il fut le lieu éminent des intérêts commerciaux et négriers de la France d'Ancien Régime en Afrique. Mais, dans la mesure où ses acteurs en ont été également des gens du cru, dans la mesure où ceux-ci ont formé avec les Français un monde inédit, tout à la fois emprunt de références africaines et d'inclinations pour la métropole, elle participe aussi et surtout de la seconde. Car, si n'était le contexte de la traite négrière à laquelle les uns et les autres œuvraient, il y a dans cet ensemble singulier des ingrédients qui pouvaient satisfaire nombre d'esprits civilisateurs, en l'occurrence une culture locale tout à fait estimable, un « mélange des races » et des aspirations à l'assimilation politique. Dans ces conditions, que ce « théâtre » soit devenu par la suite le point d'ancrage de la pénétration française en Afrique noire n'a rien pour surprendre. Guère davantage le fait qu'il se soit transformé avec elle en lieu exemplaire des chassés-croisés entre, d'un côté, une colonisation jouant à la fois de l'assimilation et de l'association, de l'autre, un monde sénégalais revendiquant ses racines culturelles et son appartenance à la citoyenneté française.

Ce triptyque ne saurait évidemment tisser autre chose qu'un ensemble de fils indicatifs au regard d'un *imperium* français qui, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, se développera par d'autres voies, d'autres circonstances et d'autres configurations. Mais celles-ci rejoueront, en les infléchissant ou en les entrecroisant, plusieurs de ces registres, et ne cesseront pour le coup d'amplifier leurs tours ambivalents et paradoxaux.



**BESOINS D'AFRIQUE**





Pendant plusieurs décennies après l'événement révolutionnaire, la France sembla n'avoir d'autre besoin d'Afrique que celui qui avait été le sien sous l'Ancien Régime, essentiellement de la main-d'œuvre servile, même si les moyens de perpétuer la traite étaient plus incertains ou plus risqués qu'auparavant <sup>1</sup>. À l'encontre des conceptions républicaines qu'il avait tentées d'appliquer en Égypte, Napoléon Bonaparte, devenu Premier consul, avait rétabli la traite et l'esclavage (1802) et s'était dramatiquement obstiné, mais sans succès, à récupérer Saint-Domingue. On connaît la suite, en l'occurrence une épopée impériale qui s'acheva par une réduction drastique du domaine colonial français.

Mais la France ne fut pas la seule à perdre une bonne partie de son domaine. L'Angleterre d'abord, puis l'Espagne et le Portugal furent amputés de leurs possessions d'Amérique consécutivement aux divers mouvements d'émancipation qu'elles avaient générés. De sorte qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la presque totalité des possessions ayant donné lieu à une forte colonisation de peuplement européen avait rompu les pactes coloniaux avec leur métropole, conjuguant les libertés conquises avec l'élimination ou la fréquente mise en « réserve » des

1. F. Renault et S. Daget, *Les Traités négrières...*, *op. cit.*, p. 126-141.

populations amérindiennes, et avec la perpétuation, pour leur propre compte, de la traite négrière.

Vu sous cet angle très général, une page des conquêtes coloniales européennes était tournée. Une autre commençait, ou se réécrivait plus sûrement autour de ce qui avait été initialement, au tournant du xv<sup>e</sup> siècle, la route des Indes et de la Chine. La puissante Angleterre y veillait en s'installant de plus en plus fermement aux Indes et en regardant vers l'Asie et l'Océanie. Quant à l'Afrique, elle n'était déjà plus seulement, pour l'Europe, une collection de forts ou de comptoirs et un vaste réservoir de main-d'œuvre servile, surtout pour les Britanniques, solidement implantés dans leur colonie de Gambie, qui avaient pris aux Hollandais, en 1815, leur possession du Cap en la peuplant de plusieurs milliers d'entre eux, et allaient donner (1830) une autre colonie à la Couronne, la Gold Coast (actuel Ghana). L'Angleterre tira même parti de son très influent Comité pour l'abolition de la traite des esclaves d'origine méthodiste, qui avait créé en Sierra Leone un territoire de Noirs libérés, pour en faire le centre administratif et judiciaire de ses implantations sur les côtes de l'Afrique occidentale<sup>1</sup> et pour entreprendre, pressée par son opinion politique, la lutte contre la traite négrière. En outre, depuis la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, elle avait multiplié les expéditions scientifiques à l'intérieur du continent, comme celles conduites par Bosman, Mungo Park ou Golbery, indiquant, que malgré toutes les préventions qu'elle pouvait susciter relativement aux mœurs de ses indigènes et à un climat délétère peu propice à l'installation durable d'Européens, l'Afrique devenait attractive autrement que sous la forme d'une ponction démographique massive.

Sans doute, ici, devrions-nous reprendre les termes du « grand récit » évoqué au début du chapitre précédent pour dire qu'en cette période charnière, le développement du capitalisme commençait à rompre avec sa phase

1. P. Biarnes, *Les Français en Afrique noire...*, *op. cit.*, p. 76-77.

d'accumulation primitive, et que, sans solution de continuité, il était en train d'amorcer une phase plus décisive d'industrialisation qui requérait la conquête de nouveaux territoires aux fins d'exportations de marchandises et d'acquisitions accrues et plus diversifiées de produits exotiques. Nul doute en tout cas que l'Angleterre, bien plus que toute autre puissance européenne, incarnait assez bien ce mouvement d'ensemble et qu'elle traçait la voie, par sa domination des mers, à de nouveaux et ambitieux projets de colonisation <sup>1</sup>.

1. Les écrits d'auteurs marxistes orthodoxes, à commencer par Lénine, pourraient aller à contresens de ce point de vue puisqu'ils estiment qu'avant 1870, les milieux d'affaires anglais étaient hostiles aux conquêtes coloniales.



## DES ANTILLES AU SÉNÉGAL : L'ÉBAUCHE D'UN NOUVEAU PROJET COLONIAL

Dans cette période de recomposition, la France semblait avoir le profil assez bas et quelque peu névrotique d'un pays vivant à contre-courant de l'Histoire, s'attachant, dans l'espace très réduit de ses possessions ultramarines, à reconduire son mercantilisme d'antan et à entretenir l'espoir ou, plutôt, l'obsession d'un retour de Saint-Domingue dans son giron. Tout, il est vrai, allait dans le sens de ces pulsions régressives : elle était sous la haute surveillance des puissances alliées qui avaient mis fin à l'Empire en 1814, et une Restauration remit à l'honneur l'ordre ancien avec son trône, son clergé et son aristocratie foncière. Pour avoir voulu, depuis la Révolution, trop sortir d'elle-même, la France paraissait finalement condamnée au repli et à des compulsions de répétition. Toutefois, l'Histoire était bien passée et ce nouvel accès de francocentrisme ne signifiait pas un refoulement de l'épisode révolutionnaire. Bien plutôt celui-ci donna lieu à des lectures contrastées, mais qui toutes devaient faire sens avec l'ensemble du parcours accompli par la nation française depuis les conquêtes germaniques : pour Montlosier, historien aristocrate et partisan de la Restauration, la Révolution ne fit qu'achever et consommer l'œuvre des monarques ; pour Augustin Thierry, historien républicain, le moment révolutionnaire représentait l'achèvement de cette lutte des « deux races », franque et gallo-romaine, qui, pendant plus de treize siècles, fut, selon lui, le moteur de

l'histoire de France <sup>1</sup>. Autrement dit, le retour de la monarchie ne signifia pas l'effacement de ce qui avait été le mouvement d'édification de l'État national, comme l'indiquait, d'une certaine manière, le fait que cette monarchie était constitutionnelle, et appliquait le Code civil napoléonien. Il cristallisa, au contraire, l'aspect sous lequel ce mouvement d'universalisme national pouvait toujours se fixer sur le second terme, c'est-à-dire sur la nation française comme monde spécifique, et prendre, du même coup, les formes beaucoup plus étriquées du nationalisme et du chauvinisme.

Pour l'heure en tout cas, ce nationalisme, ou ce « mal », comme le diagnostiquera plus tard Ernest Renan au lendemain d'une autre défaite <sup>2</sup>, se traduisit en interrogations diverses sur la nation française ou en ressassements nostalgiques de ses gloires passées, mais aussi et surtout en xénophobie assez prononcée à l'égard de l'Angleterre, cette ennemie héréditaire, victorieuse et toujours plus puissante, dont le caractère national, semblait-il, plaçait la perfidie aux commandes de sa politique.

Il se produisit du reste en 1816 un événement tout à fait emblématique de cette situation française, lequel fut en même temps révélateur d'une certaine reprise d'intérêt pour l'Afrique, indépendamment des besoins en main-d'œuvre servile. À l'initiative du baron Portal, directeur puis ministre des Colonies et étroitement lié au milieu des armateurs et négociants bordelais, la Restauration décida de reprendre effectivement possession de ses comptoirs sénégalais (qui lui avaient été officiellement restitués en 1814, mais qui étaient toujours, de fait, sous contrôle anglais) en y envoyant un nouveau gouverneur flanqué d'un état-major et d'une mission scientifique. Ce fut l'épisode fameux et dramatique, immorta-

1. M. Foucault, « *Il faut défendre la société* »..., *op. cit.*, p. 205-212.

2. E. Renan, « La réforme intellectuelle et morale de la France », in *Histoire et parole. Œuvres diverses*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1984.

lisé par le peintre Géricault, du naufrage, au large des côtes de l'actuelle Mauritanie, de la frégate *La Méduse*, qui, par ce nouveau coup du destin, symbolisa à lui seul les malheurs d'une France réduite à gérer son maigre domaine colonial<sup>1</sup>. Un canot de sauvetage avait fait quelques rescapés, parmi lesquels le gouverneur et son état-major ainsi que le géographe Charles Mollien qui put, par la suite, explorer le Fouta-Djalou et découvrir les sources des fleuves Sénégal et Niger.

En fait, malgré ses aspects désastreux, l'envoi de *La Méduse* ne fut pas un échec. D'abord parce que les rescapés, qui avaient été capturés par des Maures, durent être rachetés à ces derniers et placés dans leurs fonctions légitimes par les Anglais, et cela, sous la pression de la société créole de Saint-Louis et de Gorée qui n'avait jamais cessé de manifester ses témoignages de fidélité à la France. Ensuite, parce que le nouveau gouverneur tenta de mettre en application le programme conçu par le directeur des colonies qui consistait à étendre les prérogatives françaises plus à l'intérieur des terres, à relancer les activités de commerce portant sur des produits autres que le « bois d'ébène », à étudier les possibilités d'exploitation agricole reposant à la fois sur un colonat européen et sur une main-d'œuvre indigène, ainsi qu'à installer des écoles françaises à destination d'enfants du cru<sup>2</sup>. Sans doute ne put-il réaliser qu'une très faible partie du programme prévu mais l'idée y était, et elle était celle qu'avaient déjà autrefois lancée certains physiocrates et La Fayette et qui fut largement débattue au sein de la Société des amis des Noirs. Belle continuité historique qui sembla faire fi des changements politiques spectaculaires qu'avait connus la nation française, et qui rebondit quelque temps plus tard, en 1822, avec la nomination d'un nouveau gouverneur, le baron Jacques François Roger.

Habité par le projet que le Sénégal pouvait remplacer Saint-Domingue, mais dans des conditions telles

1. J. Martin, *L'Empire renaissant...*, op. cit., p. 102-103.

2. J.-P. Biondi, *Saint-Louis du Sénégal...*, op. cit., p. 80-82.

qu'il serait au départ porté par une ambition coloniale neuve, débarrassée de l'esclavagisme, le baron reprit, sur une vaste échelle, le second point du programme de Portal, à savoir la mise en œuvre de plans d'exploitation de denrées tropicales. Entouré de botanistes, d'ingénieurs et d'ouvriers européens, auxquels s'ajoutèrent plus de deux cents « hommes de couleur » de la Martinique, condamnés pour faits de rébellion, ainsi que des esclaves locaux dont l'affranchissement était conditionné à des obligations de travail, il fit aménager à proximité de Saint-Louis et le long du fleuve Sénégal de nombreux champs de culture. Coton, indigo, banane, mais aussi fruits et légumes d'Europe, plantes médicinales, furent ainsi cultivés ou expérimentés sous la houlette de l'entreprenant gouverneur qui avait associé à son entreprise des notables métis ou noirs de Saint-Louis par l'octroi d'importantes primes d'encouragement. Le projet, comme celui de son prédécesseur, tourna court et la monarchie de Juillet, après le retour du baron en France, y mit officiellement fin, laissant la société saint-louisienne se replonger dans le monde des affaires et du commerce. On en fit même à Paris une évaluation très précise et l'on constata qu'il avait coûté bien trop cher au regard de ce qu'il avait rapporté, seulement quelques dizaines de tonnes de coton exportées <sup>1</sup>.

Reste que ce nouvel épisode de la saga saint-louisienne constitue sous plusieurs aspects un événement assez remarquable. D'abord, il représenta en effet une assez belle continuité historique, au regard non seulement d'idées « progressistes » qui avaient été lancées dès avant la Révolution, mais aussi de l'évolution de la société franco-sénégalaise locale. Avec la reprise en main par la France de ses possessions sénégalaises, qui vit le déploiement d'activités nouvelles et l'implantation d'écoles, la société créole pouvait s'estimer être de plus en plus une composante de la nation française <sup>2</sup>. Ensuite,

1. J.-P. Biondi, *ibid.*, p. 82-90.

2. G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain...*, *op. cit.*, p. 41.



ce qu'entreprit le baron Roger, par son côté expérimental et utopique, annonçait déjà l'impact de certains courants idéologiques, comme le saint-simonisme et le fouriérisme, qui allèrent bientôt soutenir les entreprises coloniales en Algérie puis en Afrique. Enfin, ce gouverneur inaugura un style de personnage, l'administrateur-ethnographe, qui jouera un rôle majeur mais ambigu dans l'histoire de la colonisation française en Afrique. Car, outre ses vues ambitieuses et ses talents d'organisateur, le baron Roger fut aussi l'auteur des *Fables sénégalaises* (recueil de contes traditionnels) et d'une étude sur la langue wolof<sup>1</sup> : deux ouvrages rédigés juste après son retour en France et qui, en traitant non point de son œuvre mais de la culture locale, témoignèrent, malgré sa volonté de civiliser, d'une certaine indigénophilie. D'autres grandes figures coloniales après lui, à commencer par Faidherbe, feront ce même parcours de représentant résolu d'une France entreprenante et civilisatrice et de fin observateur des richesses culturelles africaines.

Cette première ébauche de colonisation appelle d'autres commentaires. Car il faut encore expliquer pourquoi l'État français, à travers sa direction des colonies et son ministère de la Marine, s'engagea pleinement, notamment sur le plan financier, dans une entreprise qui aurait pu, dès le départ, lui apparaître déraisonnable ou peu réaliste. Sans doute, divers facteurs influencèrent son choix, comme la forte personnalité du baron Roger, les pressions qu'exerçait sur le ministère le milieu de négociants bordelais, ou encore le mouvement antiesclavagiste conduit par l'Angleterre qui obligeait peu ou prou la France à mener, dans ses établissements sénégalais, des projets nouveaux, déconnectés de toute pratique négrière.

Mais cela n'explique pas tout. Dans l'espace très réduit et très éclaté des colonies françaises (essentielle-

1. F. Manchuelle, « Assimilés ou patriotes africains ? Naissance du nationalisme culturel en Afrique française (1853-1891) », in *Cahiers d'études africaines*, 138-139, XXXV-2-3, 1995, p. 337.

ment les Petites Antilles, la Guadeloupe et la Martinique, la Guyane, l'île Bourbon, les comptoirs de l'Inde et les établissements sénégalais), le pôle africain était en train de se substituer au pôle antillais. Plus précisément, la perte de Saint-Domingue, la colonie qui avait été le fleuron de l'ex-empire colonial, était en passe d'être compensée par une Afrique qui s'offrait presque comme neuve aux idées de conquête et de captation de produits tropicaux. Plusieurs indices mettent en évidence cette nouvelle donne, comme la mission d'exploration de Charles Mollien, qui fut bientôt suivie par celle de René Caillié (1827-1828), celui-ci remontant jusqu'à Tombouctou ; ou encore la création, en 1822, de la Société de géographie de Paris qui regroupa, au fil des années, nombre des partisans d'une expansion territoriale en Afrique et qui développa ses réseaux de relations aussi bien du côté d'une Marine française en reconstruction que du côté d'une bourgeoisie marchande soucieuse de relancer son commerce au long cours.

Autrement dit, s'il était à l'évidence réduit, le domaine colonial, sous la Restauration, n'en fut pas moins le théâtre de mouvements ou de recompositions internes qui en déplaçaient fermement le centre de gravité vers l'Afrique. L'Angleterre, quels qu'aient été les sentiments d'hostilité à son égard, et, dans une moindre mesure, la Hollande servirent sans conteste de modèle de référence : dans le domaine des missions d'exploration, d'établissement de colonies ou de programmes d'exploitation agricole, mais aussi dans celui de la lutte contre la traite esclavagiste. Car si la France, tout au long de la Restauration et même au-delà, continua à pratiquer le trafic négrier, sa signature à des traités d'abolition successifs, imposés par l'Angleterre, l'obligeait de plus en plus à tenir ses engagements et à réprimer certains de ses navires qui le pratiquaient<sup>1</sup>. Ce qui ne manqua pas de redynamiser sa marine militaire et de lui faire plus assidûment fréquenter, à l'instar de la Royal

1. F. Renault et S. Daget, *Les Traités négrières...*, op. cit.

Navy, les côtes africaines, avec l'idée éventuelle d'y accoster pour y planter le drapeau national.

Mais bien que l'ébauche d'un nouveau besoin d'Afrique se précisât de plus en plus nettement, la France n'était qu'une composante d'un mouvement général largement dominé par l'Angleterre. Il n'y a donc pas là de quoi mettre en avant une relation particulière avec l'Afrique, si ce n'est que l'époque de la Restauration fut sans doute davantage une période de recomposition que de repli, notamment au travers d'influences fortes économiques, intellectuelles, voire militaires qui associaient dans un même ensemble intérêts mercantiles, motifs scientifiques et orgueil national.

Toutefois, d'autres faits ou d'autres configurations dessinaient des traits plus nettement singuliers mettant précisément en relation les Antilles avec l'Afrique et la France avec le monde noir. Comme on l'a indiqué plus haut, à propos de l'entreprise du baron Roger, un nombre important de Martiniquais furent déportés au Sénégal pour raison politique. Il s'agissait en réalité de mulâtres affranchis qui formaient l'essentiel de l'élite noire de l'île et qui avaient été condamnés au seul motif d'avoir fait paraître des libelles réclamant non seulement l'abolition totale de l'esclavage mais aussi l'égalité des droits et l'assimilation politique. Par où l'on prend toute la mesure de la régression idéologique de la Restauration, mais par où, également, l'on redécouvre l'importance de la Société des amis des Noirs qui, bien que tenue à une très grande discrétion par le régime, connut dans les années 1820, un regain d'activité, notamment avec l'appui de personnalités émanant du milieu protestant français<sup>1</sup> et du mouvement abolitionniste porté par l'Angleterre. Et ce regain fut d'autant plus manifeste que des amis des Noirs prirent justement la défense de ce mouvement martiniquais, ce qui permit à son principal leader, un certain Cyrille-Auguste Bisette, de ne

1. S. Daget, « L'abolition de la traite des Noirs en France de 1814 à 1831 », in *Cahiers d'études africaines*, vol. 11, n° 41, p. 14-58.

pas être déporté au Sénégal et de vivre en métropole, sa peine ayant été commuée en une interdiction de séjour dans les colonies françaises <sup>1</sup>.

Cette affaire fort intéressante appelle plusieurs remarques. La première tient au fait, sans précédent semble-t-il, que des Noirs ou des « gens de couleur » accomplirent le parcours en sens inverse de celui de la traite. Certes, on était loin d'un retour volontaire à la terre africaine, et ce n'était pas la première fois (et encore moins la dernière) que les autorités françaises assignaient aux colonies la fonction de bagne. Mais il y avait là une situation assez singulière (à laquelle du reste les autorités ne songèrent sans doute pas) qui faisait que des « gens de couleur », luttant pour l'égalité des droits, allaient se retrouver dans un autre milieu créole animé par des revendications largement similaires aux leurs, même s'il était encore quelque peu impliqué dans la traite négrière. Nombre d'entre eux, après l'épisode du baron Roger, y firent du reste souche et se convertirent assez bien aux affaires et à la vie publique de la société saint-louisienne. Trente ans plus tard, un certain abbé Boilat, d'origine créole et saint-louisienne, édifié sans doute par cette intégration, recommandera aux autorités françaises, dans ses *Esquisses sénégalaises* (1853 <sup>2</sup>), de faire venir des colons noirs antillais christianisés afin de régénérer une société créole déclinante.

Sans y voir nécessairement une anticipation des rencontres et des réflexions de Senghor et Césaire sur la négritude, il est malgré tout tentant de reconnaître dans cette fusion de deux mondes créoles un nouveau fil conducteur par lequel se sont trouvées associées l'appartenance à un certain univers culturel et l'aspiration à la citoyenneté française.

1. Sur toute cette affaire, et les remarques qui suivent, voir F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*, p. 379-382.

2. D. Boilat, *Esquisses sénégalaises*, Paris, Karthala, 1984, p. 474-475.

La deuxième remarque concerne le personnage de Bissette. Celui-ci vécut donc assez longtemps en France où il ne resta pas inactif. Fortement inspiré par les écrits de l'abbé Grégoire, il fonda, dans le contexte plus libéral de la monarchie de Juillet, la *Revue des colonies* (1834) pour y défendre l'abolition de l'esclavage et l'application des droits républicains aux Noirs dans toutes les possessions françaises. Et, comme Grégoire, il fit valoir le rôle essentiel que devaient y jouer l'éducation et le mélange des « races », toutes choses qui l'amènèrent à approuver un certain type de colonisation, celui-là même qui se réclamait d'une « mission civilisatrice » à la française. Mais, de surcroît, et cela rejoint la remarque précédente, la revue se voulut être un véritable trait d'union entre les Antilles et l'Afrique en publiant également des articles de créoles saint-louisiens.

Ainsi, comme l'a très bien montré François Manchuelle, Bissette fut le « doyen des Noirs francophones en France <sup>1</sup> », donnant ainsi le coup d'envoi à toute une série de « mouvements nègres » qui se développeront par la suite en métropole. Mais il fut aussi, comme le sera la majorité des leaders antillais et africains francophones, une figure ambivalente, aussi bien attachée à valoriser le monde noir qu'à revendiquer pour lui l'universalité des droits qu'avait instituée la Révolution française.

On assiste donc, en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, au démarrage d'un intéressant chassé-croisé entre, d'un côté, un cercle de Français, caressant des projets de colonisation en terre africaine mais intéressé par les cultures locales, de l'autre, un milieu créole qui aspirait à l'assimilation politique sans renier ses propres spécificités et qui n'était pas hostile à l'entreprise coloniale dès lors qu'elle participait résolument d'un processus civilisateur. Deux positions qui avaient l'air de s'accorder en plaçant la France et l'Afrique dans un rapport imaginaire d'intérêts réciproques, mais qui entretenaient mutuellement un réel malentendu en ce que l'une

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*

recherchait en tout premier lieu la conquête et l'autre l'émancipation. Deux positions et un chassé-croisé qui se préciseront par la suite où l'on verra des colonisateurs français attentifs à ce que l'Afrique évolue, mais lentement, aussi bien dans l'intérêt de la métropole que dans celui de ses diverses cultures locales, et des colonisés africains militant pour leur autonomie culturelle, voire politique, mais volontiers soucieux de pouvoir en disposer dans le cadre de la République française.

Une dernière remarque, enfin, concerne les liens qui se sont tissés entre ce mouvement antillais et certains milieux français. Comme on l'a dit, Bissette et ses amis reçurent d'importants soutiens venant principalement du mouvement abolitionniste qui rassemblait des républicains et des libéraux, parmi lesquels de nombreux protestants. Mais une composante de ce mouvement, aux dimensions éminemment symboliques, œuvra tout particulièrement à cette construction des relations franco-antillaises. Il s'agit de la franc-maçonnerie ou, plutôt, de certaines de ses loges qui s'implantèrent en effet aux Antilles au moins à partir des années 1820-1830, et qui initièrent tout ou partie des élites créoles<sup>1</sup>. Singulière rencontre, une fois de plus, que celle d'une franc-maçonnerie métropolitaine, préservant l'esprit critique des Lumières et les principes fondamentaux de la Révolution dans un contexte de restauration de la monarchie, avec une élite créole aspirant à une large émancipation. Initiation et promotion, secret et clandestinité, communauté d'idéaux et diversification des loges, toutes choses qui furent de nature à sceller durablement des liens entre un certain milieu républicain et les avant-gardes issues des colonies, mais qui, en outre, permirent d'associer fortement le désir d'émancipation de celles-ci aux idées d'assimilation et de mission civilisatrice de celui-là.

1. F. Manchuelle, *ibid.*, et M. J. Headings, *French Freemasonry under the Third Republic*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1949.

Ce dernier point apporte un double éclairage sur l'édification future des relations franco-africaines. D'une part, il confirme l'étroite imbrication des idées républicaines et des projets coloniaux, le soutien aux Noirs et aux « gens de couleur » impliquant, dans un même mouvement, l'abolition de l'esclavage et l'accès à des droits que seule une civilisation supérieure, acquise à des principes universels, était en mesure de leur donner. D'autre part, il met en relief un rapport spécifique de « fraternité » entre colonisateurs et colonisés qui, avec la constitution de l'empire africain sous la III<sup>e</sup> République, continuera durablement à fonctionner malgré de graves entorses aux idéaux francs-maçons. Dans le sillage des leaders antillais et guyanais, bon nombre de leaders africains au XX<sup>e</sup> siècle, seront en effet francs-maçons et revendiqueront des droits et des positions politiques tout en en réclamant l'exercice dans le cadre de la République française.





## UNE GRANDE RÉPÉTITION GÉNÉRALE : LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Malgré l'accumulation d'indices, le temps de la colonisation de l'Afrique noire, n'était pas encore venu ni pour la France ni pour aucune autre puissance occidentale, pas même l'Angleterre. Mais au-delà des facteurs essentiellement économiques et politiques qui guideront les entreprises coloniales européennes, peut-être fallait-il plus spécifiquement à l'État français qu'il rede-vînt en effet un État républicain, c'est-à-dire qu'il renouât peu ou prou avec cet universalisme national qui avait présidé aux destinées ultimes de la Révolution, notamment à travers l'Expédition d'Égypte.

Cependant, une conquête coloniale n'attendit pas le retour de la République. Ce fut la conquête de l'Algérie qui commença à la fin de la seconde Restauration pour s'achever dans les dernières années de la monarchie de Juillet, soit près de vingt ans de pénétration et d'opérations militaires, mais aussi de gestion administrative et d'immigration européenne. Généralement, à propos de cette conquête, les historiens s'accordent pour dire qu'elle fut bien davantage le fruit d'un engrenage que le résultat d'une volonté délibérée d'expansion coloniale<sup>1</sup>. Partie d'une vieille et sombre affaire de dette impayée par le gouvernement français auprès du dey d'Alger, qui en exigeait assez peu diplomatiquement le rembourse-

1. J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale...*, *op. cit.*, p. 453-464, t. 1.

ment, et de l'espoir qu'une expédition de l'autre côté de la Méditerranée pourrait sauver le régime de Charles X, elle se serait finalement imposée, après la prise victorieuse de la ville, par une situation de fait que la monarchie de Juillet, quelles que fussent ses hésitations, ne pouvait plus remettre en cause.

L'Histoire est peut-être ainsi faite que les contingences y deviennent souvent des nécessités. En tout cas, au regard des fils qui se sont peu à peu noués, la conquête de l'Algérie ne représente pas un point de trame radicalement nouveau, même si, bien sûr, par son ampleur et sa violence, par l'apport d'une idéologie coloniale plus prégnante et l'importance qu'y prit le peuplement européen, par son issue pour le moins problématique au siècle suivant, elle occupera dans l'histoire coloniale de la France une place toute particulière.

On y retrouve, en effet, certains des traits qui ont permis de caractériser la politique coloniale de l'Ancien Régime. D'abord, on se lança dans une entreprise militaire susceptible de rehausser tout à la fois un régime déclinant, le prestige de l'armée et l'orgueil national ; mais l'aventure coloniale qui s'ensuivit, certes soutenue par une partie de la classe politique et les lobbies marchands de Marseille, ne laissa pas de mettre dans l'embarras les autorités françaises. Elle provoqua de furieux débats parmi les représentants de la nation sur l'épineuse question de sa rentabilité, opposant ceux qui n'y virent qu'un gouffre pour les deniers publics à ceux qui en firent un enjeu crucial de patriotisme face à la perfide Angleterre, ou un excellent exutoire des problèmes sociaux du pays.

Épineuse et lancinante question qui s'était déjà posée au temps de Colbert dans un contexte moins délibératif et qui se dédoubla en une autre tout aussi répétitive. Dès lors, en effet, qu'après bien des attermoissements et toute une série de combats meurtriers contre les troupes d'Abd el-Kader, on eût décidé de coloniser l'Algérie pour y conduire des programmes d'exploitation agricole sur la base d'une immigration française, se posa le redoutable problème du recrutement des candi-

datés à l'expatriation. À nouveau, la France fut confrontée à cette image d'une nation peu encline à l'émigration et, derechef, à des interrogations sur le fait de savoir si elle était trop peuplée ou pas assez. Les études démographiques qui pointaient, de conserve avec des préoccupations relatives à l'hygiène des classes laborieuses et aux épidémies, furent d'entrée de jeu prises dans des débats idéologiques où, aux affirmations d'un trop-plein de population, celui-là même qui était visible dans les faubourgs misérables des villes, s'opposait la vision d'une nation toujours plus menacée par la perte de ses forces vives. Le général Bugeaud (gouverneur général de l'Algérie de 1840 à 1847) crut un moment pouvoir résoudre le problème en proposant la formule du « soldat-laboureur », c'est-à-dire en distribuant des terres à ses troupes, comme si l'armée seule, aguerrie à l'environnement local, pouvait transformer la conquête en colonisation. La proposition fut sans suite, mais les autorités, malgré des campagnes de publicité alléchantes, eurent assez de mal à trouver la masse nécessaire à leur vaste projet d'exploitation agricole, d'autant que revenaient d'Afrique du Nord les échos très dissuasifs d'une mauvaise situation sanitaire où les fièvres palustres faisaient mourir en grand nombre soldats et colons. Et si finalement elles la trouvèrent, ce ne fut qu'avec l'apport d'un nombre important d'émigrants européens, notamment des Espagnols, des Italiens et des Allemands <sup>1</sup>.

Ainsi, la conquête de l'Algérie reconduisit certains des grands dilemmes qui caractérisèrent les relations de la France d'Ancien Régime avec son domaine colonial. Compte tenu de son ampleur inédite, on serait même tenté de dire qu'elle les a d'une certaine manière durcis, à l'instar des débats qui opposèrent ses partisans et ses détracteurs, comme si plus la France se lançait dans des aventures coloniales, plus elle ne les assumait qu'en ins-

1. Sur 110 000 colons européens en 1847, les Français n'en représentaient qu'à peine la moitié. Voir J. Martin, *L'Empire renaissant...*, *op. cit.*, p. 160.

taurant avec elles un rapport problématique, fait de tensions entre une image de soi grandie et une autre, plus étriquée, qui continuait à en comptabiliser coûts et avantages.

Cette conquête renoua aussi avec les dilemmes soulevés par l'impérialisme républicain illustré exemplairement par l'Expédition d'Égypte. Car l'Algérie ne fut bien sûr pas qu'une affaire de colonisation de peuplement européen. À l'évidence, il fallait aussi administrer une population arabe et quelques minorités qui, avant la prise d'Alger, étaient sous contrôle politique turque et qui, contre l'occupation française, s'étaient largement unifiées autour de la « guerre sainte » proclamée par Abd el-Kader. Le problème était complexe, à la mesure même de la complexité du monde que la France prétendait régenter, mais à la mesure également des ambiguïtés qui étaient déjà apparues lors de l'Expédition d'Égypte. D'abord, dès les débuts de la conquête, on se prit à rejouer la scène d'une nation éprise de liberté venant affranchir les Arabes du joug ottoman. Une scène, sans doute, quelque peu déplacée pour un pouvoir monarchique espérant se perpétuer par une victoire sur les Barbaresques, mais qui, plus sûrement, venait attester que la République et le premier Empire, notamment à travers le Code napoléonien, avaient substantiellement marqué la vie de la nation et qu'ils ne pouvaient désormais qu'accompagner ses entreprises coloniales.

Comme elle l'avait fait trente ans auparavant, la France se donna donc les airs d'une nation portant haut le flambeau de la civilisation et de la lutte contre le despotisme, mais comme Bonaparte sur les rives du Nil, elle devait faire des choix entre assimilation ou association. Ou bien, en effet, considérant qu'elle incarnait le meilleur du progrès humain, elle entamait un processus d'assimilation en faisant en sorte d'y introduire son Code civil et ses institutions politiques pour les appliquer aussi bien aux colons qu'aux habitants du cru ; ou bien, parce qu'elle estimait que les structures sociales, politiques et religieuses de l'Algérie constituaient une

réalité inassimilable rapidement, la France organisait un système d'association, c'est-à-dire un principe de gouvernement qui donnait aux populations locales une autonomie de règlement interne tout en rendant possible sur le long terme l'évolution de leurs mœurs et de leurs institutions.

D'avantage encore que la brève entreprise du Directoire en Égypte, la conquête de l'Algérie sembla opter pour la seconde solution. Beaucoup de facteurs s'y prêtaient. Le contexte politique français, qui ne favorisait pas l'application d'une idéologie assimilationniste par trop liée à la République et à la franc-maçonnerie, la présence d'un colonat européen qui poussait au développement séparé, ainsi que l'existence d'un monde arabe qui, à travers la geste d'Abd el-Kader, s'était montré assez peu réceptif à la façon dont la France voulait le libérer. De sorte qu'on pratiqua assez vite, surtout à partir de la nomination de Bugeaud à la fonction de gouverneur général et chef militaire, l'administration indirecte, soit un mode de gestion et de contrôle des tribus arabes par le biais de leurs autorités politico-religieuses et judiciaires, de leurs califes, cadis et autres caïds. Mais, pour ce faire, on institua les fameux « Bureaux arabes » (composés d'officiers familiarisés avec les cultures locales, fréquemment habillés en burnous et vivant souvent avec des femmes du pays) qui avaient pour tâche d'encadrer et de surveiller étroitement le fonctionnement de l'administration indigène.

Étrange et bien intéressante institution que ces Bureaux arabes qui, sous bien des aspects, comme l'a montré Jean-Loup Amselle<sup>1</sup>, redistribuèrent singulièrement les cartes entre assimilation et association et ne laissèrent d'ajouter les ambiguïtés. À travers eux en effet, tout se passa comme si l'association ne pouvait pas vraiment fonctionner, comme si seuls les Français pouvaient juger en dernier ressort de la bonne administration des choses et des personnes. Mais encore fallait-il

1. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français...*, op. cit., p. 93-116.

qu'eux-mêmes connussent le monde sur lequel ils veillaient, qu'ils se fissent peu ou prou arabes parmi les Arabes, ou berbères parmi les Berbères. Où l'on retrouve la figure de l'administrateur-ethnographe qui s'emploie à coloniser et à civiliser, mais n'estime pouvoir mener ces tâches exaltantes qu'en se faisant fin connaisseur des cultures des peuples conquis et qu'en y trouvant, quitte à séparer le bon grain de l'ivraie, quantité d'aspects appréciables. Nombreux furent ainsi les officiers des Bureaux arabes à produire sur telle population ou telle institution locale des travaux ethnographiques. Et, bien qu'il n'en fût pas, Faidherbe, affecté en Algérie par deux fois, manifesta un grand intérêt pour l'organisation des Bureaux, comme il manifesta une réelle inclination pour le monde arabe et l'islam ; toutes choses qui ne manqueront, peu après, d'influencer sa conception de la colonisation du Sénégal et, par son entremise, une bonne partie de ceux qui créeront l'empire français d'Afrique.

En réalité, sous couvert d'administration indirecte, d'association avec les pouvoirs locaux, les Bureaux arabes cherchèrent à se substituer à ceux-ci, c'est-à-dire à intervenir dans les affaires internes des sociétés locales de manière à en corriger les aspects les plus contraires à la civilisation, ou à y instiller des principes susceptibles de les faire évoluer vers un certain progrès. Ils fonctionnèrent donc aussi à l'assimilation, mais au travers d'un double mouvement qui conduisait leurs officiers à s'assimiler d'abord aux cultures indigènes pour, ensuite, envisager d'en modifier le cours et, éventuellement, de les défendre contre les effets trop déstructurants de la colonisation.

La conquête de l'Algérie amplifia ainsi les ambiguïtés de l'Expédition d'Égypte, entremêlant, à la manière de nœuds borroméens, administration directe et indirecte, association et assimilation. Mais le moment le plus significatif à cet égard fut atteint sous le second Empire, lorsque Napoléon III conçut de transformer la colonie en Royaume arabe, c'est-à-dire d'entrelacer

encore plus les diverses méthodes de colonisation au point de les faire passer l'une pour l'autre. Déclarer l'Algérie, Royaume arabe, c'était en effet à première vue vouloir pratiquer une politique d'association, en l'occurrence reconnaître que ce pays avait des qualités, des valeurs, une organisation et qu'il ne pouvait donc être considéré simplement comme une colonie de peuplement et d'exploitation. Mais, par son excès même, par le fait de conférer à l'Algérie le statut prestigieux de royaume, ce projet signifiait qu'il revenait à la France, et spécialement à l'empereur, censé en être le garant et le protecteur ultime, d'apprécier quels types d'institutions et d'organisation lui convenaient le mieux, comme si seule une civilisation européenne, ouverte sur le monde arabe et familière de ses coutumes, était capable de l'élever à une plus haute dignité. Curieuse association en vérité qui ne concevait un Royaume arabe que pour mieux se donner un partenaire idéal, susceptible tout à la fois de préserver certaines de ses particularités et de se mouler dans le cadre de l'Empire.

Le projet ne fut finalement pas mis en œuvre à la suite des vives protestations du colonat européen qui refusa catégoriquement (ayant déjà du mal à supporter ces officiers des Bureaux qui jouaient aux Arabes) une politique coloniale prétendant faire du monde indigène son principal centre d'intérêt. Mais il indique assez bien dans quelle configuration complexe évoluait de plus en plus l'idéologie coloniale française. Un terme ou un néologisme pourrait assez bien la résumer. C'est celui d'« affamiliation », qui fut inventé par le saint-simonien Prosper Enfantin en 1840, lors de ses séjours en Orient et en Afrique du Nord, et qui, à sa manière, constitua une sorte de formulation synthétique des diverses doctrines de colonisation <sup>1</sup>.

On sait en effet la part importante que prirent le saint-simonisme et le socialisme utopique dans l'accom-

1. Enfantin aurait en fait emprunté la formule à Saint-Simon et Fourier. Voir C.-R. Ageron, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, PUF, 1978, p. 224.

pagnement idéologique des conquêtes coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle et, au premier chef, celle de l'Algérie. Par leur exaltation d'une exploitation rationnelle des richesses du globe ou par leur volonté de faire émerger sur des terres lointaines de nouveaux mondes sociaux fondés sur la coopération et l'harmonie des rapports humains, ils rompaient en quelque sorte avec les conceptions coloniales de l'Ancien Régime trop inspirées par le seul intérêt mercantile et manquant par là de souffle idéologique. Hostiles à l'esclavage, respectueux des cultures autres, mais soucieux d'y apporter le sens du progrès, les fouriéristes et, surtout, les saint-simoniens, prolongeaient à leur façon les Lumières et les idées de la Société des amis des Noirs. Dans cet esprit, ils inspirèrent nombre d'officiers des Bureaux arabes qui devinrent ainsi des saint-simoniens de terrain, conjuguant les obligations de leurs charges avec un goût prononcé pour le monde qui les entourait.

Ainsi, ces idéologues de la colonisation furent en bonne part les promoteurs de la conception associationniste. Mais cette conception n'équivalait pas à un système d'administration indirecte, car son ressort principal était le rapprochement entre le peuple conquérant et les peuples conquis, lequel fut d'autant plus important dans le cas du monde arabe qu'il était assorti, en particulier chez Infantin, de l'idée très ancienne d'une nécessaire et féconde rencontre entre l'Occident et l'Orient.

C'est pourquoi, la notion plurivoque d'« affamiliarisation » lui parut beaucoup plus adéquate, désignant aussi bien une politique indigénophile, qui assignait au colonisateur l'obligation de se familiariser avec les sociétés locales, que celle encore plus ambitieuse qui visait à fonder avec elles une « grande famille ». Cette dernière expression eut une formidable postérité, mais en un sens plus nettement métaphorique, dans le cadre de l'*imperium* français en Afrique noire et du système de liens qui en a durablement résulté. Car, pour l'heure, les saint-simoniens avaient une acception beaucoup plus littérale de la future famille franco-arabe. À les suivre, il s'agissait non seulement de rapprocher des intérêts, de faire en



sorte que les lois des uns trouvent des arrangements avec les coutumes des autres, mais aussi de favoriser la « fusion des races » par l'encouragement de mariages mixtes. L'idée en elle-même n'était pas nouvelle puisqu'elle avait été notamment lancée par l'abbé Grégoire et qu'elle était à l'honneur chez des mulâtres, comme Bissette, qui, par ailleurs, revendiquaient les droits civiques pour tous les ressortissants des colonies.

Mais elle prit un tour beaucoup plus systématique avec Ismaël Urbain, créole de Guyane et disciple d'Enfantin, dont on sait qu'il eut une grande influence auprès de Napoléon III, spécialement sur son projet d'édification d'un Royaume arabe. Ardent partisan de la colonisation de l'Algérie, il en eut cependant une conception toute particulière à la mesure de son insertion dans le monde arabe et de sa conversion à l'islam. En effet, l'affiliation prit chez lui le sens d'une fécondation réciproque et complémentaire des « deux races », chacune présentant des avantages ou des qualités qui manquaient à l'autre. Au compte de la « race blanche », il mit l'exercice appliqué de la raison et la puissance technique, à celui de « l'arabe » ou de « la noire » (les deux formant chez lui un même ensemble) les affects primordiaux qui font mouvoir les corps et germer les effervescences sociales<sup>1</sup>. De sorte que, pour Ismaël Urbain, tout ce qui pouvait opposer les « deux races » était au contraire destiné à se rencontrer, non seulement dans l'intérêt de chacune, mais aussi et surtout dans celui de l'humanité tout entière.

On pourrait sans doute abondamment épiloguer sur les idées d'Urbain, en remarquant notamment qu'elles anticipent, encore plus nettement que celles de Bissette, les thèses de Senghor sur la négritude qui, de la même manière, rapporteront celle-ci à la sphère des pulsions fondamentales tout en en faisant la composante indispensable d'une civilisation universelle en gestation. Mais elles forcent davantage le commentaire sur un fait précis : qu'elles soient devenues à un moment donné,

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*, p. 385.

malgré leur caractère passablement utopique, les thèses officielles du régime impérial, comme une sorte d'idéologie d'État.

Rien de très singulier, dira-t-on, dans cette affaire, si l'on considère le contexte (fort bien décrit par les historiens <sup>1</sup>), d'un régime qui entendit développer une grande politique internationale, aussi bien en Méditerranée, et notamment en direction du monde arabe, que du côté de l'Amérique latine (avec la célèbre et désastreuse affaire du Mexique où Napoléon III rêva de bâtir un empire latin saint-simonien), de l'Extrême-Orient ou de l'Afrique avec les projets de colonisation du Sénégal conduits par Faidherbe. La France ne vivait plus dans cette apparence de repli qui l'avait saisie après la chute du premier Empire. L'industrie, le monde des banques et de la haute finance ou, pour tout dire, le mode de production capitaliste était en train de recomposer ses paysages internes et suscitait le besoin de nouveaux débouchés extérieurs. Dans ces conditions, que des projets de prestige, comme la percée du canal de Suez ou le projet d'une vaste conquête du Sénégal intérieur, associée à celui d'aménagement de l'Algérie par une politique de grands travaux, aient pu trouver quelque appui substantiel auprès du capital financier n'avait certainement rien de très étonnant.

Cependant, un tout autre contexte paraît donner une meilleure mesure du poids pris par l'idéologie saint-simonienne d'Urbain. C'est tout simplement celui de la colonisation de l'Algérie qui, depuis ses débuts, ne laissait de soulever quantité de difficultés. Certes, il y eut les glorieuses victoires contre les armées d'Abd el-Kader, mais l'émigration européenne, bien que relancée par la II<sup>e</sup> République, qui y vit un moyen providentiel de pallier le chômage ouvrier, était souvent contrecarrée par les retours massifs de colons dépités de n'avoir pas trouvé l'Eldorado, ce qui n'était bien sûr pas propre à forger l'idée que la France avait raison de se lancer dans

1. J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale*, op. cit., p. 639-696.

pareille aventure. En outre, l'armée d'occupation n'en finissait pas de repartir vers de nouvelles batailles, tantôt contre un calife arabe, tantôt contre une rébellion kabyle ou une confrérie religieuse prédisant le départ imminent des Français. Bref, la colonisation coûtait et on ne savait pas trop comment l'engager sur la voie de la rentabilité. Et puis on envisagea, surtout sous la II<sup>e</sup> République, d'assimiler, de donner des droits civiques et pourquoi pas la nationalité, voire la citoyenneté française, aux autochtones ; mais toute une série de coutumes locales, comme la polygamie, le prix du sang, ainsi que, d'une façon générale, l'islam, rendaient la chose fort peu praticable, sans compter les lobbies de colons qui s'y opposaient. Sauf peut-être pour certains de ceux qui, au sein de l'armée d'Afrique mise sur pied par Bugeaud, formaient les bataillons de spahis ou de zouaves ; ce qui représentera également plus tard, pour les régiments de tirailleurs sénégalais qui participeront aux conquêtes de l'intérieur du continent et à la Grande Guerre européenne, la voie d'une revendication africaine pour l'assimilation politique.

Ainsi, tout se passa comme si la seule façon d'affronter et d'assumer cette réalité coloniale éminemment problématique avait été en quelque sorte de la sublimer par une fuite en avant idéologique. Car, encore une fois, l'association, telle que la conçurent les saint-simoniens, n'était précisément pas commandée par un souci de réalisme consistant à abandonner purement et simplement l'idée d'assimilation et à admettre que le monde arabe ne pouvait faire l'objet que d'une stricte administration indirecte. Le néologisme autrement plus riche et ambigu d'« affamiliation », qui impliquait, au contraire d'une politique rigoureuse d'assimilation, un certain respect des cultures locales, proposait bien plutôt une totale transfiguration des parties et des intérêts en présence, les colons étant appelés à adopter certaines valeurs du monde indigène, et celui-ci étant invité à s'approprier certains bienfaits de la civilisation européenne comme la propriété privée.

On pourrait donc dire que, si les conceptions d'Enfantin et d'Urbain devinrent pendant quelque temps une idéologie d'État, c'est que l'État français, en l'occurrence le régime impérial, ne pouvait songer pour suivre la colonisation algérienne sans en réinventer, pour lui-même, la nécessité, comme si tout ce qui faisait d'elle une somme de contingences, de difficultés et d'intérêts particuliers devait être dépassé par l'imposition d'une vision et d'une signification globale. Or, aucune des deux doctrines, l'assimilation et l'association, ne semblait pouvoir satisfaire un tel objectif ; l'une, parce qu'elle requérait des indigènes un renoncement excessif à leurs coutumes, l'autre, parce qu'elle exigeait symétriquement de la puissance conquérante un trop net abandon de ses capacités à transformer les peuples conquis. C'est pourquoi une « théorie des races », ou une « raciologie d'État », paraissait beaucoup plus idoine ; d'une part, en ce qu'elle permettait effectivement de soutenir une vision globale, saisissant sous un même terme générique colonisateurs et colonisés, et capable de justifier leur mise en relations dans le cadre d'une Histoire universelle ; d'autre part, en ce qu'elle était susceptible de concilier les deux doctrines, laissant en quelque sorte au temps le soin de transformer une nécessaire association en une assimilation interraciale.

En fait, ce qui était plus précisément en jeu, au travers de cette raciologie d'État, et cela au-delà des réponses qu'elle prétendait apporter à la conquête de l'Algérie, c'était une nouvelle fois l'aptitude de la France à coloniser. Certes, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, bien des signes, provenant de tous les secteurs, politique, militaire, économique, scientifique ou religieux, attestaient d'une très réelle montée de *l'imperium* français. Mais plus ils se manifestaient, plus devenait aiguë l'interrogation sur la capacité propre à la France d'entreprendre de nouvelles aventures ultramarines. Sous ce rapport, une raciologie déjà en vigueur semblait apporter au moins un début de réponse : il s'agissait de cette théorie des « deux races » qui structurait de longue date les débats relatifs à l'histoire de la nation française,

mais qui, au travers notamment des écrits d'Augustin Thierry ou de Guizot, ne se présentait plus comme la lecture d'un conflit permanent entre Germains et Gallo-Romains, conquérants et conquis, mais au contraire comme celle de leur très avantageux brassage. Autrement dit, une certaine idéologie bourgeoise avait non seulement conçu la thèse d'une France réconciliée, mais aussi construit la vision d'une nation forte d'un patient travail de métissage interne ; de sorte que l'aptitude de la France à coloniser pouvait reposer, presque indépendamment de sa capacité à exporter ses lois, sur sa faculté à donner une dimension universelle à cette raciologie nationale, à tout le moins à imaginer qu'elle pouvait reproduire ailleurs les processus de fusion qui s'étaient déroulés sur son propre sol. En termes lapidaires, mais assez conformes à l'esprit des saint-simoniens, on pourrait dire que la France semblait d'autant plus apte à « affamilier » qu'elle était elle-même définie comme le fruit d'une longue affiliation.

En définitive, malgré tout ce qu'elle put représenter d'hésitations et de difficultés et bien qu'elle fût, pour l'essentiel, conduite sous des régimes non républicains, la colonisation de l'Algérie ancrera plus résolument les projets d'expansion du côté des milieux progressistes. Dans l'esprit de la Société des amis des Noirs et de tous ceux qui approuvèrent l'Expédition d'Égypte ou les programmes de développement agricole au Sénégal, ces projets ne cessaient de prendre corps autour d'un ensemble croissant d'idées qui allaient de l'abolition de l'esclavage à la lutte contre les despotismes locaux, d'une certaine valorisation des sociétés indigènes au mélange des « races », en passant par la mise en valeur des colonies sous les auspices des progrès de la science et de la technique. Chargé assurément d'ambiguïtés, donnant à l'évidence matière à désaccords entre, par exemple, des républicains bon teint, partisans de l'assimilation, et des saint-simoniens soucieux de préserver les différences culturelles, cet ensemble n'en donnait

pas moins davantage de contenu à ce que pouvait être la mission civilisatrice de la France. Par son entremise, celle-ci participait de plus en plus de procédés autoréférentiels (francocentriques) suivant lesquels un génie propre à la nation française l'amenait à coloniser parce qu'il y allait de son aptitude à porter le mouvement de l'universel.

Toutefois si les projets d'expansion coloniale semblaient particulièrement s'accorder aux idées républicaines ou à celles du « socialisme utopique » et cherchaient, par des considérations raciologiques, à dépasser les difficultés respectives de l'assimilation et de l'association, d'autres points de vue prétendaient en contester plus ou moins radicalement l'orientation. À commencer par ceux qui, reprenant à leur compte la théorie des « deux races », refusaient qu'elle pût donner lieu à une interprétation en terme de réconciliation ou de fusion, ou bien estimaient qu'une nation privée de distinctions raciales allait inmanquablement à sa ruine. *L'Essai sur les inégalités des races* de Gobineau illustra cette sombre vision, et non seulement au regard de la situation française, mais, plus généralement, au regard d'une civilisation européenne, blanche, qui ne saurait se mélanger, quoi que fussent par ailleurs leurs qualités, à des peuples exotiques, les Noirs notamment, sans se condamner à la décadence <sup>1</sup>.

Mais, au-delà de Gobineau, les théories sur l'inégalité des races et de la dégénérescence par l'hybridité étaient partagées par quantité de savants. Au travers de la phrénologie (étude des facultés humaines par la forme du crâne et l'organisation du cerveau), de la physiognomonie (étude des rapports entre les caractères physiques et moraux) et, plus généralement, de l'anthropologie physique, ils remirent à l'honneur les thèses polygénistes que certains représentants des Lumières avaient disputé au monogénisme. Ce fut d'ailleurs sous leurs auspices qu'avait été créée en 1832 la Société anthropologique de Paris qui devint le lieu d'un cénacle imposant

1. W. B. Cohen, *Français et Africains...*, *op. cit.*, p. 301-303.

de biologistes et de médecins prétendant établir scientifiquement tout ce qui lui apparaissait séparer « les races humaines <sup>1</sup> ».

Manifestement donc, la raciologie, qui se trouvait au fondement d'une idéologie du métissage à la fois comme affirmation d'une forte particularité nationale et comme moteur d'un projet colonial susceptible de recevoir l'assentiment des colonisés, était largement contrebalancée par le développement d'un racisme scientifique, obnubilé à faire la preuve que la hiérarchie naturelle des races s'opposait à leurs mélanges. Sans doute, comme le fait remarquer Jean-Loup Amselle <sup>2</sup>, les deux positions n'étaient-elles pas véritablement contradictoires puisqu'elles partageaient cette même prémisse qu'une pluralité de races différenciait l'espèce humaine, chacune étant censée détenir des caractères physiques et moraux spécifiques. Pour autant elles ne se confondaient pas, divergeant très précisément sur ce que cette prémisse permettait de déduire quant au sens qui pouvait être assigné au devenir de l'humanité. D'un côté, en effet, on restait dans un certain registre universaliste, faisant de la pluralité des races une sorte d'état initial de l'humanité, et du progrès ou de la régénération de celle-ci un but qui devait passer par de nécessaires confrontations et mélanges ; de l'autre, on considérait que les particularités de chacune étaient si bien ancrées dans l'ordre naturel que tout métissage ne pouvait qu'entraîner des phénomènes de dégénérescence, spécialement pour celle qui était qualifiée de race supérieure.

1. W. B. Cohen, *ibid.*, p. 305-306.

2. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français*, *op. cit.*, p. 15-19.





## LE TOURNANT « FAIDHERBIEN »

Régénération, dégénérescence<sup>1</sup>, tels étaient au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les termes d'un débat raciologique qui concernait non seulement l'évolution intrinsèque de la nation française mais aussi et surtout ses velléités d'expansion coloniale. S'ajoutant à d'autres disputes sur les coûts et avantages de nouvelles conquêtes ou sur les difficultés que soulevaient respectivement l'assimilation et l'association, il s'insinuait ainsi dans la confrontation de plus en plus vive entre partisans et adversaires de la colonisation. À tout le moins, le racisme scientifique, sans forcément cimenter le camp de ses détracteurs, n'assignait-il à tout nouveau projet d'expansion qu'un rôle purement utilitaire, rivé aux seuls intérêts particuliers, notamment économiques, que pouvait en tirer une nation européenne croyant fermement en sa supériorité raciale.

C'est dans ce contexte idéologique particulièrement confus où tout pouvait être dit et son contraire, mais où la question des races, de leur profil et de leur confrontation, dominait les débats, que la France, suivant en cela sa puissante rivale britannique, manifesta

1. Sur ces deux notions, on pourra se référer utilement à l'ouvrage de M. Ozouf, *L'Homme régénéré : essai sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989 et à l'article de M. Renneville, « De la régénération à la dégénérescence ; la science de l'homme face à 1848 », in *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1997-2.

précisément de plus en plus d'intérêts pour l'Afrique noire.

### **Un mouvement convergent d'intérêts et d'acteurs procoloniaux**

Sans prétendre vouloir en dresser la liste exhaustive, on reconnaîtra que l'intérêt fut d'abord d'ordre économique et mercantile, même si l'idée de concurrencer l'Angleterre et de recouvrer une marine militaire digne de ce nom lui donnait une tonalité plus nettement politique. Cependant, comme sous l'Ancien Régime, mais avec une traite négrière de moins en moins praticable officiellement, la recherche de nouveaux produits tropicaux, qui compenseraient le déclin de la canne à sucre (concurrencée désormais par la betterave à sucre) aux Antilles, de la gomme et de l'ivoire au Sénégal, et relanceraient l'activité des grands ports français, préoccupa les gouvernements successifs de la monarchie de Juillet. Et si, parfois, leur préoccupation se relâcha pour ne pas compromettre la politique d'entente cordiale avec les Anglais, armateurs et négociants les rappelèrent à l'ordre d'indispensables expansions ultramarines. Déjà, sous la Restauration, ce fut le capital marchand bordelais qui avait apporté son soutien financier aux hasardeuses entreprises agricoles de Portal et du baron Roger. Il persista par la suite dans cette voie en considérant que le Sénégal pouvait devenir une excellente terre d'exploitation de l'arachide (introduite par les Portugais dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle) qui donnerait une nouvelle huile destinée à la consommation des Français. Mais, surtout, il fut relayé par son homologue marseillais qui, tout en étant très impliqué dans le négoce avec l'Algérie, s'investit dans des projets plus lointains, du côté du golfe de Guinée et de Madagascar où d'autres oléagineux, comme l'huile de palme et le coprah, pouvaient approvisionner ses industries savonnières. De sorte que la pression qu'exerçait le lobby des huiliers bordelais et marseillais s'accorda finalement assez bien avec l'enga-

gement qu'avait pris l'État français, depuis 1818, de pourchasser le trafic négrier le long des côtes africaines. Plus précisément, ce qui n'avait été jusque-là qu'un engagement bien peu respecté (la France, continuant, malgré les injonctions britanniques, à être l'un des plus gros pays négriers), trouva, au tournant des années 1840, de quoi être mis en pratique sous la férule d'un mercantilisme rénové. Ainsi, le lieutenant de vaisseau Bouët-Villaumez, parti officiellement de Gorée pour traquer les trafiquants négriers sur sa canonnière *La Malouine*, prospecta consciencieusement les côtes de Guinée jusqu'à l'estuaire du Gabon pour y négocier des traités commerciaux et des protectorats auprès de souverains locaux. Au milieu de la décennie, Bouët-Villaumez, devenu gouverneur du Sénégal, put ainsi se flatter d'avoir donné à la France plusieurs bases d'appui politico-militaires dans l'Atlantique Sud permettant l'érection de comptoirs et l'établissement de quelques maisons de commerce, notamment marseillaises<sup>1</sup>.

Sans doute, ne peut-on encore parler de projet d'*imperium* français en Afrique, pas plus du reste qu'ailleurs, dans l'océan Indien, en Asie et dans le Pacifique, où pourtant la monarchie de Juillet et sa Marine multiplièrent les expéditions et les traités avec les autorités indigènes en les justifiant par la doctrine dite des « points d'appui ». Les difficultés soulevées par la conquête de l'Algérie et le souci de ne pas froisser la puissante Angleterre, malgré une anglophobie croissante, leur interdisaient objectivement de concevoir ce projet autrement que comme une reprise à peine rénovée du mercantilisme d'antan.

Toutefois, quelque chose comme un lobby colonial ou, plutôt, comme un écheveau de réseaux procoloniaux se développa vers la fin du règne de Louis-Philippe qui dépassait de beaucoup les seules accointances entre acteurs économiques et acteurs politico-militaires.

1. Sur tous ces événements, voir l'ouvrage de B. Schnapper, *La Politique et le commerce français dans le golfe de Guinée, de 1838 à 1871*, Paris, Mouton, 1961.

Ainsi, bien que l'Afrique noire, depuis le haut Moyen Âge, eût acquis la funeste réputation d'incarner la descendance de Cham (fils maudit de Noé) et de représenter peu ou prou le règne du Mal (ce qui ne manqua pas de justifier en Europe chrétienne la traite et l'esclavage), le milieu catholique français, soutenu financièrement par le milieu d'affaires marseillais, fut pris d'une fièvre missionnaire en direction des nouveaux établissements érigés sur les côtes africaines. Le contexte idéologique assurément s'y prêtait à l'image du mouvement romantique qui, tout en dénigrant l'état présent des choses, en appelait à de grands élans intérieurs comme à des échappées vers l'ailleurs, possiblement assuré d'y faire valoir, à la manière de Chateaubriand, un « génie du christianisme » tout particulièrement catholique. Mais le contexte était aussi marqué par le mouvement abolitionniste qui, de plus en plus influent, traversait plusieurs milieux politiques et intellectuels, libéraux, francs-maçons, républicains, saint-simoniens, protestants, jusqu'aux ordres missionnaires catholiques convaincus de trouver dans ce combat philanthropique, non point une mise en cause radicale de tout ce que l'Église avait pu justifier ou taire en matière de trafic et d'esclavage négrier, mais au contraire une opportunité pour lier leur abolition à une nécessaire conversion des âmes africaines. De sorte que de la même façon que la France, sur le plan économique, était en train de passer sans solution de continuité d'un besoin d'Afrique à un autre, d'une captation massive de main-d'œuvre servile à une recherche de nouveaux produits tropicaux et de nouveaux débouchés, son Église catholique, tout aussi insensiblement, se déprit quelque peu des idées et des images qui lui servirent à justifier le commerce du « bois d'ébène » pour prendre à son compte tout à la fois les intérêts de la glorieuse patrie et ses capacités à civiliser <sup>1</sup>.

1. R. Girardet, *L'Idée coloniale en France : 1871-1962*, Paris, La Table ronde, 1972, p. 36-39.

Mais tout cela ne dresse qu'un tableau assez connu et assez peu singulier de la France de l'époque où l'attrait de l'Afrique ne semblait concerner que ses figures ou ses symboles de domination les plus manifestes, le Trône et l'Autel, le bourgeois affairiste et le militaire nostalgique du prestige national. En réalité d'autres acteurs, souvent ouvertement hostiles à ce monde louis-philippard, tissaient d'autres réseaux favorables à des projets de colonisation en Afrique. On en connaît déjà largement les ramifications et les lignes de filiation. La Société des amis des Noirs et des colonies, relayée par la Société de la morale chrétienne puis par la Société française pour l'abolition de l'esclavage, les loges maçonniques, ainsi que les saint-simoniens et les fouriéristes, bref tout un aréopage de républicains, de protosocialistes et de libéraux qui condamnait la traite et l'esclavage, mais n'en avait pas moins soutenu l'Expédition d'Égypte et la conquête de l'Algérie. En outre, comme on l'a vu, ce milieu politico-intellectuel avait été rejoint par des créoles antillais et guyanais qui, tels Bissette et surtout Urbain, jouèrent un rôle de premier plan dans la redéfinition du projet colonial français.

Mais ce qui caractérise la période des années 1840, c'est que ce milieu sortit de la clandestinité dans laquelle la Restauration l'avait peu ou prou plongée pour s'exprimer de plus en plus ouvertement et pour faire de l'abolition de l'esclavage et, plus globalement, de la question coloniale une affaire publique. Ce qu'autorisait une situation politique marquée par une monarchie parlementaire de plus en plus ballottée par ses diverses oppositions et par un important développement des journaux et des revues. Vint ainsi le temps des publicistes, ardents zélateurs d'une nouvelle expansion coloniale française, à l'instar d'un Louis Blanc écrivant pompeusement dans *La Revue du Progrès* que le « génie de la France est essentiellement cosmopolite » et qu'il lui fallait « se répandre dans le monde <sup>1</sup> ».

1. C.-R. Ageron, *France coloniale ou parti...*, op. cit., p. 64.

Dans ce processus de mise en débat dans l'espace public de la question coloniale, la figure de Victor Schœlcher occupa certainement une place centrale. De Schœlcher, on connaît surtout le grand militant de la cause abolitionniste qui publia en 1840 un maître-livre sur le sujet<sup>1</sup> et qui, devenu secrétaire d'État aux Colonies en 1848 au commencement de la II<sup>e</sup> République, conçut et fit appliquer le décret d'abolition de l'esclavage, libérant ainsi les quelques 250 000 individus asservis dans toutes les possessions françaises (mais beaucoup, par suite de rébellions et d'affranchissements, ne l'étaient déjà plus). Si son nom passa ainsi à la postérité nationale, on sait peut-être un peu moins qu'il fut l'un des grands chefs de file du combat républicain presque tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> et un des plus célèbres compagnons de route de ce qui deviendra plus tard, sous la III<sup>e</sup> République, le parti colonial. Franc-maçon, membre de la Société des amis des Noirs et des colonies sous la Restauration, son combat opiniâtre contre la traite et l'esclavage était, comme chez l'abbé Grégoire, associé à une volonté de réhabiliter la civilisation africaine ; et, à l'instar de son illustre maître, mais avec encore plus de détermination, Victor Schœlcher chercha à démontrer les origines africaines, en l'occurrence éthiopiennes, de la civilisation égyptienne. Mais, comme pour Grégoire et pour tant d'autres abolitionnistes, la reconnaissance des qualités culturelles du monde noir n'était pas exclusive, loin s'en faut, de l'idée que la nation française était tout particulièrement à même de le civiliser en y faisant renaître, à coup d'élimination des despotismes, les droits naturels. À cet égard, cette façon de faire de la France, enfin redevenue républicaine, une nation régénérante, trouva son immédiate application, peu après l'abolition de l'esclavage,

1. V. Schœlcher, *Abolition de l'esclavage : examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlé*, Paris, Pagnerre, 1840.

2. F. Manchuelle, « Origines républicaines de la politique d'expansion coloniale de Jules Ferry (1838-1865) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 75, n° 279, p. 188.

dans l'instauration du suffrage universel qui permit aux colonies d'élire leurs députés. Des Antilles et du Sénégal, la nouvelle Assemblée constituante reçut ainsi trois hommes de couleur, dont un esclave récemment affranchi de Martinique, les autres colonies, particulièrement l'Algérie, n'y envoyant que des représentants des colons. Événement hautement symbolique qui fit siéger ensemble, au nom du peuple français, des personnages ressortissant à deux histoires coloniales différentes mais organiquement liées par la traite négrière : le créole Durand Valentin, héritier d'une riche famille de traitants, qui avait été élu par l'ensemble des résidents de Saint-Louis et de Gorée, côtoyant en toute égalité de droit et de préséance des Antillais issus de l'esclavage. Mais l'événement fut d'autant plus emblématique que son inspirateur, Victor Schœlcher, se retrouva lui-même sur les bancs de l'Assemblée au titre de député de la Martinique, à côté donc de son collègue descendant d'esclaves, prenant en quelque sorte à son compte cette situation d'égalité formelle entre le Noir, le métis et le Blanc. L'ancien ami des Noirs n'avait jamais aussi bien porté l'héritage de Grégoire qu'en cet instant où la République renaissante, par un acte d'assimilation politique, sembla magiquement effacer deux siècles d'histoire de traite et de servitude. Sous ce rapport, il est patent que la France se distingua nettement de toutes les autres nations qui avaient été esclavagistes et, *a fortiori*, qui l'étaient encore comme les États-Unis ou le Brésil. Car, bien que la principale d'entre elles, l'Angleterre, eût été, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la championne de la lutte contre l'esclavage et l'eût effectivement aboli en 1833, la France, en renouant avec la geste des Conventionnels de 1793-94, fit ce qu'aucune autre nation n'avait songé à faire : élire des députés de couleur et engager ainsi, dans ses colonies les plus anciennes, un processus d'assimilation politique.

De répétition en répétition, ce moment d'exception ne dura pas. S'il ne rétablit pas, comme son oncle, l'esclavage, Louis-Napoléon Bonaparte mit rapidement fin, en même temps qu'à la République, à la représenta-

tion des colonies au sein du Corps législatif. Mais, ainsi qu'on l'a vu avec la question algérienne, le rhabillage impérial de la nation française fut plutôt propice à une idéologie coloniale qui emprunta à des doctrines, comme celle des saint-simoniens, paraissant davantage s'accorder avec les idéaux d'une France républicaine, même si, par ailleurs, Napoléon III se plut à renforcer l'élan missionnaire catholique que la monarchie de Juillet avait déjà bien amorcé. En fait, bien qu'elle obligeât nombre d'opposants républicains à entrer en clandestinité ou à s'abriter sous le secret des loges maçonniques, et qu'elle suscitât de nombreux exils, à l'exemple de Schœlcher parti vivre en Angleterre, la période du second Empire fut un véritable laboratoire du renouveau de l'expansion coloniale française. Par l'efficace entremise de son cousin, le prince Napoléon, l'empereur se décida à créer un ministère de l'Algérie et des Colonies qui accueillit tout un réseau de républicains et de libéraux (parmi lesquels un certain Jules Ferry) favorables à l'expansion et au renforcement d'une colonisation de l'Algérie placée sous le signe d'une assimilation progressive. Mais c'est surtout avec la création de la *Revue du monde colonial* (1858) que ces réseaux prirent la forme d'un mouvement proexpansionniste au sein duquel des républicains, généralement francs-maçons, des libéraux, des anciens saint-simoniens, fouriéristes ou proudhoniens, des géographes cherchèrent à redéfinir les droits et devoirs de la France à coloniser et à émanciper<sup>1</sup>. Dans ses rangs s'alignaient des personnages qui passeront à la postérité : le célèbre géographe et futur anarchiste Élisée Reclus ; le fameux publiciste Jules Duval, ex-fouriériste, féru d'économie comme de géographie, et auteur d'un imposant traité qui visait à répertorier les nombreux avantages d'une expansion coloniale moderne et à en faire la démonstration par la conquête de l'Afrique noire intérieure<sup>2</sup>. Mais une figure

1. F. Manchuelle, *ibid.*

2. J. Duval, *Les Colonies et la politique coloniale de la France*, Paris, Bertrand, 1864 ; R. Girardet, *L'Idée coloniale en France*, *op. cit.*, p. 43-45.



moins connue y joua un rôle majeur. Il s'agit du Guadeloupéen Melvil Bloncourt issu d'une famille proche de Schœlcher, franc-maçon lié à Proudhon durant la II<sup>e</sup> République et qui participera plus tard à la Commune de Paris. Or, comme Bissette avant lui, il soutint vigoureusement la colonisation de l'Algérie en y réclamant l'assimilation politique, mais, à l'instar du Martiniquais et comme Urbain, il avait une haute idée de ses origines africaines et entendait défendre le monde noir contre toute politique d'asservissement culturel <sup>1</sup>.

Décidément, le renouveau de l'idéologie coloniale française, amorcé depuis l'avènement de la première République, ne cessait de prendre ce tour très singulier d'être principalement animé par ceux-là mêmes qui disaient tourner résolument le dos au colonialisme d'Ancien Régime et de ce qui en était le parangon, à savoir la traite et l'esclavage. Expression privilégiée d'un milieu politico-intellectuel que l'on peut, non sans quelque anachronisme, situer plutôt à gauche, avec une forte présence des réseaux francs-maçons et saint-simoniens entraînant dans leur giron des personnalités noires, métis, et même arabes (comme Abd el-Kader, le rebelle et souverain algérien musulman qui, après sa reddition au cours des années 1850, adhéra à la franc-maçonnerie), ce renouveau s'accomplit pour l'essentiel au nom d'idéaux républicains susceptibles de régénérer des races meurtries par l'esclavage, et d'une nation française à laquelle était tout particulièrement attribuée la capacité de déceler en Afrique noire la présence plus ou moins marquée d'authentiques civilisations.

### **Portrait sur pied d'un administrateur-ethnographe : entre républicanisme et raciologie pratique**

C'est précisément au travers de ce double ressort que fut conduite au Sénégal, sous la férule de Faidherbe

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*, p. 388-389.

nommé gouverneur en 1854, la première grande conquête coloniale française en Afrique noire. Si elle se déroula dans un contexte international où l'Angleterre était de loin la nation européenne la plus implantée sur les côtes africaines, cette conquête se démarqua néanmoins quelque peu des pratiques de protectorat de la Grande-Bretagne, notamment en Gold Coast, laquelle avait des visées essentiellement commerciales et hésitait encore dans sa colonie du Cap, malgré une forte immigration anglaise et l'expansionnisme des Boers, à s'engager dans la conquête des territoires indigènes. Il s'est agi très précisément d'une nouvelle mise en œuvre de l'*imperium* français telle qu'elle s'était déjà manifestée lors de l'Expédition d'Égypte et telle qu'elle était en train de s'imposer en Algérie dans les conditions particulières d'un peuplement européen, mettant à nouveau à l'épreuve tout ce qui, depuis la Révolution, avait animé l'idéologie coloniale française.

À l'instar des précédentes expériences impériales, la colonisation du Sénégal fut d'abord une collection de faits d'armes mettant aux prises les troupes françaises avec les émirats maures, mais surtout avec un conquérant rival, d'origine toucouleur, El-Hadj Omar qui, à la tête d'une armée de disciples appartenant à une confrérie mystique musulmane (la Tidjanya), dont il était le calife, avait commencé à se tailler lui aussi un empire dans le Haut-Niger et le Haut-Sénégal. De la même manière qu'en Algérie où il avait pu apprécier, malgré tous les problèmes qu'ils posèrent à Bugeaud, les talents d'Abd el-Kader à rassembler les forces arabes, Faidherbe se plut à reconnaître dans le conquérant toucouleur un très estimable et authentique adversaire, quelqu'un qui, presque comme lui, était en mesure d'imposer sa puissance régénératrice à des populations indigènes encore largement païennes, et qui, de surcroît, avait créé les conditions favorables à la colonisation française<sup>1</sup>. Les choses allèrent effectivement dans ce

1. R. Delavignette, « Faidherbe », in *Les Techniciens de la colonisation (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF, 1947, p. 75-83.

sens puisque, au bout de dix ans, l'entreprise d'El-Hadj Omar sombra aussi bien à cause des coups portés par le conquérant français qu'à cause de discordes internes et des résistances que lui opposèrent certaines populations locales, permettant ainsi à Faidherbe de profiter de cette situation pour constituer et unifier la colonie du Sénégal. Bien mieux que Bugeaud dont l'action en Algérie avait laissé un bilan très mitigé, l'ancien officier de génie pouvait se vanter, au moment de quitter son poste en 1864, d'avoir non seulement presque entièrement pacifié la nouvelle colonie, mais aussi et surtout d'avoir placé au tout premier plan l'*imperium* français en Afrique.

Car, au-delà de ses succès militaires et politiques, Faidherbe entreprit au Sénégal tout un ensemble de projets coloniaux qui représenta une assez belle synthèse en acte des expériences impérialistes conduites depuis la Révolution, y compris sous leurs aspects les plus ambivalents. De cette synthèse, on connaît les composantes largement hagiographiques qui firent de Faidherbe le père quasi inimitable de tous ceux qui, trente ans plus tard, sous la III<sup>e</sup> République, fonderont l'empire français d'Afrique noire. Acquis aux idées républicaines, affilié, dirent certains, à la franc-maçonnerie, antiesclavagiste – dont les convictions en la matière se précisèrent à l'occasion d'un séjour aux Antilles et à la lecture des œuvres de Schœlcher – Faidherbe sut en effet doublement mettre en valeur la nouvelle colonie du Sénégal. D'une part, il y amorça résolument le développement de cet ordre substantiel par quoi Michel Foucault définit l'une des conditions majeures de l'édification d'un corps social moderne et rationnel. Ce qu'illustrèrent sa politique de grands travaux (notamment le réaménagement de Saint-Louis et la création de Dakar), sa mise en œuvre d'un système cohérent d'organisation territoriale en arrondissements et en Cercles (même si ce système ne s'appliquait pour l'heure qu'à la portion côtière du territoire, la plus grande partie étant placée sous un régime de protectorat), ainsi que son soutien à l'expansion de la monoculture arachidière qui unissait, dans une même filière, des intérêts locaux à ceux des commer-

çants bordelais et de l'industrie huilière métropolitaine<sup>1</sup>. D'autre part, il s'appliqua à revivifier les populations indigènes sous administration directe par la surveillance, voire l'interdiction de leurs pratiques esclavagistes, par la création du premier bataillon de troupes noires et, surtout, par la multiplication rapide d'écoles, dont la plus célèbre, l'École des fils de chef, devait servir à former les meilleurs auxiliaires de l'*imperium* français, y compris parmi les populations musulmanes.

Mais, si l'on peut aisément reconnaître dans tout cela les caractéristiques de cet impérialisme républicain qu'inaugura l'Expédition d'Égypte et qui conférait à la France la mission de civiliser par une politique volontaire d'assimilation, la politique indigène entreprise par Faidherbe fut de nature une nouvelle fois à en accentuer les ambivalences et les contradictions. Car, au-delà de ce que l'hagiographie dit de ses talents d'organisateur, instaurant l'espace sénégalais comme unité tout à la fois territoriale, administrative et morale<sup>2</sup>, Faidherbe ne conçut en effet son action qu'éclairée par une connaissance approfondie des populations locales et par de savants développements sur ce qui fonde leurs différences et leur nécessaire hiérarchisation. Nourri de ses séjours en Algérie auprès des Bureaux arabes et aux Antilles qui lui donnèrent un solide bagage ethnologique et linguistique, il incarna ainsi pleinement au Sénégal la figure de l'administrateur-ethnographe déjà esquissée par le baron Roger. Des émirats maures à l'empire toucouleur d'El-Hadj Omar, en passant par les mondes wolof, serer et mandingue, tout (physionomie, langue, mœurs, religion) devait être passé au crible d'une analyse globale et comparatiste dans laquelle les notions de race et de mélange des races lui servirent tout à la fois à les classer et à les hiérarchiser pour en imaginer l'inéluctable métamorphose sous la bannière

1. G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain*, *op. cit.*, p. 44-45.

2. R. Delavignette, *Les Techniciens...*, *op. cit.*, p. 87.

française <sup>1</sup>. Où l'on retrouve cette raciologie qui animait les cénacles scientifiques de l'époque comme les débats entre partisans et détracteurs de la colonisation, mais à laquelle Faidherbe apporta une contribution toute particulière. Il en redéfini en effet largement les termes par la construction d'un large spectre de subdivisions raciales qui, allant de la race blanche à la race noire, établissait, par une combinaison de critères physiques et moraux, leur degré plus ou moins grand de supériorité ou d'infériorité. C'est ainsi que si les Maures se rapprochaient de la race blanche et si les Toucouleurs, ressortissant au monde peul, constituaient pour lui une race intermédiaire (la « race rouge »), mais dotée toujours de marques de supériorité, les Sérères, en revanche, participaient de cette race noire inférieure dont le type était encore plus affirmé, loin des savanes sénégalaises, vers les régions forestières de l'Atlantique Sud <sup>2</sup>. Et, dans ce spectre, le trait discriminant – qui faisait basculer certains types raciaux du côté de l'infériorité – n'était autre que celui qui distinguait nettement les peuples conquérants des peuples conquis, ou encore les peuples disposant d'institutions politiques dignes de ce nom de ceux réputés ne pas en avoir.

Mais cette façon toute savante de classer et de hiérarchiser ceux-là mêmes qui étaient en train d'être colonisés, signant par son ampleur l'acte fondateur de l'africanisme français, ne fut jamais qu'une accentuation du geste francocentrique déjà bien amorcé avec l'Expédition d'Égypte. Car s'il avait certainement pour Faidherbe une portée très générale, son distinguo entre peuples conquérants et peuples conquis avait au moins autant une signification proprement hexagonale, rappé-

1. De Faidherbe voir notamment « Populations noires du Sénégal et du Haut-Niger », in *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, t. VIII, 1856, p. 281-300 et *Le Sénégal. La France dans l'Afrique Occidentale*, Paris, Hachette, 1889.

2. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français*, op. cit., p. 127-133 ; A. Pondopoulo, « La construction de l'altérité ethnique peule dans l'œuvre de Faidherbe », in *Cahiers d'études africaines*, 143, XXXVI-3, 1996, p. 421-441.

lant que, sans les Germains, la France ne serait pas devenue elle-même une nation forte et conquérante ; de même que l'idée qu'avait Faidherbe du système républicain comme forme supérieure d'organisation humaine, et que la France avait su si bien incarner, l'autorisait à considérer que des institutions politiques, qui étaient avantagement façonnées par l'islam, ne pouvaient que s'en approcher puisqu'elles laissaient émerger un principe d'égalité devant la loi. À quoi s'ajoutait toute l'importance qu'il accordait au métissage, en l'occurrence à une forme de régénération permettant précisément aux races inférieures d'être revivifiées par des races supérieures nécessairement conquérantes (notamment par des Français destinés ainsi à se métisser suivant le modèle des créoles de Saint-Louis), et qui renvoyait de la même façon à l'image d'une nation française qui avait été elle-même fortifiée par la fusion de ses « deux races » originelles.

On peut donc affirmer que la fondation du Sénégal comme premier acte de la colonisation française en Afrique noire fut en même temps, sur un plan idéologique, l'acte de création d'un certain monde franco-africain. Par les conceptions de Faidherbe, la France semblait d'autant plus prédisposée à coloniser l'Afrique noire que tout en elle, de sa constitution raciale métissée à ses avancées politiques, ne pouvait que l'amener à s'y faire apprécier. Sans doute ces conceptions n'étaient-elles pas véritablement originales puisqu'elles avaient déjà été formulées, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, par la Société des amis des Noirs, et, plus tard, par les saint-simoniens avec leur idée d'affiliation. Mais à cette tradition négrophile, elles adjoignirent ce point de vue que le monde africain n'était pas pensable en bloc, qu'il y avait en lui plusieurs races dont certaines étaient nettement supérieures aux autres. Ce qui ne manquait pas de brouiller quelque peu les pistes de ladite tradition et surtout de compliquer un peu plus les balancements de la politique coloniale entre assimilation et association, plus précisément d'indexer toute volonté assimilationniste sur une évaluation des races ou des ethnies africaines

suivant qu'elles étaient plus ou moins aptes à en bénéficier. En tout cas, cela traduisait, plus qu'une ambivalence, une tension entre l'administrateur républicain soucieux de civiliser et d'assimiler, et l'ethnographe attentif à discriminer les races indigènes. Cette tension, à la suite de Faidherbe, ne cessera justement d'alimenter la colonisation française en Afrique.





## LE RÉTABLISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE OU LA RÉGÉNÉRATION PAR LA COLONISATION

Quels qu'aient été les rêves de Faidherbe de poursuivre, au-delà du Sénégal, la conquête de l'Afrique sahélienne, de l'autre côté des rives du Sénégal, en Mauritanie, et, plus à l'est, vers les actuels Mali et Niger, pour édifier ainsi un vaste empire connecté à l'Algérie, la France des années 1860 n'était pas encore véritablement prête à les réaliser. À l'instar du reste d'autres nations européennes qui, comme l'Angleterre, étaient certes de plus en plus présentes sur le continent africain en y multipliant sur ses côtes les comptoirs de commerce et les expéditions le long de ses fleuves ou dans ses hinterlands. Mais la France semblait d'autant moins prête à entreprendre d'autres conquêtes africaines que l'empereur, qui caressait d'autres rêves de grandeur en Algérie, se préoccupait bien davantage de sa mise en valeur en y menant de grands travaux d'infrastructure et qu'il jouait plus largement le prestige de la France dans une ambitieuse stratégie panarabe en Méditerranée. Et, s'il se déclarait volontiers partisan d'une politique expansionniste à des fins d'implantations commerciales, d'exportations de capitaux et de gloire nationale, au Maghreb, au Moyen-Orient, en Cochinchine, en Océanie ou à Madagascar, Napoléon III n'était guère disposé à lancer le pays dans des entreprises aventureuses qui lui coûteraient fatalement très cher. Ainsi, quelque chose des hésitations de l'Ancien Régime en matière de politique coloniale se perpétuait, quelque

chose qui se formulait toujours dans les mêmes termes, à savoir que la conquête de terres lointaines était onéreuse et que, loin de faire la prospérité du pays, elle pouvait plus sûrement conduire à son affaiblissement <sup>1</sup>.

### Une France réputée dégénérée

Cependant, en cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des ressorts plus spécifiquement internes à la nation française et, très précisément, un certain mode d'évaluation de l'état de sa population, étaient en train de modifier assez radicalement la donne. On en déjà évoqué la formule. Il s'agit de cette idée de dégénérescence agitée par les sociétés savantes les plus en vue qui, sur fond de polygénisme, voulurent démontrer à la fois l'inégalité foncière des races et le danger que représentait leur métissage. Cette idée prit une tout autre dimension en s'appliquant, sinon à la population française, du moins à une bonne partie d'entre elle pour en évaluer l'état apparemment de plus en plus pathologique. Paradoxalement, alors que la France s'enrichissait globalement, accomplissant sa révolution industrielle, qu'on y reparlait de gloire nationale, de nombreux scientifiques et de nouvelles disciplines, la psychiatrie, l'anatomopathologie, la biologie, les statistiques morales et sociales (ancêtres de l'épidémiologie, de la démographie et de la sociologie), l'hygiénisme, établissaient que les couches sociales laborieuses étaient atteintes, d'une manière de plus en plus inquiétante, de multiples maux <sup>2</sup>. Il s'agissait, au premier chef, des épidémies qui hantaient les faubourgs et les logements insalubres des ouvriers, mais aussi des affections et des accidents de travail croissants provoqués par la vie exténuante des usines ; toutes choses

1. J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer (dir.), *Histoire de la France coloniale*, op. cit., p. 639, t. 1.

2. L. R. Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* [1840], Paris, UGE, 1971.

auxquelles s'ajoutaient, disait-on, comme si elles fournissaient la preuve flagrante d'une décadence nationale, une augmentation des maladies mentales et de l'alcoolisme et, plus généralement, une accumulation de tares qui, parce qu'elles étaient censées ressortir aux caractères acquis, couraient le long des lignées et se traduisaient, semblait-il, par une prolifération d'actes délicieux.

Le discours sur la dégénérescence, par-delà les thèmes raciologiques, fut ainsi conforté par toute une série d'observations et de mesures scientifiques qui, des corps aux milieux, de l'hérédité à la société comme ensemble démographique et comme ensemble inégal de richesse et de pauvreté, en appelaient à de nécessaires interventions et réformes sociales. Les doctrines hygiénistes, mais aussi un fort courant eugéniste, associés à une attention de plus en plus soutenue à la procréation et à la protection infantile<sup>1</sup>, marquèrent les débuts d'une politique moderne de santé publique qui eut pour principale signification d'entreprendre la régénération d'une nation dont de nombreux scientifiques étaient en train d'établir qu'elle courait à sa perte.

Mais cette biopolitique, qui, selon Michel Foucault, fut constitutive des nations modernes, faisant converger rationalité étatique et rationalité scientifique par une « disciplinarisation » des individus comme des populations, n'était pas réellement propre à la France. En Angleterre et en Allemagne aussi, peut-être d'une manière encore plus marquée, la question de la dégénérescence et des moyens d'y remédier furent à l'ordre du jour comme si la « grande transformation » qu'était en train d'opérer le développement capitaliste et technoscientifique européen ne laissait de faire apparaître, tel un spectre menaçant, la croissance symétrique et inverse de la pauvreté, de maux et d'anomies de tous ordres qui en appelaient à des contrôles et à des surveillances étatiques de plus en plus sophistiqués. Cependant, cette

1. A. Carol, *Histoire de l'eugénisme en France : les médecins et la procréation, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1995.

question prit en France un tour spécifique car elle s'inscrivait dans une histoire politique qui, depuis la Révolution, avait vu rapidement défilier la grandiose instauration de l'Empire napoléonien et son effondrement spectaculaire, trois figures de monarque, le rétablissement de la république vite compromis par le coup d'État de Louis-Bonaparte et le retour d'un ordre impérial. Singulière histoire en vérité, incomparable à toute autre sur le continent européen qui s'accompagna certes de continuités juridiques et administratives ainsi que de bouleversements économiques de grande ampleur, mais qui, manifestement, révélait une extrême division de ses élites et une impuissance chronique de la France à trouver un régime politique stable, comme si elle n'en finissait pas de buter sur la fracture qu'avait représentée la Révolution de 1789 et de ressasser l'époque où l'Europe était contrainte de marcher à son diapason. Ernest Renan fit précisément le diagnostic peu amène d'un second Empire qui s'employa, non sans panache, à développer une politique étrangère pouvant faire naître en Europe, notamment en Italie et en Allemagne, comme dans le monde arabe, des nations libres ou libérées d'archaïques despotismes, mais qui n'avait pas les moyens de ses ambitions. À en croire l'auteur de *La Réforme intellectuelle et morale de la France*<sup>1</sup>, celle-ci était atteinte d'un « mal » profond qui avait gagné ses fonctions étatiques les plus vitales, notamment son administration et son armée, et qui aurait dû lui interdire de croire qu'elle pouvait se mesurer à la Prusse dont les vertus guerrières germaniques étaient chez elle, disait-il, toujours intactes. Et pourtant elle y crut, peut-être parce qu'elle s'abusa de quelques victoires remportées contre l'Autriche ou la Russie, ou encore contre les troupes d'El-Hadj Omar au Sénégal. On connaît la suite : la déclaration de guerre à la Prusse suivie d'une cuisante défaite qu'incarnèrent à souhait la capitulation de Sedan et l'arrestation de l'empereur, mais aussi et surtout

1. E. Renan, *Histoire et parole, Œuvres diverses, op. cit.*

l'humiliante dépossession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

Ainsi, mieux encore que les observations et mesures sur l'état de la population française qui alimentaient le discours sur la dégénérescence, la déroute de 1871 constitua la preuve quasi irréfutable de la décadence nationale. Plus précisément, elle cristallisa un moment de réflexivité par lequel le francocentrisme en forme de « génie français » semblait non seulement se retourner en une extrême faiblesse, mais être, de surcroît, atteint dans sa substance même par l'amputation d'une notable portion du territoire national. Karl Marx, qui fut, comme on sait, un fin analyste des péripéties françaises depuis l'avènement de la II<sup>e</sup> République jusqu'à la proclamation de la Commune de Paris en 1871, n'eut pas de mots assez forts pour décrire l'état pitoyable dans lequel ses groupes dirigeants avaient plongé la France : une débâcle militaire sans précédent, un armistice payé au prix fort d'annexions territoriales et d'indemnités financières pour le vainqueur, d'occupation et d'entretien d'un demi-million de soldats prussiens sur le sol français, tout cela débouchant au surplus sur une guerre civile qui s'acheva par la répression sanglante de cette nouvelle expérience politique qu'avait été, durant trois mois, la Commune de Paris <sup>1</sup>.

Il revint finalement à la III<sup>e</sup> République de prendre en charge le redressement de la nation française et de poursuivre le développement industriel déjà bien amorcé par le second Empire. Non point exactement celle qui naquit fiévreusement au lendemain du désastre de Sedan et qui, sur fond de résistance patriotique à l'envahisseur, se radicalisa en mouvement révolutionnaire, mais une république modérée qui, d'abord menacée de régresser en une monarchie parlementaire, évolua en un régime durablement légitime, comme si la France, malgré ce qui adviendra de ses futures crises et divisions, pouvait désormais s'identifier à ce qu'elle avait

1. K. Marx, *La Guerre civile en France*, Paris, Éditions sociales, 1963.

instauré en 1789. Seule une autre « étrange défaite » face à l'Allemagne, pour reprendre la formule de Marc Bloch, y mettra à nouveau fin <sup>1</sup>.

Mais le redressement de la France ne passa pas simplement par la stabilité de son régime politique et la poursuite de son essor économique. La question coloniale ou, plutôt, la relance sur une grande échelle d'un impérialisme républicain en fut certainement son ressort principal. Déjà, à la fin du second Empire, sous la pression de l'opposition républicaine, et tout particulièrement du lobby qualifié à l'époque de « coloniste », rassemblé autour de la *Revue du monde colonial* et du périodique *L'Économiste français*, Napoléon III avait dû abandonner son projet de Royaume arabe pour lui préférer une politique d'assimilation par laquelle l'Algérie et, plus largement, le Maghreb, participerait de l'élargissement et de l'unité de la nation française. Et à l'encontre des timidités de l'empereur en matière de colonisation, ce lobby exprimait de plus en plus ouvertement les bienfaits d'une ambitieuse politique d'expansion. Jules Duval, l'ancien fouriériste, en fut l'une des grandes figures, préconisant en Algérie un vaste programme de naturalisation, non seulement à l'attention des colons non français mais aussi à l'endroit des indigènes, ainsi qu'un renouveau de l'esprit de conquête visant tout à la fois l'Afrique du Nord, l'Afrique noire et l'Asie. Mais ce fut surtout Prévost-Paradol qui fit, à la veille de la guerre franco-prussienne, le plaidoyer le plus percutant en faveur de l'expansion coloniale. Dans son ouvrage, *La France nouvelle* (1868), qui rencontra très vite une forte audience, il y exposait des idées qu'en leur temps certains animateurs de la Société des amis des Noirs comme La Fayette avaient déjà bien esquissées, à savoir qu'une colonisation non despotique et non mercantile, soucieuse de développer des richesses dans l'intérêt des conquérants comme des conquis, était source de liberté et de progrès. Mais, comme son titre l'indique nettement, l'ouvrage proposait un argumen-

1. M. Bloch, *L'Étrange Défaite*, Paris, Gallimard, 1990.

taire qui dépassait largement cette posture libérale, affirmant en substance que faute d'un renouveau expansionniste, la nation française courait à sa perte. Étant donné, expliquait-il, que tout en elle respirait la décadence, son influence extérieure, battue en brèche par l'Angleterre et concurrencée par l'Allemagne, comme ses forces intérieures, de plus en plus amoindries par ses divisions politiques et par un déficit démographique dû tout à la fois à la mortalité et à la baisse de la natalité, il lui fallait impérieusement se répandre de l'autre côté de la Méditerranée ou, bien plus loin, vers les terres d'Annam ou du Tonkin pour se métamorphoser en une France forte de cent millions d'âmes.

Jamais encore, la question coloniale n'avait été abordée en des termes qui l'associaient aussi étroitement au destin national, même si, comme on l'a vu, elle s'était déjà fortement articulée au projet universaliste et civilisateur issu de la Révolution. Car, à la différence de ce mouvement autoréférentiel par quoi la France révolutionnaire éprouva, comme à l'excès, le besoin de sortir d'elle-même, de valider ailleurs que sur son sol, et particulièrement en Égypte, ce qu'elle avait politiquement enfanté, c'est une tout autre image de la nation française que donnait à voir l'ouvrage de Prévost-Paradol et ceux de nombreux auteurs et publicistes de la même époque : une image globalement déficitaire dont nulle correction ne semblait pouvoir provenir du seul espace hexagonal, et qui, du même coup, en appelait à une nouvelle sortie de soi valant cette fois-ci, non plus comme preuve, mais comme remède ou comme salut. Sans doute n'était-ce là qu'une pure construction idéologique assez peu conforme à ce qui se passait, par exemple, sur le terrain de la croissance économique où la question de la conquête de nouveaux débouchés pouvait justifier certains projets coloniaux sans qu'il fût nécessaire de recourir à cette démonstration d'une France dégénérée. Mais elle n'en fut pas moins accentuée par la débâcle de 1871 et par la guerre civile qui s'ensuivit. Le projet d'une régénération par la colonisation servit de cadre mental aux élites et à ce parti colonial qui allaient pré-

sider aux destinées de la III<sup>e</sup> République ; une République où le mythe d'une « France nouvelle », d'une « plus grande France », ne cessera d'entretenir l'idée suivant laquelle, sans la colonisation, la nation serait devenue une puissance secondaire, étriquée dans son espace et amoindrie par sa population déclinante, à l'image de ce qu'en dira un Leroy-Baulieu, tout à la fois chantre de l'expansion française et contempteur vigoureux de la dénatalité nationale<sup>1</sup>. Mais une République qui, pour penser la France en termes de dégénérescence/régénération, n'en alla pas moins puiser également aussi aux sources de la première version de l'impérialisme républicain, celle par laquelle il s'agissait de porter l'Universel à l'extérieur de soi, de faire renaître, chez des peuples lointains, les droits naturels qui étaient barrés par leurs institutions barbares. Ainsi, elle tendit à réaliser une manière de compromis idéologique, ici encore gros d'ambiguïté, entre l'image d'une France diminuée, nostalgique de sa grandeur, et, de ce fait, mue par un besoin tout pragmatique de colonies, et celle, bien plus avantageuse, d'un État-Nation dépositaire d'un projet universaliste.

### Un moment singulier d'assimilation

L'esquisse d'un tel compromis se concrétisa d'entrée de jeu, à peine la République renaissait des cendres de la Commune, très précisément en Algérie où la déroute militaire puis la chute de l'Empire avaient suscité une alliance enthousiaste entre les colons et le parti républicain et accéléré le processus d'assimilation, faisant des immigrés européens d'authentiques citoyens français et prétendant appliquer à l'ensemble du territoire les lois de la métropole. L'époque du régime militaire ainsi que des Bureaux et du Royaume arabes

1. P. Leroy-Baulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, Paris, Guillaumin, 1874 et *La Question de la population*, Paris, Félix Alcan, 1913.



disparut donc avec l'Empire, mais cette « Algérie française » ou cette « France algérienne » ne put s'affirmer qu'en réprimant dans le sang des rébellions indigènes, notamment kabyles. Car les tribus autochtones n'avaient rien vu d'autre dans ce processus d'assimilation qu'une remise en cause radicale de leurs droits fonciers et qu'une aggravation de la colonisation, sans qu'ait été véritablement envisagée la possibilité pour elles de participer, sinon à la citoyenneté française, du moins à ce qui en était en Algérie son extension. Le rétablissement de la République eut ainsi pour traduction immédiate l'instauration d'une « nouvelle France », mais avec cette conséquence singulièrement problématique au regard de ses idéaux assimilationnistes que l'application de ses lois au seul bénéfice des colons traçait désormais une nette ligne de partage entre ceux-ci et un monde indigène de plus en plus perçu comme difficilement assimilable.

Au reste, ce fut sur une autre scène coloniale que le retour de la République donna sa pleine mesure à la question de l'assimilation. Au Sénégal, en effet, alors que la pacification réalisée par Faidherbe avait été compromise à la suite d'une nouvelle « guerre sainte » survenue dans le Fouta-Djalou, la vieille tradition de la société créole de Saint-Louis et de Gorée qui, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'avait conduite à revendiquer son assimilation politique à travers ses maires et, en 1848, son député, et qui avait été mise en veilleuse sous le second Empire, se ranima très vigoureusement avec l'instauration de la III<sup>e</sup> République. Mais à la différence de ce qui se passait au même moment en Algérie, ce furent les habitants des deux cités, soit principalement des créoles et des Noirs, qui revendiquèrent des droits politiques. Ce qu'ils obtinrent dès 1871 avec le rétablissement du siège de député à l'Assemblée nationale que la II<sup>e</sup> République leur avait accordé (mais ce fut un Français de métropole acquis aux intérêts locaux qui l'occupait), et avec, en plus, l'année suivante, la transformation de Saint-Louis et Gorée en « Communes de plein exercice », la formule signifiant que la France leur octroyait dorénavant les

mêmes droits qu'aux communes métropolitaines. Un peu plus tard, en 1880 et 1887, ce furent respectivement Rufisque (anciennement Fresco) et Dakar qui bénéficièrent du même type de reconnaissance administrative et politique, auquel s'ajouta l'instauration d'un conseil général<sup>1</sup>.

En fait, cette grande scène d'assimilation des vieilles possessions sénégalaises permet assez bien de dénouer l'un des fils majeurs des relations franco-africaines. On voit en effet qu'elle constitue le point d'aboutissement d'une longue histoire partagée, celle qui avait fait advenir une société créole acquise aux intérêts français dans la mesure même où ils correspondaient aux siens et, pour cette raison, en quête de reconnaissance politique. Mais, si elle s'institua assez normalement avec le retour de la République, cette « France sénégalaise » survint également dans un contexte où le pays se remettait fort mal de la défaite de 1871 et de ses conséquences, tout particulièrement de la perte de ses provinces orientales ; de sorte que tout se passa comme si l'admission des Quatre Communes du Sénégal dans le giron français venait quelque peu compenser cette perte, comme si l'idée d'une extension de la France grâce à ses possessions d'outre-mer faisait effectivement son chemin faute de pouvoir le faire, pour l'heure, du côté des nouvelles frontières franco-allemandes. On pourrait élargir du reste le propos et dire qu'en ces premières années de la III<sup>e</sup> République, la France trouva dans ce qui lui restait de ses anciennes colonies fondées par l'Ancien Régime de quoi renforcer l'unité nationale. Outre le Sénégal, elle le trouva particulièrement aux Antilles d'où émergea, en tant que maires, députés ou sénateurs, toute une pléiade d'hommes politiques créoles, notamment un certain Alexandre Issac, sénateur de la Guadeloupe, qui, dans les années 1880-1890, participa à la fondation de la Ligue des droits de l'homme et tenta de résoudre les

1. G. Wesley Jonhson, *Naissance du Sénégal contemporain*, *op. cit.*, p. 61-74.

contradictions de la politique coloniale en Algérie en proposant que les indigènes y acquièrent des droits politiques sans avoir à renoncer à la loi musulmane <sup>1</sup>.

Mais, pour revenir plus précisément au théâtre sénégalais, cette régénération de la nation française par l'assimilation représenta en réalité une étrange ruse de l'histoire. Car, si les Quatre Communes étaient bien le fruit d'une histoire partagée, leur institutionnalisation survint dans un contexte de colonisation du Sénégal et d'expansion française sur le continent africain. Faidherbe était en effet passé par là et avait créé une nouvelle situation qui, sur le plan économique, poussait au déclin de l'univers créole et qui, sur le plan politico-idéologique, imposait un cadre de domination inédit où il appartenait entièrement à la puissance conquérante d'estimer les possibilités d'évolution et d'assimilation des peuples conquis. L'impérieux gouverneur avait certes affiché une certaine inclination pour cet univers qui, par son métissage, représentait à ses yeux un bon modèle de régénération locale. Mais outre qu'il favorisa l'installation de nouveaux acteurs coloniaux, des négociants bordelais surtout, fort bien représentés par la maison *Maurel et Prom*, Faidherbe, comme on l'a vu, n'eut de cesse de s'intéresser aux populations indigènes et d'en établir la hiérarchie, c'est-à-dire de les assujettir à sa grille de lecture racologique. La ruse ici, c'est que dans le même temps où l'assimilation était appliquée aux anciennes colonies, permettant ainsi à leurs habitants d'être considérés comme des citoyens ou des « frères », la France se lançait, depuis le Sénégal et sa vieille cité créole dans une grande politique d'expansion coloniale en Afrique noire où les indigènes allaient être traités d'abord et avant tout en sujets, à savoir en colonisés largement exclus des lois courantes de la République ou ayant vis-à-vis d'elle bien moins des droits que des devoirs. En empruntant, comme on l'a déjà

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*, p. 389-393 ; C.-R. Ageron, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Paris, PUF, 1968.

indiqué, ces termes très suggestifs de « frères » et « sujets » à Hannah Arendt, on prend toute la mesure d'un paradoxe historique suivant lequel l'assimilation politique apparut en Afrique noire au moment même où la colonisation la reléguait au second plan, à la manière d'un Faidherbe conditionnant son républicanisme civilisateur à la capacité variable des races africaines à en bénéficier.

## ENTRE THÉORIES ET PRATIQUES : ANCIENS ET NOUVEAUX DILEMMES COLONIAUX DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'expansion française en Afrique noire et, plus généralement, la constitution de l'empire français dans ses diverses composantes, africaine, mais aussi maghrébine (avec en plus de l'Algérie, les protectorats du Maroc et de la Tunisie), indochinoise ou océanienne, s'étala sur deux décennies. Au tout début du <sup>xx</sup>e siècle, la III<sup>e</sup> République disposait d'un domaine colonial grand comme vingt fois le territoire français et peuplé de quelques soixante millions d'habitants. L'expression d'« impérialisme républicain » n'avait, par conséquent, jamais été aussi appropriée qu'au terme de cette période où la France était devenue la deuxième puissance coloniale, juste derrière l'Angleterre, et où, comme pour reconnaître malgré tout la primauté de celle-ci, elle nommait volontiers ses possessions africaines, c'est-à-dire ce qui représentait la plus grosse part de l'Empire, ses « Indes noires ». Les projets d'expansion caressés quarante ans plus tôt par Prévoist-Paradol d'une « France nouvelle », qui devaient aller à l'encontre d'une fatale décadence, s'étaient donc largement réalisés, même si par ailleurs la perte de l'Alsace-Lorraine persistait à hanter le pays et même si la chute de la natalité continuait à obséder les meilleurs esprits <sup>1</sup>.

1. J. Bertillon, *Le Problème de la dépopulation*, Paris, Armand Colin, 1897 ; É. Zola, *Fécondité*, Paris, E. Fasquelle, 1899.

À propos de ces deux décennies d'expansion française en Afrique, on ne reprendra pas ici les chapitres largement connus de la conquête proprement dite<sup>1</sup>. On rappellera simplement qu'il s'est agi d'une conquête plus largement européenne marquée par la conférence de Berlin de 1885 et par toute une série de traités bilatéraux entre les principales puissances impliquées, essentiellement l'Angleterre, la France et l'Allemagne (secondairement le Portugal, la Belgique et l'Espagne), qui reflétaient au premier chef l'évolution des rapports de force sur le terrain. Le partage ou le dépeçage de l'Afrique noire fut donc principalement le fait des militaires, lesquels, en fonction de l'établissement de zones d'influence et de protectorats, entreprirent plus résolument une stratégie d'annexion, souvent au prix de violents et tenaces affrontements avec des souverains locaux qui, concurremment ou en réaction à l'entreprise européenne, cherchaient à renforcer ou à défendre leur propre empire. Cela fut particulièrement net du côté français où l'hagiographie coloniale s'est plu à dresser la galerie de portraits des grands conquérants, les Borgnis-Desbordes, Brière de L'Isle, Gallieni, Archinard et autres Savorgnan de Brazza ou Dodds, qui, du Sénégal à la boucle du Niger, du golfe de Guinée au Tchad, donnèrent à la France, en plus du Maghreb, son immense empire africain. Mais, mise à part la conquête réputée pacifique du Congo par Brazza, presque partout l'épopée coloniale française ne fut qu'une longue série d'engagements militaires, à l'instar de ce qu'elle avait été antérieurement en Égypte, en Algérie et au Sénégal, y compris dans les régions forestières où certaines populations, pourtant jugées primitives ou politiquement inorganisées, lui opposèrent jusqu'au début du siècle de

1. H. Brunschwig, *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, Paris, Armand Colin, 1960 ; J. Suret-Canale, *Afrique noire occidentale et centrale*, Paris, Éditions sociales, 1961 et 1968, t. 1 et t. 2 ; J. Ki-Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 1972, J. F. A. Ajayi et M. Crowder, *History of West Africa*, Longman, 1974, vol. 2 ; C. Coquery-Vidrovitch et H. Moniot, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 1992.

très vives résistances. De sorte que, n'avait été la supériorité de son armement sur celui des guerriers indigènes, que des répressions et parfois des massacres illustrèrent tragiquement, et son usage systématique de régiments de tirailleurs africains tels qu'ils avaient été conçus par Faidherbe, la France aurait eu certainement bien du mal à se constituer un empire de cette taille.

En fait, ce recours massif à la force des armes tranchait très fortement avec le discours colonial officiel, et tout particulièrement avec celui qui en était à l'époque le principal promoteur, à savoir Paul Leroy-Baulieu dont l'ouvrage doctrinal, *De la colonisation chez les peuples modernes* paru en 1874, exprimait une conception essentiellement pacifique de l'expansion française. À le suivre, il s'agissait au fond moins de coloniser (et certainement pas au travers d'une importante émigration française) que de répandre la civilisation française par l'entremise de ses techniciens et de ses capitaux (ce qu'avait déjà proposé depuis longtemps les saint-simoniens), et cela aussi bien pour conquérir de nouveaux débouchés que pour régénérer globalement la nation.

Avec ce qui se révélait être un véritable traité d'économie politique, rappelant à certains égards celui écrit deux siècles et demi plus tôt par Montchrestien, Leroy-Baulieu avait ainsi fait l'impasse sur ce qui allait être la toute première condition de cette expansion française, à savoir un processus de conquête militaire et politique, comme si les régions d'Afrique qui devaient, selon lui, prioritairement bénéficier de cette expansion (et beaucoup moins les régions d'Asie) n'attendaient que les bienfaits de ses grandioses réalisations. De ce point de vue du reste, seul Brazza au Congo (territoire correspondant à ce qui deviendra l'Afrique Équatoriale française) tentera de se conformer à cet idéal de conquête pacifique en s'appuyant sur des compagnies privées pour y promouvoir de vastes travaux d'infrastructures et de mise en valeur économique. Toutes choses qui se réaliseront en partie, mais pas comme Brazza les avaient exactement imaginées, en l'occurrence sur la base d'un partage du territoire par une qua-

rantaine de sociétés concessionnaires (dont certaines étrangères) qui, en disposant de quasi-droits de souveraineté, rivaliseront dans les abus en tout genre et l'exploitation de la main-d'œuvre indigène<sup>1</sup>. En guise de modernité, la conquête pacifique du Congo rappelait plutôt le mode de colonisation de l'Ancien Régime avec ses compagnies à charte et un mercantilisme fondé sur l'oppression. Anticipant à leur manière les critiques d'André Gide dans son *Voyage au Congo* (1927), Brazza, après son départ, contestera une telle évolution des choses et Leroy-Baulieu se dépêchera de fonder, avec Schœlcher et plusieurs représentants des Antilles, la Société française pour la protection des indigènes des colonies<sup>2</sup>.

La situation se révélait ainsi quelque peu paradoxale puisque certains de ceux, et non des moindres, qui s'étaient fait une haute idée de l'expansion française ou en avaient été les plus fameux doctrinaires, finirent par critiquer sa mise en pratique, condamnant, ici, telles exactions militaires, là, les scandales d'un régime d'encadrement des indigènes assez proche de l'esclavage. En réalité, elle était le signe ou le symptôme d'un problème bien plus large qui affectait sous plusieurs aspects l'impérialisme de la III<sup>e</sup> République.

### **Les difficiles connexions de la France avec son empire africain**

D'abord, l'aventure coloniale de la France, spécialement en Afrique noire, alla très certainement au-delà des attentes de ses partisans, débouchant sur un immense empire qui, par sa démesure, était sans comparaison avec tout ce que les conquêtes antérieures avaient,

1. J. Suret-Canale, *Afrique noire : l'ère coloniale, 1900-1945*, Paris, Éditions sociales, 1982 p. 34-39 ; C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, Mouton, 1972.

2. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*, p. 391.



durablement ou provisoirement, donné au pays. Sans doute, ainsi qu'on l'a vu, le contexte national et européen se prêtait-il à une telle course au maximum d'annexions territoriales. Assurément également, les militaires français, en mal d'anglophobie chronique et de revanche avec l'ennemi d'outre-Rhin, allèrent bien plus loin dans la volonté d'expansion que ce que les gouvernants de la III<sup>e</sup> République ou les lobbies économiques coloniaux avaient pu escompter. Mais, quels qu'en fussent les motifs et les débordements, cette aventure avait bel et bien engendré le premier empire européen d'Afrique qui laissait entière la façon dont la France allait l'administrer et le mettre en valeur et, cela, en sachant qu'il n'était guère possible, comme l'avait déjà indiqué Faidherbe, d'y promouvoir une importante émigration française ; à la fois parce que ce n'était pas dans les habitudes du pays – on parla en la circonstance de son « esprit casanier » – et parce que les conditions sanitaires y servaient de repoussoir à toute immigration importante. Du reste, à peine l'empire était-il constitué que le doute saisissait le colonisateur français, à la suite d'une série d'épidémies de peste et de fièvre jaune qui décimèrent la grande majorité des Français installés dans les capitales du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, et lui faisait songer qu'il n'aurait peut-être pas dû se lancer dans une semblable aventure, même au prix d'une prétendue régénération<sup>1</sup>.

Cependant, le doute était plus structurel, ne faisant que répéter le refrain entamé de longue date d'un État qui se commet dans des conquêtes ultramarines et se demande finalement si elles ne vont pas lui coûter financièrement ou politiquement beaucoup trop cher. Tout au long de la conquête, ce doute s'était déjà exprimé au Parlement par de fortes tensions entre le parti colonial, regroupant une majorité de républicains modérés, une fraction des radicaux, les réseaux franc-maçonniques, et un ensemble hétéroclite d'anticolonialistes qui, des

1. J.-P. Dozon, « D'un tombeau l'autre », in *Cahiers d'études africaines*, XXXI 1-2, n° 121-122, 1991, p.135-157.

monarchistes à certains socialistes en passant par des libéraux et quelques modérés, ne voyait dans l'aventure coloniale qu'un détournement du nécessaire règlement de comptes avec l'Allemagne, qu'un non-sens économique, ou encore qu'une entorse gravissime aux droits des indigènes<sup>1</sup>. Et bien que le parti colonial parvînt à gouverner, et donc à financer la conquête, avec ses Gambetta, Ferry, Faure, Hanotaux et quelques autres figures majeures, comme Étienne ou Delcassé qui occupèrent dans les années 1890 le poste de sous-secrétaire d'État aux Colonies, ses détracteurs, dominés par la forte personnalité de Clemenceau, furent fréquemment à l'origine des changements ministériels, profitant de quelques scandales ou de quelques revers militaires en Afrique ou en Indochine pour vilipender les aberrations de la politique d'expansion. Certes, au début du siècle, alors que la conquête était à peu près achevée, le parti colonial avait largement gagné et rallié à sa cause nombre de ceux qui lui étaient hostiles, surtout parmi les radicaux et même parmi les socialistes (au rang desquels Jaurès qui condamnait la conquête militaire, mais croyait aux vertus de l'expansion de la civilisation française), faisant ainsi de la colonisation une affaire résolument républicaine. Mais il n'en avait pas moins eu beaucoup de difficultés à inscrire ses « aventures tropicales » au cœur de l'État. Longtemps, en effet, il n'y eut pas d'instance gouvernementale spécifiquement réservée à l'empire colonial (celui-ci ressortissant au ministère de la Marine ou du Commerce) et, lorsqu'on en décida la création, ce ne fut qu'au titre d'un sous-secrétariat d'État, l'instauration d'un ministère des Colonies n'intervenant qu'à la toute fin du siècle. Ce qui n'était pas le cas en Angleterre où le Colonial Office donna d'entrée de jeu toute la mesure de l'importance que l'État britannique accordait à son empire. De la même façon, il fallut attendre la fin des années 1880 pour qu'un corps d'administrateurs spécialisés et qu'une École coloniale fussent créés,

1. J.-P. Biondi (collab. avec G. Morin), *Les Anticolonialistes (1881-1962)*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 25-65.

n'attirant de surcroît que des candidats qui, à en croire leurs responsables, auraient eu bien du mal à faire carrière dans d'autres secteurs plus exigeants ou plus prestigieux de la fonction publique <sup>1</sup>.

Bref, tout se passa comme si la majorité de l'élite républicaine était désormais acquise à l'expansion coloniale mais ne parvenait qu'avec peine à faire passer ses conséquences pratiques dans la sphère de l'État ; comme si, en dépit du riche habillage idéologique dont elle était affublée depuis plusieurs décennies et des pressions émanant de certains lobbies économiques, la colonisation demeurait, pour l'heure, quelque peu étrangère au pays, ainsi qu'en témoignait une opinion publique assez indifférente aux succès des conquêtes. Autrement dit, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État national français ne s'identifiait pas véritablement à sa République conquérante. Outre les contestations qui persistaient du côté des monarchistes, des libéraux et, de plus en plus, du côté de l'extrême gauche, il était encore assez fortement commandé par tout ce qui avait fait de lui, depuis l'Ancien Régime, un État profondément ambivalent : un État qui avait colonisé certes, mais qui affichait toujours une certaine défiance vis-à-vis de ses possessions ultramarines.

Cette élite républicaine dut par conséquent faire en sorte de se mouler peu ou prou dans cette longue trame historique et se réinstaller dans une position consistant tout à la fois à défendre l'*imperium* français et à en minimiser la charge pour le pays. On décida donc, afin d'éviter un trop grand engagement financier de l'État, que chaque colonie devait être autonome budgétairement, c'est-à-dire que ses dépenses devaient être couvertes par des recettes perçues localement, notamment par le fameux impôt de capitation dont furent rapidement redevables les populations indigènes. Et, bien que l'instauration d'un système fédéral – d'abord avec l'A-OF en 1895, puis avec l'A-ÉF en 1910 – corrigeât quelque peu cette situation d'éclatement en redonnant à un pou-

1. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, 1973, Paris, Berger-Levrault, p. 34-60.

voir central le soin d'harmoniser les politiques locales, la République n'eut de cesse de considérer que chaque ensemble devait assurer ses équilibres budgétaires, quitte à ce que la Métropole finançât par l'emprunt les grands travaux d'intérêt général.

Mais ce fut précisément en Afrique centrale, une région riche en bois, ivoire et caoutchouc, que l'attitude parcimonieuse de l'État français se fit sentir d'une manière toute particulière. Estimant en effet que les rêves de mise en valeur de Brazza y avaient été beaucoup trop dispendieux, il en conclut que la seule façon d'en tirer parti à moindres frais était de la confier à des sociétés privées. Et, bien qu'il se crût sans doute assez fidèle à la doctrine de Leroy-Baulieu qui en appelait effectivement à la mobilisation des capitaux, l'État français agit comme s'il se désengageait de sa propre entreprise coloniale : ce qui ôtait à cette doctrine l'idée que la nation en tant que telle devait s'impliquer dans la colonisation, mais ce qui se révélait surtout assez peu conforme à toute la tradition proexpansionniste du XIX<sup>e</sup> siècle où la mission civilisatrice de la France était expressément en jeu. Dans cette affaire, outre qu'il ne parvint pas à mobiliser le capital industriel et bancaire espéré, attirant surtout des sociétés, voire des individus, déjà engagés dans la traite des produits africains mais assez peu fiables financièrement (ce qui représentait un cas de figure très différent de celui des colonies britanniques ou du Congo belge voisin où le grand capital hésita beaucoup moins à investir), l'État français créa une situation où les compagnies concessionnaires imposèrent leur propre despotisme tout en suscitant des résistances et des révoltes indigènes que son administration locale eut évidemment pour tâche de réprimer<sup>1</sup>. Qu'au bout du compte des zélateurs ou des acteurs de l'expansion comme Leroy-Baulieu, Schœlcher et Brazza, auxquels s'ajouta Ferry lui-même, aient eu à dénoncer une telle situation, cela donne toute la mesure des dilemmes

1. C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps...*, *op. cit.*, p. 171-219.

coloniaux dans lesquels était à nouveau plongé l'État français au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### Sur le chemin de l'association...

En vérité, ce qui se passait en Afrique centrale n'était que l'un des épineux problèmes posés à l'impérialisme d'une III<sup>e</sup> République qui entendait assurément, passé l'épisode de la conquête, transformer ses vastes possessions africaines en colonies d'exploitation et y placer la mise en valeur économique et le développement du commerce au centre de leur utilité, mais qui ne pouvait complètement se satisfaire de cet objectif. Tout ou presque tout dans la constellation idéologique qui avait accompagné, depuis la Révolution, ses poussées expansionnistes, l'obligeait à avoir une conception beaucoup moins economiciste ou utilitariste de ses colonies ; au premier chef, l'exportation des idéaux républicains aux fins de faire germer partout les droits naturels — ce que la franc-maçonnerie, particulièrement active au sein du parti colonial, considérait comme essentiel, mais aussi la doctrine saint-simonienne de l'affiliation qui, au nom du progrès humain, en appelait à une fusion bienfaisante des races, ou encore la vision d'une nation décadente qui ne pouvait se régénérer ou se sauver qu'en édifiant, par de nouvelles conquêtes, une « plus grande France ». Sans doute cette constellation formait-elle un ensemble plutôt hétéroclite d'idées-forces ou de justifications auxquelles les diverses expériences impériales, de l'Égypte à l'Algérie ou au Sénégal, apportèrent de surcroît leur lot de dilemmes non résolus. Il y avait malgré tout en elle une ligne directrice, ce qu'on a déjà identifié comme étant la figure toute francocentrique d'un État-nation qui ne semblait concevoir son expansion coloniale qu'au regard de ses propres mouvements internes, ceux-ci pouvant s'énoncer aussi bien en termes de « génie » civilisateur que d'« esprit casanier », et qui, de la sorte, paraissait conférer à son *imperium* une dimension toute

particulière, le différenciant à ses propres yeux des autres impérialismes occidentaux.

Comment donc, avec un tel ensemble d'idées et d'expériences coloniales, avec cette façon singulièrement autoréférencée de vouloir se distinguer des autres conquérants européens, la France républicaine allait-elle administrer ses colonies africaines ? S'engagerait-elle dans ce qui était sa pente la plus originale, c'est-à-dire une politique d'assimilation par laquelle son « génie » universaliste, son besoin d'une « France nouvelle » semblaient pouvoir largement compenser ses faiblesses intérieures ? N'avait-elle pas magistralement commencé à la suivre au Sénégal où des métis et des Noirs participaient désormais de la citoyenneté française ? Mais à l'opposé, les expériences antérieures, en Égypte et en Algérie, n'avaient-elles pas justement démontré que l'assimilation à grande échelle était quasi impraticable se heurtant presque mécaniquement à la force des coutumes et des réalités locales. Et puis, comme des saint-simoniens ou des créoles antillais, fiers de leur origine africaine, l'avaient fait valoir, cette politique n'impliquait-elle pas la destruction de cultures différentes, tout à fait dignes d'œuvrer au progrès de l'humanité ? Dans ces conditions, n'était-il pas préférable de lui substituer une politique d'association des « races », quitte à ce que leur patiente et fructueuse fréquentation aboutît à terme à un très bénéfique métissage ?

Cependant, de ces orientations passablement contradictoires que la colonisation de l'Algérie parvenait difficilement à clarifier, Faidherbe avait donné, au Sénégal, sa propre synthèse pratique. S'il s'agissait pour lui de maintenir l'assimilation comme horizon de la politique coloniale française, notamment en favorisant le métissage entre peuples conquérants et peuples conquis, les réalités africaines étaient telles qu'on ne pouvait qu'en différer l'application. À le suivre, il y avait en effet trop d'écart, trop d'inégalités aussi bien entre les races indigènes qu'entre celles-ci et le colonisateur français pour ne pas considérer qu'une telle doctrine était dans l'immédiat parfaitement inadaptée.

Ce fut donc à l'aune du réalisme faidherbien que la III<sup>e</sup> République parut d'abord globalement placer l'administration de son empire colonial. D'une part, elle ne renonça pas officiellement à l'assimilation, ce qui aurait représenté une trop grande rupture par rapport à ce qu'elle considérait comme étant le génie propre de la mission civilisatrice française ; d'autre part, elle systématisa la leçon donnée par le conquérant du Sénégal en légalisant, par la création du Code de l'indigénat (1887), l'écart entre colonisateurs et colonisés. Il y aurait sans doute beaucoup de choses à dire sur ce cadre juridique spécifique qui, parce qu'il s'appliqua principalement à l'Afrique noire (d'abord à l'A-OF, puis à l'A-ÉF), les populations indo-chinoises en avaient été officiellement libérées dès le début du siècle, n'était pas sans rappeler le Code noir promulgué par l'Ancien Régime, comme si le monde africain devait continûment se soumettre à une juridiction d'exception<sup>1</sup>. Mais ce qu'il faut principalement souligner c'est qu'en instaurant un tel Code, l'État français fit bien davantage que de se conformer aux leçons de Faidherbe. Il créa *de jure* un système dual dans lequel il y eut, d'un côté, les citoyens français, Africains assimilés compris, bénéficiant des lois de la République, de l'autre, la grande masse des indigènes que le terme même définissait avant tout comme un monde de non-citoyens. Ce système mettait plus précisément en forme un univers de sujets soumis à des règlements spéciaux parmi lesquels le fameux « travail forcé » qui contraignait les sociétés locales à fournir une main-d'œuvre régulière et gratuite pour les aménagements publics (routes, chemin de fer, etc.) ainsi que pour certains intérêts privés.

On était par conséquent fort loin de la politique d'assimilation qui n'avait jamais cessé de hanter l'impérialisme républicain. Ce qu'il avait cru bon de faire au Congo en octroyant l'exploitation à des compagnies concessionnaires, mais qu'il tenta de réviser en découvrant les

1. A. Kom, L. Ngoué (dir.), *Le Code noir et l'Afrique*, Ivry, Nouvelles du Sud, 1991, p. 52-59.

exactions et les abus commis par celles-ci à l'encontre des populations locales, l'État français le développa plus sûrement avec le Code de l'indigénat qui, tout en ayant par définition ses règles et ses limites, n'en devint pas moins le cadre officiel d'imposition de sa souveraineté et de l'assujettissement des populations africaines.

En fait, l'instauration du Code de l'indigénat résulta pour une large part de ce sempiternel souci que l'immense empire africain devait peu coûter à la métropole, à tout le moins que chaque colonie, chaque fédération trouvât en elle-même les ressources de sa mise en valeur, notamment par la mobilisation de la main-d'œuvre locale. Mais à cette obsession financière s'ajoutait le point de vue déjà formulé par Faidherbe que le monde africain requérait un large inventaire, qu'il n'était guère possible d'y déployer une politique coloniale digne de ce nom sans établir, au sein de chaque territoire, une sorte de hiérarchie raciale permettant d'évaluer les aptitudes réputées inégales des « races indigènes » à être colonisées. Cette raciologie pratique parut du reste d'autant plus indispensable que ladite aptitude avait été déjà peu ou prou évaluée à l'occasion des vives résistances que certaines populations avaient opposées à la conquête. Il fallait donc bien, après le temps de la répression, faire entrer ces populations à l'intérieur du système colonial, quitte à les placer éventuellement tout au bas de la hiérarchie raciale pour cause d'un très grand primitivisme.

Autrement dit, le Code de l'indigénat ne fut pas simplement le cadre d'imposition juridico-politique de la souveraineté française. Il fut aussi l'expression générique par laquelle la puissance conquérante construisit le monde indigène au travers de ces différents us et coutumes, ce qu'on appellerait plus couramment aujourd'hui ses cultures. Il le fit d'ailleurs très tôt, dans le cours et dans le sillage de la conquête, avec ses tout premiers administrateurs qui définirent, à l'image de Faidherbe, les grands groupes ethnolinguistiques. La figure de l'administrateur-ethnographe se multiplia ainsi à la mesure des découpages territoriaux en Cercles et subdi-



visions de Cercle et, quelle qu'aient été ses insuffisances, elle donna précisément toute sa signification à ce Code, traçant une nette ligne de partage entre un monde relevant de l'universalisme des lois de la République ou de la civilisation et un monde de sujets définis essentiellement en termes coutumiers.

Dès l'instant où il instaura le Code de l'indigénat, l'État français, en dépit de ses inclinations assimilationnistes, n'avait-il pas bel et bien opté pour l'association, radicalisant ce que des conquêtes comme celle de l'Algérie l'avaient plus ou moins amené à pratiquer et s'alignant en définitive sur le mode de colonisation que l'Angleterre avait pratiqué sans aucune ambiguïté ? Tout semblait en effet abonder dans ce sens, puisque après avoir quelque temps maintenu l'assimilation comme doctrine officielle de son *imperium*, il se ravisa officiellement juste après la fin de la Première Guerre mondiale en indiquant d'une manière explicite, par la voix d'Albert Sarraut, alors ministre des Colonies, qu'il était désormais engagé dans une politique d'association avec ses administrés d'outre-mer<sup>1</sup>.

En fait, d'autres voix éminentes, issues des rangs de l'administration coloniale et professant à l'École coloniale, s'étaient ouvertement prononcées, dès avant la guerre, pour une telle politique, à commencer par celle de Maurice Delafosse. Appartenant à la lignée des baron Roger et des Faidherbe, mais taillé à la mesure de l'empire, Delafosse réalisa à lui seul une bonne partie de l'inventaire ethnolinguistique de l'A-OF et s'imposa, au-delà même de l'École coloniale dont il fut directeur après la guerre, comme le meilleur professeur et spécialiste français en « civilisations négro-africaines<sup>2</sup> ». Auteur précisément de cette dernière expression<sup>3</sup>, il

1. A. Sarraut, *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, p.15-33.

2. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, op. cit., p. 78-81 ; E. Sibeud, « Naissance de l'ethnographie africaniste en France avant 1914 », in *Cahiers d'études africaines*, 136, XXXIV-4, p. 639-658.

3. M. Delafosse, *Les Civilisations disparues. Les Civilisations négro-africaines*, Paris, Stock, 1925.

considérerait en effet, fort de ses expériences de « brousard », que la colonisation française ne devait pas assimiler, c'est-à-dire ne pas transformer profondément les sociétés africaines pour en faire des répliques plus ou moins abâtardies du monde occidental. Il fallait au contraire en débusquer toute la richesse et, par-delà leurs variétés, des sociétés à État ou à chefferie à celles régies simplement par les ordres familiaux, en saisir l'unité ou l'âme commune<sup>1</sup>, et, sur cette base, faire en sorte que l'administration, tout en étant fidèle aux impératifs de la mise en valeur économique, pondérât ses actions en fonction des évolutions forcément différenciées du monde indigène. Figure éponyme de l'africanisme français, Delafosse, en s'inscrivant dans la longue tradition négrophile commencée avec l'abbé Grégoire, défendit ainsi l'association au nom des intérêts réciproques de la métropole et des populations africaines ; et si, dans cette perspective, il condamna la façon dont était souvent utilisé le Code de l'indigénat par des administrateurs peu scrupuleux, celui-ci n'en représenta pas moins pour lui, moyennant quelques réformes, le cadre à l'intérieur duquel pouvait être préservée une certaine authenticité africaine.

Après Delafosse, d'autres administrateurs-ethnographes et enseignants à l'École coloniale, comme Henri Labouret, Georges Hardy ou Robert Delavignette, confortèrent cette conception associationniste sur fond d'indigénisme. Tout en préconisant, suivant le modèle qu'offraient les travaux des Britanniques dans leurs colonies africaines, une meilleure connaissance des sociétés indigènes sur la base de monographies ethniques (la notion d'ethnie venant progressivement se substituer à celle de race), ils en appelèrent à une Afrique du « juste milieu », à un monde qui, certes, ne pouvait que changer au gré de la mise en valeur économique, de la pénétration de l'économie marchande ou de l'action coloniale en matière de santé et d'éducation, mais qui ne devait pas perdre ses enracinements cultu-

1. M. Delafosse, *L'Âme nègre*, Paris, Payot, 1922.

rels en imitant servilement la modernité européenne <sup>1</sup>. Un peu comme le paysannat français, la paysannerie africaine devait à leurs yeux rester proche de ses terroirs et de ses traditions <sup>2</sup>.

Mais, au-delà de ses défenseurs parlant au nom de leurs expériences et de leur savoir, au-delà même du Code de l'indigénat, l'association ne constituait-elle pas, depuis le début de son installation, la pratique effective de l'administration coloniale ? Mal dotée financièrement, vivant en quelque sorte largement sur l'habitant, peu nombreuse (elle ne comptait qu'une dizaine de milliers de personnes, militaires compris, au début du siècle) et souvent très insuffisamment formée, malgré les améliorations apportées à l'image et à l'enseignement de l'École coloniale, tout concourait en effet pour que, même inspirée par l'idéal assimilationniste, elle ne pût pratiquer rien d'autre qu'une sorte de « navigation à vue ». Mettre en valeur les territoires, tel était l'objectif principal, et, pour cela, il était avant tout prioritaire que le monde indigène acceptât son système de contraintes (impôt, travail forcé, etc.) et ne se conduisît pas autrement que comme un monde de sujets soumis à son autorité. C'est pourquoi, il importa finalement peu que ce monde continuât à vivre, pour une bonne part, selon ses divers us et coutumes (toutefois la conquête coloniale en avait souvent modifié ou détruit certains rouages essentiels comme celui des échanges commerciaux entre tribus ou groupes locaux), même si, de leur côté, les missionnaires s'évertuaient à en modifier plus radicalement le cours. Que ce fût la polygamie, la dot destinée aux échanges matrimoniaux entre groupes de parenté, la gamme étendue des croyances et rituels religieux ou encore, pour ce qui concerne les nombreuses sociétés islamisées, le respect des lois coraniques, l'administra-

1. A. Piriou, « Indigénisme, sciences coloniales et changement social : le cas de la revue *Outre-mer* », in A. Piriou et E. Sibeud (dir.), *L'africanisme en questions*, Paris, CEAf-EHESS, 1997, p. 43-67.

2. H. Labouret, *Paysans d'Afrique occidentale*, Paris, Gallimard, 1941.

tion ne chercha pas à les supprimer, ni même à en contester l'existence dès lors que l'ordre public n'était pas en jeu. L'aurait-elle du reste souhaité, qu'elle n'en avait à l'évidence pas les moyens. Sans doute fut-elle plus vigilante à l'égard de l'esclavage, qui participait depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à l'idéologie abolitionniste de la nouvelle expansion coloniale, notamment en créant ici et là des « villages de liberté <sup>1</sup> » ; mais même en ce domaine, elle mit quelques bémols à son combat en considérant que, dans de nombreuses sociétés africaines, le statut de captif faisait partie de la coutume et qu'il ne représentait qu'une forme d'esclavage extrêmement adoucie par l'emprise des relations familiales <sup>2</sup>. En outre, l'administration coloniale se mêla très tôt des juridictions coutumières en créant des tribunaux indigènes que ses représentants locaux, qu'incarrait tout particulièrement le fameux « commandant de Cercle », avaient la charge d'organiser et de présider <sup>3</sup>. Mais, si par cette intrusion dans les affaires africaines, elle prétendait infléchir les droits locaux en intervenant sur des délits qui étaient franchement contraires aux principes de la « morale naturelle » et de la civilisation, dans la plupart des situations elle se contentait d'entériner, sans toujours bien les comprendre, les décisions prises par les notables coutumiers.

Finalement, on serait presque tenté de dire que les autorités coloniales françaises durent non seulement pratiquer *de facto* l'association, mais aussi une certaine administration indirecte. Car, en dépit de leur quadrillage territorial, de leurs nominations de chefs indigènes chargés de percevoir l'impôt et de recruter la

1. D. Bouche, *Les Villages de liberté en Afrique noire française*, Paris, Mouton, 1968.

2. G. Deherme, *L'Afrique occidentale française : action politique, action économique, action sociale*, Paris, Bloud, 1908, p. 359-426.

3. G. Mangin, « Les institutions judiciaires de l'A-OF », in C. Becker, S. Mbaye, I. Thioub (dir.), *A-OF : réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Édition de Direction des Archives du Sénégal, 1997, p.139-152.

main-d'œuvre pour le « travail obligatoire », et même de leurs tribunaux indigènes, bref de tout ce qui ressortissait à une administration directe et à un certain jacobinisme, elles eurent fréquemment un assez mince contrôle des situations qu'elles avaient elles-mêmes créées. Tout se passa plutôt comme si elles n'avaient que formellement la maîtrise des sociétés indigènes, étant en réalité confrontées, sans forcément en saisir la portée, à leurs diverses « reprises d'initiative <sup>1</sup> », lesquelles se manifestèrent aussi bien sur le plan économique que religieux, voire politique. En témoigne, par exemple, la façon dont l'économie de plantation de la colonie ivoirienne, qui fut certes voulue par les autorités françaises, se développa après la Première Guerre mondiale bien au-delà de leurs espérances, et leur fit précisément craindre que les exploitants indigènes de café et de cacao, par une sorte d'individualisme échevelé, se détournent trop vite de leur production vivrière traditionnelle et de leurs coutumes ancestrales <sup>2</sup>.

### ... les retours du refoulé

Tout paraissait donc indiquer que la colonisation française en Afrique, comme sa grande rivale britannique, s'était finalement placée, autant par indigénisme que par pragmatisme, sous la bannière de l'association. Mais, s'il y avait à l'évidence de cela, l'État français, en réalité, était en train de tisser, plus sûrement encore que par le passé, un écheveau d'ambivalences et de chassés-croisés avec ses colonies qui dépassait de beaucoup les débats doctrinaux entre assimilation et association.

D'abord, bien qu'elle en fût sans conteste l'actrice, la III<sup>e</sup> République n'en éprouvait pas moins quelques

1. G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1953.

2. J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire », in *Cahiers ORSTOM Sciences humaines*, vol. XXI, n° 1, 1985, p. 63-80.

difficultés à se reconnaître entièrement dans ce système d'assujettissement que représentait le Code de l'indigénat. En effet, si ce dernier présentait l'indéniable avantage de marquer fortement sa présence souveraine en enserrant le monde indigène dans un cadre juridico-politique qui avait un léger air de famille avec le Code civil, et si, justement à ce titre, il fixait des règles et des limites audit système, les multiples abus et exactions commis en son nom, notamment en ce qui concerne le travail forcé, comme les diverses résistances locales auxquels il donnait lieu, rendaient manifeste le fait que ce Code ne donnait aux colonisés que des devoirs et aucun droit. De sorte que nombreux parmi ceux qui continuaient à se faire les publicistes de la colonisation, mais qui n'en étaient pas moins d'ardents républicains, en contestèrent le bien-fondé. Il s'agissait principalement de francs-maçons particulièrement présents au sein du parti radical devenu au début du siècle l'ossature de la République, des militants de la Ligue des droits de l'homme (ceux-ci se retrouvant fréquemment chez les premiers), dont plusieurs représentants des Antilles, ainsi que ceux de l'Association de défense des indigènes fondée par Leroy-Baulieu et Schœlcher. Et même des partisans de l'association, notamment regroupés autour de *La Revue indigène*, qui estimaient fondamental de respecter les institutions coutumières, considèrent aussi que les populations colonisées ne pouvaient être seulement soumises à des devoirs mais qu'elles devaient acquérir des droits<sup>1</sup> ; en quoi la doctrine de l'association, comme l'indiquaient déjà les positions d'Urbain ou de Bissette, n'était pas forcément incompatible avec une certaine assimilation politique dès lors que n'étaient pas confondus droits civils et droits personnels, les premiers pouvant ressortir à la citoyenneté française et les seconds à la coutume. Quant à Delafosse, bien que plus prudent en la matière, il réclama également que le monde indigène bénéficiât d'un statut véritable qui fût

1. F. Manchuelle, « Assimilés ou patriotes africains ? »..., *op. cit.*, p. 346.

défini autrement qu'à travers le cadre essentiellement négatif du Code de l'indigénat<sup>1</sup>.

En fait, avec ce Code, qu'elle persista, malgré les critiques, à maintenir jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la colonisation française s'était placée dans une situation assez contradictoire ; car elle avait fixé un cadre qui avait sans doute un sens au début, mais qui se révéla assez vite un véritable carcan dès lors qu'elle voulut développer la production et le commerce, créer des mobilités inédites par l'aménagement de nouvelles voies de communication, ou introduire l'instruction comme Faidherbe en avait montré le chemin, et qu'elle s'aperçut, de surcroît, qu'ici et là sa mise en valeur était relayée par les dynamismes indigènes. Mais, au-delà des contradictions qu'elle aménagea peu ou prou par quelques dérogations à son propre code<sup>2</sup>, celui-ci n'en représenta pas moins le cadre formel par lequel la colonisation française se constitua localement en État<sup>3</sup>, particulièrement en A-OF où, à la différence de l'A-ÉF, les compagnies concessionnaires y étaient beaucoup moins présentes. De sorte que, si d'un certain point de vue le Code de l'indigénat versait du côté de l'association, construisant les populations colonisées en multiples sujets-ethniques, d'un autre il instruisait continûment la fonction oppressive de l'État colonial et amenait, par là même, le monde indigène à vouloir s'en libérer. La contradiction ou, plutôt, le paradoxe majeur ici, c'est qu'alors qu'il semblait avoir été fait pour maintenir durablement les colonisés en situation d'assujettis, le Code de l'indigénat cristallisa finalement sur lui leurs aspirations à l'émancipation et, notamment, leurs aspira-

1. M. Michel, « Un programme réformiste en 1919 : Maurice Delafosse et la "politique indigène" en A-OF », in *Cahiers d'études africaines*, 58, XV-2, p. 313-327.

2. Dans certaines colonies où ils étaient engagés dans la production de cultures d'exportation, les indigènes pouvaient être exemptés du travail obligatoire, mais sous condition de racheter le temps qu'ils devaient lui consacrer.

3. R. Delavignette, *Les Vrais Chefs de l'Empire*, Paris, Gallimard, 1939, p. 42-44.

tions à l'assimilation politique. On peut prendre la mesure de ce tour paradoxal lorsqu'il sera précisément aboli en 1946, sous la pression des députés du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, et lorsque lui succédera, sans transition, un élargissement de la citoyenneté française à tous les ressortissants des colonies africaines.

En outre, une autre trame politique allait à l'encontre d'une conception trop rigide et, surtout, trop unilatérale en faveur de l'association. C'est encore une fois celle que tissait de longue date la scène sénégalaise et dont on a vu qu'elle avait finalement abouti à la création des Quatre Communes et à l'assimilation de leurs habitants, qu'ils fussent blancs, créoles ou noirs, chrétiens, animistes ou musulmans. En d'autres termes, au début du siècle, alors qu'elle était désormais en mesure d'afficher son immense empire africain (mais qui sera encore augmenté à la fin de la Première Guerre mondiale des ex-colonies allemandes du Cameroun et du Togo confiées par la Société des Nations au titre de « territoires sous mandat »), la France y faisait régner deux grands types de régime juridique : le Code civil qui s'appliquait aux métropolitains et aux assimilés, notamment à ceux du Sénégal, et le Code de l'indigénat qui concernait la grande masse de la population africaine. Or, que le premier fût de fait réservé à une très faible minorité de personnes, toute émigration européenne importante étant exclue et toute extension de l'assimilation étant largement barrée, ne l'empêchait pas de peser lourdement sur les relations de la métropole avec ses colonies africaines et d'avoir, du même coup, une incidence au moins indirecte sur le second.

En fait, par rapport à la situation globale des colonies africaines et à la façon dont l'État colonial y appliquait son double système juridique, le Sénégal faisait figure d'anomalie où s'entremêlaient, en un étonnant imbroglio, les fils de trois histoires. Celle, assez longue, de la cité créole qui avait finalement débouché sur l'assimilation entraînant dans son sillage les Africains des Quatre Communes ; celle, plus récente, de la colonisation du Sénégal par Faïdherbe dont avaient notamment



résulté le développement de l'arachide et l'implantation de nouveaux intérêts privés, en même temps qu'un système de souveraineté qui distinguait les territoires côtiers sous administration directe de ceux de l'intérieur où s'appliquait en principe un régime de protectorat ; enfin, une histoire, en quelque sorte immédiate, qui venait de faire du Sénégal le haut lieu de la pénétration française en Afrique et du recrutement d'indigènes dans l'administration et les troupes coloniales, et qui entérina cette antériorité en y instaurant le gouvernement général de l'A-OF et Dakar en capitale de la Fédération. L'imbroglio était ainsi non seulement à la mesure d'une sédimentation d'histoires mais aussi d'un enchevêtrement particulièrement complexe de pouvoirs économiques et de compétences politiques qu'illustraient tout à la fois la présence de deux gouverneurs (le gouverneur de l'A-OF et le gouverneur du Sénégal) et celle d'un conseil général élu, les rivalités entre les maisons de commerce bordelaises de plus en plus puissantes et une bourgeoisie marchande créole déclinante, et les divers régimes juridiques qui différençaient les communes des territoires d'administration directe et ceux-ci des régions placées peu ou prou sous protectorat. On y découvre quasiment tout : les traces très prégnantes de l'empire et du mercantilisme de l'Ancien Régime, les dilemmes répétés de l'État français en matière de colonisation, l'assimilation et l'association, une volonté toute républicaine d'apporter la civilisation et une manière toute saint-simonienne de ne l'apporter qu'en connaissant et qu'en respectant coutumes et pouvoirs locaux, les lobbies économiques qui avaient très directement poussé à la nouvelle expansion coloniale.

Mais, dans ce spectacle quelque peu baroque qu'offrait la scène coloniale sénégalaise, se dégageait une intrigue qui en instruisait plus fermement le scénario. Elle tenait en gros à ce nouveau paradoxe qu'au moment même où la France commençait à réviser sa doctrine coloniale en faveur de l'association, au Sénégal, une arène politique, née des institutions créées au début de la III<sup>e</sup> République, faisait s'affronter, Blancs,

créoles et Africains assimilés et mettait précisément les questions relatives à l'assimilation au cœur de ses disputes et de ses enjeux. G. Wesley Johnson, dans son ouvrage consacré à la *Naissance du Sénégal contemporain*<sup>1</sup>, a fort bien raconté comment les conseils municipaux des Quatre Communes et le conseil général firent d'abord l'objet d'âpres compétitions entre Blancs et créoles, plus précisément entre les représentants des compagnies bordelaises et ceux des grandes familles saint-louisiennes et goréennes, elles-mêmes assez fortement divisées. Très bien représentées au sein du conseil général, celles-ci ne parvinrent cependant pas à reconduire la victoire de leur premier député créole, Durand Valentin. Le siège du Sénégal était régulièrement occupé par les Bordelais dont l'influence était devenue prédominante à Rufisque et à Dakar et auxquels l'administration coloniale apportait un soutien non négligeable. Mais en 1902, elles y parvinrent enfin grâce à un originaire de Saint-Louis, François Carpot, qui, après avoir fait de brillantes études d'avocat, réussit à rassembler le monde créole autour de la défense des intérêts particuliers du Sénégal contre l'extension des prérogatives du gouvernement général. Jusqu'à la veille de la guerre, Carpot domina la scène politique sénégalaise jouant tout à la fois d'une remarquable insertion en métropole, où il devint membre du parti radical et secrétaire de la Chambre des députés, et d'une excellente maîtrise des problèmes locaux ; et, dans cet entre-deux, il se fit partisan d'une extension des institutions républicaines et d'un développement du monde indigène qui conciliât le respect des coutumes avec l'amélioration de ses conditions d'existence.

Durant plus de trente ans donc, et quelle qu'ait été l'importance des conflits politiques entre Blancs et créoles, notamment entre la vision essentiellement colonialiste des premiers de plus en plus acquis aux thèses de l'association et la conception plus républicaine et

1. G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain...*, *op. cit.*

progressiste des seconds, il y eut de part et d'autre une sorte d'accord tacite pour considérer que le pouvoir politique devait leur revenir. Disposant de la richesse économique et d'un capital de « civilités françaises », les uns et les autres estimaient que les Africains assimilés n'avaient pas à y accéder, quand bien même savaient-ils que les votes et les soutiens de ces derniers étaient déterminants pour les départager lors des diverses élections. Cependant, au fil des années, ils durent leur concéder quelques sièges aux Communes et au conseil régional ; non seulement parce que les Africains assimilés étaient également en mesure d'aligner une élite instruite, les écoles créées par Faidherbe ayant eu le temps de produire leurs effets, mais aussi parce qu'ils entendaient ne plus se contenter de servir de clients aux différentes cliques bordelaises ou créoles et exercer pleinement leurs droits politiques.

En fait, ce que Johnson a appelé l'« éveil politique africain » a précisément correspondu au contexte du début du siècle où la colonisation française voulait affirmer son entière autorité sur sa possession sénégalaise et transformer, comme au temps des Bureaux arabes en Algérie, son système de protectorat sur les régions de l'intérieur en un contrôle plus direct de leurs habitants ; et cela quand bien même elle optait de plus en plus pour une association qui devait séparer le monde de l'indigénat du monde civilisé. Or, à cet autoritarisme accru, que soutenait volontiers le milieu bordelais, y voyant la meilleure façon d'amener les populations locales à produire toujours plus d'arachide, le monde sénégalais répondit par toute une série de résistances ou de « reprises d'initiative », notamment dans les campagnes où un islam confrérique, le mouridisme, se substitua peu à peu aux chefs traditionnels qui étaient considérés comme trop liés ou trop contrôlés par l'administration coloniale. Et dans les Communes ou dans les territoires côtiers d'administration directe, la Tidjanya, c'est-à-dire la confrérie qu'El-Hadj Omar avait mobilisée contre l'armée conquérante de Faidherbe, se développait elle aussi, en concurrence avec la précédente,

créant davantage un espace d'autonomie politique qu'une stricte opposition à l'autorité française. Mais ce fut surtout l'apparition en 1912 du mouvement dit des Jeunes Sénégalais qui cristallisa, dans les vieilles régions d'implantation française, le mécontentement contre l'autoritarisme colonial. Composé en effet de jeunes Africains instruits et souvent assimilés, ce mouvement entendait aller à l'encontre de la nouvelle politique coloniale française consistant à arrêter le processus d'assimilation et à « indigéniser », et réclamait au contraire que les Africains pussent, comme les Blancs et les créoles, accéder aux meilleurs postes de l'administration coloniale et poursuivre leurs études en France.

C'est dans ce contexte d'éveil politique particulièrement hostile aux nouvelles orientations de la colonisation française, auquel s'ajoutèrent de nouvelles et fortes dissensions aussi bien entre Bordelais et créoles qu'entre clans créoles, qu'à la surprise assez générale, en mai 1914, soit à quelques mois de la déclaration des hostilités en Europe, Blaise Diagne, le seul candidat africain, vivement soutenu aussi bien par les Jeunes Sénégalais que par les mouvements confrériques, fut élu député du Sénégal et, du même coup, premier député africain au Parlement français <sup>1</sup>.

La surprise, ou pour tout dire, la consternation fut en effet générale parmi les coloniaux, qu'ils fussent de l'administration ou du secteur privé, ainsi qu'au sein du monde créole qui, après avoir cédé de plus en plus de terrain aux sociétés bordelaises et freiné leur déclin économique en maintenant des positions-clés dans la vie politique locale, se voyait finalement dépossédé de ce qui lui paraissait de plus légitime, même s'il pouvait peu ou prou entrevoir dans cette victoire africaine le prolongement de celle qui, soixante-dix ans plus tôt, avait été la

1. Mis à part l'ouvrage de G. Wesley Johnson, sur tout ce contexte on pourra également consulter F. Manchuelle, « Métis et colons : la famille Devès et l'émergence politique des Africains au Sénégal, 1881-1897 », in *Cahiers d'études africaines*, 96, XXIV-4, 1984, p. 477-504 et A. Dieng : « Blaise Diagne, le premier député africain », *Afrique contemporaine*, Chaka, 1990, vol.7.

sienne avec l'élection de Durand Valentin. À Paris également, au ministère des Colonies, Albert Lebrun vitupérait à l'idée que, face au gouverneur général de l'A-OF et à la nouvelle politique qu'il était chargé de mettre en œuvre, s'affichât, en toute légalité républicaine, un Africain manifestement décidé à les contester. Bref, tout se passait comme si l'*imperium* français était en train d'être rattrapé par ses ambivalences passées, comme si ce qui en avait été l'une de ses lignes directrices depuis la Révolution, et qui se résumait par sa mission civilisatrice et l'assimilation politique, resurgissait au moment même où il prétendait s'en défaire au nom d'une colonisation à la fois plus autoritaire et plus utilitaire. Mais qu'il en fût fort marri, que certains anticolonialistes de droite, toujours prompts à dénoncer les absurdes aventures ultramarines de la République, trouvassent scandaleux de devoir siéger avec un député nègre, n'empêcha pas l'histoire de se poursuivre et de singulariser pour le coup très fortement le rapport de la France à son empire africain. Répétant, même contre son gré, l'élection en 1848 de Durand Valentin, elle était bel et bien la seule nation coloniale européenne à avoir fait entrer un représentant de l'empire au cœur de ses institutions républicaines. Ni l'Angleterre, ni l'Allemagne ou la Belgique, pas même le Portugal qui, pourtant lui aussi, prétendait très chrétiennement civiliser et assimiler dans ses colonies africaines, ne se trouvèrent dans pareille situation.

Au reste, ce député nègre que la France fut obligée d'accueillir au sein du Parlement était à lui seul emblématique de tout ce qu'elle prétendait désormais refouler de son impérialisme passé. Goréen d'origine, noir mais élevé dans une famille créole, Blaise Diagne, né au tout début de la III<sup>e</sup> République, fit de bonnes études et entra au service des Douanes. Ce qui lui valut d'être affecté en plusieurs lieux du nouvel empire français, au Dahomey, au Congo et à Madagascar, mais surtout dans les vieilles colonies, devenues départements, de la Réunion (ancienne île Bourbon) et de la Guyane. Étonnant et très symbolique parcours professionnel d'un Africain incarnant de la sorte le meilleur de l'*imperium* français, celui en

l'occurrence qui permit qu'un natif de ce continent noir, à peine sorti du commerce triangulaire, allât là où ses congénères se rendirent dans de tout autres conditions, et qui lui fit découvrir pratiquement l'assimilation en lui conférant un statut égal à celui d'un Français de métropole. Mais un parcours que Blaise Diagne accomplit en découvrant l'autre facette de cet *imperium* : celle au travers de laquelle la France, dans ses nouvelles colonies africaines, était en train de se révéler fort peu républicaine, discriminant, souvent par un racisme ordinaire, la société blanche du monde indigène et commettant toutes sortes d'exactions à l'encontre de colonisés qu'elle considérait avant tout comme des sujets sans droits. Il s'en offusqua fréquemment et, en bon citoyen, osa même s'en remettre aux lois de la République pour dénoncer tout ce qui lui apparaissait leur être contraire. Peu apprécié de ce fait par ses supérieurs, menacé constamment d'être radié de la fonction publique, Diagne, au cours de l'une de ses diverses affectations, n'en reçut pas moins la reconnaissance toute citoyenne de la franc-maçonnerie et, initié au Grand Orient de France, il y rejoignit cette longue lignée d'hommes de couleur qui, depuis la Révolution, ne s'étaient véritablement libérés de l'état de sujets qu'en accédant à la fraternité de la critique et du secret. Et cette filiation franc-maçonne par où la République, en dépit des réactions conservatrices, était parvenue à accomplir sa mission civilisatrice en élevant à la dignité de frères des hommes issus de l'esclavage<sup>1</sup>, prit toute sa dimension lorsque Blaise Diagne rencontra à Paris le milieu de l'élite antillaise qui, depuis Bissette, veillait précisément à concilier un certain idéal civilisateur avec la protection des valeurs indigènes. Il se lia ainsi avec le sénateur guadeloupéen Alexandre Issac, spécialiste des questions africaines à la Ligue des droits de l'homme, et qui, comme on l'a vu, militait pour que les Algériens accédassent à la citoyenneté française sans avoir à renoncer à leurs obligations

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.* et M. J. Headings, « French Freemasonry... », *op. cit.*

musulmanes ; mais aussi et surtout il se rapprocha de Gratien Candace, futur député de la Martinique, qui le fit entrer au parti républicain socialiste d'Aristide Briand (situé entre le parti radical et la SFIO), et avec lequel il parrainera, en 1919, l'organisation à Paris du tout premier congrès panafricain<sup>1</sup>.

Le premier et seul Africain à siéger dans un Parlement européen n'était donc pas n'importe qui. Assimilé, fonctionnaire attaché aux grands principes et franc-maçon, Blaise Diagne s'inscrivit en outre dans le cadre de mouvements d'idées que le milieu guyanais et antillais avait déjà bien amorcés, revendiquant tout à la fois les pleins droits politiques et la reconnaissance des spécificités du monde noir. Et, dans la mesure où ce milieu lui servit en quelque sorte de modèle, il sut fort bien distinguer l'assimilation politique de l'assimilation culturelle. Il sut refuser ce qu'une colonisation française, soucieuse de mise en valeur économique et de séparation des régimes juridiques, croyait bon de justifier sous le nom d'association en arguant d'une préservation du monde indigène et remettant, du même coup en cause la part toute républicaine de son idéologie expansionniste. Blaise Diagne allait bientôt faire justement une étonnante démonstration de ce subtil distinguo en jouant un rôle éminent dans la mobilisation des troupes noires sur le front européen et, par là, en s'appropriant une place tout à fait décisive dans l'édification d'un monde de plus en plus franco-africain.

1. P. Dewitte, *Les Mouvements nègres en France, 1919-1939*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 57-58.





## LE MONDE FRANCO-AFRICAIN EN MOUVEMENT

Jusqu'au début du siècle, la III<sup>e</sup> République avait éprouvé quelques difficultés à faire entrer la question coloniale dans la sphère de l'État. Pourtant, depuis plusieurs décennies un besoin d'empire s'était sans conteste de plus en plus affirmé. Il s'était nettement exprimé sur le plan économique où la recherche de nouveaux débouchés devait pallier, comme l'avait argumenté Jules Ferry, les surplus de capitaux et de marchandises, générateurs de crises et de chômage ; la troisième place qu'occupait l'empire, toutes colonies confondues (l'Afrique venant cependant assez loin derrière l'Indochine et le Maghreb), dans les échanges commerciaux français à la veille de la Première Guerre mondiale, était en train, semblait-il, de lui donner rétrospectivement raison <sup>1</sup>. Mais il s'était surtout manifesté sur le terrain idéologique où, comme on l'a vu, l'expansion coloniale fut proposée comme remède et comme salut à une nation que d'aucuns jugeaient en voie certaine de dégénérescence. Cependant, malgré tout ce qui prétendait aller en faveur de l'irrésistible montée de l'*imperium* français, malgré le passage à l'acte des autorités et le feuilleton épique des conquêtes, le pays ne semblait guère en phase avec ces nouvelles aventures ultramarines. Affaire principalement d'élites politiques, militaires et religieuses, de cou-

1. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 40-41.

rants intellectuels et scientifiques, de lobbies économiques, la constitution d'un immense empire lui paraissait quelque peu étranger, lui qui était bien davantage concerné par ses problèmes intérieurs (crises économiques, luttes ouvrières, instabilités politiques), ou hanté par sa revanche avec l'ennemi d'outre-Rhin. En 1906, la première exposition coloniale, qui se tint à Marseille, n'eut qu'un modeste succès d'estime. Et, bien qu'elle reflétât assez bien la croissance des échanges avec l'empire, cette exposition n'était encore qu'à la mesure d'une économie de traite qui intéressait des milieux très spécifiques, comme ceux de Bordeaux et Marseille, particulièrement engagés en Afrique dans le commerce des oléagineux et du caoutchouc et dans les activités d'import-export. En outre, si l'administration coloniale songeait à mettre en valeur les territoires conquis, si l'association lui paraissait de plus en plus la meilleure façon de tirer parti des populations indigènes, ses projets d'exploitation restaient encore assez flous. Dans nombre de colonies africaines, ceux-ci avaient au contraire bien du mal à émerger d'une réalité locale où s'additionnaient épidémies et disettes, rendant les tropiques décidément fort peu attractifs ou fort peu régénérateurs, sauf pour ceux qui en avaient fait leur profession, leur commerce ou leur terrain de prosélytisme, à l'instar des Missions africaines de Lyon, ou pour ceux, souvent indésirables en métropole, qui rêvaient d'y faire fortune. En Côte d'Ivoire, par exemple, un administrateur en poste au début du siècle, faisait ironiquement état d'une affection assez particulière qui se manifestait par des comportements délirants, appelé « cancrelat colonial », touchant selon lui une bonne moitié des quelques centaines de Français qui avaient osé s'y aventurer<sup>1</sup>.

Bref, le monde franco-africain était encore à peine une esquisse. Tout se passait plutôt comme si la III<sup>e</sup> République avait d'autant plus de mal à accorder l'État français avec son empire que le pays continuait à percevoir les

1. R. Villamur, L. Richaud, *Notre colonie de la Côte d'Ivoire*, Paris, Augustin Challamel, 1903.

inconvenients des colonies beaucoup plus que leurs avantages et se demandait quelle chimère coûteuse avait bien pu surgir de l'esprit de ses dirigeants. Cependant, un tournant capital allait avoir lieu avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale et modifier profondément cette manière de voir, héritée d'un long passé colonial.

### **Le recours salutaire à l'Afrique ou les « bienfaits » d'une assimilation**

En effet, tandis que la République se resserrait autour de la fameuse Union sacrée, faisant rapidement taire pacifistes, internationalistes et autres antimilitaristes, qu'elle prétendait défendre la patrie des Droits de l'homme contre un empire autoritaire et, ainsi reconquérir l'Alsace-Lorraine<sup>1</sup>, ses colonies, et particulièrement celles d'Afrique noire, s'imposèrent comme une composante essentielle de l'effort de guerre national. Dès avant la déclaration des hostilités, un groupe de pression, manifestement certain que la revanche avec l'Allemagne était proche, issu pour l'essentiel des rangs de l'armée coloniale, particulièrement des campagnes du Soudan, avait conçu le projet de créer une « force noire » en complément des forces métropolitaines<sup>2</sup>. Son principal animateur, le général Mangin<sup>3</sup>, arguait que la France était devenue démographiquement déclinante à cause d'une très fâcheuse dénatalité, et qu'avec ses 40 millions d'habitants contre plus de 60 millions en Allemagne, le pays courait une nouvelle fois à la défaite. Mais il ajoutait, comme pour répondre en toute connaissance de cause à ses détracteurs, que l'Africain était un remarquable guerrier. Celui-ci n'avait-il pas en effet

1. J.-J. Becker, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1977.

2. M. Michel, *L'Appel à l'Afrique. Contributions et réactions à l'effort de guerre en A-OF, 1914-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p. 2-10.

3. C. M.-E. Mangin, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1890.

opposé de très sévères résistances à la conquête coloniale, et les « tirailleurs sénégalais » n'avaient-ils pas été également les instruments décisifs qui permirent de briser ces mêmes résistances et de donner finalement son immense empire africain à la France.

S'il rencontra une vive opposition, notamment dans le camp socialiste qui y vit une nouvelle exploitation des populations indigènes, et auprès des milieux économiques coloniaux soucieux de préserver la production et le commerce locaux, le projet de Mangin emporta la décision des autorités ; de sorte que, dès la première année du conflit, l'A-OF fournit le plus gros contingent des troupes coloniales, avec plus de 30 000 soldats mobilisés dont une partie servit à affronter l'Allemagne dans ses possessions du Cameroun et du Togo. Mais déjà, ce recrutement assez important avait provoqué, malgré la collaboration de nombreux chefs traditionnels, fuites et résistances dans plusieurs territoires, notamment dans le Haut-Sénégal (actuel Mali). Ce qui ne modifia pas l'attitude du cabinet d'Aristide Briand, bien au contraire. Avec un conflit qui durait manifestement plus longtemps que prévu et qui était entré dans une guerre de positions meurtrière, le problème des effectifs prit un caractère particulièrement aigu et, derechef, on se tourna vers l'empire, surtout vers l'A-OF à laquelle on demanda, à partir de la fin de l'année 1915, de fournir 50 000 hommes supplémentaires sur la base d'un engagement en principe volontaire. Mais, malgré les primes, malgré les exemptions d'impôt, ce nouveau recrutement multiplia partout les phénomènes de résistances et, finalement, seul, l'exercice de la contrainte et de l'enrôlement forcé permit aux administrations locales de satisfaire aux exigences de Paris. Il n'y eut guère qu'au Sénégal où le recrutement fut un peu plus aisé, les assimilés des Quatre Communes étant acquis à l'idée d'accomplir leur devoir patriotique dans l'espoir d'y gagner une citoyenneté française incontestable <sup>1</sup>.

1. M. Michel, *L'Appel à l'Afrique...*, op. cit., p. 73-95.

Cependant, en dépit des protestations de plus en plus vives d'une administration coloniale condamnée à jouer le mauvais rôle d'agent recruteur, en dépit également de l'étonnement amusé de l'allié britannique trouvant assez saugrenue cette conception française consistant à envoyer des Africains se battre en Europe, les autorités n'avaient pas encore fini de recourir à la force noire. Car, après 1917, avec des effectifs de plus en plus clairsemés, l'apparition de mutineries dans les tranchées et la paix séparée des bolcheviks avec les Allemands qui entraîna *ipso facto* l'effondrement du front russe, la situation de l'armée française n'était guère brillante. Il fallait, pensait-elle, tenir jusqu'à l'intervention annoncée des Américains et, dans cette perspective, seule une contribution accrue de l'empire, notamment de l'Afrique noire, semblait de nature à rééquilibrer le rapport de forces.

Étrangement, il revint à Georges Clemenceau, c'est-à-dire à celui qui s'était auparavant illustré par son opposition à l'expansion coloniale, d'orchestrer cette ultime contribution. Connaissant les problèmes qu'avaient posés les recrutements précédents, le nouveau président du Conseil eut l'habileté d'impliquer le seul personnage qui avait acquis une légitimité républicaine au sein du monde « aotûien », le député africain Blaise Diagne, et de le nommer aussitôt haut-commissaire de la République, disposant des pleins pouvoirs dans la conduite de cette nouvelle levée de troupes noires. En fait, l'habileté de Clemenceau s'accordait fort bien avec celle du député africain. Car, depuis le début de la guerre, celui-ci n'avait eu de cesse de faire en sorte que les originaires des Quatre Communes fissent leur devoir patriotique en étant enrôlés, non pas dans les régiments de tirailleurs sénégalais, par trop marqués de distinction raciale, mais dans les troupes régulières. L'enjeu était de taille. Par la guerre et par le prix du sang, la République devait apporter définitivement la preuve qu'elle ne remettrait pas en cause le processus d'assimilation et qu'au contraire la citoyenneté française s'appliquerait en toute bonne logique aux descendants de tous ceux qui étaient

censés en bénéficiaire<sup>1</sup>. Ses amis, les députés antillais, Gratien Candace en tête, eurent du reste la même attitude, considérant que la citoyenneté française ne devait souffrir aucune exception, pas même celle qui aurait permis à leurs congénères d'échapper à l'horreur des tranchées.

Obtenant gain de cause par le vote, à la Chambre, de lois qui portèrent son nom, Blaise Diagne avait été, par ailleurs, assez critique sur la façon dont Mangin concevait le recrutement et l'usage de la force noire. Sans compensation véritable, celle-ci ressemblait, en réalité, à cette masse de travailleurs recrutés dans le cadre du Code de l'indigénat, pouvant être sacrifiée de la même façon qu'elle pouvait l'être par les compagnies concessionnaires en A-ÉF. C'est pourquoi, lorsqu'il accepta, au début de l'année 1918, la proposition de Clemenceau, Blaise Diagne ne la conçut qu'assortie de contreparties, c'est-à-dire qu'il n'était plus question pour lui de lever par la contrainte de nouveaux contingents indigènes. Il s'agissait bien plutôt de pratiquer une politique de volontariat qui fût telle que ceux qui s'engageaient pussent, par cet acte, sortir précisément de leur condition d'indigènes, en l'occurrence n'être plus à leur retour asservis à l'impôt de capitation, au travail forcé, et bénéficiaire au contraire de facilités pour entrer dans l'administration, voire pour accéder à la nationalité française. Cela changeait effectivement tout. Et, à rebours des recrutements précédents, Diagne, avec de telles promesses, réussit amplement sa mission. Alors qu'il lui avait été demandé de recruter 40 000 hommes, ce furent 80 000 (dont une partie provenait de l'A-ÉF) qui partirent en métropole, certains contingents n'arrivant cependant qu'après l'armistice<sup>2</sup>.

De sorte que si Clemenceau avait vu juste en le nommant haut-commissaire aux Effectifs coloniaux, Blaise Diagne réussit de son côté une formidable opéra-

1. G. Wesley Johnson, *Naissance du Sénégal contemporain...*, *op. cit.*, p. 227-237.

2. M. Michel, *L'Appel à l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 239-260.

tion politique. Outre sa popularité qui dépassait désormais largement le Sénégal, outre sa carrière, qui se poursuivra longtemps après la guerre et qui l'amènera, finalement, à occuper en 1931 le poste de sous-secrétariat d'État aux Colonies, le député sénégalais réussit en effet à instiller l'idée que l'assimilation pouvait ne pas s'arrêter aux Quatre Communes ; qu'au contraire la mobilisation de près de 200 000 Africains (dont 30 000 furent tués) devait être le meilleur moyen de mettre en cause le Code de l'indigénat. Aucune des nations belligérantes, sauf la France, n'avait souhaité utiliser de cette manière ses colonies africaines. Cela manifestement avait un prix. Et, si ce fut au départ un groupe de pression colonial qui conçut l'idée d'une « force noire », conscient, estimait-il, des faiblesses françaises, ce fut finalement un Africain assimilé qui lui donna toute sa signification républicaine.

En fait, dans ce remarquable chassé-croisé, Blaise Diagne était allé à l'encontre d'une bonne partie de l'administration coloniale de plus en plus acquise à l'idée d'association. La chose fut manifeste lorsqu'il fut nommé haut-commissaire de la République, soit à une fonction qui était d'une dignité au moins égale à celle du gouverneur général de l'A-OF. Joost Van Vollenhoven, qui occupait alors ce poste de gouverneur, ne le supporta pas et démissionna. Non seulement parce qu'il était hostile à un nouveau recrutement, considérant qu'il compromettrait pour de bon un besoin plus économique d'Afrique, surtout en cette période où on l'avait chargé d'accroître les productions de la Fédération ; mais aussi parce qu'il n'acceptait pas qu'un « produit » de l'assimilation vînt très officiellement se mêler de questions indigènes que seules les autorités coloniales étaient en mesure, selon lui, d'apprécier et de traiter à leur juste niveau<sup>1</sup>. Même Maurice Delafosse, que Van Vollenhoven avait appelé à ses côtés comme directeur des Affaires indigènes et politiques, n'apprécia guère qu'un Africain évolué décidât à sa place de ce qui était souhai-

1. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, op. cit., p. 101.

table pour les populations africaines. Car, pour ce grand connaisseur de l'« âme nègre », qui militait certes pour une amélioration des conditions d'existence indigène, Blaise Diagne incarnait ce que précisément il n'aimait pas, à savoir une évolution trop rapide, trop mimétique, du monde africain vers la modernité occidentale entraînant une détérioration de ses civilisations ancestrales.

Qu'il y eût ainsi une profonde antipathie entre Delafosse, l'indigénophile, et Diagne, l'assimilé, constitue un remarquable parangon du chassé-croisé que la France était en train d'opérer avec ses colonies africaines. Quand l'une était attentive aux coutumes pour mieux faire fonctionner son Code de l'indigénat, les autres commençaient déjà à aspirer à certains droits, quitte à ce que ceux-ci dussent s'acquérir au prix d'une mort massive aux Dardanelles ou au Chemin des Dames.

Cependant, la contribution de l'empire à la défense nationale ne se limita pas au recrutement de tirailleurs. Au bout de deux années de combat, la France dut faire face à d'importants problèmes de ravitaillement et, pour les résoudre, elle songea de nouveau à ses colonies et notamment à ses possessions africaines. Il s'agissait en réalité d'un intérêt tardif qui révélait précisément le caractère assez lâche des liens que le pays avait tissés avec elles, même si, depuis le début du siècle, leur part dans la balance commerciale s'était sensiblement accrue. Affaires principalement des maisons de commerce et d'industries bordelaises ou marseillaises, de compagnies concessionnaires toutes acquises à l'économie de traite et au libre-échange, ces possessions paraissaient d'autant moins devoir intéresser plus largement la nation que les circonstances de la guerre avaient fait notablement baisser leur part dans les échanges avec la métropole. De plus, des sécheresses dans le Sahel, assorties d'épidémies, n'encourageaient guère à les prendre davantage en considération. Aussi, comme pour la mobilisation de la force noire, apparue elle beaucoup plus tôt, ce fut également un groupe de pression, mais



cette fois-ci largement dominé par les lobbies coloniaux, qui convainquit les autorités de faire appel au potentiel économique que représentait l'immense empire africain. Et, si l'aggravation de la pénurie en métropole l'y aida certainement, la guerre lui offrit l'opportunité de se rapprocher d'un pouvoir politique qui, malgré tous les discours en faveur d'une « France nouvelle », n'avait jusqu'à présent guère osé soutenir son commerce par d'importants investissements publics ; cela était particulièrement manifeste pour la vaste A-OF que l'histoire de l'expansion française, depuis Faidherbe, avait promise à une généreuse mise en valeur, mais qui semblait s'être arrêtée à la traite de quelques produits et à une gestion bureaucratique et parcimonieuse de ses territoires.

En fait de rapprochement entre les milieux coloniaux et l'État, l'année 1917 opéra un changement bien plus considérable, à savoir l'organisation par le gouvernement de l'A-OF d'un véritable programme de dirigisme économique. Ce qui impliquait tout à la fois de soutenir et protéger les maisons de commerce françaises en leur assurant de bonnes marges bénéficiaires et de mettre au travail les populations indigènes en leur faisant produire et vendre par des prix fixés, mais aussi par la contrainte, tout ce que leurs terres étaient capables de fournir à la métropole en guerre : ici des oléagineux et des céréales comme le riz ou le maïs, là du coton, des peaux ou du bétail. Et, bien qu'il y eût d'importantes difficultés d'évacuation et de stockage qui firent qu'une bonne partie de ces produits n'arrivât jamais à destination, bien que l'administration coloniale estimât contradictoire de promouvoir l'économie de l'A-OF et d'en soustraire quantité de travailleurs indigènes au profit de la force noire, la démonstration fut faite que les colonies africaines n'étaient pas l'apanage de quelques milieux d'affaires et qu'en s'en donnant les moyens, elles pouvaient bénéficier plus globalement à la nation française <sup>1</sup>.

1. M. Michel, *L'Appel à l'Afrique...*, *op. cit.* p. 179-218.

Au total, la guerre de 14-18 fit pour la République ce que plusieurs décennies de propagande et d'expansion coloniale n'étaient pas encore réellement parvenues à accomplir, en l'occurrence faire entrer l'empire dans la sphère de l'État et à le faire exister dans la conscience nationale. Jamais le besoin de colonies, et particulièrement le besoin d'Afrique, ne s'était aussi bien exprimé qu'à l'issue de cette guerre singulièrement meurtrière où la France comptabilisait ses pertes et constatait l'aggravation du déclin de sa population. Qu'elle pût songer, malgré tout, demeurer une grande puissance, tandis que les États-Unis et l'Union soviétique étaient en train de le devenir beaucoup plus sûrement, laissait entrevoir qu'elle ne s'identifiait plus à son seul espace hexagonal, quand bien même avait-il recouvré ses frontières d'antan. L'empire avait participé à la guerre et à la victoire, l'empire témoignait donc de la réalité d'une « plus grande France ». Cette idée d'indispensable agrandissement, que les publicistes de la colonisation des années 1860-1870 s'étaient échinés à populariser pour conjurer leur diagnostic d'une décadence nationale, put ainsi s'affirmer et se répandre davantage, mais en quelque sorte preuves à l'appui<sup>1</sup>. Les denrées provenant des tropiques comme les soldats annamites, maghrébins et surtout africains avaient été visibles, palpables. Et ils le furent toujours après guerre puisque les deux grands protagonistes de la constitution d'une force noire, Mangin et Diagne, firent en sorte qu'elle se perpétuât après l'armistice en obtenant du Parlement qu'il requît des colonies africaines un quota permanent de conscrits. L'image du « tirailleur sénégalais », discipliné, dur au combat mais plutôt jovial, se renforça ainsi de sa présence continue dans les camps militaires du sud de la France et de ce qu'on disait être sa grande efficacité dans les troupes coloniales qui servaient dans les territoires d'Afrique du Nord toujours en butte à quelques rébellions.

1. L. Archimbaud, *La Plus grande France*, Paris, Hachette, 1928.

Tout se passait donc comme si la victoire n'avait rien effacé des faiblesses françaises, comme si, au contraire, les « produits » de l'empire en avaient fourni l'éclatante démonstration et devaient désormais leur servir de remèdes permanents. L'idée d'une régénération par la colonisation put ainsi s'étoffer d'une autre, la sécurité par l'empire. Le « mal » était toujours là, mais il semblait, grâce aux colonies, soignable. Et à l'heure où la biomédecine pouvait exhiber ses progrès et faire œuvre de santé publique, le monde colonial, réparti dans des ligues et des comités de propagande de plus en plus nombreux, ne laissait de la même façon d'assigner à l'empire une fonction bienfaisante. Par son entremise, romans populaires, réclames, journaux, films documentaires ou de fiction essaimèrent, à partir des années 1920, et donnèrent ainsi une vision toute sécurisante et toute revigorante des colonies : ce qu'à elle seule l'une des affiches les plus fameuses du « tirailleur-Banania » symbolisa remarquablement en faisant côtoyer un représentant épanoui de la force noire et un produit tropical qui pouvait passer du même coup pour un excellent fortifiant.

### **D'une leçon de colonisation l'autre**

Mais, au-delà de ce que l'après-guerre put produire comme images ou comme mises en scène d'un indispensable et salutaire empire français (l'Exposition coloniale de 1931 à Vincennes en étant certainement la plus exemplaire avec ses quelque sept millions de visiteurs <sup>1</sup>), une réalité plus tangible, d'ordre politique, sanitaire et économique, donnait toute sa portée au tournant qu'avait opéré la Grande Guerre dans le rapprochement de la France avec ses colonies africaines.

Sur le plan politique il s'était passé en effet une chose essentielle. L'État français avait non seulement

1. P. Blanchard et A. Chatelier (dir.), *Images et colonies*, Paris, Syros, 1993.

pris toute la mesure de l'importance de son empire africain et pouvait désormais s'accorder avec son administration coloniale en l'engageant dans des programmes de mise en valeur, mais il avait aussi intégré un natif du continent noir dans ses plus hautes sphères. Que Blaise Diagne siègeât au Parlement était déjà avant-guerre chose assez étonnante, mais qu'il devînt ensuite haut-commissaire de la République, ayant autorité sur les gouverneurs locaux, voilà qui représenta, pour beaucoup, une ascension parfaitement incongrue. Jamais processus d'assimilation n'avait été aussi éclatant. Il y avait là, si l'on y songe bien, comme un air de Révolution française, à tout le moins comme une application très stricte de l'universalisme républicain. Mais le processus fut d'autant plus éclatant et détonant que son ascension politique ne fut pas simplement affaire de circonstances, qu'elle se poursuivit après la guerre, le député africain restant pendant un temps en charge des Effectifs coloniaux, intégrant la SFIO, puis, juste avant de devenir secrétaire d'État aux colonies (l'année même de l'Exposition coloniale de Vincennes), accédant à la fonction de représentant de la France au Bureau international du travail (BIT). En fait, durant toute cette période marquée par des conflits répétés, notamment avec les autorités coloniales, Blaise Diagne n'eut de cesse de donner une véritable leçon de colonisation à l'État français. À ses yeux, celui-ci, malgré les déclarations d'intention d'Albert Sarraut (ministre des Colonies de 1920 à 1924 puis de 1932 à 1933), ne se donnait toujours pas les moyens suffisants pour mettre en valeur ses possessions africaines. Puisque, pensait-il, les populations locales devaient être l'élément moteur du développement économique, comme avec l'arachide au Sénégal ou le café et le cacao en Côte d'Ivoire, il ne suffisait pas d'aménager des ports ou de construire des lignes de chemin de fer ; il était au moins tout aussi indispensable de les éduquer massivement et de faire en sorte qu'elles sortissent rapidement du monde d'assujettis que représentait l'indigénat par l'acquisition de droits politiques. Sans doute l'assimilé et le franc-maçon ne pouvait-il

voir autre chose dans la colonisation française qu'une vaste entreprise d'assimilation. Sans doute également, passé ses disputes avec le milieu colonial et soucieux d'y maintenir sa position, en devint-il davantage le collaborateur que le critique, puisqu'il défendit au BIT et devant la Société des Nations, le travail forcé que la France pratiquait en Afrique et pactisa avec les lobbies économiques qui ne voulaient, en aucune façon, que le système de l'indigénat évoluât<sup>1</sup>. Cependant au total, on peut considérer que toute l'action politique de Diagne fut en effet une leçon de colonisation à l'adresse de l'État français, et qu'à ce titre elle représenta une véritable appropriation de ce que celui-ci avait idéologiquement conçu, depuis les débuts de son impérialisme républicain, à savoir l'universalisation des droits naturels. Une appropriation qui signifiait pour Diagne, comme l'ont fort bien montré G. Wesley Johnson et François Manchuelle, qu'il appartenait aux Africains de savoir concilier l'acquisition de droits et le respect de leurs coutumes ou de leurs lois musulmanes. Ce qu'une longue lignée d'Antillais et de Guyanais avait déjà su à leur manière exprimer et ce que Senghor résumera plus tard par sa formule : « Assimiler, non être assimilé. »

Cependant, et c'est sans doute le point essentiel, cette appropriation impliquait que la colonisation française ne devait plus être seulement une affaire de métropolitains, qu'elle pouvait être relayée utilement par des citoyens africains qui, dès lors qu'ils étaient devenus effectivement des « frères », avaient l'aptitude, plus que quiconque, de faire évoluer les « sujets » indigènes et d'œuvrer ainsi au développement d'une « plus grande France ». Mais les milieux coloniaux ne l'entendaient pas véritablement ainsi. Et, bien que l'État français semblât ne pas l'entendre davantage, optant pour le maintien massif du monde indigène dans un état de sujétion, l'intrusion de Blaise Diagne dans ses affaires coloniales signifiait qu'il restait plus que jamais comptable de ses

1. J.-H. Jezequel, *L'Action politique de Blaise Diagne, 1914-1934*, mémoire présenté à l'IEP de Paris, 1993.

penchants assimilationnistes antérieurs, qu'il était comme profondément marqué par eux et, presque malgré lui, tenu plus ou moins de les assouvir.

Après Diagne, qui disparut en 1934, un autre Sénégalais, Galandou Diouf, conservera le siège emblématique du Sénégal, et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la IV<sup>e</sup> République enverra au Parlement une dizaine de députés africains<sup>1</sup>. Avec eux, avec l'importance que prendra l'Afrique dans l'épopée gaulliste, l'État français n'aura précisément d'autre choix que de poursuivre l'histoire de son impérialisme républicain et de réaliser du même coup les rêves de son ancien haut-commissaire aux Effectifs coloniaux en abolissant le régime de l'indigénat et en remettant à l'ordre du jour la vieille doctrine de l'assimilation.

Au reste, l'État français, peut-être en partie sous l'influence tenace de Diagne, s'était également donné à lui-même, depuis 1920, une sorte de leçon de colonisation. Avec la démonstration qui avait été faite de l'utilité tout à la fois économique, militaire et politique de l'empire, il s'était résolu en effet à prendre sérieusement en main ses colonies en critiquant ses propres attermoissements et ses propres désintérêts qu'il n'avait cessé de manifester depuis la conquête. Ce fut le plan préconisé par Albert Sarraut qui, en faisant de l'État français le principal opérateur de la mise en valeur coloniale, recommandait la réalisation de grands travaux d'infrastructure, un vaste programme sanitaire et des projets d'éducation à l'adresse des populations indigènes. On n'était apparemment pas très loin de ce que souhaitait le député sénégalais, à savoir une subordination nettement affirmée des intérêts particuliers à l'intérêt général et une claire insistance sur le rôle majeur que devait jouer la chose publique. Mais s'il y avait sans conteste du républicanisme dans le plan du ministre des Colonies, il y avait aussi explicitement la nécessité d'en finir avec le

1. Y. Benot, « Les députés africains au Palais-Bourbon de 1914 à 1958 », in *Afrique contemporaine*, Chaka, 1989, vol. 4.

fâcheux penchant assimilationniste français et d'afficher désormais une franche politique d'association.

En fait, à y regarder de plus près<sup>1</sup>, l'association, selon Albert Sarraut, participait d'une formule bâtarde où il s'agissait de rompre avec le despotisme pratiqué jusqu'alors qui faisait du colonisateur un exploiteur abusif du colonisé, et de lui substituer une politique du devoir du fort vis-à-vis du faible ou, mieux encore, d'organiser avec lui une sorte de grande famille au sein de laquelle l'État français jouerait le rôle du père protecteur et les colonies celui de sa nombreuse progéniture. Nul doute que, dans cette formule, la distribution des rôles ne s'embarrassait pas d'euphémismes : le colonisateur était le maître et l'indigène le sujet ; mais en y mettant cette dose d'obligation (que d'aucuns appelleront, sans aucune ironie, l'altruisme du colonialisme français), en y introduisant la métaphore du lien familial, il y avait bien davantage qu'une simple association entre partenaires inégaux. Il y avait quelque chose du saint-simonisme d'Enfantin et d'Ismaël Urbain et, très précisément, de leur idée d'affiliation suivant laquelle la rencontre de la race blanche avec la race noire (ou arabe) devait permettre l'éclosion d'une grande famille humaine. Et bien qu'elle fût loin d'en reconduire tous les attendus, comme la fécondation réciproque et complémentaire des « deux races », la conception de Sarraut avait ce point commun avec l'affiliation que l'association y était constitutive d'un lien organique entre les parties et, par conséquent, qu'elle était propre à les unir dans un même et durable ensemble.

Affichée théoriquement comme l'antithèse de l'assimilation, cette conception n'en était en réalité qu'une version en demi-teinte s'efforçant de tenir par les deux bouts le projet d'une « plus grande France » et la pratique effective du régime de l'indigénat. Mais, relayée ensuite par tout un ensemble d'administrateurs qui souhaitaient, comme on l'a vu, une politique du « juste milieu » destinée à trouver le bon équilibre entre tradition

1. A. Sarraut, *La Mise en valeur des colonies françaises*, *op. cit.*, p. 83-127.

et modernité ou entre association et assimilation, elle n'en eut pas moins, spécialement en Afrique, une longue postérité. Profondément ambiguë quant au fond, comme l'indiquait assez bien cette perspective proposée également par Sarraut de remplacer à un moment donné le régime de l'indigénat par une « cité indigène », c'est-à-dire d'octroyer des droits seulement partiels aux populations africaines, l'idée que la France devînt leur *pater familias* fit en effet florès dans les milieux de l'administration coloniale et, malgré les indépendances, continua longtemps à nourrir les relations franco-africaines. Beaucoup moins présent dans les colonies d'Afrique du Nord et d'Indochine, peut-être à cause de manifestations précoces de nationalisme, ce paternalisme fut ainsi le cadre mental moyen par lequel s'exprima continûment un besoin d'Afrique noire, comme si, faute de pouvoir ou de vouloir réellement assimiler les populations indigènes, il avait fallu malgré tout, même en qualité d'éternelles mineures, les inscrire dans la « plus grande France », comme si elles présentaient suffisamment de faiblesses pour que la France pût croire en sa propre puissance.

Où l'on retrouve cet autre cadre mental qui avait présidé au mouvement de l'expansion coloniale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en l'occurrence l'idéologie de la régénération par la colonisation. Car, si la France ne se pensait plus comme une nation décadente, si la victoire, si la croissance, dans l'immédiat après-guerre, de ses biens d'équipement et de ses exportations, lui donnait bien plutôt l'allure d'un pays ragaillardi, elle n'en était pas moins toujours comptable de ses faiblesses. La stagnation de sa population en était certainement le leitmotiv principal, qu'avait aggravée la « grande saignée » de la guerre ; mais, même dans le domaine économique, le boom des exportations cachait mal une surabondance chronique de capitaux due, notamment, à l'étroitesse du marché intérieur<sup>1</sup>. Avec un paysannat toujours important et fort peu consommateur et un prolétariat qui

1. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français...*, *op. cit.*, p. 171-186.



menait de durs combats mais ne parvenait guère à faire céder le patronat, la France paraissait comme clivée entre un capitalisme assez prospère, mais dépendant du marché financier international, et une population qui ne recueillait qu'assez peu les fruits de la croissance. On pourrait presque dire qu'en balançant entre ces deux pôles, la nation française n'était pas si éloignée de cette Afrique du « juste milieu » que rêvait d'aménager son administration coloniale, le monde de l'indigène qu'on voulait préserver de la modernité sous les tropiques prolongeant en quelque sorte les archaïsmes de la métropole.

### **Jeux de miroir : corégénération et autarchie**

En fait, le jeu de miroir que la France se mit à entretenir avec son empire, et particulièrement avec ses colonies africaines, fut beaucoup plus profond qu'il n'y paraît. Il y eut après guerre comme une façon de rendre semblable et contemporain l'état de la métropole et celui de ses possessions ; plus précisément une manière de considérer que cette « grande France » de quelque 100 millions d'âmes était globalement fragile, que la dépopulation était partout à l'œuvre, en métropole bien sûr, mais tout particulièrement en Afrique noire où le modeste chiffre de 15 millions d'habitants, que totalisaient au début du siècle des deux Fédérations, était maintenant évalué nettement à la baisse. Les crises de subsistance, les épidémies, les exactions en tout genre et les ponctions de la guerre donnaient la certitude que l'empire africain était en complète voie de régression ; et sans véritablement admettre que cette situation lui incombait largement, l'État français considéra plutôt qu'elle exigeait une régénération démographique assez semblable à celle qu'on pouvait espérer en métropole. De la même manière que dans l'Hexagone, compte tenu des progrès de la biomédecine, notamment de la bactériologie et de la vaccinologie, les politiques de lutte contre les maladies infantiles et les épidémies qui

avaient été amorcées au XIX<sup>e</sup> siècle furent fortement accentuées, dans les colonies africaines on décida de lancer un vaste programme sanitaire consistant « à faire du noir en quantité et en qualité ». Sans doute n'aurait-on pas utilisé pareille expression pour parler des citoyens français. Sans doute n'allait-on pas, pour réaliser un tel dessein, employer les mêmes méthodes, les sujets indigènes devant se soumettre à la médecine comme ils étaient censés obéir aux autorités coloniales. Néanmoins, il y avait dans les deux cas un même mouvement d'ensemble, une même idée de régénération qui pourrait qualifier être de corégénération : à l'image du pastorisme qui, après avoir occupé le devant de la scène médico-sanitaire du pays, se déplaça vite sous les tropiques en plantant dans tout l'empire le drapeau de l'illustre Maison et en se lançant en A-ÉF et en A-OF, à partir des années 1920, dans une lutte sans merci contre les épidémies ravageuses de la maladie du sommeil <sup>1</sup>.

À propos de ce qu'il appela plus généralement la lutte contre les grandes endémies, dont le médecin militaire Eugène Jamot, traquant la maladie du sommeil avec ses équipes mobiles et ses campagnes de dépistage systématique, représenta la grande figure épique, le colonisateur français ne laissa pas de considérer qu'elle fut la parfaite démonstration de ce qu'il entendait par obligation ou par altruisme vis-à-vis des populations africaines. À suivre ses thuriféraires, aucune autre nation coloniale que la France ne se préoccupa autant de produire une saine société indigène, de faire de la bataille contre les grands fléaux tropicaux l'organon de sa mission civilisatrice <sup>2</sup>. Ce qui ne fut jamais véritablement prouvé, l'Angleterre, par exemple, ayant vis-à-vis de ses populations indigènes un même souci de santé

1. J.-P. Dozon, « Quand les Pastoriens traquaient la maladie du sommeil », in *Sciences sociales et santé*, vol. III, n° 3-4, 1985 ; J.-C. Bado, *Médecine coloniale et grandes endémies en Afrique, 1900-1960*, Paris, Karthala, 1996.

2. G. Mathis, *L'Œuvre des Pastoriens en Afrique noire*, Paris, PUF, 1946 ; L. Lapeysonnie, *La Médecine coloniale : mythes et réalités*, Paris, Seghers, 1988.

publique ; mais ce qui constituait beaucoup plus sûrement une nouvelle forme de francocentrisme par laquelle l'attention portée au dépeuplement des colonies africaines et aux moyens d'y remédier renvoyait, comme à son double, aux inquiétudes démographiques de la métropole.

Mais les inquiétudes françaises n'étaient pas que démographiques. Le boom des exportations du début des années 1920, faute d'un marché intérieur suffisant, dépendait de plus en plus du marché international. Or, celui-ci allait en réalité de moins en moins bien, manifestant des signes de dépression qui touchèrent notamment, dès avant la crise de 1929-1931, l'industrie textile métropolitaine et, en Afrique, la commercialisation des oléagineux, particulièrement celle de l'arachide du Sénégal. Le dirigisme de guerre, qui, dix ans plus tôt, avait notablement modifié les rapports de l'État français avec son empire en le rapprochant des milieux d'affaires coloniaux et en l'amenant à devenir le principal opérateur des programmes de mise en valeur, redevint du même coup d'une grande actualité. Plus précisément, ce que la guerre de 14-18 avait déjà bien amorcé, les mécomptes du commerce français puis leur aggravation avec la Grande Dépression ne firent que l'amplifier : l'empire avait sauvé la France durant le conflit, il devait pouvoir la protéger plus substantiellement encore contre les menaces d'une concurrence internationale déjà dominée par les États-Unis. On s'orienta donc fermement vers ce qu'Albert Sarraut, appelé à nouveau au ministère des Colonies, qualifia de « stratégie d'autarchie », c'est-à-dire vers une politique éminemment dirigiste et protectionniste consistant à faire de la métropole le partenaire quasi exclusif des échanges commerciaux avec ses colonies <sup>1</sup>.

Étonnant bouclage de l'Histoire qui ramenait tout droit le pays à l'époque de Colbert, au régime de l'Exclusif et à cette hantise que les colonies devaient

1. A. Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, Éditions du Sagittaire, 1931.

d'abord et avant tout servir à affermir la puissance publique et la balance commerciale. Ce n'était peut-être d'ailleurs qu'un grand moment de vérité, celui en l'occurrence d'un État français qui, quelles que fussent les velléités libérales de sa bourgeoisie, se voulut continûment maître de l'économie comme s'il y allait à la fois de son existence en tant que pouvoir central et de la pérennité de la nation. Car, même si l'économie de traite, voire les compagnies concessionnaires de l'A-ÉF, incarnèrent au début du siècle un certain libre-échange (décidé du reste unanimement au Congrès de Berlin de 1885), même si l'État dépensait et investissait assez peu, celui-ci, par toute une série de préférences douanières, de pratiques plus ou moins licites de ristournes et de débouchés captifs, n'avait jamais cessé de veiller à ce que le commerce colonial bénéficiât d'abord à la métropole : à l'instar des exportations de l'A-OF qui, pour plus de la moitié, allaient déjà en direction de l'Hexagone à la veille de la Première Guerre mondiale <sup>1</sup>. Toutes choses qui font songer que si la République réussit à accorder l'empire avec la Nation, à le faire entrer dans l'espace public, c'est non seulement parce qu'elle s'efforça de le rendre peu coûteux, mais aussi parce qu'elle lui conféra, comme sous l'Ancien Régime, la fonction d'un adjuvant indispensable au bien-être du pays. En quoi on peut effectivement dire avec Jacques Marseille que l'impérialisme français, à rebours des considérations de Lénine, représenta bien davantage le « stade suprême du mercantilisme » que celui du capitalisme financier <sup>2</sup>.

Il y eut, cependant, des oppositions à cette stratégie d'autarchie. Tout un courant libéral issu traditionnellement des milieux anticolonialistes mais aussi de certains secteurs de l'économie française plus modernistes, ou directement en concurrence avec les productions tropi-

1. J. Suret-Canale, *Afrique noire ; l'ère coloniale*, op. cit., p. 19-22.

2. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français...*, op. cit., p. 262.

cales, la contesta farouchement. Il fut même rejoint par les groupes de pression coloniaux, notamment pour l'Afrique par les grandes firmes marseillaises d'import-export, comme la Compagnie française de l'Afrique-Occidentale (CFAO) ou la Société commerciale de l'Ouest-Africain (SCOA), qui considéraient que le développement des possessions africaines, auquel elles étaient étroitement liées, requérait une ouverture des marchés et non leur repli sur un système protectionniste générateur d'une surévaluation des prix et d'une baisse de leurs marges bénéficiaires. Mais dans un contexte économique international, qui devint, dans les années 1930, de plus en plus compétitif et donc propice à une baisse des prix des matières premières, notamment des oléagineux, l'opposition à l'autarchie s'amenuisa nettement, en particulier du côté des sociétés commerciales qui trouvèrent dans la protection de l'État et du marché métropolitain de quoi au contraire tisser d'étroits réseaux d'entente avec les secteurs de la banque et du transport français, faire taire entre elles la concurrence et s'assurer ainsi des profits constamment élevés<sup>1</sup>.

En fait, cette stratégie outrepassa largement le monde de l'économie et des intérêts coloniaux. En se réinsérant dans la longue tradition colbertienne, en s'affichant comme mercantilisme d'État, elle satisfait toute une partie de ceux, notamment des socialistes de la SFIO, qui étaient favorables à la colonisation mais en condamnaient les formes d'exploitation abusives. Car, non seulement elle protégeait les activités commerciales dans la « plus grande France », mais aussi elle était censée garantir par des systèmes de quotas et de prix fixés, une certaine élévation du niveau de vie des indigènes, à tout le moins celui des producteurs africains qui cultivaient, comme au Sénégal, l'arachide, ou comme en Côte d'Ivoire, le café et le cacao. De surcroît, l'autarchie sembla réveiller leurs idéaux républicains en ce qu'elle impliquait une certaine forme d'assimilation, en l'occur-

1. E. Assidon, *Le Commerce captif : les sociétés commerciales de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 27-28.

rence une assimilation douanière qui alignait les tarifs et droits de franchise des colonies sur ceux de la métropole.

Ainsi, la stratégie d'autarchie fut plus largement consensuelle, à la fois remarquable méthode de sécurité par l'empire et manière pour l'État français de décliner ses devoirs vis-à-vis du monde indigène. Mais, si l'on peut voir là, plus spécifiquement, la grande mise en mouvement de ce que l'on appellera plus tard « la Françafrique » et la préfiguration de ce qui sera le « pré carré » du franc CFA, on y perçoit tout aussi bien un important élément de tension ou de contradiction. Alors même en effet qu'elles étaient assimilées sur le plan en quelque sorte macroéconomique, les colonies africaines demeuraient astreintes au régime de l'indigénat, notamment au travail forcé, et leurs populations étaient empêchées d'être assimilées politiquement, sauf à titre exceptionnel.

Autrement dit, plus il tissait des liens organiques avec ses colonies africaines, se sécurisant et se régénérant avec elles, plus l'État français et son administration coloniale s'arc-boutaient sur cette idée que le monde ou la cité indigène ne devait évoluer que d'une manière asymptotique avec la cité républicaine. Et ce double mouvement se révéla d'autant plus paradoxal que Blaise Diagne, lui-même, fut pour beaucoup dans l'adoption de la stratégie d'autarchie, puisqu'en 1933 il convainquit nombre de députés, encore sceptiques, de voter le nouveau plan Sarraut d'assimilation douanière en arguant que des populations indigènes, enrichies par des prix protégés, constitueraient une masse de consommateurs tout à fait bénéfique à l'économie française et au chômage métropolitain<sup>1</sup>. Plus qu'un paradoxe, il s'agissait là, une nouvelle fois, d'une singulière ruse de l'histoire. Un ressortissant du monde indigène, devenu membre éminent de la République, s'était ainsi employé à aider le pouvoir politique à renouer résolument avec son vieux

1. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français...*, *op. cit.*, p. 291.

colbertisme et à assouvir ses besoins de « plus grande France », mais en même temps ce citoyen africain exemplaire démentait, à lui seul, la nécessité de maintenir les populations indigènes à l'état de sujets.

En réalité, si le paradoxe avait l'air si criant, c'est que, comme à l'accoutumée, l'État français continua à pratiquer une politique parcimonieuse de dépenses publiques en direction de l'empire. Sans doute trop gros pour lui, spécialement l'empire africain, il ne réalisa que très partiellement le plan de mise en valeur des colonies proposé par Sarraut au début des années 1920. Recourant parfois à l'emprunt public, il se contenta le plus souvent de recourir aux finances locales pour mener quelques grands travaux d'infrastructure essentiels : quelques lignes de chemins de fer, dont le trop fameux Congo-Océan en A-ÉF (qui fit de 1924 à 1934 des milliers de victimes indigènes), des aménagements portuaires, comme le canal de Vridi en Côte d'Ivoire, et des axes routiers indispensables<sup>1</sup>. Et s'il put se prévaloir en effet de quelques grandes actions sanitaires, celles-ci cachaient mal l'indigence de la médecine curative courante, confiée bien souvent aux Missions chrétiennes qui trouvèrent là un bon motif à leur apostolat. Quant à l'instruction publique, qui avait été érigée depuis Faidherbe comme l'un des trois piliers du devoir de civilisation, après la libération des esclaves et la lutte contre les épidémies<sup>2</sup>, elle fut encore moins à l'honneur, surtout en A-ÉF où décidément l'administration coloniale ne cessait d'être en retrait par rapport au secteur privé<sup>3</sup>. Et comme pour la médecine, un peu partout ce furent les Missions qui eurent l'opportunité d'évangéliser en instruisant, et de faire ainsi en terre coloniale un heureux

1. C. Coquery-Vidrovitch, « La politique économique coloniale », in C. Coquery-Vidrovitch avec la collaboration de O. Goerg, *L'Afrique occidentale au temps des Français*, Paris, La Découverte, 1992.

2. R. Delavignette, *Les Vrais Chefs de l'Empire...*, *op. cit.*, p. 44.

3. J. Suret-Canale, *Afrique noire ; l'ère coloniale*, *op. cit.*, p. 464-482.

concordat avec les autorités laïques. Sauf peut-être au Sénégal où des lycées et des écoles professionnelles drainaient de toute l'A-OF l'élite des jeunes indigènes instruits.

Au total donc et jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, l'État français n'appliqua pas la leçon de colonisation qu'il s'était donnée à lui-même au début des années 1920 et qui paraissait devoir orchestrer sa stratégie d'autarchie. À tout le moins il n'en retint que cette part foncièrement utilitaire par laquelle les colonies africaines devaient d'abord servir les intérêts de la métropole et de son commerce et, à cette fin, se spécialiser en fonction de leurs potentialités agricoles : ici l'arachide, là le café et le cacao, ailleurs le coton que l'Office du Niger, créé en 1933 pour le diffuser autoritairement parmi les populations soudaniennes, eut du reste bien du mal à rendre attractif. Et, dans cette perspective de développement d'un paysanat africain spécialisé, écoulant ses produits grâce aux routes et au chemin de fer, il n'était finalement nul besoin de répandre massivement l'instruction et, encore moins, d'octroyer des droits susceptibles de bouleverser l'organisation indigène. Il était en revanche plus opportun, comme l'avait en son temps prescrit Faidherbe, d'étudier, dans ce contexte, l'état et la mentalité des races indigènes, ou, comme l'avait recommandé plus obligeamment Delafosse, d'examiner l'évolution forcément différentielle des civilisations négro-africaines, attendu que les petites élites instruites qui pouvaient germer en leur sein ne sauraient servir de modèle à la masse, la richesse des coutumes et des visions du monde autochtone devant être au contraire préservée d'une trop nette influence européenne.

L'utilitarisme colonial ne cessa ainsi de faire objectivement bon ménage avec une certaine indigénophilie, même s'il pouvait en condamner les abus ou la parcimonie. En ces années 1930, il fut du reste le cadre de l'éclosion d'une ethnologie « scientifique » déliée, à la différence de celle d'un Delafosse, de la gestion des problèmes coloniaux. Marcel Griaule en fut la grande figure



de proue et la mission Dakar-Djibouti la grande épopée fondatrice. Mais en se fixant tout particulièrement sur les Dogon du Soudan (actuel Mali) et en voulant restituer de cette civilisation africaine tout ce qui en elle paraissait commandé par des mythes et par des réseaux de significations symboliques, Griaule et ses compagnons radicalisèrent l'indigénophilie des administrateurs-ethnographes. Par leur entremise, en effet, les populations africaines, qu'exemplifiait au premier chef le monde dogon, pouvaient se donner à voir dans leur parfaite authenticité, indemnes d'influences extérieures et, surtout, s'étudier indépendamment d'un contexte colonial qui faisait d'elles des populations assujetties au régime de l'indigénat et destinées à cultiver des produits d'exportation pour la métropole. Michel Leiris, qui fut associé à l'aventure griaulienne, en donna, comme on sait, une version un peu moins éclatante, pointant, dans cette quête d'authenticité, la mauvaise foi d'une démarche qui ne voyait en réalité qu'une part des choses et occultait le double fantomatique de l'autre Afrique <sup>1</sup>. Et, vingt ans plus tard, alors même que l'africanisme français s'était développé autour de cette double filiation que représentaient les œuvres de Delafosse et de Griaule et inclinait à écarter toutes les scories modernistes qui entachaient l'ordre traditionnel des sociétés africaines, Georges Balandier considérera qu'au contraire « la situation coloniale » devait être au point de départ de l'étude de ces sociétés, y compris lorsque certaines d'entre elles paraissaient l'ignorer ou se tenir à l'écart de ses effets déstructurants <sup>2</sup>.

Balandier aura manifestement raison. Car, la situation coloniale des années 1930 n'était pas exactement conforme à celle que prétendait en donner le plan de spécialisation régionale et d'édification équilibrée d'un paysannat africain. Elle ne se réduisait pas davantage à ce presque rien grâce auquel semblaient pouvoir se pérenniser, au grand bonheur des ethnologues, des tradi-

1. M. Leiris, *L'Afrique fantôme*, Paris, Gallimard, Paris, 1934.

2. G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, *op. cit.*

tions ou des civilisations immémoriales. Sans doute, certaines populations, certaines régions demeuraient à l'écart de l'évolution des choses ou s'y lovaient plus ou moins à l'abri des contraintes administratives. Mais beaucoup d'autres étaient bel et bien prises dans l'économie marchande qui présidait au développement de la stratégie autarchique ; à cette précision près que si les autorités coloniales y prirent manifestement leur part, on ne saurait imputer à elles seules l'expansion de l'économie arachidière au Sénégal et de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire, soit les deux grandes activités productives qui formaient l'essentiel des exportations de l'A-OF. Dans les deux cas ce furent également les stratégies de certaines composantes du monde indigène qui permirent une telle expansion : à l'instar de la confrérie mouride au Sénégal qui, après avoir été hostile au colonisateur français, trouva opportun d'utiliser la main-d'œuvre *talibé* (terme wolof désignant les disciples des marabouts) pour développer l'arachide et conquérir de la sorte des positions de pouvoir de plus en plus fortes <sup>1</sup>. Et, outre les carences de sa mise en valeur, ce furent parfois les décisions autoritaires de l'administration coloniale qui, sans le vouloir, redistribuèrent bien plutôt les cartes du développement économique ; comme le démontra l'échec de la tentative d'imposition de la culture du coton en Haute-Volta et dans le nord de la Côte d'Ivoire où une partie des populations indigènes préféra migrer dans les régions méridionales, là où le travail sur les champs de café et de cacao était bien plus rémunérateur que dans l'exploitation cotonnière, donnant ainsi un coup de fouet totalement imprévu à l'économie de plantation ivoirienne <sup>2</sup>.

De sorte qu'à l'appropriation politique de la colonisation française que représentaient tout particulièrement le personnage et l'action de Blaise Diagne, s'ajou-

1. J. Copans, *Les Marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, Le Sycomore, 1980.

2. J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, « Colonisation, économie de plantation... », *op. cit.*

tèrent des formes d'appropriation économique avec lesquelles les autorités françaises durent nécessairement composer, tantôt pour s'en plaindre, tantôt pour s'en féliciter. Elles furent en quelque sorte l'autre facette de cette colonisation, comme un envers qui en révélait les insuffisances ou les contradictions. Pour autant, la colonisation française, particulièrement en A-OF, n'en continuait pas moins à s'affirmer sous la forme d'un État oppressif.

### Un État colonial devenu anachronique

Ainsi qu'on l'a dit, cet État se présentait au premier chef comme l'instance d'imposition du régime de l'indigénat : les populations africaines étaient exclues *de jure* de la cité républicaine pour n'appartenir essentiellement qu'aux ordres de la coutume et de la production (l'idéal du paysan africain étant en quelque sorte une synthèse des deux). En outre, compte tenu de cette assimilation macroéconomique, compte tenu également de ces diverses formes d'appropriation au travers desquelles le monde indigène ne laissait d'ébranler l'ordre qui lui était imposé, l'État colonial apparaissait de plus en plus, non seulement comme un système d'oppression, mais aussi comme un système anachronique. Dès les années 1930, en effet, de nouvelles couches et forces sociales indigènes émergèrent des économies marchandes qui n'étaient déjà plus en phase avec le cadre d'assujettissement colonial. Et, si elles n'avaient certainement pas rompu avec leurs traditions, se trouvant bien plutôt en situation de tensions ou de compromis avec elles, ces forces sociales mettaient désormais en œuvre des modes de production suffisamment dynamiques pour contester le régime de l'indigénat et pour revendiquer leur participation à la cité républicaine.

Dans les régions les plus prospères de l'empire africain, celles qui étaient en première ligne de la stratégie d'autarchie, les choses allèrent ainsi beaucoup plus vite que ce que les administrateurs les plus éclairés

avaient pu pronostiquer. Ces régions se situaient déjà loin de la politique du « juste milieu » qui voulait précisément contenir l'évolution du monde indigène à la lisière d'un État de droit. Outre qu'un monde de citadins et de salariés s'y développait en relation directe avec l'expansion des économies marchandes, elles étaient déjà devenues pour d'autres régions de l'empire, beaucoup moins insérées qu'elles-mêmes dans les circuits d'exportation, des pôles d'attraction au travers de migrations de travail saisonnières ou durables qui, de la même façon, bouleversaient l'ordre préconçu des administrateurs. Bref, une « cité africaine <sup>1</sup> » était en train de cogner aux portes d'un État colonial qui n'osait les ouvrir de peur de ne plus reconnaître l'éternel sujet qu'il avait cru pouvoir façonner à sa guise.

Cependant, durant la période du Front populaire, les portes parurent légèrement s'entrouvrir, puisqu'on y rediscuta de la gestion de l'empire et que la formule d'une politique du devoir du fort vis-à-vis du faible conçue par Albert Sarraut fut jugée un peu trop condescendante et requalifiée par le nouveau ministre socialiste des Colonies, Marius Moutet, de « politique altruiste ». Le débat aurait pu être plus largement engagé car depuis plusieurs années déjà, un anticolonialisme de gauche s'était affirmé, et non pas seulement pour réclamer une politique coloniale attentive aux intérêts des indigènes ou pour la transformer en une vaste entreprise d'assimilation politique (ce qui était toujours la position de nombreux socialistes et francs-maçons), mais pour la mettre en cause radicalement en exigeant l'évacuation des colonies <sup>2</sup>. Défendu surtout par le parti communiste, encore qu'il lui fit et lui fera subir de nombreuses variations, mais aussi par une frange située à gauche de la SFIO ou du PCF, cet anticolonialisme ne reposait pas uniquement sur une dénonciation marxiste de l'impéria-

1. F. J. Amon d'Aby, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris, Larose, 1951.

2. J.-P. Biondi, *Les Anticolonialistes...*, op. cit., p. 121-183.

lisme. Il s'appuyait également sur les mouvements de lutte et les poussées de nationalisme qui se manifestaient de plus en plus au Maghreb et en Indochine (mais avaient-ils dans ces régions de l'empire jamais cessé ?) et qui remettaient constamment la conquête et la pacification au goût du jour, comme la sanglante guerre du Rif au Maroc durant les années 1920. Et il s'appuyait d'autant mieux sur eux que des partis communistes s'étaient créés, mais le plus souvent clandestinement, dans ces colonies ou dans ces protectorats, et qu'au travers de sa Section coloniale des liens plus ou moins étroits s'étaient établis en métropole entre le PCF et la plupart des leaders des mouvements d'émancipation<sup>1</sup>.

Entre les positions des uns et des autres sur la question coloniale, il y avait donc en principe de quoi ample-ment débattre et réformer. Mais si le Front populaire, toute idée d'évacuation de l'empire étant exclue, envisagea un moment d'épouser la thèse d'une industrialisation des territoires pour leur donner plus d'autonomie ou atténuer leur extraversion économique en jetant les bases de ce que l'on appellera plus tard un « développement autocentré », très vite il se rabattit sur la stratégie d'autarchie qu'avaient conçue les radicaux, lesquels du reste, Albert Sarraut en tête, revinrent très vite sur le devant de la scène politique après le départ des communistes. Cette stratégie fut même hautement réaffirmée par l'entremise de Marius Moutet qui considéra que la difficile situation économique et sociale de la métropole n'était aucunement propice à un changement notable d'orientation et qu'au contraire il fallait renforcer l'autarchie au bénéfice premier de l'Hexagone, quitte à continuer à entretenir une inégalité de traitement entre lui et le monde indigène. Toutefois, le grand mouvement social que suscita en métropole l'arrivée du Front populaire fit également tâche d'huile dans l'empire, particulièrement au Sénégal où le monde salarié, conduit par les cheminots du Dakar-Niger, se

1. J. Suret-Canale, *Les Groupes d'études communistes (GEC) en Afrique noire*, L'Harmattan, 1994, p. 6-9.

mit à son tour en grève illimitée réclamant des augmentations de salaires et des conventions collectives<sup>1</sup>. Ce qu'il obtint au grand dam des lobbies coloniaux et ce qui se généralisa à l'ensemble de l'A-OF en même temps que l'octroi très partiel de droits syndicaux : des droits qui ne concernaient que des salariés africains pouvant attester d'un bon niveau d'instruction ou des paysans disposant de grosses exploitations.

Ainsi, à leur manière, des composantes de la cité africaine avaient marqué leur appartenance à la « plus grande France » en se synchronisant sur les luttes sociales qui se déroulaient en métropole. Mais un peu comme au tout début de la III<sup>e</sup> République où, dans l'enthousiasme de l'heure, on vit la cité créole du Sénégal revendiquer son appartenance à la nation française et obtenir l'instauration des Quatre Communes, les acquis sociaux de la cité africaine durant le Front populaire ne représentèrent qu'une très brève accélération de l'Histoire. Car, très rapidement, comme s'il fallait oublier ce moment d'égarement, on se remit sur les rails de la politique du « juste milieu » en considérant que les populations africaines, dans leur grande majorité, devaient rester arrimées, assez longtemps encore, à leurs coutumes et au régime de l'indigénat.

1. F. Cooper, « La question du travail et les luttes sociales en Afrique britannique et française », in M. Agier, J. Copans, A. Morice (dir.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1987, p. 77-112.

## UN BESOIN D'AFRIQUE RENOUVELÉ

Cependant, l'Histoire n'en avait pas fini avec ses hésitantes accélérations. Ni, du reste, avec ses répétitions, puisque la France fut à nouveau rapidement défaite par l'Allemagne, occupée en partie par elle et qu'elle manifesta derechef un immense besoin d'Afrique. En fait, la France devint, comme on le sait, double, s'incarnant à la fois dans un État, installé à Vichy en zone libre, qui avait vite mis en cause les institutions républicaines, et dans un autre qui n'en était pas tout à fait un, mais qui, depuis ses quartiers londoniens, parlait au nom de la nation et de la continuité de la République, contestait la légitimité du premier et s'employait à continuer le combat. Pétain, de Gaulle, la collaboration et la Résistance, tels furent les noms emblématiques de cette double et antithétique incarnation de la France sur laquelle, sans doute, étaient en train de se rejouer et de se redistribuer nombre de ses divisions passées. En tout cas, quel que fût leur profond antagonisme, Vichy et la France libre s'accordèrent, sans se le dire, au moins sur un point : c'est que la nation était certes défaite et occupée mais disposait d'un empire, particulièrement d'un empire africain sur lequel l'Allemagne et les puissances de l'Axe n'avaient pour l'heure aucune prise, que la zone libre, par conséquent, était beaucoup plus étendue que ce que l'occupant avait bien voulu provisoirement concéder à Pétain.

Il s'agissait là d'un fait indubitable : la France était encore souveraine dans ses colonies africaines et dans ce

qui était en principe la plus grande partie d'elle-même. Les deux autorités pouvaient donc envisager d'en tirer le meilleur parti. En ce qui concerne la France libre, on connaît assez bien la façon dont, dès l'été 1940, dans l'extrême urgence, elle réussit à rallier une partie de l'A-ÉF ; et on sait comment, tentant de débarquer à Dakar avec le soutien britannique, elle se heurta aux forces vichyssoises, puis comment, après plusieurs affrontements franco-français, notamment au Gabon, elle parvint en 1943 à se rendre finalement maîtresse, à la suite du débarquement allié en Afrique du Nord, de l'ensemble de l'empire africain et à instaurer à Alger le Comité français de libération nationale. On sait également que, parmi les personnages exemplaires qui marquèrent cet épisode fameux de la Résistance extérieure, se distingua tout particulièrement, Félix Éboué, gouverneur du Tchad, de cette lointaine mais vaste colonie de l'A-ÉF pour laquelle l'impérialisme français d'avant-guerre n'avait manifesté qu'un intérêt assez médiocre. Connaissant la valeur cependant stratégique de la colonie puisqu'elle jouxtait le désert de Libye, ce fut en effet sans hésitation qu'Éboué apporta son entier soutien aux émissaires de De Gaulle en août 1940, permettant ainsi très vite à la France libre d'avoir une solide base d'appui en Afrique noire. Le personnage se distingua d'autant mieux qu'il était guyanais, membre de la SFIO, et surtout franc-maçon, autrement dit qu'il appartenait à cette longue lignée d'originaires des vieilles possessions françaises acquise, par l'entremise des loges, aux idées coloniales et à la mission civilisatrice de la France, mais qui ne l'était qu'au travers d'un sens aigu de la République. Qu'Éboué, le descendant d'esclave, comprit qu'avec Vichy la République était justement en danger, tandis que beaucoup d'autres coloniaux, administrateurs, prélats ou représentants du secteur privé d'origine métropolitaine ralliaient promptement la Révolution nationale, voilà, sans doute, ce qui constituait à nouveau un assez bel exemple des chassés-croisés que l'histoire de l'impérialisme français n'a cessé d'engranger.



Cependant, parallèlement à l'épopée victorieuse de la France libre en Afrique qui s'achèvera par la célèbre conférence de Brazzaville en janvier 1944, le régime de Vichy de son côté, et on le sait moins, ne se contenta pas, jusqu'au débarquement allié en Afrique du Nord, d'avoir l'appui de nombreux gouverneurs et chefs militaires, particulièrement en A-OF où les relais administratifs et militaires étaient bien plus contrôlables qu'en A-ÉF. Il déploya, lui aussi très tôt, une stratégie impériale avec deux idées centrales.

La première était de pouvoir d'autant mieux entamer un processus de collaboration avec l'Allemagne et envisager avec elle une nouvelle Europe que la France n'était pas réduite à la partie congrue de la zone libre, ou encore que l'État français pouvait être un partenaire d'autant plus respectable que son empire lui laissait une aura de puissance. La seconde était d'ordre plus interne et ressortissait entièrement au projet de Révolution nationale. Comme s'il s'agissait de démontrer au pays qu'il était, malgré l'occupation allemande, un pouvoir souverain capable de lui tracer un bel avenir, Vichy s'employa en effet, par une propagande intense, mais aussi par des investissements publics substantiels en A-OF, à reprendre le flambeau de la France impériale. Et il s'y employa au premier chef dans le cadre d'une reprise de ce qui avait structuré une bonne part de l'idéologie française du XIX<sup>e</sup> siècle et qui avait été largement réactualisé par l'extrême droite dans les années 1930, à savoir la conception suivant laquelle la Nation n'était pensable qu'en terme de décadence. Posture donc qui n'avait rien de très nouveau mais qui, sous son égide, se durcit par une identification très précise des causes de la décadence : la République, qu'il considérait comme foncièrement franc-maçonne, les partis de gauche et la « race juive ». Usant d'un langage quasi épidémiologique, la Révolution nationale se conçut ainsi comme une entreprise de relèvement ou de régénération dans la mesure même où elle prétendait extirper du corps social tous ces éléments nocifs et contaminants. Mais elle ne se conçut de la sorte qu'unie à l'empire, qu'en reprenant à

son compte l'idée d'une « plus grande France » et la stratégie d'autarchie, qu'en considérant que les colonies étaient à tous égards salutaires à la patrie. Autrement dit, Vichy renchérit sur ce qui avait été la politique de la III<sup>e</sup> République dans les années 1920-1930, mais avec cette légère différence qu'il chercha à effacer tout ce qui pouvait représenter pour lui une nocivité semblable à celle de la métropole, en l'occurrence les avancées de la Cité africaine qui étaient venues troubler, notamment avec le Front populaire, l'ordre de la séparation entre colonisateurs et colonisés. Que chacun restât dans son sexe, sa famille, sa corporation, pour le bien-être de la France impliquait plus particulièrement dans les colonies, notamment en Afrique noire, que chacun restât dans sa race, que l'indigène continuât à être un paysan attaché à son village et à son terroir et pas davantage. C'est pourquoi Vichy décida de promouvoir une « union » bien comprise des races en introduisant des règles légales de discrimination entre Blancs et Noirs, notamment dans les transports et lieux publics et, comme en Côte d'Ivoire, en établissant une rétribution différentielle entre la production sortie des quelques dizaines d'exploitations européennes et celle fournie par la masse des planteurs indigènes <sup>1</sup>.

Ainsi, après plus d'un siècle d'expansion coloniale où l'impérialisme républicain avait été longtemps dominant et s'était nourri d'idées comme celles de métissage ou de fusion des races, l'État français en était finalement arrivé à un impérialisme ouvertement utilitaire et fonctionnant sur le mode d'une colonisation explicitement discriminatoire et raciste. On peut s'en étonner et considérer qu'il s'est agi là d'une situation exceptionnelle où l'État pétainiste n'était précisément plus un État républicain. Mais ne faut-il pas plutôt admettre qu'il s'efforça

1. Sur toutes ces questions, voir C. Akpo-Vaché, *L'A-OF et la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Karthala, 1996 ; P. Blanchard, « Discours, politique et propagande. L'A-OF et les Africains au temps de la Révolution nationale (1940-1944) », in C. Becker, S. Mbaye, I. Thioub (dir.), *A-OF : réalités et héritages...*, *op. cit.*

de réaliser assez radicalement, entre 1940 et 1943, l'autre aspect du colonialisme français : celui-là même qui, depuis l'époque de Napoléon III et Faiherbe, s'était placé sous les auspices d'une certaine raciologie, laquelle s'était concrètement réalisée par l'établissement du régime de l'indigénat. Qu'elle ait donné lieu à tout un courant indigénophile dont on ne saurait bien sûr dire qu'il fût raciste, ouvrant au contraire un espace de compréhension des sociétés africaines, n'empêche pas de considérer que celui-ci s'arrangeât assez bien d'un tel régime et qu'il lui fournît parfois quelque légitimité par son insistance à vouloir maintenir les indigènes dans un certain mode de vie traditionnel.

En tout état de cause, la France ou, plutôt cette double France, durant la Seconde Guerre mondiale, avait renoué magistralement avec son besoin d'Afrique. Dès 1939, le gouvernement avait plus que jamais misé sur la force noire, mobilisant grâce à un nombreux volontariat, principalement en A-OF, environ 100 000 « tirailleurs sénégalais », dont 20 000 à 25 000 périrent au combat, à la suite de leurs blessures ou au mauvais traitement que les Allemands firent subir à ceux qu'ils avaient fait prisonniers <sup>1</sup>. Encore faut-il préciser que la mobilisation s'était poursuivie après l'armistice, aussi bien du côté des autorités de Vichy que du côté du gouvernement de Londres puis d'Alger. Comme les premières, en effet, avaient maintenu en A-OF près de 100 000 autres tirailleurs sous les drapeaux, le second avait pu, à partir de 1943, utiliser ces effectifs sur les fronts d'Afrique et d'Europe, notamment en les faisant massivement participer au débarquement de Provence d'août-septembre 1944 <sup>2</sup>.

1. M. Echenberg, « "Morts pour la France." The African soldiers in France during the Second World War », *Journal of African History*, 26, 4, 1985, p. 373-380.

2. *Ibid.* ; M. Michel, « L'armée coloniale en Afrique-Occidentale française », in C. Coquery-Vidrovitch (dir.), *L'Afrique occidentale au temps des Français*, op. cit., p. 57-78.

Autrement dit, la force noire, comme les colonies dont elle était diversement issue, n'échappa à rien de la complexité de la situation française, pas même à la Résistance intérieure que certains tirailleurs, évadés des camps de détention allemands, rejoignirent dans plusieurs de ses maquis, notamment dans celui du Vercors<sup>1</sup>. Et elle y échappa tellement peu que lorsque plusieurs milliers de conscrits africains, rapatriés sans coup férir dans leur colonie d'origine, manifestèrent leur mécontentement contre les conditions de casernement et de paiement des soldes, cette force se redécouvrit bien faible face au peu de compréhension de son encadrement français. Comme en décembre 1944, au camp de Thiaroye, près de Dakar, où une mutinerie de tirailleurs fut réprimée à coup de tirs à l'automitrailleuse, faisant trente-cinq morts et plusieurs centaines de blessés dans leurs rangs<sup>2</sup>.

Pourtant, dix mois plus tôt avait eu lieu la très prometteuse conférence de Brazzaville. Une conférence au cours de laquelle le général de Gaulle avait non seulement salué le rôle salutaire et libérateur des colonies africaines contre l'oppression nazie, mais aussi annoncé un nouveau départ des relations de la France avec son empire, notamment en faisant poindre l'idée que la métropole avait désormais à charge d'élever ses sujets d'outre-mer à « la gestion de leurs propres affaires<sup>3</sup> ».

En fait, il n'y eut entre les deux événements rien de très contradictoire. Car si, à cette conférence, on s'était mis d'accord sur la perspective d'une plus large participation politique des colonies à la République, en l'occurrence de ce qui sera bientôt la IV<sup>e</sup> République, y était simultanément réaffirmé leur lien indéfectible,

1. C. Akpo, « L'armée d'A-OF et la Deuxième Guerre mondiale », in C. Becker, S. Mbaye, I. Thioub (dir.), *A-OF : réalités et héritages...*, op. cit., p. 170-179.

2. M. Echenberg, *Colonial conscripts. The Tirailleurs Sénégalais in French West Africa 1857-1960*, Londres, James Currey, 1991.

3. Discours prononcé par le général de Gaulle le 30 janvier 1944, in *La Conférence africaine française, Brazzaville*, Alger, Commissariat aux Colonies, Henrys, 1944, p. 26-28.

« définitif » pour reprendre un mot particulièrement significatif prononcé par de Gaulle lors de son discours d'ouverture, indiquant qu'il était totalement exclu d'envisager pour les colonies toute idée d'autonomie ou de « self-governments ».

Loin, par conséquent, de considérer que le gouvernement de la France libre voulut signifier par ce nouveau départ une remise en cause du mode de fonctionnement de la métropole avec son empire, il faut plutôt admettre que ce qu'il énonça à Brazzaville ressemblait bien davantage au resserrement très asymétrique de leurs liens. Sous ce rapport, on pourrait presque qualifier les quatre années d'épopée gaulliste en Afrique, entre 1940 et 1944, de vaste entreprise de reconquête militaire qui réussit à unir dans un bel ensemble géostratégique le Maghreb, l'A-OF et l'A-ÉF et à ajouter à la galerie de portraits des conquérants du XIX<sup>e</sup> siècle ceux des Leclerc, Kœnig ou de Lattre. À ce compte, on peut en effet parler d'un nouveau point de départ, mais en précisant immédiatement que, pour une France dotée derechef d'une nouvelle République, il signifiait, en vérité, l'établissement d'un lien de plus en plus organique du pays avec ses territoires d'outre-mer. Que le gouvernement n'hésitât pas, dans un contexte international où la défaite nazie donnait leur envol aux idées anticolonialistes, à réprimer dans le sang une révolte de tirailleurs et, plus généralement, à faire taire le mécontentement de tous ces conscrits africains ayant fait l'expérience de la lutte contre l'oppression, en France ou sur les fronts de Libye et d'Afrique du Nord, voilà qui ne fut jamais qu'une manière, somme toute assez cohérente, de réaffirmer l'entière autorité de la France sur le destin de ses colonies.

### **L'Union française ou le retour massif des ambivalences hexagonales**

Comme on le sait, ce nouveau point de départ établissant un lien de plus en plus organique de la France avec son empire eut un nom, celui d'« Union française ».

Il fut en effet choisi par l'Assemblée constituante d'octobre 1946, celle-là même qui donna simultanément naissance à la IV<sup>e</sup> République. En fait, comme il était désormais de tradition depuis 1789, un air de révolution présida aux travaux des constituants, et cet air se fixa au premier chef sur l'ordre symbolique des mots et des appellations. Empire et colonies africaines furent ainsi bannis et remplacés par « territoires d'outre-mer », de même on changea le titre du ministère des Colonies par celui du ministère de la France d'Outre-Mer et l'intitulé de l'École coloniale par celui de l'École de la France d'Outre-Mer. Mais, sous cette rhétorique qui rendait enfin effective la conception déjà ancienne d'une « plus grande France », une réforme plus profonde du système était apparemment en train de se mettre en œuvre. Elle avait d'ailleurs débuté quelque temps plus tôt sous le gouvernement de la France libre, à peine la métropole était-elle libérée, par l'élargissement des droits syndicaux que le Front populaire avait antérieurement octroyés. Et, surtout, les recommandations de la conférence de Brazzaville relatives à une plus large participation politique des colonies à la République s'étaient concrétisées en octobre 1945 par l'élection à la première Constituante de représentants européens et indigènes de l'ensemble des colonies. Sans doute le gouvernement provisoire, sous la férule du général de Gaulle, avait-il pratiqué en la matière l'extrême prudence en inventant un système bien peu républicain de double collège électoral de façon à rendre la représentation du colonat au moins égale à celle des originaires, le droit de vote pour ceux-ci ayant été de surcroît réservé aux catégories sociales les plus « évoluées » ou les plus intégrées au système colonial<sup>1</sup>. Mais, malgré cela, il s'était produit un net changement. Car, ce qui fut longtemps l'exception sénégalaise des Quatre Communes, n'autorisait à l'Afrique noire qu'un seul représentant, fût-il aussi emblématique qu'un

1. M. Devèze, *La France d'Outre-Mer, de l'empire colonial à l'union Française, 1938-1947*, Paris, Hachette, 1948 ; Y. Benot, « Les députés africains au Palais-Bourbon de 1914 à 1958 », *op. cit.*

Blaise Diagne, se traduisit, en 1945, par l'élection à la Constituante d'une dizaine de députés africains parmi lesquels Senghor et Houphouët-Boigny. En formant ce qui fut appelé le « Bloc africain », ils y rejoignirent ainsi, outre des représentants de l'Algérie, de la Réunion et de Madagascar (le Maroc, la Tunisie et l'Union indochinoise n'en ayant pas puisqu'ils devaient en principe devenir des États associés dans le cadre de l'Union française), les députés des Antilles qui réclamaient la départementalisation de celles-ci. Comme à l'époque où Blaise Diagne fit cause commune avec Gratien Candace, Léopold Sédar Senghor retrouva son vieil ami Aimé Césaire, rencontré, dans les années 1930 autour de la revue *L'Étudiant noir*, et devenu entre-temps député communiste de la Martinique<sup>1</sup>.

Mais, surtout, au cours du premier semestre 1946, ils obtinrent rapidement une profonde refonte du système colonial. D'abord la suppression du Code de l'indigénat qui rendit ainsi possible l'application intégrale en terre africaine du droit civil français et de toutes les libertés publiques comme celles de se réunir et de s'associer en mouvements politiques : ce qui se traduisit immédiatement par la création de multiples partis et notamment en octobre 1946 à Bamako, par la réunion de bon nombre d'entre eux sous la bannière du Rassemblement démocratique africain (RDA). Puis ils firent voter, par le truchement d'Houphouët-Boigny qui en fut le promoteur, la loi décrétant l'abolition du travail forcé. Enfin, le tout fut couronné par la loi Lamine Gueye (député sénégalais élu au titre des Quatre Communes) suivant laquelle était formellement « accordée la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer sans qu'il soit porté atteinte à leur statut personnel ».

Les réformes, sous la pression du Bloc africain, étaient donc allées bon train au point de défaire en quelques mois presque tout l'édifice qui avait structuré,

1. P. Dewitte, *Les Mouvements nègres en France...*, op. cit., p. 351-352.

durant cinquante ans, l'organisation de la colonisation française en Afrique. Et elles avaient été d'autant plus rapides et spectaculaires que le contexte politique national et international leur était nettement favorable. En France, depuis la Libération, le PCF siégeait au gouvernement, et il y donnait souvent le ton, avec la SFIO et contre le MRP (Mouvement républicain populaire), pour condamner le système colonial et pour soutenir aussi bien les propositions de réforme des députés africains dans le cadre de l'Union française que la création d'un mouvement fermement anti-impérialiste comme le RDA. C'était précisément l'époque où Houphouët-Boigny, qui présidait aux destinées du RDA comme du PDCI (Parti démocratique de Côte d'Ivoire), les apparenta au PCF et où certains crurent voir en lui le « Lénine de l'Afrique ». Si cette présence des communistes dans le gouvernement provisoire, faisant, qui plus est, du prosélytisme en Afrique, ne devait guère ravir les alliés américains, il était tout aussi clair, en cette période de transition où la guerre froide n'avait pas encore débuté, que la victoire sur l'oppression nazie avait ébranlé les ressorts les plus despotiques du colonialisme français, et que l'époque, encore toute récente, où Blaise Diagne défendait le travail forcé auprès du Bureau international du travail, était désormais révolue.

Cependant, les réformes n'étaient pas allées aussi loin que l'avaient souhaité les députés africains. Car, ayant pris fait et cause pour l'Union française, à savoir pour une organisation plus ou moins fédérale au sein de laquelle les territoires d'outre-mer devaient en principe acquérir une véritable consistance politique (notamment au travers d'assemblées locales élues), et où les Africains y seraient traités à égalité de droits avec les métropolitains, ils avaient vivement mis en cause l'instauration d'un système de double collège assorti d'un électorat de ressortissants d'outre-mer trié sur le volet. À travers ce système, en effet, quelque chose de l'ancien Code de l'indigénat était reconduit qui donnait en réalité aux électeurs africains une sorte de statut hybride de



citoyens-sujets dont la représentation ne valait pas celle d'un colonat européen pourtant assez peu nombreux.

Mais, malgré la volonté des parlementaires africains d'instituer dans les territoires une certaine autonomie locale et d'œuvrer à une Union française qui y ferait rapidement progresser les libertés publiques et la citoyenneté politique, celle-ci fut finalement approuvée par voie de référendum, en octobre 1946, dans le cadre constitutionnel de la IV<sup>e</sup> République. Mais elle était toujours assortie de cette mesure restrictive d'un double collège qui devait valoir aussi bien pour les élections à l'Assemblée nationale que pour les élections aux assemblées locales, celle-ci n'ayant par ailleurs qu'un rôle consultatif auprès du gouverneur.

Dans cette affaire, l'essentiel de la classe politique française avait trouvé un assez bon terrain d'entente. La droite, les radicaux, le MRP, de Gaulle lui-même, qui avait quitté le gouvernement provisoire en janvier 1946 pour s'opposer fermement au projet de constitution de la IV<sup>e</sup> République, ainsi que la majorité de la SFIO (dont le ministre de la France d'Outre-Mer, Marius Moutet, qui renouait ainsi avec son expérience du Front populaire), et même le PCF qui cultivait une certaine ambiguïté, tous s'accordèrent peu ou prou pour que le suffrage universel ne s'appliquât pas dans les ex-colonies, pour que la métropole conservât un droit de préséance ou de patronage sur ses territoires d'outre-mer<sup>1</sup>. C'était en fait comme cela que la conférence de Brazzaville, au premier chef le général de Gaulle, avait conçu le nouveau cours des relations de la France avec son empire, c'est-à-dire, quelles que fussent les évolutions politiques nécessaires, l'indispensable réaffirmation de la souveraineté française. Mais n'était-ce pas déjà dans des termes assez proches que, vingt ans plus tôt, le ministre radical Albert Sarraut avait affirmé que la politique coloniale française devait être celle du « droit du fort à aider le

1. Y. Benot, « Les députés africains au Palais-Bourbon... », *op. cit.*, p. 71-77.

plus faible », du droit de la métropole à faire évoluer, comme elle l'entendait, la cité indigène ?

En fait, si cette brève période de l'immédiat après-guerre se traduisit sans conteste par une évolution accélérée du statut des colonies et des colonisés, elle fut aussi le théâtre d'événements qui démontrèrent à souhait que le gouvernement, sorti pour l'essentiel de la Résistance et fortement orienté à gauche, ne voulait cependant rien lâcher des prérogatives de la France sur ses territoires d'outre-mer. Inaugurale en quelque sorte, la répression de Thiaroye en 1944 fut ainsi presque immédiatement suivie de plusieurs autres d'une beaucoup plus grande ampleur qui annonçaient déjà les futures guerres coloniales. Comme en Algérie où l'armée intervint en mai 1945 pour mater une rébellion dans le Constantinois faisant plusieurs milliers de tués. Comme en novembre 1946 au Tonkin où l'offensive des troupes françaises fit également des milliers de victimes dans les rangs des nationalistes, et comme bientôt à Madagascar (1947-1948) où la répression du mouvement indépendantiste, pourtant partisan de maintenir l'île dans le cadre de l'Union française, se solda par près de cent mille morts.

Dans ces trois circonstances du reste, tout particulièrement à Madagascar, d'importants régiments de « tirailleurs sénégalais » furent engagés, indiquant tout à la fois leur lien avec la rapide et sévère reprise en main de la « force noire » à Thiaroye, et, malgré les évolutions politiques des territoires africains, avec la façon dont les autorités françaises continuèrent à faire de ceux-ci, notamment en A-OF, des réservoirs d'hommes mobilisables pour défendre l'intérêt national, y compris lorsque cet intérêt était en train de sombrer dans de très douteuses guerres coloniales <sup>1</sup>. Compte tenu que, depuis Faidherbe, les troupes coloniales, composées d'une majorité de tirailleurs, avaient donné son empire africain à la France, ne pouvaient-elles pas en effet, un siècle

1. M. Michel, « L'armée coloniale en Afrique-Occidentale française », *op. cit.*, p. 77.

plus tard, œuvrer *manu militari* à la mise en place bien comprise de l'Union française ?

Étonnante continuité donc, mais bien étrange reconstruction d'une France libérée et gouvernée largement à gauche qui s'employa à réformer son système colonial, au point d'envisager d'appliquer son vieux projet de naturalisation à tous les musulmans d'Algérie et même, un moment, de reconnaître la République du Vietnam comme un État, sinon indépendant, du moins autonome dans le cadre de l'Union française, mais qui, presque en même temps, fit tout, y compris la guerre, pour sauvegarder et consolider les possessions que le second Empire et la III<sup>e</sup> République lui avaient léguées.

Sans doute peut-on expliquer ces postures contradictoires par la pesante influence des lobbies coloniaux et du vieux parti colonial dont les acteurs intriguaient aussi bien à droite qu'à gauche, au sein du MRP et de la SFIO comme parmi les radicaux. Rassemblés en un puissant Comité de l'Empire Français où sévissaient les grandes sociétés commerciales comme la SCOA et la CFAO, la société Oporg (qui était surtout installée à l'époque en Indochine, mais qui se repliera bientôt sur l'Afrique) ou la Compagnie du canal de Suez, ainsi que des grandes banques comme Paribas ou la Banque d'Indochine, ces lobbies coloniaux suivaient manifestement avec beaucoup de dépit les évolutions politiques en cours, et lors de leurs états généraux en 1946, ils avaient accusé le gouvernement de brader l'empire et de ramener le pays à la portion congrue d'une « petite France ». Sans doute également, le milieu plus spécifique du colonat européen avait-il lui-même, en mai 1945, montré l'exemple de la répression au Cameroun où, à la suite de la création d'une Union des syndicats à Douala soutenue par les communistes, les colons, aidés par l'administration locale, avaient tenté une sorte de putsch et fait plusieurs centaines de morts dans les rues de la ville<sup>1</sup>.

1. R. Joseph, *Le Mouvement nationaliste au Cameroun : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, p. 81-86.

Cependant, si l'influence des lobbies coloniaux fut incontestable et quels qu'aient été les luttes ou les compromis entre les trois partis des gouvernements d'alors (MRP, SFIO, PCF), les attermolements ou les revirements de la SFIO et les ambiguïtés du PCF, le rôle de l'État français, en tant que tel, pesa bien davantage dans les choix qui furent finalement faits de maintenir vaille que vaille la souveraineté du pays sur ses territoires d'outre-mer. Dès 1945, l'État français institua le franc CFA en A-OF et en A-ÉF : il prit ainsi un contrôle quasi absolu sur l'émission de la masse monétaire et soumit ainsi les territoires africains à l'entière souveraineté de sa monnaie <sup>1</sup>. Mais ce premier acte régalien, qui remettait ainsi à l'honneur le rôle qu'avait en principe dévolu à l'État le plan Sarraut des années 1920, notamment en matière douanière, fut très vite suivi d'autres décisions qui devaient donner désormais une part considérable aux investissements publics et organiser les économies coloniales comme des économies quasi planifiées. C'est ainsi que furent créés en 1946 le FIDÉS (Fonds d'investissement pour le développement économique et social) et la CCFOM (Caisse centrale de la France d'Outre-Mer). Directement reliées au Trésor public, ces deux institutions de crédit, selon un système de plans quadriennaux, devaient en effet donner un coup de fouet sans précédent aux dépenses d'équipement et faire des États territoriaux les maîtres d'œuvre de la régulation macroéconomique <sup>2</sup>.

On était donc loin, dans cet immédiat après-guerre, de ce qui avait presque continûment commandé la politique impériale de la France, à savoir une attitude parcimonieuse consistant à faire en sorte que les colonies rapportent à la métropole tout en coûtant peu à ses finances publiques, même si dans les années 1920-1930, avec la

1. A. Assidon, *Le Commerce captif...*, op. cit., p. 64.

2. C. Coquery-Vidrovitch, « L'impérialisme français en Afrique noire : idéologie impériale et politique d'équipement, 1924-1975 », in *Relations internationales*, n° 7, 1976, p. 261-282 ; J. Suret-Canale, *De la colonisation aux indépendances in Afrique noire occidentale et centrale*, Paris, Éditions sociales, 1972, t. 3.

mise en œuvre de la stratégie d'autarchie, la III<sup>e</sup> République s'était plus fermement engagée à y soutenir la production de richesses et à y encadrer les échanges commerciaux. Tout indiquait au contraire que l'État français, issu de la Libération, voulait en finir avec les principes anciens suivant lesquels chaque colonie, par ses recettes fiscales et le travail forcé, devaient pourvoir à l'essentiel de ses dépenses et de ses investissements ; tout montrait qu'il entendait rompre une bonne fois avec une tradition mercantiliste qui, certes, avait rapporté à la métropole et soutenu le capitalisme français, mais n'avait pas permis de favoriser aux colonies un développement économique moderne où, à la capacité productive des populations africaines possiblement mobilisables pour des emplois salariés et industriels, pourrait s'ajouter de surcroît une capacité à acheter ou à consommer. En d'autres termes, conférer à l'État et à la dépense publique un rôle moteur pour dynamiser les économies coloniales, les faire sortir des sentiers battus de l'économie de traite en y favorisant l'entrée de nouveaux capitaux privés, la modernisation des grandes compagnies commerciales et en y créant de nouveaux emplois aussi bien pour des cadres métropolitains que pour des salariés africains, telles furent les grandes décisions prises par l'État français au sortir de la Libération. En quelques années, la part des investissements publics extérieurs, grâce au FIDÉS ou à la CCFOM, n'eut plus rien à voir avec ce qu'elle était avant guerre sous forme d'emprunts. En se portant, surtout en A-OF au début des années 1950, à la fois sur le secteur des infrastructures, sur de grands projets d'exploitation agricole (dont certains, comme l'office du Niger pour la production de coton, furent de véritables gouffres financiers), sur des industries d'équipement ou sur des constructions de centrales hydroélectriques, elle représenta vite plus de la moitié du total de tous les investissements, c'est-à-dire de l'ensemble des contributions provenant des budgets territoriaux ou du secteur privé <sup>1</sup>.

1. C. Coquery-Vidrovitch, « La politique économique coloniale », *op. cit.*, p. 137-139.

Le changement en la matière fut donc de taille, donnant toute sa mesure à celui qui concernait le statut politique et juridique des colonies et des populations africaines. À certains égards, on pourrait dire que, par-delà la détermination des députés africains à obtenir l'abrogation du Code de l'indigénat et du travail forcé, l'État français n'avait plus de raison objective de les pérenniser, que le rôle qu'il entendait désormais jouer dans le développement économique de ses territoires d'outre-mer rendait caduc tout ce qu'avant guerre encore il considérait comme nécessaire au maintien de cette politique du « juste milieu » qui cherchait à préserver le monde indigène d'une trop rapide évolution.

En outre, cette volonté d'encadrement étatique ne visa pas, loin s'en faut, que les économies coloniales. Un peu comme après la Première Guerre mondiale où la métropole et l'empire étaient devenus contemporains en ce que l'une et l'autre marchèrent au même diapason de la régénération, la politique économique de l'État français dans ses territoires d'outre-mer prolongea celle qui avait cours en métropole. À peine en effet, la France était-elle libérée qu'une ordonnance nationalisait les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais et, en mars 1945, le général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire, décidait plus largement la nationalisation des banques et des grandes entreprises énergétiques, tandis que les salaires étaient augmentés de moitié<sup>1</sup>. Bref, quelle que fût l'instabilité politique des gouvernements de l'immédiat après-guerre et de la IV<sup>e</sup> République qui s'annonçait et qui renouait ainsi, au grand dam du Général, avec la vie mouvementée de la III<sup>e</sup> République, l'État français n'eut de cesse de vouloir rebâtir la nation par le contrôle des grands moyens de production et par l'organisation d'une sorte d'économie planifiée<sup>2</sup>. Et chose intéressante, ce ne furent pas spécialement les communistes, présents jusqu'en 1947 dans

1. J. Fauvet, *La IV<sup>e</sup> République*, Paris, Fayard, 1959, p. 41.

2. R. F. Kuisel, *Le Capitalisme et l'État en France. Modernisation et dirigisme au xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1984, p. 364-407.

les gouvernements successifs, qui furent en première ligne de cette option fondamentale, mais bien davantage les modérés ou les radicaux et bien sûr de Gaulle, comme si, seul l'État, dans une belle continuité tout à la fois colbertienne et jacobine, était véritablement à même de reconstituer et de redynamiser le corps défectueux de la nation française. Sans doute eut-il bien du mal à parvenir à cette fin précisément seul, puisqu'il dut recourir bientôt à l'aide massive des Américains, en l'occurrence au plan Marshall, et poser les premiers jalons de la construction européenne. Sa ferme volonté de prendre en main les rênes de l'économie, loin d'avoir les résultats escomptés, se traduisit plutôt par une prolongation de la pénurie et du rationnement et par une inflation des prix qui eurent elles-mêmes pour conséquences des mouvements sociaux de grande ampleur. Comme en 1947-1948, après le départ des communistes du gouvernement, où tous les secteurs de l'activité économique, nationalisés ou non, furent touchés par des grèves très dures dont certaines frisèrent l'insurrection et firent l'objet de violentes répressions, auxquelles du reste participèrent des « tirailleurs sénégalais » réquisitionnés.

Malgré cela, l'État français de la IV<sup>e</sup> République, comme s'il était comptable des faiblesses ou des insuffisances de la III<sup>e</sup>, notamment de la déroute militaire de 1939-1940, s'installa bel et bien à l'avant-garde de la reconquête et du développement du pays. Il s'y fit maître d'œuvre de la production, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans celui de la démographie où, pour la première fois depuis longtemps, la dénatalité, considérée comme le signe patent du déclin national, connut un net revirement de tendance. De sorte que, de la même façon que le « baby-boom » de l'après-guerre alla de pair avec la création des allocations familiales, l'État prit plus largement en charge la vie de la nation, non seulement en nationalisant les grands moyens de production, mais aussi et surtout en tissant, par la création de la Sécurité sociale et des régimes de retraite, ou encore par la croissance des effectifs de la

fonction publique, des liens de plus en plus socialisés entre les citoyens.

Ainsi, ce que l'État français avait entrepris, dès la Libération, dans ses territoires d'outre-mer était bel et bien de la même veine que la politique qu'il entendait conduire sur le sol métropolitain. Dans les deux cas, il mena une véritable entreprise de reconquête tout à la fois militaire, politique et économique. Dans les deux cas, aucun autre acteur que lui-même n'eut la légitimité et la capacité de refonder la puissance française et de présider à son développement. C'est pourquoi il est tout à fait significatif qu'une même constitution ait donné simultanément naissance à la IV<sup>e</sup> République et à l'Union française et que l'une et l'autre aient emblématiquement le même Président. Approuvée par le peuple, elle mit très précisément en forme un processus de refondation nationale par lequel la République française devait être politiquement et juridiquement agrandie de ce qu'elle appelait hier encore son empire. On pourrait presque dire que ce qu'il fit en métropole dans le domaine des nationalisations, l'État français l'accomplit à une vaste échelle dans ses nombreuses colonies en les intégrant à la communauté nationale.

Tout indiquait par conséquent qu'en ces temps de reconquête et de nationalisations, l'État français était en train de revenir à sa vieille doctrine de l'assimilation, qu'il donnait enfin raison à Blaise Diagne, et aux autres leaders africains qui lui succédèrent, contre les partisans de la politique de l'association et du maintien de la sujétion des indigènes, que l'obtention de la citoyenneté politique était en quelque sorte la vérité de la longue histoire de l'impérialisme français. Il y avait à l'évidence de cela puisque, dix ans après la naissance de la IV<sup>e</sup> République, les territoires africains apporteront près de cinq millions de votants aux élections législatives de 1956<sup>1</sup>. Cependant, les choses, comme à l'accoutumée, demeurèrent toujours aussi ambiguës. S'il y eut sans

1. R. Delavignette, *L'Afrique noire française et son destin*, Paris, Gallimard, 1962, p. 114.



conteste quelque progrès démocratique dans l'importance prise par l'électorat africain, sa représentation à l'Assemblée nationale ne laissa pas d'être minorée, puisque, par le maintien du double collège, il ne put jamais y envoyer que vingt-huit députés à la législature de 1951 et vingt-neuf à celle de 1956 (sur un total de plus de six cents députés que comptait l'hémicycle). En ces temps de régime des partis, la IV<sup>e</sup> République se découvrit un nouveau besoin d'Afrique en ces masses électorales de l'A-OF et de l'A-ÉF qui étaient susceptibles d'apporter aux partis dominants, tels que le MRP et la SFIO, des appoints de voix tout à fait substantiels. C'est ce qui fit dire à Senghor, lors de sa démission de la SFIO en 1948, que ce parti ne faisait jamais autre chose que d'user des territoires africains comme de purs instruments de politique politicienne, recourant aux méthodes les plus éculées de la pression administrative et de la corruption pour maintenir son audience et intriguer à la Chambre ou au gouvernement <sup>1</sup>.

En réalité, l'instrumentalisation des territoires africains fut à la mesure de tout ce qui y restreignait l'accès à une véritable citoyenneté politique ou aux acquis sociaux des Français de métropole. Soit que les pensions des anciens combattants africains y étaient nettement inférieures à celles de leurs homologues métropolitains ; soit, surtout, que l'ancienne société coloniale, avec sa bureaucratie et ses groupes de pression privés, se réorganisait résolument pour y limiter les droits civils et syndicaux, notamment le droit de grève, et les libertés politiques, quand elle n'usait pas d'astuces administratives pour déroger à l'abolition du travail forcé <sup>2</sup>. Son obsession ou, plutôt sa hantise, était le RDA. Parce qu'il était un mouvement de masse panafricain qui revendiquait, sinon l'indépendance, du moins l'autonomie des territoires, parce qu'il était lié aux communistes, celui-ci incarnait aux yeux de cette société coloniale tout ce que

1. Y. Benot, « Les députés africains au Palais-Bourbon... », *op. cit.*, p. 97-98.

2. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, *op. cit.*, p. 254.

l'Afrique dite « évoluée » venait de produire de plus détestable. Il est vrai qu'en cette fin des années 1940 les relations internationales étaient désormais commandées par la guerre froide, que la France était déjà engagée en Indochine contre le Viêt-minh, qu'elle avait au total choisi le camp du « monde libre », même si elle y tenait une place assez singulière avec ses nationalisations en tout genre et un PCF qui représentait plus du quart de son électorat.

Ainsi, sous couvert de lutte contre le spectre bolchevique dans les territoires africains, on se prit donc à vouloir abattre le RDA et, pour cela, à financer des partis susceptibles de contrecarrer son influence, ou à renforcer le pouvoir et le prestige des chefs nommés antérieurement par l'administration pour leur permettre de lui opposer des pratiques strictement locales et clientélistes <sup>1</sup>. Mais, faute de réussir à briser le RDA, par ces stratégies de division ou de recyclage de la vieille doctrine de l'association, on recourut plus sûrement à la répression en interdisant pour trouble à l'ordre public ses congrès et ses réunions. C'est ce qui advint en Côte d'Ivoire, en 1949-1950, où, à la suite d'une provocation ourdie par la société coloniale locale, gouverneur en tête, l'intervention des troupes, soutenues par des colons armés, fit dans les rangs du RDA cinquante tués et entraîna l'emprisonnement de la plupart de ces militants <sup>2</sup>. Ces dramatiques événements, associés à ceux qui s'étaient déroulés cinq ans plus tôt au Cameroun, mettaient ainsi en évidence le nœud de contradictions dans lequel ne cessait d'évoluer la politique française en Afrique. En témoigna le fait qu'Houphouët-Boigny, l'un des plus fameux députés africains à l'Assemblée nationale et président du RDA, faillit lui-même être arrêté en dépit de son immunité, et que plusieurs de ses collègues, dont Senghor, firent en sorte qu'une commission parlementaire pût librement enquê-

1. *Ibid.*, p. 259.

2. L. Gbagbo, *Côte d'Ivoire : économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, Paris, L'Harmattan, 1982.

ter en Côte d'Ivoire pour établir les responsabilités criantes de l'administration et du colonat local.

En fait de contradictions, on pourrait dire plus justement qu'au-delà de la société coloniale et de ses pratiques pour le moins peu conformes à l'esprit des réformes entamées depuis 1946, la IV<sup>e</sup> République ne cessait de vouloir interpréter celles-ci dans le sens d'un lent processus qui, certes, autorisait pour les ressortissants des territoires africains l'obtention de droits, c'est-à-dire peu ou prou la fin de leur condition d'indigènes, mais certainement pas un type de libertés politiques qui pût les faire accéder à l'autonomie interne. Les ténors de la conférence de Brazzaville l'avaient expressément dit : pas de self-government, pas de ces procédés à l'anglo-saxonne qui amenaient inéluctablement aux indépendances et qui venaient précisément de défaire aux Indes le fleuron de l'empire britannique (1947) et en Indonésie celui de l'empire hollandais (1948). La France, disait-on, avait colonisé autrement, instillé sa civilisation, sa langue, son sens de l'universel au plus profond des brousses africaines, comment pouvait-elle ne pas continuer l'histoire avec elles, poursuivre ladite instillation quitte à la rendre indéfinie ? Et quelle autre nation coloniale que la France avait permis à des Africains, justement élevés à ce mode de colonisation, de siéger dans les instances les plus éminentes de la République ? Certainement pas la Grande-Bretagne ou la Hollande, mais pas davantage le Portugal qui, peut-être plus que la France, avait voulu civiliser et assimiler à sa manière, notamment par le catholicisme, l'Angola ou le Mozambique, mais qui y mit tellement de conditions qu'aucun de ses indigènes ne se mêlât jamais de sa vie politique <sup>1</sup>. Les députés africains, malgré leur ténacité pour affranchir plus nettement les territoires de l'ancien ordre colonial, n'étaient pas véritablement en désaccord avec ce point de vue puisqu'ils ne revendiquaient aucunement l'indépendance, pas même les leaders du RDA qui cher-

1. C. Messiant, 1961. *L'Angola colonial et société. Les prémisses du mouvement nationaliste*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 1983, t. 1.

chaient beaucoup plus à conquérir les assemblées locales et à affaiblir ainsi le pouvoir des administrations et des gouverneurs.

Finalement, par-delà l'importance des réformes institutionnelles et langagières de l'après-guerre, la France s'évertuait plus sûrement à reconduire les grandes lignes idéologiques du plan Sarraut des années 1920 et 1930, en l'occurrence cette idée d'une famille franco-africaine qui ne devait évoluer qu'au rythme voulu par le maître de maison. Que, précisément, le nouveau contexte obligeât celui-ci à rendre plus matures ses nombreux sujets ne voulait pas dire qu'ils devaient accéder tout d'un coup à la majorité pour se rendre indépendants du *pater familias*. Tout indiquait au contraire, après ce grand moment de retrouvailles entre la France libre et son empire africain, qu'il fallait plus que jamais resserrer les liens familiaux et, pour ce faire, rendre cette affamiliation plus attrayante en donnant un nouveau style à la vie de la maisonnée. L'Union française fut le nom de cette maisonnée rénovée ou de cette grande famille franco-africaine qui, sous la fêrule du maître, voulut moins faire de ses sujets, encore insuffisamment majeurs, des citoyens, qu'intégrer à la République, tel un nouveau patrimoine national, les territoires dont ceux-ci étaient les habitants<sup>1</sup>. À cet égard, il est tout à fait significatif qu'en bannissant de son vocabulaire officiel le terme « indigène » qui renvoyait par trop à la sphère du non-droit et de l'immaturité, mais en ayant simultanément bien du mal à lui substituer celui de « citoyen » (bien qu'il figurât dans la Constitution de 1946), l'État français décida de nommer « autochtones » ses ex-sujets<sup>2</sup>. Balançant entre citoyenneté et indigénat, ce nouveau terme désigna précisément l'originaire des territoires français d'Afrique, celui auquel on reconnaissait le droit de s'en dire véritablement partie prenante,

1. R. Delavignette, *L'Afrique noire française et son destin*, op. cit., p. 86-117.

2. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, op. cit., p. 243-244.

mais dont l'horizon restait borné aux limites d'un patrimoine ultramarin et dépendait pour s'élargir du bon vouloir du maître.

Mais l'on ne saurait prendre l'entière mesure de toute cette affaire, particulièrement des ambivalences par lesquelles le statut des Africains continuait d'osciller entre celui de « frère » et celui de « sujet », sans considérer que l'époque de l'après-guerre fut marquée par un net regain de francocentrisme. En effet, comme soixante-dix ans plus tôt avec la débâcle de Sedan et la fin du second Empire, la France avait connu, en 1939-1940, une nouvelle et sévère défaite face à l'Allemagne. Bien que l'histoire ne se répât évidemment pas dans les mêmes termes, les deux événements, sur une période assez courte, ne laissaient pas de se faire écho et de démontrer, comme ne manqua pas de le souligner de Gaulle à Brazzaville, que la France devait largement son salut à l'empire, particulièrement à son empire africain. Ce salut par l'empire rappelait davantage l'issue de la Première Guerre mondiale où la nation française, finalement victorieuse, avait pris conscience que la colonisation n'était pas une entreprise vaine et dispendieuse, mais qu'elle lui garantissait au contraire une sécurité en tout domaine et des remèdes permanents contre ses propensions au déclin. Mais ce qui force malgré tout la comparaison avec le tournant de 1870, c'est que, sur les cendres de la débâcle, s'étaient édifiés à la fois la III<sup>e</sup> République et l'empire africain ou, plus précisément, que la France avait renoué avec une certaine vie démocratique tout en se faisant résolument colonialiste. Or ce qui se passa d'abord avec la France libre et, après la guerre, avec la IV<sup>e</sup> République fut justement un peu du même ordre. Rejetant derrière elle les impérities des derniers gouvernements d'avant-guerre comme les félonies de l'État pétainiste, la France se reconstitua très républicainement, mais plus que jamais soudée à son empire.

Comme on l'a dit, l'épopée de la France libre en Afrique reprit à sa manière le flambeau des conquérants du XIX<sup>e</sup> siècle ; mais l'on pourrait élargir le propos en suggérant que ce qui se mit en œuvre avec l'Union fran-

çaise ne fut pas autre chose qu'une nouvelle phase de l'impérialisme républicain. Au-delà des nécessaires réformes et du recours toujours ambigu à la vieille doctrine de l'assimilation, il s'est bel et bien agi de reprendre fermement en main le monde de l'outre-mer, de rendre en effet « définitif » ses liens avec la métropole, et, partant, de ne pas succomber aux sirènes du libéralisme à l'américaine ou aux appels à l'émancipation des peuples colonisés. C'est pourquoi la IV<sup>e</sup> République n'hésita guère à réprimer en Afrique et à Madagascar et à s'engager dans de longues et fatales guerres coloniales en Indochine puis en Tunisie, au Maroc et en Algérie.

Certes, les choses auraient pu se passer différemment, mais une tendance lourde en organisait l'implacable déroulement. Venant de loin, elle était celle qui, à nouveau, installait la France dans un processus autoréférentiel et qui faisait de l'État le principal instrument de la reconquête du patrimoine national, qu'il fût hexagonal ou ultramarin. Sur ce terrain, l'essentiel de la classe politique des débuts de la IV<sup>e</sup> République, y compris les communistes qui avaient fait et tenaient toujours à faire la preuve de leur patriotisme et de leur sens de l'État, manifestait un assez large accord, comme si tous étaient convenus au moins du fait que seul l'État incarnait la sauvegarde et l'indépendance de la nation française. À cet égard, il est intéressant de noter qu'en ces temps où bruissaient un peu partout des mouvements d'émancipation, la France militait elle-même pour sa propre indépendance et s'unissait, pour la garantir et la développer, à ses territoires d'outre-mer. Ainsi manœuvrait-elle certainement à contre-courant de l'Histoire, celle-là même qui était en train de se dérouler en Inde, en Birmanie ou en Indonésie et qui, bientôt, allait, non sans heurt mais avant les territoires français, permettre à plusieurs colonies ou protectorats britanniques d'Afrique d'accéder à l'indépendance. Mais en évoluant de la sorte et tout en menant des guerres coloniales inexpugnables, la IV<sup>e</sup> République, par son francocentrisme, n'était pas moins en train de développer un cer-

tain modèle d'État-Providence s'insérant dans tous les domaines de la vie sociale et économique et d'œuvrer à l'édification des Trente Glorieuses durant lesquelles la France allait connaître la croissance et le plein-emploi.

### **La famille franco-africaine en ordre de marche**

Est-il besoin de rappeler qu'en allant ainsi à rebours de l'Histoire, la France perdit militairement ou politiquement, en l'espace de sept ans (1954-1961), de larges pans de l'empire que lui avait légués les différents régimes du siècle précédent. Ce fut d'abord l'Indochine, puis les protectorats de Tunisie et du Maroc, et enfin l'Algérie où la terrible guerre coloniale doublée de guerres civiles entraîna tout à la fois la chute de la IV<sup>e</sup> République, l'instauration de la V<sup>e</sup> et le retour du général de Gaulle. Il est vrai que cette ancienne colonie, un moment promue Royaume arabe, n'avait jamais cessé d'exemplifier les dilemmes coloniaux de l'État français, quels que fussent les régimes qu'il eût à traverser ; que la guerre, la violence et les rébellions y furent quasi constantes et que les difficultés y prirent une tournure toute particulière par le fait d'un peuplement européen qui, comme l'avait démontré depuis longtemps l'histoire coloniale de l'Angleterre, du Portugal ou de l'Espagne, tendait à s'y estimer maître chez lui et à rejeter les injonctions de la métropole. Pourtant, la IV<sup>e</sup> République semblait avoir fait, depuis 1946, un bel effort de résolution des dilemmes algériens puisque le territoire avait été assimilé à la métropole par une procédure de départementalisation <sup>1</sup>. L'effort, si l'on peut dire, avait été du reste un peu du même ordre à l'égard de l'Indochine et, surtout, vis-à-vis des protectorats de Tunisie et du Maroc puisqu'il leur avait été proposé de devenir des « États associés » dans le cadre de l'Union française et de disposer ainsi d'une assez large auto-

1. B. Mouralis, *République et colonies. Entre histoire et mémoire*, Paris, Présence africaine, 1999, p. 51-60.

nomie politique. Au contraire, plus l'État français semblait vouloir trouver des arrangements politico-administratifs avec ce qui n'était déjà plus ses colonies, plus les nationalismes, qui y étaient déjà présents de longue date et bénéficiaient maintenant du soutien du mouvement tiers-mondiste des « non-alignés <sup>1</sup> », prirent de la vigueur et plus, finalement, le recours à la guerre détruisit tout arrangement possible et donna leur pleine légitimité aux mouvements de libération.

Cependant, au regard de ce théâtre particulièrement mouvementé qui installa la IV<sup>e</sup> République dans un état de guerre permanent (1947-1958) et lui fit prendre en Algérie, dans sa lutte à mort contre le FLN, le tournant d'un État d'exception <sup>2</sup>, celui des territoires africains paraissait étrangement assez paisible et semblait marcher au rythme plus ou moins voulu par la métropole et par les institutions de l'Union française. Passé l'épisode de la répression en Côte d'Ivoire à la fin des années 1940, il n'y eut véritablement que la sanglante intervention de l'armée au Cameroun, en 1955, contre l'UPC (Union des populations du Cameroun, mouvement d'obéissance communiste et résolument indépendantiste) qui fit écho aux guerres coloniales qui se déroulaient au Maghreb. L'affaire, néanmoins, n'était pas mineure, loin s'en faut. D'abord, parce que le Cameroun n'avait jamais été juridiquement une colonie française, étant, comme le Togo, un territoire sous mandat qui avait été confié par la SDN, à l'issue de la Première Guerre mondiale, pour une large part à la France et pour une autre à la Grande-Bretagne ; ce qui voulait dire qu'en dépit du poids que pouvaient avoir les Nations unies, l'État français s'y comportait comme en terre conquise, à l'image de son administration et de son colonat qui, en 1945,

1. Cette formule fut inventée lors de la conférence de Bandung en 1955 qui rassemblait les leaders d'une trentaine de pays africains et asiatiques, tels Nasser et Nehru, et qui voulait faire de la lutte anticolonialiste un mouvement indépendant de l'affrontement entre le « monde libre » et le monde communiste.

2. P. Vidal-Naquet, *La Torture dans la République*, Paris, Minuit, 1972.



n'avaient pas supporté l'éveil syndical et politique qui s'y faisait jour. Ensuite, parce que l'UPC, tout en étant contrainte, à partir de 1955, à entrer dans la clandestinité, poursuivit sa lutte pour une décolonisation radicale ; parce que son leader, Ruben Um Nyobé, fut abattu par la troupe en 1958, et, parce que comme pour inaugurer sa nouvelle politique africaine, la V<sup>e</sup> République intervint militairement au lendemain de l'indépendance du pays, mais avec l'entière approbation du président camerounais de l'époque, Ahmadou Ahidjo, faisant plusieurs milliers de tués dans les rangs de l'UPC<sup>1</sup>.

Reste qu'en dehors de cette répression de 1955 au Cameroun, le théâtre des territoires africains tranchait en effet singulièrement avec ce qui se déroulait ailleurs dans l'ex-empire. Il est vrai que pas mal de choses avaient changé. En premier lieu, la position du RDA qui, par l'entremise de plusieurs de ses députés et de son président, Houphouët-Boigny, et peu après les événements de Côte d'Ivoire, se « désapparenta » du parti communiste. Il justifia son geste par un souci de rassurer les dirigeants français qu'il n'était nullement dans son projet d'obtenir l'indépendance des territoires et qu'il souhaitait au contraire participer d'une manière positive, en tant que mouvement spécifiquement africain, à l'édification de l'Union française. Le changement était en effet d'importance car, en guise de rupture, on assista bien plutôt, en ces débuts des années 1950, à une éclosion de divers apparentements, les parlementaires africains, maintenant plus nombreux (auxquels s'ajoutaient plusieurs sénateurs), allant qui à la SFIO, qui au RPF (Rassemblement du peuple français fondé par de Gaulle), chez les Républicains indépendants, ou, comme Houphouët-Boigny et les autres députés RDA, rejoignant l'UDSR (Union démocratique socialiste de la Résistance) de René Pleven et François Mitterrand. Une

1. G. Chaffard, *Les Carnets secrets de la décolonisation*, Paris, Calmann-Lévy, 1965-1967, t. 1 et t. 2 ; M. Beti, *Main basse sur le Cameroun, autopsie d'une décolonisation*, Paris, Maspero, 1972.

certaine famille franco-africaine était ainsi bel et bien en marche. Et elle cheminait d'autant mieux dans cet entrelacs d'apparentements et de désaccords internes qu'elle s'insérait fort bien dans la vie turbulente et intrigante de la IV<sup>e</sup> République et que, du même coup, nombre de députés africains eurent à participer activement à plusieurs majorités gouvernementales, occupant pour certains d'entre eux, même s'il s'agissait de fonctions de second plan, des postes de secrétaire ou de sous-secrétaire d'État (ce qui fut notamment le cas des Sénégalais Senghor et Lamine Gueye).

Il leur arriva, finalement, ce qui était advenu à Blaise Diagne, en l'occurrence un processus d'assimilation et de promotion politique qui ne leur permettait plus d'être seulement les représentants d'un monde lointain, soucieux de le faire évoluer et d'y abattre tout ce qui subsistait du vieil ordre colonial. Il leur fallut aussi être de véritables acteurs de la vie politique française, quitte à accepter ou à ne pouvoir empêcher le vote du budget militaire pour la guerre d'Indochine ou à tolérer que des troupes noires concourussent à cette guerre comme, plus tard, aux guerres coloniales au Maghreb <sup>1</sup>. Le fil tissé par le député sénégalais et ses condisciples antillais au début du siècle s'était donc largement agrandi ; et, alors que les colonies africaines, au regard du reste de l'empire, avaient très longtemps fait l'objet de traitements spéciaux (Code de l'indigénat, travail forcé), c'était maintenant des représentants de ces colonies qui participaient pleinement à la vie de la République et qui se trouvaient associés à son obstination meurtrière à conserver l'Indochine et le Maghreb dans le giron français. La France, sous ce rapport, ne cessait donc pas d'être « exceptionnelle », singulière, puisque dans le même temps où elle faisait la guerre à une partie de ses ex-colonies, elle bâtissait avec l'autre sa famille franco-africaine sous les faîtes de la République.

1. Y. Benot, « Les députés africains au Palais-Bourbon... », *op. cit.*, p. 145-150.

Encore faut-il préciser que cette évolution des choses avec les parlementaires africains ne se limitait pas à la scène métropolitaine. En effet, bien que ceux-ci ne fussent toujours pas satisfaits de la manière dont s'appliquait la Constitution de 1946 dans leurs territoires, l'État français continuait à renâcler notamment sur la question du collège unique et sur le statut des assemblées locales, la situation sur place ne s'en modifiait pas moins très sensiblement. De plus en plus, les députés et conseillers territoriaux africains gagnaient de l'influence aux dépens de l'administration locale, à tel point d'ailleurs que celle-ci, principalement en A-OF, n'eut plus à un moment donné la haute main, ni sur la direction du développement des territoires ni même sur la nomination de tel ou tel de ses fonctionnaires<sup>1</sup>. De sorte qu'au cours des années 1950 se mit en place une sorte de double pouvoir qui fit rapidement décliner les vieilles figures autocratiques du gouverneur et du commandant de Cercle. Et les choses allaient d'autant mieux dans ce sens que la vie politique passablement tourmentée des gouvernements de métropole se prolongeait outre-mer (l'amélioration des moyens de communication aidant), qu'on y faisait de la politique dans le style de celle qui avait cours à Paris, avec ses tractations et ses combinaisons éphémères<sup>2</sup>.

Mais, plus nettement encore, c'est le rôle de tout premier plan qu'avait résolument décidé de prendre, en 1945, l'État français dans le développement de ses territoires africains qui contribua largement au démantèlement ou à la recomposition des anciennes structures coloniales. Avec, en effet, ses programmes d'investissements publics, ses vastes projets d'exploitation agricole ou minière, ou son soutien à des industries de transformation (huileries, usines textiles, scieries, brasseries, boulangeries, cimenteries, ameublement, etc.)<sup>3</sup>, une

1. R. S. Morgenthau, *Political Parties in French-Speaking West Africa*, Oxford University Press, 1965, p. 123.

2. W. B. Cohen, *Empereurs sans sceptre*, op. cit., p. 248-249.

3. E. Assidon, *Le Commerce captif*, op. cit., p. 75-80.

nouvelle population d'expatriés, composée de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, d'éducateurs, etc., s'ajouta ou se substitua à l'ancienne génération de coloniaux<sup>1</sup>. Un certain vent de saint-simonisme tardif souffla ainsi sur les territoires africains. À cela près que ce nouveau monde d'Européens, qui représenta certainement à lui seul un pôle de développement car il souhaitait, comme en métropole, bénéficier des progrès du confort et de la consommation, coexistait désormais avec un monde de plus en plus croissant de salariés et de citoyens africains qui aspirait à l'amélioration de ses conditions de vie et de travail et à acheter ce que le commerce de distribution, lui-même de plus en plus actif et diversifié, offrait à l'étalage de ses magasins. Ce monde, que l'on dénommait maintenant autochtone, ne se contenta pas d'avoir des aspirations. Organisés dans un puissant syndicat proche du RDA, l'USAA (Union des syndicats autonomes africains), les employés et ouvriers du secteur public, mais aussi de certaines grandes entreprises privées, paralysèrent pendant plusieurs semaines, en 1952, toute l'activité de l'ensemble de l'A-OF. Ils n'exigeaient rien moins que l'application du Code de travail, à savoir la reconnaissance du droit de grève, la semaine de quarante heures et les mesures de protection sociale qui avaient cours en métropole, ainsi que des augmentations salariales. Ce qu'ils obtinrent en bonne partie, après de nouvelles grèves en 1953-1954, soutenus à Paris par la plupart des parlementaires africains<sup>2</sup>.

La démonstration était ainsi faite que les anciennes autorités coloniales n'avaient plus le contrôle de leur territoire, que tout dorénavant passait par Paris, par un pouvoir d'État qui devait désormais lui-même composer avec les élus africains. Et, de la même façon que ceux-

1. Entre 1946 et 1960 la population européenne en A-OF passa de 30 000 à 100 000. A. G. Hopkins, *An Economy of West Africa*, Colombia University Press, 1973, p. 178.

2. F. Cooper, *Colonisation and African Society*, African Studies Series 89, Cambridge University Press, 1996.

ci s'intégraient à la vie de la République et devenaient des acteurs incontournables de la gestion des territoires, les salariés autochtones, à travers leurs luttes, n'étaient pas loin de ressembler à leurs homologues métropolitains.

Autrement dit, en dépit des problèmes laissés en suspens qui faisaient qu'on ne savait toujours pas si les autochtones allaient être de véritables citoyens français ou ceux d'États autonomes et associés, l'Union française en Afrique noire marchait somme toute assez bien. Et elle semblait marcher d'autant mieux que, sur le plan macroéconomique, les années 1950 firent spectaculairement accroître les échanges entre la métropole et les territoires, tant du point de vue des importations que des exportations qui doublèrent<sup>1</sup>. En effet, tandis que dans l'Hexagone la demande de produits tropicaux s'amplifiait, notamment les bois, les huiles, le café et le cacao, les territoires africains, avec leur population européenne accrue et leur plus grand nombre d'acheteurs autochtones, offraient à certaines industries métropolitaines des débouchés élargis pour des biens de consommation courants. Représentant ainsi en moyenne près de 70 % du commerce extérieur des territoires, les échanges franco-africains ne laissaient donc pas de remettre à l'honneur le vieux pacte colonial de l'Exclusif. Ils en étaient même, durant ces années 1950, une réactualisation exemplaire dans la mesure où l'État français y fonctionnait, par sa souveraineté monétaire et par ses agences de crédit, comme leur grand ordonnateur et permettait plus que jamais aux opérateurs privés, notamment aux vieilles compagnies de traite, de trouver dans les secteurs de l'import-export et de la distribution de quoi renforcer leur marché captif et leurs situations de rente<sup>2</sup>.

La rente, du reste, ne touchait pas que le monde européen du commerce. Elle concernait aussi en partie

1. C. Coquery-Vidrovitch, « La politique économique coloniale », *op. cit.*, p. 137.

2. E. Assidon, *Le Commerce captif*, *op. cit.*, p. 69.

de nombreux producteurs autochtones, principalement en Côte d'Ivoire où les planteurs de cacao et, de plus en plus, les planteurs de café bénéficièrent, non seulement de prix garantis par l'État, mais surtout d'une surévaluation de leurs produits, consécutive à l'augmentation drastique de la demande en métropole. De sorte qu'à la mode, en France, du « goût corsé » (café robusta) correspondit, en Côte d'Ivoire, un développement sans précédent de l'économie de plantation faisant de ce territoire, au milieu des années 1950, le principal partenaire africain de la métropole puisqu'il réalisait à lui seul près de la moitié des exportations de toute l'A-OF. Houphouët-Boigny, qui était déjà l'une des très influentes personnalités africaines du Palais-Bourbon, n'en eut certainement que plus de poids.

À l'évidence, l'Union française réussissait donc assez bien en Afrique noire, alors même qu'elle échouait lamentablement en Indochine et au Maghreb. D'ailleurs, plus elle piétinait face au Viêt-minh, plus sociétés commerciales et colons fuyaient l'Indochine pour se recycler en A-OF ou en A-ÉF. Le besoin d'Afrique, par conséquent, se renouvelait et se cristallisait un peu comme à l'époque où la France, après avoir définitivement perdu Saint-Domingue, se mit à concevoir des projets d'exploitation et d'expansion au Sénégal. Ce qui laisse à penser, plus généralement, qu'en ces années 1950, l'État français parut d'autant mieux resserrer les liens avec ses territoires d'Afrique qu'il n'avait cessé d'y engranger une bonne partie de ses aventures coloniales et de son histoire récente. Il avait l'air non seulement de continuer à y reconquérir tout ce qu'il perdait par ailleurs, mais aussi de persister à y sauvegarder, sous cette appellation rénovée d'« Union française », tout ce qui avait forgé aussi bien son idée d'une « plus grande France » que sa « stratégie d'autarchie », comme tout ce qui l'avait convaincu, à l'épreuve de trois guerres consécutives avec l'Allemagne, que l'Afrique lui était absolument ou définitivement nécessaire.

Mais en même temps, comme une ornière tenace dont, depuis la conquête d'Égypte, il n'était jamais par-

venu à se défaire, ses velléités assimilationnistes avaient produit en Afrique même, dans le sillage de la vieille cité créole de Saint-Louis, une histoire spécifique. De Durand Valentin à Blaise Diagne, et de ce dernier aux députés africains de la IV<sup>e</sup> République, cette histoire ne cessait en effet d'apporter sa note particulière au colonialisme français en Afrique. Jusqu'à cette Union française où la propension du maître de maison à ne pas vouloir émanciper ses dépendants était maintenant contrebalancée par une élite de citoyens africains de plus en plus influents et par une masse d'autochtones qui revendiquait tout naturellement ses droits. Autrement dit, si l'entremêlement de ces histoires confortait assurément l'idée qu'une grande famille franco-africaine était bien en ordre de marche, celle-ci n'était pas ou n'était plus ce qu'avait voulu en faire le ministre Albert Sarraut avec sa doctrine du fort bienveillant et des faibles obéissants. Dans l'ambiguïté des liens familiaux et d'un meurtre du père toujours possible, les faibles avaient cessé d'être obéissants, même s'ils ne se déplaisaient pas dans la maisonnée, et disposaient de surcroît de représentants qui, non sans compromission, se mêlaient de plus en plus des affaires et des prérogatives du fort.

### **La science, l'africanisme et la négritude au cœur de l'entremêlement**

Si elles furent manifestement un moment important de l'histoire des relations franco-africaines, les années 1950 représentèrent également un tournant essentiel dans la manière de percevoir et d'étudier l'Afrique, et au premier chef, bien sûr, l'Afrique de l'Union française.

En effet, compte tenu du rôle qu'il entendait désormais jouer dans l'aménagement et le développement de ses territoires, l'État français investit assez massivement dans la recherche scientifique diversifiant les institutions et les disciplines pour asseoir et orienter ses projets de planification rationnelle. La chose en elle-même n'était pas très nouvelle puisque entre les deux guerres, avec le

plan de mise en valeur d'Albert Sarraut, il fut déjà question d'une « science coloniale », et que s'étaient effectivement créés des instituts Pasteur à Brazzaville et à Dakar ainsi que toute une série de petits centres de recherche agronomiques publics ou privés très directement liés aux besoins de la production des denrées tropicales (arachide, café, cacao, coton, etc.)<sup>1</sup>. En outre, il y avait eu, pour ce qui concerne plus particulièrement l'étude du monde indigène, la création en 1929, de la revue *Outre-Mer* (un intitulé qui, à sa façon, avait anticipé le changement de rhétorique des années 1950). Elle rassemblait principalement des administrateurs coloniaux, au premier chef Georges Hardy et Henri Labouret qui animaient le Comité d'études historiques et scientifiques de l'A-OF fondé notamment par Maurice Delafosse en 1915, et qui avaient été avec Robert Delavignette (tous trois assumant successivement la direction de l'École coloniale de 1926 à 1946) les promoteurs de cette politique du « juste milieu » suivant laquelle les impératifs de la mise en valeur ne devaient nullement conduire au déracinement du paysannat africain<sup>2</sup>. Peut-être plus significativement encore, s'étaient créés, en 1930, la Société et le *Journal des africanistes*. Décidés à combler le manque de visibilité et de reconnaissance académique des études indigénistes sur ce qui représentait le plus gros de l'empire français, ils rassemblaient non seulement des administrateurs coloniaux, dont les animateurs de la revue *Outre-Mer*, des missionnaires, mais aussi d'éminents universitaires du Muséum d'histoire naturelle ou de l'Institut d'ethnologie de la Sorbonne (lui-même fondé en 1925) comme Paul Rivet, Lévy-Bruhl et Marcel Mauss. Précédant ainsi d'un an la décision prise par le Parlement de soutenir financière-

1. J. Richard-Molard, *Afrique Occidentale Française*, Paris, Berger-Levrault, 1949, p. 193 ; C. Bonneuil, *Des savants pour l'Empire : la structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la mise en valeur des colonies françaises*, Paris, ORSTOM, 1991.

2. A. Piriou, « Indigénisme et changement social : le cas de la revue *Outre-Mer* (1926-1937) », *op. cit.*



ment la Mission Dakar-Djibouti (1931, l'année même de la grande Exposition coloniale de Vincennes), la Société des africanistes fut bientôt rejointe par Marcel Griaule et son équipe qui y imprimeront durablement leurs marques avec une fixation toute particulière sur les Dogon du Soudan <sup>1</sup>.

Cependant, le plan Sarraut n'ayant pu être appliqué parce que très mal financé, la recherche scientifique fut encore plus mal servie que les secteurs de l'infrastructure, l'éducation ou de la santé considérés en principe comme prioritaires. Certes, il y avait eu la fondation en 1922 de l'Académie des sciences coloniales, mais comme toutes les académies elle avait une vocation essentiellement nationale et honorifique, et ce fut seulement en 1936 qu'au vieux Comité des études historiques et scientifiques de l'A-OF succéda à Dakar l'Institut français d'Afrique noire (IFAN). Sorte de réplique du Muséum d'histoire naturelle auprès du Gouvernement général, il eut ainsi pour tâche de rassembler et de développer diverses disciplines scientifiques (botanique, zoologie, entomologie, géographie physique et humaine, linguistique, archéologie, ethnologie, etc.) et de créer des petits centres locaux dans les différents territoires. Au reste, mis à part ces louables efforts du Front populaire (qui furent aussi marqués par la création du musée de l'Homme en 1937), il fallut attendre le régime de Vichy pour que d'autres organismes publics vissent le jour, à l'instar de l'Institut de recherche pour les huiles et les oléagineux (IRHO) ou de l'Office de la recherche scientifique coloniale, soulignant ainsi tout l'intérêt que Pétain accorda à l'empire africain.

Comparée à la Hollande et surtout à la Grande-Bretagne, la France avait donc été manifestement peu encline à investir dans la recherche, ne voyant en elle rien de décisif qui pût l'amener à contrevenir au principe

1. B. de l'Étoile, « "Africanisme" & "Africanism". Esquisse de comparaison franco-britannique », in A. Piriou et de E. Sibaud (dir.), *L'Africanisme en questions*, CEA-EHESS, coll. « Dossiers africains », 1997, p. 27-36.

de la moindre dépense pour le Trésor public ou l'obliger à admettre que la croyance en son « génie civilisateur » ne la garantissait nullement d'une bonne mise en valeur. Par exemple, dans le domaine de l'étude des sociétés indigènes, qu'on appellerait aujourd'hui celui des « sciences sociales », ce n'était certainement pas la modeste Société des africanistes qui pouvait concurrencer l'imposant Institut international des langues et civilisations africaines, créé à Londres en 1926, où se retrouvèrent les plus grands noms de l'anthropologie britannique tels que Malinowski, Evans-Pritchard, Meyer Fortes, Audrey Richards ou Max Gluckman (auxquels furent associées quelques personnalités françaises comme Maurice Delafosse) <sup>1</sup>. Parce qu'il s'insérait dans un système de colonisation (l'Indirect Rule) qui avait exclu d'entrée de jeu tout projet assimilationniste, même à la façon ambivalente de l'*imperium* français, cet Institut s'était fondé sur l'idée qu'une recherche scientifique conduite par des professionnels était indispensable à la connaissance des populations indigènes et à la résolution des problèmes coloniaux. Par là, il cherchait, non pas comme la tradition indigénophile française, à vouloir préserver un certain ordre coutumier indigène, mais à comprendre le fonctionnement et l'état de sociétés africaines qui étaient en train d'être confrontées, qu'on le voulût ou non, à la culture européenne et, ainsi, à des changements plus ou moins importants. Que les autorités coloniales britanniques dussent s'en préoccuper pour anticiper les crises ou pour mieux contrôler les évolutions, tel était en tout cas le rôle que cet Institut, sans aucun équivalent du côté français, s'était explicitement assigné.

Finalement, aussi longtemps que la France maintint ses colonies africaines dans le cadre étroit de l'autofinancement budgétaire, de l'économie de traite et du régime de l'indigénat, la recherche scientifique n'eut qu'une très modeste place ; et, tout se passa comme si

1. *Ibid.*, p. 25-26.

celle-ci avait d'autant moins d'utilité que l'empire africain avait l'air de satisfaire bon an mal an aux intérêts économiques et aux besoins de sécurité de la métropole. Dès lors, par conséquent, que ce cadre prit fin et que l'État français décida d'investir comme jamais il ne l'avait encore fait dans ses territoires africains, la recherche scientifique y connut un assez grand développement. En fait, comme dans le domaine de la planification économique et des nationalisations, l'État ne fit pour une large part que prolonger au sein de l'Union française ce qu'il accomplissait en métropole au travers de grands organismes de recherche tel que le CNRS. On pourrait dire plus précisément que, de la même manière qu'il menait une sorte de reconquête économique et politique de ses territoires, l'État français entreprit de les (re)conquérir scientifiquement. C'est ainsi que, dès les débuts de la IV<sup>e</sup> République, il créa plusieurs organismes spécialisés comme l'Institut de recherche du coton et textiles exotiques (IRCT), l'Institut de recherche sur le caoutchouc en Afrique (IRCA) qui marquait son intérêt renouvelé pour ce produit tropical, ou encore l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire tropicale (IÉMVT). Mais ce fut surtout au travers de l'organisation de services techniques (services des mines, service géographique), du soutien plus grand apporté à l'IFAN et du développement de l'Office scientifique des territoires d'outre-mer (ex-Office de la recherche scientifique coloniale qui deviendra plus tard l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer <sup>1</sup>) que cette tardive conquête scientifique prit effectivement toute sa mesure. Avec leurs chercheurs, leurs ingénieurs et techniciens qui constituèrent l'une des composantes de cette nouvelle population européenne venant relayer les anciens coloniaux, cartographies et inventaires en tout genre furent en effet réalisés : sur les sols et les sous-sols, sur les réseaux hydrographiques, sur les plantes, et notamment sur les plantes médi-

1. Rebaptisé aujourd'hui Institut de recherche pour le développement.

nales à l'instar de l'impressionnant recensement réalisé par deux botanistes de l'IFAN, A. Bouquet et J. Kerharo, dans plusieurs territoires de l'A-OF<sup>1</sup>. Mais on entreprit aussi des inventaires et des études sur les groupes ethniques, les densités de peuplement ou sur les modes d'occupation foncière. Et si en ces domaines les géographes eurent la part belle puisqu'ils savaient, depuis Vidal de La Blache au XIX<sup>e</sup> siècle, faire des synthèses en établissant des liens étroits entre milieux physiques et milieux humains, des ethnologues de métier commencèrent de leur côté à décrypter l'organisation sociale et culturelle de quelques populations africaines. Sans doute, sur ces questions n'étaient-ils pas véritablement novateurs puisque, le plus souvent, ils avaient été précédés par les administrateurs coloniaux qui avaient réalisé quantité de coutumiers ou de monographies de Cercle. Mais outre que la qualité de ces derniers laissait fréquemment à désirer, les administrateurs n'ayant pas tous la carrure d'un Delafosse, d'un Labouret, voire d'un Faidherbe, ces ethnologues paraissaient d'autant plus aptes à approfondir ou à réviser ce qui avait été étudié avant eux qu'ils pouvaient entièrement se consacrer à leur travail de recherche et à en discuter suivant des critères d'abord académique et scientifique.

Ce qu'avait représenté deux décennies plus tôt, dans des conditions assez particulières, la Mission Dakar-Djibouti, à savoir une ethnologie africaniste non pratiquée par les administrateurs coloniaux, se diversifia donc au cours des années 1950, devenant progressivement le pendant français des recherches britanniques qui se pratiquaient de longue date déjà à l'Institut international des langues et cultures africaines. Et s'ils commencèrent de la sorte à s'inspirer des travaux de leurs homologues britanniques, notamment ceux qui portaient sur les systèmes politiques et sur les systèmes familiaux

1. Voir notamment, A. Bouquet, J. Kerharo, *Sorciers, féticheurs et guérisseurs de la Côte d'Ivoire-Haute-Volta*, Paris, Vigot frères, 1950.

et matrimoniaux africains<sup>1</sup>, les chercheurs français se mirent également à s'intéresser aux évolutions plus récentes des sociétés autochtones. Furent ainsi particulièrement étudiées, parce que les autorités politiques et les agences de crédit le demandaient, ces économies marchandes africaines qui s'étaient largement développées depuis le début du siècle et avaient engendré d'importants phénomènes de changement social. Comme, par exemple, l'arboriculture ivoirienne de café et de cacao, devenue la principale exportatrice de produits tropicaux de toute l'A-OF, d'où se dégageait la figure du « planteur noir<sup>2</sup> », propriétaire de son exploitation et soucieux de maximiser ses revenus, ainsi qu'un ensemble complexe de rapports sociaux qui s'étaient noués entre des populations autochtones et de nombreux migrants venus de régions moins prospères ou de colonies voisines pour servir de main-d'œuvre aux premières et tenter auprès d'elles d'accéder à la terre afin de faire à leur tour des plantations<sup>3</sup>. Dans une veine similaire, on commença plus généralement à s'intéresser aux mouvements migratoires et au phénomène d'urbanisation qui mettaient en relation régions « riches » et régions « pauvres », villes et campagnes, à l'image de ce jeune Nigérien venant tenter l'aventure à Abidjan et mis en scène par Jean Rouch dans son film *Moi un Noir* (1957<sup>4</sup>).

Mais ce qui constitua certainement, dans ces années 1950, le tournant de la recherche africaniste française, marquant une nette rupture avec l'ethnologie coloniale, ce furent les publications très rapprochées de

1. E. Evans-Pritchard et Meyer Fortes (Eds), *African Political Systems*, Oxford University Press, 1940, et Radcliffe-Brown ; Daryll Forde (Eds), *African Systems of Kinship and Marriage*, Oxford University Press, 1950.

2. A. Kobben, « Le planteur noir », *Études éburnéennes*, Abidjan, IFAN, V, 1956.

3. H. Raulin, *Mission d'études des groupements immigrés en Côte d'Ivoire*, F. 3, Paris, ORSTOM, 1957.

4. Voir aussi de J. Rouch, *Migrations en Gold Coast*, Musée de l'Homme, 1956.

trois ouvrages majeurs de Georges Balandier : *Sociologie des Brazzavilles noires* (1955<sup>1</sup>), *Sociologie actuelle de l'Afrique noire* (1955<sup>2</sup>) et *Afrique ambiguë* (1957<sup>3</sup>). Avec eux, en effet, en particulier grâce à cette référence explicite à la sociologie, il ne fut plus question d'appréhender les sociétés indigènes ou autochtones indépendamment des conditions concrètes qui les mirent durablement en situation de sociétés colonisées ou dominées. En ce sens, la tradition indigénophile, qui avait longtemps prévalu à travers les œuvres de Delafosse sur l'âme nègre ou de Labouret sur les paysans africains, mais aussi à travers celles de Marcel Griaule sur la mythologie et l'art dogon, était passible de critique et d'une indispensable distanciation. En faisant l'impasse sur le phénomène colonial, ou en prétendant illusoirement en diminuer les effets par la proposition d'une « politique du juste milieu » censée préserver les sociétés africaines de trop rapides changements, elle s'était en quelque sorte placée hors d'une histoire qui mettait cette politique précisément en question. À l'instar de Marcel Griaule qui, devenu conseiller aux affaires africaines du MRP, échangea en 1950 quelques célèbres diatribes avec un député RDA (ce qui n'était pas sans rappeler les rapports difficiles entre Delafosse et Diagne), lui déclarant toute son hostilité à l'égard des projets de développement des territoires parce qu'ils allaient à coup sûr déraciner et désaxer quantité de bons paysans africains<sup>4</sup>.

Nul doute que Georges Balandier, comme ce député africain, ne vît pas exactement les choses de la même façon que Marcel Griaule, puisque loin des Dogon ou loin de paysans africains largement idéalisés, il entreprenait à peu près au même moment, au Congo,

1. G. Balandier, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, Armand Colin, 1955.

2. G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1955.

3. G. Balandier, *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, 1957.

4. Y. Benot, « Les députés africains au Palais-Bourbon... », *op. cit.*, p. 142-145.

ses recherches sur le monde des *Brazzavilles noires* ; sur ces quartiers indigènes de la capitale dotés d'une histoire coloniale particulièrement violente mais aussi de la mémoire de nombreuses luttes qui s'étaient notamment exprimées au travers de mouvements religieux et qui démontraient que la domination européenne n'avait pas été qu'ordre et soumission mais aussi appropriations et résistances. De sorte qu'à l'encontre d'un indigénisme bienveillant qui s'était finalement assez bien arrangé de la situation coloniale, ou de visions rousseauistes qui continuaient à habiter l'ethnologie africaniste française, Balandier opposa une attention soutenue à ce qu'il appela les « reprises d'initiative » des peuples africains, celles-ci faisant maintenant d'eux non pas les sujets d'une histoire totalement dominée par la puissance conquérante, mais les possibles acteurs de leur propre avenir. Qu'il substitua ainsi une « sociologie actuelle de l'Afrique noire » aux anachronismes de l'ethnologie coloniale signifiait explicitement que l'étude des sociétés africaines devait prendre acte des transformations qu'avait générées la colonisation et de tout ce qui faisait que celle-ci pouvait être débordée par celles-là et être du même coup confrontée à des mouvements d'émancipation.

Dans cette mesure, les travaux de Balandier constituèrent un important moment intellectuel puisqu'ils étaient d'une certaine manière en phase avec le contexte de l'Union française. Car, si la notion générique de « situation coloniale » en fut le fil conducteur pour analyser les ressorts de la domination européenne comme les capacités des colonisés à ne pas entièrement s'y soumettre, Balandier ne la construisit que parce que la situation des années 1950 ne pouvait plus être qualifiée, à strictement parler, de coloniale, qu'elle appartenait désormais à une époque où il était enfin temps de commencer à objectiver près d'un siècle d'*imperium* français en Afrique. Toutefois, comme l'indique le titre *Afrique ambiguë*, l'Afrique noire ne laissait pas d'apparaître à ses yeux sous les traits d'un monde équivoque, déclinant davantage des formules diverses de syncrétisme entre

modernité et tradition, ou des tensions équivoques entre désirs d'émancipation et attraction pour la « puissance blanche », qu'une ferme volonté d'accéder pleinement à l'indépendance. Dans ces conditions, ne devrait-on pas dire, à sa suite, que ce que Balandier imputait à l'Afrique concernait également l'histoire plus particulière de l'*imperium* français avec ses balancements répétés entre assimilation et association, entre donation de citoyenneté et dispositif durable d'assujettissement ? Et ce n'était certainement pas l'Union française, ni même la loi-cadre, mise en application en 1957, l'année justement de la parution d'*Afrique ambiguë*, donnant l'autonomie politique aux territoires africains, qui était susceptible de mettre un terme à des décennies d'ambivalences et de singularités françaises puisque, tout en s'acheminant vers les indépendances, les relations franco-africaines devinrent plus nécessaires que jamais.

Grâce à toute cette activité scientifique délibérément voulue par l'État français, l'Afrique devint attractive pour d'autres motifs qu'économiques ou politiques. Des chercheurs, des ingénieurs y firent tout ou partie de leur carrière (celle-ci s'y poursuivant, souvent sans rupture, après les indépendances) et y acquirent expériences et compétences. De surcroît, l'Afrique devint bonne à penser en s'insérant plus largement dans le débat intellectuel. Certes, ici encore, la chose n'était pas véritablement inédite. Car, sans remonter à la période des Lumières et à la Société des amis des Noirs, ni même aux courants de pensée et aux sociétés savantes qui, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, poussèrent au renouveau de l'expansionnisme français, il y avait eu plus récemment la publication des travaux issus de la Mission Dakar-Djibouti et d'autres missions qui lui succédèrent au Soudan, notamment ceux de Marcel Griaule comme *Masques dogons* (1938 <sup>1</sup>) et *Dieu d'eau* (1948 <sup>2</sup>). Or ces

1. Marcel Griaule, *Masques dogons*, Paris, Institut d'ethnologie, 1938.

2. Marcel Griaule, *Dieu d'eau*, Paris, Chêne, 1948.



ouvrages, quoiqu'on puisse en penser par ailleurs, avaient eu l'expresse volonté d'élever les systèmes symboliques africains à la hauteur des représentations du monde de l'Inde, de la Chine ancienne ou de l'Antiquité classique <sup>1</sup>, faisant ainsi de l'ethnologie africaniste, dans les années 1930, le compagnon de route d'avant-gardes littéraires et esthétiques qui, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, cherchaient à subvertir les catégories mentales dans lesquelles semblait évoluer une Europe chrétienne et bourgeoise <sup>2</sup>. On songe évidemment aux écoles picturales, comme le cubisme, qui, bien avant les années 1930, s'étaient déjà pas mal inspirées de l'art nègre <sup>3</sup>, mais aussi et surtout au surréalisme, notamment à l'un de ses courants représentés par la revue *Minotaure* de Georges Bataille et d'André Masson qui publia, précisément, des compte-rendus de la Mission Dakar-Djibouti <sup>4</sup>.

Cependant, s'il continua longtemps à prospérer et à susciter de nombreuses vocations d'africanistes français, l'effet d'attraction produit par l'ethnologie des mythes et de l'art dogon fut précisément relayé, au tournant des années 1950, par d'autres intérêts pour l'Afrique et le monde noir. Dans un contexte, en effet, où, à cause notamment de la guerre d'Indochine, l'anti-colonialisme et le tiers-mondisme se développaient rapidement au sein de la gauche, particulièrement au PCF, et parmi de nombreux intellectuels <sup>5</sup>, les territoires africains ne pouvaient pas seulement apparaître sous les traits fascinants d'antiques civilisations, fussent-elles porteuses d'une mise en cause de tout ce par quoi le monde blanc n'avait cessé de se croire supérieur. Car,

1. Voir notamment de M. Griaule « Philosophie et religion des Noirs », in *Le Monde noir, Présence africaine*, n° 8-9, 1950, p. 307-322.

2. Voir l'introduction de J. Jamin à M. Leiris, *Miroir de l'Afrique*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1996.

3. W. Rubin (dir.), *Le Primitivisme dans l'art du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1987.

4. *Minotaure*, n° 2, 1933.

5. J.-P. Biondi, *Les Anticolonialistes*, op. cit., p. 277-292.

même si ces territoires semblaient paisibles au regard de ce qui se passait en Indochine, même si le député et poète Léopold Sédar Senghor concevait qu'avec eux l'Union française serait le lieu d'un bienfaisant métissage ou d'une très humaniste « symbiose de cultures <sup>1</sup> » (ce qui aurait certainement ravi un partisan de l'expansionnisme comme Ismaël Urbain), ils n'en étaient pas moins désormais pris, comme l'Afrique en général, dans la dénonciation du colonialisme et dans les débats sur la décolonisation. De ce point de vue, la négritude déclinée par Aimé Césaire, dans son *Cahier d'un retour au pays natal* (1939, 1947 <sup>2</sup>) et surtout dans son *Discours sur le colonialisme* (1950 <sup>3</sup>), sonna bien plus fort que les appels de Senghor en faveur d'une Union française métissée ; de même que le livre-manifeste paru peu après, *Peau noire, masques blancs* <sup>4</sup>, d'un autre Martiniquais, Frantz Fanon. Avec eux, c'était toute l'histoire de l'impérialisme occidental, depuis la traite négrière et la mise en esclavage dans les plantations jusqu'aux colonisations du XIX<sup>e</sup> siècle, qui devait être ramenée à l'unique figure du Noir asservi et infériorisé. Mais, tout en rompant assurément avec la tradition de ces intellectuels antillais et guyanais qui avaient à leur façon accompagné, au siècle dernier, les conquêtes coloniales, Césaire et Fanon n'en continuaient pas moins à tourner leur regard vers l'Afrique ; car, pour eux, le destin de l'homme noir des deux côtés de l'Atlantique y était fondamentalement du même ordre, la colonisation comme l'esclavage n'ayant jamais cessé d'y produire, par le racisme le plus ordinaire, quantité d'êtres aliénés.

Ainsi, entre l'image d'une Afrique préservée et fascinante, telle qu'elle se dégagait de l'ethnologie d'un

1. L. S. Senghor, « Subir ou choisir », in *Le Monde noir, Présence africaine*, n° 7-8, 1950, p. 437-443.

2. Une première édition du texte parut en 1939 dans la revue *Volontés* et une seconde en 1947, préfacée par A. Breton chez Bordas.

3. A. Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Réclame, 1950.

4. F. Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952.

Griaule, celle de Senghor réputée apporter ses émotions, ses rythmes ou ses « vertus terriennes » à l'Union française et à l'humanité <sup>1</sup>, et celle de Césaire et Fanon qui affirmait plus radicalement sa négritude pour en finir avec le système d'exploitation et d'aliénation colonial, le débat était largement ouvert. Car, quels que fussent leurs désaccords, mais aussi leurs secrètes correspondances (Senghor lisait attentivement Griaule comme il avait lu *L'Âme nègre* ou *Les Civilisations négro-africaines* de Delafosse), ces différentes images de l'Afrique faisaient que le monde noir intéressait et intriguait de plus en plus ; et l'on en débattit d'autant mieux que politique, littérature, ethnologie, voire psychanalyse (notamment dans le cas de Fanon) s'en mêlaient, mobilisant les figures les plus connues du monde intellectuel parisien. Comme André Breton et Jean-Paul Sartre qui préfacèrent, respectivement, avec un éclat militant le *Cahier d'un retour au pays natal* et l'*Anthologie de la poésie nègre et malgache*, ou comme Emmanuel Mounier qui publia, en 1948, *L'Éveil de l'Afrique noire* <sup>2</sup> et fit de sa revue *Esprit* un des hauts lieux d'expression de la critique du colonialisme. Une *Présence africaine*, pour reprendre littéralement l'intitulé d'une nouvelle revue, dirigée par le Sénégalais Alioune Diop (dont le premier numéro parut en 1947), fut, par conséquent, de plus en plus requise dans les débats politico-intellectuels de l'époque, mais une présence qui s'affirma de plus en plus également comme un vecteur de nouvelles liaisons franco-africaines. À l'instar, précisément, de Georges Balandier qui prit une part active à la fondation de cette revue et qui trouva là un milieu tonifiant assez conforme à ce qu'il percevait déjà de l'Afrique noire. Non plus une Afrique rivée à ses mythes ancestraux et à ses terroirs, mais bien plutôt une Afrique en train de se faire, dans les villes, dans les mouvements syndicaux et politiques ou dans des Églises noires réinventant le christianisme pour l'adapter aux évolutions et aux aspirations locales.

1. L. S. Senghor, *Chants d'Ombre*, Paris, Seuil, 1945.

2. E. Mounier, *L'Éveil de l'Afrique noire*, Paris, Seuil, 1948.

L'anticolonialisme ou la critique d'un certain système colonial se conjugua finalement assez bien, durant ces années de l'Union française, avec ce qu'on pourrait appeler un besoin tout à la fois scientifique, intellectuel et affectif d'Afrique. Des écrivains antillais et africains l'exprimèrent et en furent à leur façon les médiateurs, notamment autour de la négritude, mais des chercheurs, des représentants des sciences sociales, des philosophes métropolitains, en furent aussi les porte-parole. Tout se passa donc comme si l'Afrique, ou ce qu'on nommait maintenant son « éveil », devait désormais participer d'une réflexion plus générale sur le présent et l'avenir du monde, comme si elle devait être désormais intégrée au mouvement et au sens de l'histoire et à tout ce qui pouvait laisser espérer que l'humanité, noire ou blanche, n'en avait pas fini avec son travail d'émancipation. Et s'il était loisible de retrouver là quelques vieux accents de l'universalisme français, tels ceux d'André Breton qualifiant Aimé Césaire de « Noir qui n'est pas seulement un Noir, mais tout l'homme <sup>1</sup> », la sociologie de Balandier donnait de ce mouvement de l'histoire en Afrique un sens plus touffu ou plus ambivalent : tout à la fois du côté de dynamismes qui y marquaient l'irruption massive de la modernité, et du côté de fortes continuités qui y soulignaient la réalité toujours très prégnante des traditions. Mais, parce que ce mouvement ne lui apparaissait justement pas comme une évolution schizo-phrène, laissant au contraire découvrir des tensions et des recouvrements entre les uns et les autres, l'Afrique n'en eut avec lui que plus d'attrait intellectuel. Elle y composait comme une sorte de monde baroque où, en plus de trésors culturels qui demandaient à être davantage étudiés, des innovations de tous ordres se donnaient à voir et à interpréter.

Avec les indépendances, compte tenu de la politique menée par le régime gaulliste, notamment au travers de ses institutions de recherche, cet attrait intellec-

1. A. Breton, Préface au *Cahier d'un retour au pays natal*, *op. cit.*

tuel pour l'Afrique prit encore plus d'ampleur. Mais, comme il sera précisé plus au long, l'africanisme français, en dépit ou à cause de ses critiques à l'endroit du néocolonialisme ou de l'impérialisme, participa à sa manière au renforcement des liens franco-africains, donnant, pendant un temps, de cet apparent monde baroque une interprétation globale qui fit de lui un monde intellectuellement *assimilable*.



## QUAND LES INDÉPENDANCES RENFORCENT LES LIENS FRANCO-AFRICAINS

On sait ce qu'il advint de l'Union française : un acheminement somme toute assez tranquille des territoires africains vers l'indépendance. Tandis qu'il était de plus en plus engagé militairement en Algérie, le gouvernement à majorité de gauche, dit « Front républicain », qui sortit des urnes en 1956, décida d'accélérer les réformes dans les fédérations d'Afrique. Par la conception et le vote de la loi-cadre, appelée « loi Defferre », du nom du nouveau ministre de la France d'Outre-Mer, et par sa mise en œuvre en 1957, tout, ou presque tout, de ce que réclamaient les députés africains depuis 1946 leur fut accordé. On institua, en effet, définitivement le suffrage universel et le collège unique dans tous les territoires africains, donnant ainsi une réelle consistance à la loi Lamine Gueye votée dix ans plus tôt, et surtout on octroya aux assemblées locales un véritable pouvoir législatif ainsi que l'organisation par elles d'un conseil de gouvernement (dont les gouverneurs devaient devenir présidents de droit)<sup>1</sup>, prenant en quelque sorte formellement acte de cette situation de double pouvoir qui constituait depuis plusieurs années la réalité politique des territoires.

1. J.-R de Benoist, *La Balkanisation de l'Afrique-Occidentale française*, Les Nouvelles éditions africaines, 1979, p. 135-170 ; C. Atlan, « Demain la balkanisation ? Les députés africains et le vote de la loi-cadre (1956) », in C. Becker, S. Mbaye, I. Thioub (dir.), *A-OF : réalités et héritages...*, op. cit., p. 358-375, t. 1.

Les choses avaient manifestement été très vite. Car, même si les territoires africains paraissaient dans l'ensemble assez calmes au regard de ce qui se déroulait ailleurs, les idées de décolonisation et d'indépendance n'en avaient pas moins fait leur bonhomme de chemin. Outre certaines fractions du RDA qui n'avaient jamais accepté le changement d'apparementement d'Houphouët-Boigny et qui avaient donné naissance à de nouveaux partis (notamment le PAI, Parti africain de l'indépendance), proches des communistes et partisans d'une rupture avec la France, une bonne partie de la jeunesse africaine (notamment celle qui, grâce à l'action des députés africains, suivait maintenant, en assez grand nombre, ses études en France et était rassemblée autour de la FNÉAF, Fédération des étudiants d'Afrique noire en France) aspirait à l'indépendance et à un panafricanisme susceptible de subvertir les découpages hérités des colonisations européennes<sup>1</sup>. Sous ce rapport, l'indépendance de la Gold Coast britannique (1957), jouxtant plusieurs territoires français et disposant de surcroît d'un leader charismatique, Kwame Nkrumah, concepteur d'une idéologie tout à la fois panafricaine et socialisante (« le consciencisme »), représenta pour cette jeunesse un véritable attrait et obligea peu ou prou la famille franco-africaine à précipiter les réformes. De plus, à la crainte que l'immobilisme n'encourageât dans les territoires africains l'éclosion de mouvements fermement nationalistes (comme l'était par exemple, à la façon indochinoise ou algérienne, l'UPC au Cameroun) venait s'ajouter, en métropole même, un nouveau courant anti-colonialiste. Non pas celui pour lequel le PCF et certains rangs de la gauche militaient de plus en plus ardemment, mais bien plutôt un courant qui resurgissait de la vieille opposition libérale à l'expansionnisme de la III<sup>e</sup> République. Quelque peu éteint depuis l'avènement de l'Empire, il réapparut, en effet, porté par la presse de

1. N. Bancel, « La voie étroite : la sélection des dirigeants africains lors de la transition vers la décolonisation », in *Mouvements*, 21/22, 2002, p. 28-40.



droite (*Le Figaro*, *Paris-Match*, *France-Soir*), en recourant à des arguments tout à la fois anciens et inédits. Il reprit le vieux thème des colonies qui coûtaient beaucoup trop cher pour ce qu'elles rapportaient, et cela visa tout particulièrement, à travers les fameux articles de Raymond Cartier dans les numéros de *Paris-Match* d'août-septembre 1956, les territoires africains et les dépenses somptuaires qu'y faisaient les pouvoirs publics aux dépens des besoins des Français de métropole. Un autre courant notamment avec Raymond Aron<sup>1</sup>, affirmait l'idée plus nouvelle que la décolonisation allait en quelque sorte dans le sens de l'histoire, non seulement parce qu'elle était déjà à l'œuvre un peu partout depuis la fin de la guerre, mais aussi parce qu'elle permettrait à la France d'en finir avec ses marchés captifs et d'engager de la sorte une modernisation de son économie<sup>2</sup>.

Les motifs n'avaient donc pas manqué au nouveau gouvernement pour consacrer, par une loi-cadre progressiste, susceptible d'y diminuer les dépenses publiques, l'autonomie interne des territoires africains. Mais ce qui pouvait apparaître comme un véritable tournant de la politique française en Afrique en reconduisait les tendances structurelles en entretenant une nouvelle fois l'ambivalence sur le statut des populations africaines. D'un côté, cette loi semblait vouloir leur appliquer effectivement cette citoyenneté française que la Constitution de 1946 ne leur avait que théoriquement octroyée ; de l'autre, elle paraissait leur donner une citoyenneté nationale virtuelle, celle-là même qui devait naturellement découler de l'autonomie de chaque territoire. Autrement dit, au moment où, par cette loi, les autochtones du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Congo, etc., étaient censés pouvoir se dire Sénégalais, Ivoiriens, Congolais, etc., ils étaient simultanément autorisés à se déclarer Français. Tout se passa, par conséquent, comme si ce qui ressemblait assurément à un processus de self-

1. R. Aron, *L'Opium des intellectuels*, Paris, Calmann-Lévy, 1955.

2. J.-P. Biondi, *Les Anticolonialistes*, op. cit., p. 323-325.

government n'était qu'un tremplin pour intégrer davantage les territoires dans le giron de la métropole. Ce qu'un fait majeur mit parfaitement bien en lumière, à savoir la nomination d'Houphouët-Boigny au rang de ministre (ministre délégué à la présidence du Conseil, soit à une fonction qui représentait une étape supplémentaire et hautement symbolique dans la promotion toute républicaine des députés africains), qui plus est, chargé de contribuer à l'élaboration de la loi-cadre avec Gaston Defferre <sup>1</sup>.

Cependant, si la maisonnée franco-africaine ne semblait jamais aussi bien fonctionner qu'en cet instant où les territoires africains étaient sur le point d'acquérir leur autonomie politique, la loi-cadre suscita de vives dissensions parmi les députés africains. Car, sous couvert d'autonomie, cette loi prétendait en fait imposer un système qui ne permettait précisément pas aux colonisés de concevoir une autre organisation territoriale que celle qui résultait des frontières tracées par le colonisateur. Plus précisément, elle n'entendait cette autonomie que conditionnée au démantèlement des gouvernements généraux de l'A-OF et de l'A-ÉF, c'est-à-dire en faisant en sorte que les territoires ne pussent s'organiser en fédérations ou en ensembles suffisamment forts pour contrebalancer le pouvoir de la métropole, et, surtout, en s'arrangeant pour que l'État français fût désormais le seul interlocuteur de chacun d'entre eux <sup>2</sup>.

Dans cette troublante affaire, de nombreux députés africains ne restèrent pas passifs, considérant au contraire que la loi-cadre, malgré ses indéniables progrès, représentait une totale mise en cause de la coresponsabilité politique qu'ils réclamaient. Ce furent eux, au premier chef Sédar Senghor, qui qualifièrent de « balkanisation » un dispositif institutionnel qui revenait finalement à entériner l'ancienne doctrine du fort et du

1. J.-R. de Benoist, *La Balkanisation de l'Afrique...*, *op. cit.*, p. 140.

2. C. Atlan, « Demain la balkanisation... », in C. Becker, S. Mbaye, I. Thioub (dir.), *A-OF : réalités et héritages...*, *op. cit.*

faible, en l'occurrence celle d'un puissant État français ayant face à lui une multiplicité de territoires qui disposeraient, certes d'une certaine autonomie, mais qui continueraient à en être dépendants. Toutefois, pour l'imposer, l'État français, comme on l'a dit, avait un allié de taille en la personne du ministre Houphouët-Boigny, par ailleurs chef de file du RDA. Et cet allié ne correspondait pas exactement à l'image d'un homme sous influence ne sachant plus défendre les intérêts africains. Car, au-delà du ministre français et de la figure de l'ancien rassembleur de la lutte contre l'ordre colonial, il incarnait bien plutôt les intérêts de la Côte d'Ivoire, ceux, en l'occurrence, du territoire de loin le plus prospère de toute l'A-OF, représentant près de la moitié de l'ensemble des exportations de la Fédération. À ce titre, il estimait n'avoir aucun avantage à ce que perdurât ou se réinventât un système fédéral dont pourraient tirer parti d'autres territoires bien moins riches, tels que le Sénégal de Senghor. Il lui paraissait au contraire bien plus opportun de balkaniser les Fédérations, car ainsi la Côte d'Ivoire pourrait exister pleinement et développer une politique qui la placerait en toute première ligne aussi bien des relations franco-africaines que des relations interafricaines.

Houphouët-Boigny eut finalement gain de cause, le RDA obtenant plus de la moitié des sièges aux assemblées territoriales qui se mirent en place en mars 1957 contre un quart à peine pour la tendance représentée par Sédar Senghor<sup>1</sup>. Mais ce que d'aucuns considérèrent, non seulement comme la victoire de la balkanisation, mais aussi et surtout comme le tournant décisif qui devait conduire inéluctablement à l'indépendance des territoires africains, s'inscrivit dans un contexte où l'État français allait à nouveau redéfinir sa Constitution et rejouer une bonne partie de la scène sur laquelle il s'était refondé au lendemain de la Libération.

1. R. Delavignette, *L'Afrique noire française et son destin*, *op. cit.*, p. 135.

Épuisée par plus de vingt gouvernements successifs et, surtout, empêtrée dans une guerre d'Algérie qui rejaillissait dangereusement sur la société française et lui faisait craindre de ne plus pouvoir contrôler son armée, la IV<sup>e</sup> République se rendit corps et biens au général de Gaulle le 1<sup>er</sup> juin 1958. Celui qui l'avait ostensiblement boudée, parce qu'à ses yeux elle n'avait pas su, en 1946, accomplir les réformes institutionnelles indispensables à une véritable rénovation de l'État français, se chargea d'y mettre fin et, comme s'il enjambait l'histoire, ne revint aux affaires que pour doter la nation d'une Constitution qui fût enfin à la hauteur de ses vues. Mais, comme quatorze ans plus tôt, lors de la conférence de Brazzaville, de Gaulle ne conçut cette rénovation de l'État, c'est-à-dire l'instauration d'une V<sup>e</sup> République, qu'en y impliquant les territoires d'Afrique. Certes, depuis 1944, la situation de ceux-ci, tant sur le plan économique que politique, avait notablement changé ; elle était, manifestement, bien davantage imputable aux gouvernements de la précédente république et à l'action des députés et des partis africains qu'aux grands principes énoncés durant la conférence, même s'ils ne lui furent pas étrangers. L'Union française et, surtout, la loi-cadre étaient passées par là qui, loin des guerres au Maghreb, avaient placé des élus africains en position de débattre de l'avenir des territoires et de leur rapport avec l'expuissance colonisatrice. Mais, si l'on peut gager qu'il prit acte de cette nouvelle situation, de Gaulle n'en retourna pas moins sur les traces de cette France libre qui avait, à sa manière, reconquis l'empire français d'Afrique noire. À peine, en effet, reçut-il les pleins pouvoirs de l'Assemblée nationale (bénéficiant à cette occasion du soutien d'Houphouët-Boigny qui devint son « ministre conseiller aux Affaires étrangères »), qu'il alla à Madagascar, au Tchad, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Sénégal, en vue de la préparation du référendum de septembre 1958, devant approuver l'instauration de la V<sup>e</sup> République. Il y avait là des électeurs à convaincre et des foules enthousiastes à satisfaire, comme à Brazzaville, mais il y fallait surtout

faire accepter, avec la nouvelle Constitution, la proposition d'une « Communauté franco-africaine », qui, en même temps que la IV<sup>e</sup> République défunte, viendrait se substituer à l'Union française. De prime abord, n'était sa formulation, cette proposition ne faisait qu'entériner la situation créée par la loi-cadre, celle d'une République française se fédérant peu ou prou avec une quinzaine d'États autonomes associés d'Afrique noire et de Madagascar (ce qui pouvait, espérait encore de Gaulle, concerner également les territoires d'Afrique du Nord). Cependant, à y regarder de plus près, la formulation, précisément, était autrement plus lourde de sens que ce que laissait apparaître son seul renvoi aux réformes laissées par la IV<sup>e</sup> République. Outre qu'elle confortait la balkanisation des territoires (ce que le référendum devait exemplairement traduire en s'organisant séparément dans le cadre de chacun d'eux), la Communauté franco-africaine jouait cet air connu, inventé par Albert Sarraut quoique inspiré, plus lointainement, des saint-simoniens, d'une grande famille dans laquelle le maître devait assistance et protection à sa progéniture. C'est ce qui était déjà ressorti à la conférence de Brazzaville où de Gaulle, quel que fût son souci déclaré de réformer le vieux système colonial, avait parlé d'un « lien définitif » entre la France et ses terres d'Afrique. C'est ce qui resurgit, presque intact, en 1958 où l'approbation de la Communauté par les presque citoyens africains devait signifier de leur part un total engagement dans le giron de la France et son refus d'une rupture définitive avec elle. Le ton ferme, voire autoritaire, du maître de maison était à nouveau donné ; un ton qui, à l'occasion, pouvait s'adoucir en évoquant plus formellement l'idée d'une République fédérale, mais qui laissait entendre que l'État français devait jouer, face à de jeunes et encore immatures États africains, un rôle nécessairement prééminent. Les députés africains, habitués à un mode de relation plus équilibré avec les politiciens de la IV<sup>e</sup> République, notamment de la SFIO ou de l'UDSR, en ressentirent un profond malaise et certains regimbèrent, à l'instar de Sédar Senghor qui comprit aussitôt que

la Communauté selon de Gaulle allait complètement à l'encontre de son projet de recomposer les territoires africains pour en faire de vrais partenaires de la France au sein d'une République confédérale. Mais, comme il refusait encore plus catégoriquement toute idée de rompre avec celle-ci et qu'il avait obtenu *in extremis*, au titre de la Constitution, la possibilité pour les territoires africains de se fédérer, le député sénégalais, devenu chef de file d'un nouveau mouvement, rival du RDA, le Parti du regroupement africain, fit, malgré tout, appeler à voter positivement au référendum du 28 septembre 1958. Et, bien qu'il fût de plus en plus divisé, notamment par les stratégies toutes ivoiriennes d'Houphouët-Boigny, le RDA soutint également la Communauté franco-africaine : ce qui finalement aboutit au résultat assez flatteur pour de Gaulle de près de 90 % de votes positifs. Cependant, comme on le sait, un homme et un territoire gâchèrent quelque peu ce bel unanimité. Sékou Touré, autre figure éminente du RDA dont le pouvoir était solidement implanté en Guinée, avait ouvertement déclaré au général, lors de son passage à Conakry, qu'il ferait voter, chez lui, un *non* ferme à sa proposition de Communauté. Non qu'il voulût par là rompre avec la France (il avait rejoint, comme Houphouët-Boigny, l'UDSR de Pleven et Mitterrand), bien plutôt entendait-il refuser une formule qui ressemblait à un diktat et, plus fondamentalement, un dispositif institutionnel qui, sous couvert de fédéralisme, avait des airs de ferme reprise en main des prétendants à l'émancipation.

Le vote négatif guinéen fit singulièrement désordre dans la grande famille franco-africaine qui voyait, pour la première fois, l'un des siens tenir tête au maître au risque d'être sévèrement châtié. Et, tandis qu'au-delà de la Guinée, les Africains partisans de l'indépendance, notamment nombre d'étudiants séjournant à Paris ou à Dakar, purent, par ce geste, trouver en Sékou Touré un autre Nkrumah, de Gaulle, en effet, se chargeait de punir l'affront. Coupant court à tout arrangement, il opposa au refus guinéen une forme de répudiation, en l'occurrence

une exclusion définitive de la maison paternelle et une indépendance qui devra désormais se passer de son aide et de sa protection. Sévère leçon qui s'adressait aussi bien aux autres membres de la famille, au cas où il leur prendrait de contester ou de troubler l'ordre voulu par le maître, mais qui démontrait du même coup que la Communauté franco-africaine n'était pas une République fédérale ou confédérale, ni un Commonwealth à la française dans lequel la France et les États associés d'Afrique auraient pu œuvrer ensemble à un projet commun <sup>1</sup>.

Par-dessus la loi-cadre, qui avait effectivement créé les conditions de la balkanisation des territoires, cette leçon indiquait que de Gaulle et la V<sup>e</sup> République revenaient plus sûrement à l'esprit de Brazzaville, plus précisément à une conception suivant laquelle il importait surtout que la France conservât sur eux une position prééminente. On eut, du reste, la confirmation de cet état de choses, lorsque certains leaders africains, en particulier Senghor, devenus pour certains d'entre eux chefs de gouvernement dans leurs territoires respectifs, tentèrent, comme la Constitution le leur autorisait, de former une fédération du Mali (regroupant le Sénégal, le Soudan, la Haute-Volta et le Dahomey) afin de contrebalancer le poids de la métropole. Outre leurs propres divisions, notamment celles que ne cessait d'ourdir Houphouët-Boigny, devenu fervent gaulliste pour mieux assurer la position de la Côte d'Ivoire au sein de la Communauté, ils constatèrent en effet bien vite que tout dans les institutions que s'était données celle-ci fonctionnait à l'avantage des représentants et des hauts fonctionnaires métropolitains. Ce qui ne manqua pas d'accroître les divisions et de renforcer un mode de relation où doléances et allégeances africaines étaient bien plus requises qu'une participation équilibrée des uns et des autres aux activités des institutions communautaires. C'est pourquoi, constatant décidément que l'esprit fédéral n'était guère de mise au sein de la Communauté, la fédération du Mali

1. R. Delavignette, *ibid.*, p. 19-21.

(qui ne comptait plus alors que le Sénégal et le Soudan) décida de se dissoudre et de demander l'indépendance de ces deux composantes.

Nous étions en 1959, et il est probable que le général de Gaulle fût certainement courroucé de voir qu'un an après l'approbation du référendum sa communauté franco-africaine partait manifestement en lambeaux. Mais il ne chercha pas à résister ou à tergiverser. En quelques mois le Sénégal, le Soudan (rebaptisé Mali) et Madagascar obtinrent d'une manière assez conciliante leur indépendance ; et peu après, en août 1960, suivant Houphouët-Boigny qui, en président du RDA toujours prompt à prendre le vent de l'Histoire, leur en avait donné la consigne, les autres territoires purent, dans les mêmes conditions, proclamer la leur.

On pourrait s'étonner que les choses se soient déroulées aussi vite et aussi bien, surtout si on les compare à ce qui continuait simultanément à se tramer en Algérie. En un rien de temps, la France venait officiellement de perdre quinze colonies africaines et malgache, même si depuis 1946, spécialement depuis la loi-cadre, celles-ci avaient cessé de l'être sur le plan juridique. Tout s'était passé, dans l'ensemble, assez tranquillement, à l'amiable, comme on le souligna à l'époque, certains territoires demandant l'indépendance et l'obtenant sans coup férir, tandis que d'autres y accédaient sans que leurs représentants ne l'aient réclamée, à l'instar de Léon M'Ba au Gabon qui aurait nettement préféré que son pays devînt un département français. À propos de ces événements assez singuliers, l'expression d'« indépendances octroyées » fut fréquemment employée ; à fort juste titre puisque très peu de leaders africains la souhaitaient vraiment, certains, comme Senghor, ne la revendiquant que parce que la Communauté s'était avérée un simple semblant de République fédérale et les avait finalement poussés à aller jusqu'au bout du processus de balkanisation contenu dans la loi-cadre. Mieux valait en quelque sorte accéder à l'indépendance, et satisfaire ainsi une partie de l'opinion africaine qui y était davantage acquise, plutôt que de demeurer dans un



système où la sujétion l'emportait manifestement sur un mode de relations plus équilibrées entre partenaires. Mais, à bien l'entendre, cette expression disait surtout que c'était l'État français qui avait eu le dernier mot, que c'était lui qui accordait ce qu'on lui demandait, voire ce que l'on ne désirait pas vraiment, et qui, dans tous les cas, renforçait par ce geste sa posture de maîtrise. De ce point de vue, le terme de « décolonisation », dont il s'auréola plus fréquemment à cette époque, s'avérait tout aussi ambigu puisqu'il faisait porter tout le bénéfice symbolique des indépendances sur le seul État Français et, plus spécialement, sur son prestigieux Président. Car, en fait de « décolonisation », l'essentiel avait été réalisé au début de la IV<sup>e</sup> République et de l'Union française, au moment où les colonies comme les indigènes étaient sortis du système de l'indigénat, les unes devenant des territoires et les autres des autochtones à mi-chemin d'une citoyenneté locale et d'une citoyenneté française, et où les partis africains eurent à se battre contre l'alliance de l'administration et des lobbies coloniaux pour rendre effectives les libertés syndicales et politiques. Pour le reste, l'application de la loi-cadre puis l'avènement des indépendances furent certes, au sens strict, de nouvelles avancées vers la « décolonisation ». Mais, à l'image de ce que voulait instaurer la Communauté franco-africaine, elles furent aussi autant d'étapes vers le renforcement du monde franco-africain, c'est-à-dire d'un monde toujours très familial où l'indépendance des jeunes États ne devait précisément pas signifier rupture avec la maison du maître. La Communauté avait échoué, mais l'État français, en 1960, pouvait se flatter d'être « décolonisateur » tout en entretenant des liens de plus en plus privilégiés avec l'essentiel de ses ex-colonies africaines.

L'opération était ainsi largement bénéficiaire, mais c'était une opération qui venait de loin. Elle remontait certainement à la fin de la Première Guerre mondiale, à l'époque où l'empire s'était organiquement lié à l'État français et était devenu pour lui comme une sorte de remède nécessaire, où l'un et l'autre se trouvèrent

engagés dans un mouvement de corégénération et dans une stratégie économique d'autarchie. Mais elle provenait encore plus sûrement de la Seconde Guerre et de ce qui s'était joué au sortir de la Libération où l'État français, déjà sous la houlette du général de Gaulle, s'était fait le grand ordonnateur de la reconstruction et du développement national et, à ce titre, n'avait conçu ceux-ci qu'en y impliquant ses contrées d'Afrique. Qu'il ait décidé à ce moment-là de créer le franc CFA, d'investir comme jamais, économiquement et scientifiquement, dans ce qui allait devenir sa France d'outre-mer, donna toute la mesure de ce qu'il voulait être : un État qui prétendait à sa manière au statut de grande puissance et entendait cultiver son indépendance entre les États-Unis et l'Union soviétique.

### L'œuvre au noir de la V<sup>e</sup> République

Un an avant que la IV<sup>e</sup> République ne se rendît, exsangue, au général de Gaulle, François Mitterrand, qui avait été ministre de la France d'Outre-Mer sous le gouvernement de René Pleven (1950-1951) et avait su convaincre Houphouët-Boigny de « désapparenter » le RDA du PCF pour le rallier à son propre mouvement (l'UDSR), publiait un ouvrage, *Présence française et abandon*<sup>1</sup>, dans lequel il témoignait de son attachement à l'Union française peu de temps auparavant réformée par la loi-cadre<sup>2</sup>. Bien qu'il y livrât des réflexions peu amènes sur une réalité coloniale toujours très pesante au début des années 1950, assorties du constat que les territoires avaient bel et bien été reconquis par les réseaux gaullistes du Rassemblement du peuple français (RPF), déjà contrôlés par le très influent Jacques Foccart<sup>3</sup>, Mit-

1. François Mitterrand, *Présence française et abandon*, Paris, Plon, 1957.

2. C. Wauthier, *Quatre Présidents et l'Afrique. De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Seuil, 1995, p. 421-425.

3. F.-X. Verschave, *La Françafrique*, op. cit., p. 99.

terrاند plaidait la nécessité de maintenir un lien organique entre la France et l'Afrique. Ce qu'une phrase, en conclusion, exemplifiait sur le ton le plus solennel et péremptoire en affirmant que « sans l'Afrique, il n'y aura pas d'histoire de France au XXI<sup>e</sup> siècle ». Phrase en effet sans appel, quoique remarquablement construite qui pouvait s'entendre au passé, suggérant toute l'importance qu'eurent les colonies africaines dans la sauvegarde de la République, mais qui, plus sûrement, laissait entendre que l'avenir du pays était désormais suspendu à sa capacité de poursuivre son exceptionnelle histoire avec elles, quelles que fussent les évolutions politiques dont ces colonies avaient été le théâtre, ou qu'il était toujours souhaitable d'y instiller.

Oserions-nous dire que cette formule alambiquée de François Mitterrand fut tout à la fois juste quant au diagnostic proprement historique et singulièrement prémonitoire quant à la façon dont l'État français allait perpétuer et entretenir, passé le bref épisode des indépendances, la grande famille franco-africaine ?

Comme à l'époque de l'Union française où l'on répudia les mots du système colonial, ces indépendances furent propices à d'impérieux renouvellements des sigles et des appellations. Sans changer de lieu, le ministère de la France d'Outre-Mer (qui était devenu, entretemps, secrétariat d'État à la Communauté) devint ministère de la Coopération (1961), et ce qui était auparavant investissements de l'État dans ses territoires d'Afrique se transforma en « Aide publique pour le développement » (APD), toujours gérée, pour une part, par le Trésor, et, pour une autre, par le FAC (Fonds d'aide et de coopération), qui se substitua au FIDÉS, et par la CCCÉ (Caisse centrale de coopération économique) qui succéda à la CCFOM<sup>1</sup>. Et, dans un contexte international où la plupart des pays africains étaient désormais appelés « pays du tiers-monde » ou « pays en voie de développement », la France se montra particu-

1. La CCCÉ deviendra, encore plus tard, la Caisse française de développement.

lièrement généreuse en réservant, au début des années 1960, plus de 1 % de son PIB à l'aide publique, ce qui la plaçait largement en tête des pays industrialisés<sup>1</sup>. Mais c'était à l'évidence le prix qu'elle devait payer pour les multiples accords bilatéraux de défense et de coopération qu'elle avait passés avec ses ex-colonies dès leur indépendance, même si l'aide y était très inégalement distribuée, la Côte d'Ivoire, compte tenu du rôle éminent joué par Houphouët-Boigny dans le processus de balkanisation, en recueillant la plus grosse part.

Cependant, comme au lendemain de la Libération, ces changements de langage, parfaitement adaptés au vocabulaire des institutions internationales puissamment influencées par les États-Unis, parvenaient mal à masquer tout ce que cette généreuse « aide au développement » supposait, chez le donateur, de capacité de surveillance et de marques d'autorité. Outre les nombreux conseillers civils et militaires qu'il plaça d'entrée de jeu auprès des gouvernements africains, l'État français célébra en effet à sa manière les indépendances en participant au Cameroun, plus durement encore que dans les années 1950, à la sanglante répression de l'UPC. Il fit également en sorte, manifestement mécontent de sa politique insuffisamment pro-française, de se débarrasser du président togolais, Sylvanus Olympio, plaçant dans l'orbite du pouvoir son homme de main, un certain sergent Eyadema qui avait servi dans les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie<sup>2</sup>. S'agissant justement de deux pays qui n'avaient jamais été à proprement parler des colonies françaises, il y avait, par conséquent, là, matière à considérer que l'État français veillait plus que jamais sur sa grande famille africaine et en surveillait effectivement les moindres écarts. L'époque, du reste, lui facilitait grandement la besogne puisque, s'il s'était fait une très mauvaise presse internationale avec la guerre d'Algérie, notamment auprès des États-Unis,

1. F.-X. Verschave, A.-S. Boisgallais, *L'Aide publique au développement*, Paris, Syros, 1994, p. 32.

2. F.-X. Verschave, *La Françafrique*, op. cit., p.109-126.

ceux-ci, précisément, lui accordaient bien volontiers le tout premier rôle pour défendre, en Afrique, les intérêts du « monde libre » contre les menées de l'Union soviétique. Une besogne qu'il pouvait largement justifier dans la mesure où, en plus de la Guinée qui, depuis son exclusion de la famille en 1958, s'était tournée vers le monde communiste (URSS et Chine), le Mali, bien qu'il en fût en principe toujours membre, avait manifestement pris ses distances avec l'État français en créant en 1962 son propre franc malien, en rejoignant une « Union des États africains » créée par Nkrumah et Sékou Touré, et en recevant, lui aussi, une aide substantielle de l'Union soviétique et de la Chine. Et, ailleurs, comme au Congo-Brazzaville et au Dahomey, des mouvements populaires, hostiles aux gouvernements en place et parfois à la France, emprunts peu ou prou d'idéologie communiste, annonçaient bientôt l'instauration, au sein même de la grande famille franco-africaine, de régimes marxistes-léninistes. Sous ce rapport, l'État français ou l'État gaulle avait incontestablement fort à faire ; mais, de même qu'il cohabitait assez bien, en métropole, avec un puissant PCF et qu'il développait de subtiles relations avec l'Union soviétique et, plus généralement, avec le monde communiste, il s'arrangea également assez bien de régimes africains devenus ostensiblement marxistes, dès lors que ceux-ci demeuraient dans sa mouvance, ne serait-ce qu'en continuant à effectuer leurs échanges économiques sur la base du franc CFA.

Gendarme de l'Afrique, la France le fut à l'évidence longtemps et bien au-delà de ce qui avait été son empire subsaharien. Ce qu'on appela au ministère de la Coopération les pays du « champ » ou, plus ironiquement mais assez improprement, son « pré carré », s'élargit en effet, au fil des années, à des ex-colonies belges (Congo-Kinshasa, Rwanda, Burundi) puis portugaises (dont certaines rentrèrent dans la zone franc), quand elle ne se mêla pas d'affaires anglophones, à l'instar de son soutien opiniâtre à la sécession biafraise au Nigeria durant les années 1967-1969. En ce domaine, du reste, on commence à savoir bien plus de choses

qu'on n'en sut à l'époque. Depuis les deux volumes de l'ouvrage de Georges Chaffard parus en 1965 et en 1967, *Les Carnets secrets de la décolonisation*<sup>1</sup>, révélations, témoignages et analyses se sont multipliés ces dernières années et ont levé de larges coins du voile de la politique et des intrigues françaises en Afrique. On songe, par exemple, à *Affaires africaines*<sup>2</sup> (1983) et à *L'Homme de l'ombre* (1990<sup>3</sup>) de Pierre Péan, à *La Politique africaine de François Mitterrand* (1984<sup>4</sup>) de Jean-François Bayart, à *Quatre Présidents et l'Afrique* (1995) de Claude Wauthier, à *La Françafrique et Noir silence* (1998, 2000) de François-Xavier Verschave, et, surtout, aux deux tomes des mémoires de Jacques Foccart (*Foccart parle*, 1995, 1996<sup>5</sup>), c'est-à-dire de celui qui en fut le grand instigateur, depuis la fin des années 1940 jusqu'à sa récente disparition. Grâce à tous ces ouvrages et à quelques autres, on en sait effectivement beaucoup sur la manière dont l'État français s'est très vite mêlé des affaires intérieures africaines, en intervenant *manu militari* au Gabon en 1964 où il sauva *in extremis* le fidèle Léon M'Ba d'un putsch militaire, en faisant éliminer d'intraitables opposants aux régimes en place, ou, à l'inverse, en fomentant quelques coups d'État à l'encontre d'autorités politiques qui ne le satisfaisaient pas. À lire ces livres d'ailleurs, on se prend à considérer que toute fiction serait très en deçà des réalités tout à la fois dérisoires, tragiques et rocambolesques qu'ils décrivent, édifiant, tel un roman noir<sup>6</sup>, quarante ans d'histoires franco-africaines. Au cœur de l'État français, nous

1. Georges Chaffard, *Les Carnets secrets de la décolonisation*, *op. cit.*

2. P. Péan, *Affaires africaines*, Paris, Fayard, 1983.

3. P. Péan, *L'Homme de l'ombre*, Paris, Fayard, 1990.

4. J.-F. Bayart, *La Politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984.

5. J. Foccart, *Foccart parle*, Paris, Fayard, 1995-1996, t. 1 et t. 2.

6. « Dossiers noirs de la politique africaine de la France » est, du reste, le titre de la collection choisi par le réseau « Agir ici » et l'association « Survie ».

racontent-ils, divers réseaux d'influence, n'ont cessé de tramer de sombres manigances, de baigner dans des trafics douteux constituant un univers à mi-chemin entre la cour des Borgia et quelque association mafieuse. Qui plus est, depuis de Gaulle, tous les présidents de la V<sup>e</sup> République, s'y sont trouvés de quelque manière mêlés, y ajoutant leurs propres cachets et leur propre réseau d'influence, au risque parfois, comme Giscard d'Estaing, empêtré dans une bien peu glorieuse affaire de diamants en République centrafricaine, d'y perdre son emploi. Si l'on peut gager, de surcroît, qu'on est encore loin d'avoir fait le compte des révélations, par exemple en ce qui concerne la société pétrolière Elf et ses multiples implantations africaines, notamment gabonaise, il est, par conséquent, aisé d'imaginer que les historiens à venir auront effectivement matière à prendre très au sérieux chacun des mots de la phrase écrite par Mitterrand en 1957. C'est un peu ce qu'ont voulu, à leur manière, suggérer Stephen Smith et Antoine Glaser dans le deuxième tome de leur ouvrage, lui aussi très informé, *Ces messieurs Afrique*<sup>1</sup>, qui se sont fort justement demandé pourquoi, compte tenu de l'importance manifeste de l'Afrique dans l'histoire de la V<sup>e</sup> République, tout semble avoir été fait, au contraire, pour qu'elle y relève seulement d'un petit théâtre d'intendances et d'alcôves d'où n'ont jamais pu émerger autre chose que des affaires, parfois drolatiques, le plus souvent ténébreuses et peu ragoûtantes. En d'autres termes, n'est-ce pas plutôt au motif qu'elles représentèrent continûment des enjeux trop importants, trop fondamentaux pour l'État français, comme une sorte de domaine régalien, que les relations franco-africaines prirent cette tournure d'un monde interlope, accessible uniquement aux seuls initiés, ou à ceux pour qui la raison d'État ne laissa de faire bon ménage avec leurs intérêts privés ? Dit encore autrement, l'interrogation des deux auteurs, si elle invite certainement à la critique et à la dénonciation, oblige

1. S. Smith, A. Glaser, *Ces messieurs Afrique. Des réseaux aux lobbies*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, t. 1.

également à dépasser la matière même de leur propos, à savoir les très douteuses affaires franco-africaines, pour comprendre quel rôle essentiel l'Afrique a joué dans la reconstitution de l'État français par la V<sup>e</sup> République.

Il n'y a là aucune intention de séparer le bon grain de l'ivraie, de distinguer une sorte de part maudite d'une autre, plus noble ou plus respectable. Il s'agit, bien plutôt de risquer l'idée que, s'il y eut part maudite, c'est en raison même d'un besoin inassouvi et démultiplié d'Afrique, et d'un besoin qui n'osa précisément pas se formuler d'une manière officielle au sein de l'État français contemporain.

Bien qu'elle fût poussée par un influent parti colonial à la conquête de l'Afrique noire, que l'empire lui servît sur le plan économique, mais aussi sur le plan idéologique par la création du mythe d'une « plus grande France » qui viendrait corriger les nombreux signes de dégénérescence nationale, la III<sup>e</sup> République rechigna longtemps avant d'intégrer ce besoin d'Afrique dans la sphère hexagonale. La puissance publique y était encore, en continuité avec l'Ancien Régime, fondamentalement parcimonieuse, et peu de Français se laissaient tenter par l'aventure coloniale. Il fallut attendre l'après-guerre pour que l'État français se découvrit un très réel besoin d'empire, au point de cheminer désormais avec lui dans un rapport d'affiliation et dans une relation de contemporanéité où convergèrent mouvement de corégénération et stratégie d'autarchie. Mais, malgré cette étape décisive, les tendances antérieures se perpétuèrent, excepté quelques efforts durant la période du Front populaire. De sorte qu'il revînt à la Seconde Guerre mondiale et, consécutivement, à deux États français d'être au moins d'accord sur l'importance de l'Afrique et d'y dresser le théâtre de leur affrontement. Quelque chose, finalement, se joua là, autour de la France libre et du général de Gaulle, qui fut moins de l'ordre d'une promesse d'émancipation que d'une reconquête de l'Afrique et d'une reconstruction de l'État français doublé de son monde africain. Qu'en 1945 l'État devînt le grand ordonnateur de la reconstruction



nationale, aussi bien en métropole que dans les contrées d'outre-mer, notamment par l'instauration du franc CFA (qui signifia au départ « franc des colonies françaises d'Afrique » et devint par la suite « franc de la communauté financière africaine »), voilà qui donna toute la mesure d'une reconfiguration durable des relations franco-africaines. Qu'en dépit de « la traversée du désert » du général de Gaulle et d'une Union française au sein de laquelle les partis et leaders africains s'évertuaient à combattre les bastions récalcitrants du vieux système colonial, les réseaux du RPF, sous la férule de Jacques Foccart, entretenissent en Afrique la flamme gaulliste comme s'ils y préparaient le retour du grand homme, voilà qui constitua également une remarquable anticipation de ce qu'allait devenir bientôt la politique africaine de la France. Car, même si de Gaulle avait beaucoup misé sur sa Communauté franco-africaine, les indépendances qu'il se fit fort d'octroyer ne furent qu'un mauvais moment à passer, ne devant en rien modifier la place dévolue à l'Afrique par l'État français au lendemain de la Libération.

En fait d'indépendance, c'était bien, à nouveau, celle de la France qui devait au premier chef prévaloir. Vivante incarnation d'un francocentrisme qui, maintes fois déjà, avait accompagné l'histoire mouvementée du pays, le général de Gaulle, tout en accélérant, sur la base d'un couple franco-allemand réconcilié, la construction européenne entamée par la IV<sup>e</sup> République, donna à la V<sup>e</sup> la tâche de reprendre le grand œuvre qu'il avait dû abandonner en 1946. Disposant des institutions adéquates, il appartient, en effet, à cette nouvelle république de faire ou de refaire un État qui devait permettre à la France d'être, non point une puissance moyenne – comme sa comptabilité nationale semblait l'indiquer – mais une quasi grande puissance pouvant jouer sa propre partition dans le face-à-face entre les États-Unis et l'Union soviétique. Tout en étant en principe du côté du « monde libre », la nation française ne semblait en effet pouvoir pleinement exister qu'en manifestant, non sans défiance, son indépendance vis-à-vis des États-Unis et, plus géné-

ralement, vis-à-vis du monde anglo-saxon, comme le souligna exemplairement son retrait de l'OTAN en 1966. Ce qui constituait, au regard de la longue durée, un grand moment de vérité ; car, bien que le voisin allemand ait lourdement pesé dans l'histoire de la France contemporaine, il parut raisonnable, dans l'intérêt supérieur du pays, de bâtir l'Europe avec lui et de marquer nettement ses distances avec les alliés anglo-américains, comme si une plus vieille rivalité, remontant à l'Ancien Régime et au XIX<sup>e</sup> siècle, devait alimenter cette quête résolue d'indépendance.

Cependant, pour (re)faire de la France une nation indépendante et une grande puissance mondiale alors même qu'elle ne semblait guère en avoir les moyens, il fallut que la V<sup>e</sup> République se livrât à une bien étrange alchimie et, d'abord, qu'elle conférât à l'État une fonction plus dirigiste que jamais en faisant du budget l'instrument privilégié de l'intervention et de la régulation macroéconomique. Ce qui avait été largement amorcé en 1945 et qui avait été poursuivi par la IV<sup>e</sup> République (notamment par la création d'un Commissariat général au Plan), mais ce qui prit dès lors une plus grande ampleur dans des secteurs aussi divers que l'agriculture (où, en en organisant l'intensification, notamment par de larges soutiens aux céréaliers, elle retrouvait un thème cher aux physiocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle), les moyens de transport (automobile, train, avion), l'armement, la production d'électricité ou la recherche scientifique. Et, bien qu'elle ne disposât presque pas, dans son sol, des deux grandes ressources énergétiques qui faisaient dorénavant la puissance des nations, à savoir le pétrole et l'uranium pour la production de matières fissiles, la V<sup>e</sup> République avait maintenu suffisamment de liens avec ses ex-colonies africaines pour combler, au moins en partie, ces manques : notamment avec le Niger, détenteur d'uranium et surtout avec le Gabon, possesseur, non seulement du précieux minerai, mais aussi et surtout de pétrole qui permit, en 1965, l'implantation de la compagnie Elf Aquitaine. Par leur entremise, par les nombreux relais qu'il ne manqua pas d'y entretenir pour

aller quérir, au grand dam des Britanniques, de l'uranium supplémentaire en Afrique du Sud en échange d'équipement des armées de l'apartheid<sup>1</sup>, l'État français devint ainsi grand producteur d'énergie nucléaire civile. La V<sup>e</sup> République put se flatter ainsi d'avoir hissé le pays au rang de troisième puissance nucléaire mondiale. De ce point de vue, l'explosion de sa première bombe atomique dans les confins du Sahara, l'année même des indépendances africaines, avait déjà donné toute sa signification à la place centrale que devait occuper l'Afrique dans la stratégie de dissuasion française.

Mais le plus fort tour de passe-passe de la V<sup>e</sup> République, grâce auquel l'État français parvint à se métamorphoser en grande puissance, consista à le démultiplier en autant d'États voués à soutenir sa politique étrangère et sa diplomatie au sein des organisations internationales, notamment au sein de l'ONU, et à capter ainsi à son profit une partie du mouvement des « non-alignés ». Étonnante mais formidable opération qui, par-delà les indépendances, donnait maintenant à la grande famille franco-africaine une dimension véritablement mondiale, pouvant peser sur le destin de la planète et jouer effectivement sa propre partition entre le monde anglo-américain et le bloc soviétique. Sous ce rapport, la situation était en fait bien plus avantageuse que celle qu'avait voulu créer l'Union française ou la Communauté franco-africaine puisque les États africains existaient désormais bel et bien au plan international, et qu'avec eux l'État français réussissait cette prouesse de parler harmonieusement à plusieurs voix.

Ce fut là incontestablement du grand et bel ouvrage. Mais ledit ouvrage invite à faire apparaître une chose essentielle qui reste, semble-t-il, informulée, malgré tout ce qui vient aujourd'hui attester de l'ampleur des affaires franco-africaines depuis 1960 et témoigne plus que de raison d'un lien singulier entre la

1. C. Wauthier, *Quatre Présidents et l'Afrique...*, op. cit., p. 145-146.

France et l'Afrique, ou de ce que l'on a appelé, en empruntant la formule à Max Weber, une « individualité historique ». Elle touche en réalité à l'intelligibilité même de l'État français, tel qu'il fut transmué par la V<sup>e</sup> République, spécialement sous la période gaulliste ; un État qui, parce qu'il voulut faire ou refaire de la France une nation indépendante et puissante, devint une sorte d'État franco-africain.

La chose, comme on l'a vu, eut de nombreuses prémices sous les précédentes Républiques, mais elle prit toute son ampleur, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, au moment même où les territoires africains acquièrent leur souveraineté politique et purent, de ce fait, présider à cette transformation d'un État français en un État simultanément un et multiple. Ainsi peut-on donner toute sa mesure au fait que celui qui fut longtemps en charge des affaires africaines et qu'on appela à ce titre l'« homme de l'ombre », fut en même temps, durant les onze années de présidence du général de Gaulle, secrétaire général de l'Élysée. En occupant cette position particulièrement stratégique, Jacques Foccart révélait du même coup quels rôles essentiels étaient en train de jouer les États africains dans le fonctionnement même de l'État français. Des rôles certainement occultes ou fort peu dicibles, mais qui n'en furent pas moins durablement des rôles de tout premier plan, comme si ces États constituaient l'un des principaux rouages de la V<sup>e</sup> République et y remplissaient des fonctions régaliennes, à peu près au même titre que le domaine nucléaire dont ils étaient, par ailleurs, de plus en plus partie prenante. R ressortissant ainsi à une raison d'État supérieure, cet État franco-africain, comme l'aide qui était fournie localement en Afrique, ne devait pas relever du Parlement, pas plus qu'il n'était en mesure d'apparaître dans l'espace et le débat public. À sa manière, il traduisait assez bien la nature d'une République assez peu démocratique qui avait placé les tâches dévolues à l'État et à son exécutif nettement au-dessus de la vie politique nationale et qui contrôlait aussi bien les grands moyens de production que les secteurs de la

presse et de la communication, n'hésitant pas à pratiquer la censure quand des révélations ou des critiques lui paraissaient gênantes. Et, si les « événements de mai 1968 » bousculèrent heureusement cet ordre des choses, la V<sup>e</sup> République, qui en avait maintenant fini avec de longues années de guerres coloniales, put d'autant mieux perpétuer son usage régalien de l'État qu'une certaine croissance économique, poursuivant celle de la décennie précédente, autorisait encore le plein-emploi, une augmentation du niveau de vie des salariés et une demande accrue de biens de consommation.

Cependant, on ne saurait rendre entièrement compte de cet État franco-africain uniquement à partir des cercles étroits de l'Élysée et de la Coopération. Car pour être un, cet État singulier n'en était pas moins également multiple, c'est-à-dire composé de différents États africains qui, sans avoir le même poids que leur homologue proprement français et sans avoir chacun la même influence, constituaient malgré tout un ensemble d'acteurs, capables de le faire fonctionner sous cette double figure d'État franco-africain. En fait, les choses avaient commencé bien avant 1960. Elles remontaient, ainsi qu'on l'a vu amplement, à l'époque du député Blaise Diagne où, partisan de l'assimilation, comme l'avait été la vieille cité créole de Saint-Louis, il devint haut-commissaire aux Effectifs coloniaux, puis secrétaire d'État aux Colonies. Dès cette époque, en effet, s'esquissèrent les premiers traits d'un État franco-africain dans lequel un natif de l'empire colonial parvint à accéder à des fonctions républicaines éminemment stratégiques ; ce qu'à sa suite d'autres députés sénégalais, issus des Quatre Communes, durent se contenter d'entretenir en occupant à leur tour des fonctions gouvernementales.

Mais ce furent certainement la loi-cadre et l'éphémère Communauté franco-africaine qui peaufinèrent cette esquisse puisque y prit une part active Houphouët-Boigny, député de Côte d'Ivoire, président du RDA, occupant, de surcroît, en ces deux occasions, un porte-

feuille ministériel au sein du gouvernement français. Que de l'une à l'autre, de la IV<sup>e</sup> République finissante à la V<sup>e</sup> commençante, il passa d'un compagnonnage avec les socialistes de l'UDSR à un ferme soutien au régime gaulliste, donne une assez bonne mesure aussi bien de son pragmatisme ou de son opportunisme politique que de sa faculté à conquérir, en ces deux moments historiques, une position centrale dans l'édification de cet État franco-africain. Sans doute, tout aussi opportunément, œuvra-t-il, contre les desiderata du général de Gaulle, au processus accéléré d'indépendance des territoires. Mais ce fut justement sur cette base, qui laissait, malgré tout, au maître de l'Élysée le beau rôle de conduire sans heurt la « décolonisation », et en étant désormais le chef de l'État le plus prospère de l'empire français d'Afrique, qu'Houphouët-Boigny réussit à capter, pour son pays et pour lui-même, une bonne partie de l'aide française et à devenir désormais le personnage-clé des relations franco-africaines. Bien qu'il eût cessé d'appartenir au gouvernement français officiel, Houphouët-Boigny ne laissa, à partir de 1960, d'occuper une fonction éminente au sein de cet État franco-africain, une fonction certes invisible mais essentielle à la compréhension du fonctionnement de la V<sup>e</sup> République. Et, bien qu'en ce domaine beaucoup de choses restent à découvrir, on sait maintenant quelle part a pris le président ivoirien dans le soutien de la France à la sécession biafraise en convainquant le général de Gaulle de lui fournir mercenaires et armements. Dans cette affaire, l'État franco-africain marcha d'autant mieux à l'unisson que la France avait des visées économiques au Biafra et qu'Houphouët-Boigny entendait jouer un rôle de tout premier plan sur le continent africain. De plus on connaît son rôle décisif dans la relance des relations diplomatiques et économiques entre la France et l'Afrique du Sud ; ce qui valut, bien sûr, à l'ex-président du RDA, luttant contre les discriminations coloniales, de vives condamnations dans la presse africaine, mais ce qui haussa un peu plus sa position dans le domaine régalien d'une V<sup>e</sup> République où l'ura-

nium et la vente d'armes y constituaient des enjeux vitaux. À quoi, il faut ajouter ses pressions constantes pour que la France intervînt militairement au Tchad contre les menées libyennes et quelques autres interventions pour que certains pays voisins se conformassent davantage aux intérêts bien compris du monde franco-africain<sup>1</sup>. Et, pour faire bonne mesure, son magistère ne se limita pas aux affaires proprement africaines. Il concerna aussi, et d'une manière peut-être encore plus significative, la politique intérieure française à laquelle il se mêla étroitement. Houphouët-Boigny finança le parti gaulliste (et, plus tard, le parti socialiste), il ne fut sans doute pas étranger aux désagréments de Giscard d'Estaing<sup>2</sup> dont il estimait peu la politique africaine, notamment au Tchad, où il fit encore en sorte que le ministre de la Coopération, Jean-Pierre Cot, nommé par François Mitterrand en 1981, cessât de mettre en cause les connivences franco-africaines au nom d'une prétendue nouvelle politique de la France en direction du développement du tiers-monde<sup>3</sup>.

Tout cela rend plus visible ou plus palpable cet État franco-africain dont s'entretint, au-delà de la présidence gaullienne, la V<sup>e</sup> République. Et, dans la mesure où, manifestement, le chef de l'État ivoirien y joua un rôle central, on peut aisément comprendre pourquoi l'ensemble de la classe politique française ayant exercé le pouvoir depuis 1958, présidents, Premiers ministres et quelques autres figures-clés des relations franco-africaines, se rendit en grande pompe aux funérailles d'Houphouët-Boigny en février 1994. Elle n'alla pas simplement rendre hommage à une grande personnalité africaine, fût-elle étroitement liée à l'histoire de l'*imperium* français et au processus de décolonisation.

1. *Ibid.*

2. C'est, en effet, à Abidjan, alors qu'il y était en exil à la demande de la France et, en principe, sous la surveillance du gouvernement ivoirien, que Bokassa livra des informations fracassantes sur les diamants donnés à Giscard d'Estaing.

3. J.-F. Bayart, *La Politique africaine de François Mitterrand*, *op. cit.*

Elle célébra plutôt en celle-ci cette part qui en avait fait, pendant plusieurs décennies, sinon un grand Français, du moins un membre éminent d'elle-même, une personnalité sans laquelle l'État franco-africain n'aurait jamais pu aussi bien fonctionner et la France gagner en indépendance et en puissance.

En des termes un peu différents, on pourrait dire que, par la place ainsi occupée par Houphouët-Boigny, la grande famille franco-africaine, telle qu'elle avait été conçue par Albert Sarraut sous le rapport du fort au faible, atteignit une certaine maturité. En son sein, un représentant des « faibles » était devenu presque l'égal du maître, une sorte d'aîné indispensable au *pater familias* pour gérer le mieux possible un ensemble qui avait dépassé le stade de la maisonnée en s'agrandissant d'entités politiques africaines, unies par le destin commun que leur conférait la V<sup>e</sup> République. Que cet aîné jouât au contremaître, qu'il surveillât les écarts ou les velléités de tel ou tel, lui donna des droits ou des marges de manœuvre qui rendirent un peu plus équilibrées les pesantes relations du fort au faible et donnèrent ainsi une certaine consistance à cet État franco-africain en faisant précisément davantage exister la partie africaine. C'est ce dont témoigna fort bien un autre aîné ou, plutôt, le puîné Omar Bongo qui, parce que le Gabon représentait un enjeu économique et stratégique de plus en plus important, n'entendit aucunement se laisser commander ou réprimander par les autorités françaises, prétendant au contraire, après sa disparition, occuper la place qu'avait su conquérir Houphouët-Boigny : celle, en l'occurrence, d'un superintendant pouvant peser aussi bien sur la politique africaine de la France qu'intervenir, plus ou plus moins en son nom, dans les affaires du continent.

Avec des personnages comme Houphouët-Boigny, Bongo et quelques autres, le processus d'affiliation retrouva une certaine tonalité saint-simonienne. En prenant plus de consistance, la partie africaine put en effet y instiller son propre sens de la famille et de la parenté, considérant que les modes de fonctionnement bureau-



cratique de l'État français n'étaient pas de nature à faire fructifier son double, l'État-franco-africain, où l'importance des enjeux comme les captations de l'aide de la Coopération requéraient en effet des relations interpersonnelles, des hommes de confiance acclimatés au style de vie et de communication africain. Outre les personnages patentés, des chefs d'État et des ministres français furent particulièrement sensibles à la chose, succombant parfois à un certain africanisme ou renouant avec l'indigénophilie qui avait saisi, en son temps, l'administration coloniale. Mais, sans doute, jamais vraiment autant que François Mitterrand transmettant son historique inclination pour l'Afrique à un ministre de la Coopération, Christian Nucci (successeur de Jean-Pierre Cot en 1982), qui se déclara aussitôt nommé « Africain, né en Afrique », ainsi qu'à son propre fils, Jean-Christophe, qui devint son conseiller aux Affaires africaines<sup>1</sup>. Nul doute que ce zèle du président français à « africaniser » ses services combla d'aise les dirigeants africains ; mais nul doute aussi que le sens de l'histoire qu'il avait cru bon de manifester dans son ouvrage de 1957, prit, en ce tournant, la forme d'une prophétie autoréalisatrice. À l'image de ces sommets franco-africains qui avaient été, certes, inaugurés par Georges Pompidou, mais qui prirent avec François Mitterrand l'allure inégalée de grandes cérémonies familiales où trônait le président français accordant préséance aux anciens, aux aînés, tout en facilitant l'entrée des nouveaux venus, anglophones ou lusophones, dans la bonne et grande maison francophone.

En vérité, ces sommets révélaient à eux seuls que, si la partie africaine avait pris une certaine consistance, comme en témoignait parfois le refus de certains d'y participer pour cause de mécontentement ou de désaccord momentané, le maître de maison ou le chef de l'État franco-africain était bien toujours le président français. Sous l'apparence d'une grande famille fraternelle et solidaire, se perpétuaient en réalité des rapports

1. *Ibid.*, p. 56-57.

de sujétion, héritiers directs de la vieille ambivalence hexagonale par laquelle on avait voulu assimiler tout en maintenant à distance respectable le monde indigène. Il fut tout à fait symptomatique qu'alors qu'Houphouët-Boigny jouait avec beaucoup de zèle le jeu de l'État franco-africain en faisant baptiser les plus belles artères d'Abidjan du nom de grands dirigeants de la V<sup>e</sup> République (« pont Charles-de-Gaulle », « boulevard Giscard-d'Estaing », « avenue François-Mitterrand »), nul ne songea au sein de la classe politique française à rendre la pareille à l'illustre défunt, c'est-à-dire à donner son nom à une artère parisienne, ne serait-ce qu'à une modeste rue. Elle s'était pourtant somptueusement mise en frais à ses funérailles ; mais elle n'y vit manifestement pas la même valeur symbolique et tout se passa comme si cet oubli, ou cet acte manqué, devait finalement rappeler qu'en dépit de ce qu'Houphouët-Boigny représenta au sein de l'État franco-africain, la France ne pouvait véritablement en faire l'un des siens, n'ayant jamais assumé jusqu'au bout ses velléités assimilationnistes.

### **Un capitalisme d'État franco-africain**

Parler, comme on l'a fait, d'un État franco-africain, qui aurait été le grand œuvre de la V<sup>e</sup> République, implique-t-il, qu'à travers lui, et notamment à travers la zone franc, la France continuât à entretenir avec l'Afrique sa vieille « stratégie d'autarchie » économique qui avait elle-même remis au goût du jour sa plus ancienne doctrine de l'Exclusif ? S'il n'est sans doute pas aisé de trancher, d'une manière catégorique, la question, on peut malgré tout l'éclairer par plusieurs ordres de considération.

D'abord, c'est l'Union française qui a donné aux territoires africains leur plein épanouissement de marchés captifs, assurant à des compagnies de traite, plus concentrées et moins nombreuses qu'auparavant, des situations de rente telles que jamais encore le système colonial n'avait été en mesure de leur octroyer. Mais

cette « autarchie » enfin réalisée fut en fait la contrepartie d'un changement important, à savoir des dépenses publiques massives, par lequel l'État français rompit avec sa sempiternelle habitude de posséder des colonies et de faire en sorte qu'elles lui coûtassent le moins possible. Autrement dit, le changement intervint tardivement, au moment même où les colonies africaines ne l'étaient déjà plus statutairement et gagnaient politiquement de plus en plus en autonomie.

Mais, s'il s'expliquait largement par ce qui s'était joué durant la Seconde Guerre mondiale et au lendemain de la Libération, ce changement représentait une telle inversion par rapport à la traditionnelle parcimonie française et un tel décalage par rapport à un contexte international où il s'agissait plutôt d'en finir avec l'époque des empires que parmi les vives critiques qui lui furent adressées, celle visant une économie nationale incapable de s'adapter aux exigences d'un capitalisme moderne parut servir opportunément le processus de décolonisation de la V<sup>e</sup> République comme le règlement de la guerre d'Algérie. De sorte qu'après Raymond Cartier et ses fameux anathèmes lancés en 1956, plus nombreux furent ensuite les économistes, les politiques, les représentants du patronat, de gauche ou de droite, à considérer qu'il était enfin temps que la France rompît avec sa vieille stratégie d'autarchie<sup>1</sup>. Car, bien qu'il eût certainement rapporté à certaines branches du capitalisme français, l'empire, à leurs yeux, était devenu bien plus sûrement ce qui l'avait entretenu dans un cocon d'archaïsme, empêchant ou différant sa nécessaire confrontation avec la réalité de l'économie mondiale et des échanges internationaux. Et, si ce mouvement moderniste<sup>2</sup> renouait peu ou prou avec le courant libéral qui s'était vivement opposé aux conquêtes coloniales de la III<sup>e</sup> République, mais qui s'était largement éteint entre

1. J. Marseille, *Empire colonial et capitalisme français...*, *op. cit.*, p. 350-356.

2. A. Gauron, *Le Temps des modernistes*, in *Histoire économique de la Cinquième République*, Paris, Maspero, 1983, t. 1.

les deux guerres, la conjoncture de la fin des années 1950 semblait en effet lui fournir de nouveaux et décisifs arguments : une série de guerres coloniales parfaitement dispendieuses, donnant de surcroît une très mauvaise image de la France sur la scène internationale, des investissements publics dans les territoires africains qui paraissaient maintenant disproportionnés au regard de ce qu'ils rapportaient économiquement à la métropole et, surtout, des autorités politiques qui avaient l'air de vouloir résolument moderniser le pays en organisant l'entente franco-allemande et en prenant une part plus active à la construction économique européenne. On comprend donc assez bien que la décolonisation ait donc pu signifier pour les « modernistes », indépendamment de son aspect politique, la fin de l'autarchie et la salutaire prononciation, comme cru bon de le dire Jacques Marseille, d'un divorce entre le capitalisme et l'empire colonial français.

Cependant, s'ils l'interprétèrent ainsi en 1960, les décennies qui suivirent ne purent que les décevoir et relancer leur dénonciation, soit, dans un style cartériste, d'une aide bilatérale qui allait parfois directement aux budgets des États africains pour financer leurs administrations, soit, sur un mode libéral, d'un système économique et monétaire qui continuait de plus belle à privilégier les échanges entre la France et ses ex-colonies et qui, de ce fait, semblait devoir toujours hypothéquer la nécessaire mutation du capitalisme français. En effet, près de quarante ans après la décolonisation, le compte des exportations-importations de la France avec l'Afrique présentait un solde positif à peu près équivalent à celui qu'elle dégagait de son commerce avec les pays de l'Union européenne (plus d'une vingtaine de milliards de francs), tandis qu'elle restait déficitaire, d'un montant équivalent, dans ses échanges avec les États-Unis<sup>1</sup>. Chiffre impressionnant qui paraissait curieusement tran-

1. Chiffres extraits de la remarquable série d'articles publiée dans *Le Monde*, en juillet 1997, par É. Fottorino sous le titre « France-Afrique, les liaisons dangereuses ».

cher avec le fait que le capitalisme français s'était bel et bien modernisé, qu'il avait entre-temps apparemment su, mais au prix d'une rupture avec les Trente Glorieuses qui donna lieu à un chômage croissant, édifier de grands groupes économiques tout en se débarrassant des secteurs industriels les moins compétitifs. Il contrastait, en outre, avec le fait que l'État français n'avait manifestement pas lésiné pour accélérer la construction européenne et être, avec l'Allemagne, le principal artisan d'un « euro » qui semblait rendre antédiluvien un franc CFA qu'il avait du reste unilatéralement dévalué en janvier 1994.

Par conséquent, l'État franco-africain ne fut pas seulement une affaire politique et stratégique par laquelle la V<sup>e</sup> République réalisa la métamorphose d'une France puissante et indépendante. Il fonctionna aussi, et cela davantage en continuité avec la longue histoire de l'*imperium* français depuis l'Ancien Régime, sur une base plus prosaïquement économique, rappelant précisément l'époque où Colbert veillait jalousement sur l'Exclusif pour renforcer les comptes de la monarchie et accumuler l'or et l'argent. Autrement dit, loin d'un divorce entre le capitalisme français et son ex-empire colonial, cet État présida au contraire à l'essor d'un système où de grands groupes français et leurs centaines de filiales, relayant ou rachetant les vieilles compagnies de traite (comme la CFAO reprise récemment par le groupe Pinault), purent exporter ou s'implanter en Afrique sans presque aucune concurrence. Un système où les sorties d'argent public, à la différence de la stratégie d'autarchie pour laquelle l'État français, longtemps, dépensa peu, constituèrent l'élément moteur de son épanouissement en édifiant une sorte de capitalisme d'État franco-africain au sein duquel, de part et d'autre, se lovèrent quantité d'affaires et d'intérêts privés qui s'arrangèrent assez bien des passe-droits, des rentes ou des prébendes qu'il favorisait.

Si l'histoire de ce capitalisme ou de cet Exclusif rénové reste largement à faire, on peut d'ores et déjà dire qu'elle donnera certainement tort aux dénonciations car-

tiéristes visant la trop grande générosité française à l'égard du continent africain. Car, sous couvert d'aide publique au développement, l'argent qui était distribué par le Trésor, le FAC ou la CCCÉ, obligeait ses destinataires à en faire un usage quasi exclusif auprès d'entreprises françaises. C'était là une bonne partie de la vérité des accords bilatéraux de coopération<sup>1</sup>. Et, dans la mesure où la France avait tardé à se lancer dans des opérations de développement, n'amorçant véritablement le mouvement que durant les années 1950, ces entreprises eurent en effet de quoi prospérer en travaillant dans des secteurs aussi divers que la voirie, le bâtiment, les réseaux d'électricité et de téléphone, ou en fournissant matériels, machines et armement, quand elles n'exportaient pas, spécialement dans le domaine agroalimentaire, des usines clés en main. L'« aide liée », comme elle fut appelée en un assez joli oxymoron, créa ainsi d'immanquables débouchés dont bénéficièrent, non plus seulement les anciennes sociétés commerciales comme la SCOA ou la CFAO (qui prospérèrent encore assez longtemps dans le secteur de la distribution<sup>2</sup>), mais aussi et surtout de nouvelles entreprises ou des groupes industriels tels que Dassault, Bouygues, Bolloré, Alcatel-Alsthom, Thomson CSF ou Matra. Certains d'entre eux réalisèrent, grâce à cette aide, une part importante de leur accumulation ou entreprirent, plus récemment, de racheter et de rentabiliser certains services publics africains (eau, électricité, téléphone). De plus, les taux de profit étaient d'autant plus élevés et le risque capitaliste d'autant plus ténu que l'État français avait créé en 1946, juste après l'instauration du franc CFA, la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur), qui, au nom de la puissance publique, garantissait aux entreprises françaises les contrats ou les créances non honorées par leurs clients d'outre-mer. Ce qui fut certaine-

1. S. Michailof (dir.), *La France et l'Afrique : vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993.

2. E. Assidon, *Le Commerce captif*, op. cit.

ment opportun pour encourager les entreprises à investir ou exporter dans les territoires durant la période de l'Union française, mais constitua par la suite un univers pour le moins interlope au travers duquel cet organisme assurantiel étatique couvrit des contrats et des projets peu rentables ou inutiles (trivialement appelés, dans les milieux concernés, les « éléphants blancs »). Leur principal avantage était qu'ils satisfaisaient divers intérêts politiques ou qu'ils fournissaient à la balance commerciale française un volant salubre d'exportations <sup>1</sup>.

Tout cela n'aurait jamais pu aussi bien fonctionner sans le franc CFA, plus précisément, sans la garantie illimitée qu'accordait le Trésor français aux États africains, via leurs banques communes (principalement la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et la Banque des États de l'Afrique Centrale), c'est-à-dire tout à la fois une parité fixe entre leur monnaie et la monnaie française et la libre convertibilité de la première dans la seconde. L'invention d'un tel système monétaire, sans équivalent dans le monde, pas même dans le Commonwealth britannique, fut certainement le rouage essentiel du capitalisme d'État franco-africain.

Acte fondateur de la reconquête gaulliste de l'empire au lendemain de la Libération, le franc CFA assura en effet, pendant plusieurs décennies, une valeur et un marché protégés aux productions des pays africains, au café et au cacao de Côte d'Ivoire ou du Cameroun, au coton du Mali et du Tchad, aux phosphates du Togo ou à l'uranium du Niger. Il permit également, à des pays anglophones, monétairement souverains, d'écouler, chez leurs voisins francophones, une partie de leurs produits pour profiter des avantages de sa surévaluation. Cependant, il eut aussi l'inconvénient majeur d'encourager sans contrôle les transferts et les recyclages de capitaux aussi bien du côté des entreprises françaises que de celui de partenaires africains qui se saisirent lar-

1. F.-X. Verschave et A.-S. Boisgallais, *L'Aide publique au développement*, op. cit., p. 74-77.

gement des rentes et des prébendes générées par l'ensemble du système d'aide et des accords bilatéraux. De même, il eut la fonction de contraindre les États africains à confier la majorité de leurs avoirs en devises étrangères (compte tenu du fait qu'ils n'exportaient quand même pas toutes leurs productions sur le marché français) au Trésor français. Cette procédure avait été très officiellement établie dans le cadre des accords généraux entre l'État français et les États de la zone franc et faisait que le premier gérait, en bon père de famille, les réserves de change des seconds en leur versant régulièrement des intérêts<sup>1</sup>. Mais, bien que ceux-ci pussent ainsi s'entretenir de quelques rentes non négligeables, elle eut le fâcheux travers d'obérer leurs ressources financières tout en permettant à l'État français de disposer d'un supplément de devises étrangères qui lui fut particulièrement utile quand sa balance des paiements présentait quelques déficits<sup>2</sup>.

Quoique certainement incomplètes, ces quelques analyses mettent assez bien en évidence ce capitalisme d'État franco-africain qui s'ébaucha après la Libération pour se développer pleinement dans le sillage des indépendances. Elles mettent tout particulièrement en évidence la place centrale de l'État français, non plus seulement dans sa fonction régaliennne, mais dans cette celle, plus dynamique, d'un grand opérateur financier qui injecta, au travers de l'aide, des masses considérables d'argent et encouragea de la sorte l'implantation quasi exclusive d'entreprises nationales tout en œuvrant à la maintenance et à l'intéressement des États africains. Mais elles indiquent aussi que les circuits de l'aide, par la convertibilité du franc CFA, prirent l'allure d'un système en boucle qui, tout en profitant certainement au secteur privé français comme à ses partenaires ou clients

1. N. Agbohohou, *Le Franc CFA et l'euro contre l'Afrique*, Solidarité Mondiale, 1999. p. 68-74.

2. J.-M. Jeanneney, *La Politique de coopération avec les pays en voie de développement*, Paris, La Documentation française, 1963.



africains<sup>1</sup>, servit aussi à équilibrer les comptes de la nation. C'est ainsi que le besoin d'Afrique de la V<sup>e</sup> République s'exprima, parmi bien d'autres enjeux, en des termes qui rappelaient ceux par lesquels Colbert avait formulé le besoin colonial de la monarchie, celui-ci devant avant tout stimuler ses exportations, affermir ses comptes et sa monnaie. Il y avait là, assortie d'un net penchant à l'Exclusif, au francocentrisme et à l'anglophobie, une assez belle répétition de l'Histoire qui, par-delà celle de l'impérialisme républicain, faisait de l'instance étatique la garante sourcilleuse de la grandeur et des intérêts français.

Toutefois, ce capitalisme d'État franco-africain n'en représenta pas moins un système inédit car l'État français étendit sa garantie et ses mannes à d'autres mondes que le seul monde hexagonal, spécialement à des États ou, plutôt, à des appareils d'État et des dirigeants africains qui s'entretenaient de ses protections et vécurent, au moins partiellement, de cette « politique du ventre » fort bien décrite par Jean-François Bayart<sup>2</sup>. Mais il les étendit aussi, mais plus indirectement, aux populations de ces États, notamment à celles qui étaient engagées dans l'exploitation des cultures commerciales, comme les oléagineux, le café, le cacao ou le coton. Dans la mesure, en effet, où la parité des deux monnaies était fixe, dans la mesure où des entreprises françaises occupaient des places stratégiques au sein des filières générées par ces produits et où le marché hexagonal en constituait le principal débouché, il parut assez logique de garantir aux exploitants africains des prix à la vente qui fussent également fixes. Ce qui assura certainement, lorsque le cours mondial de tel ou tel produit était élevé, aux États africains comme aux entreprises françaises, rentes et surprofits, mais ce qui permit généralement, quand au contraire le cours chutait, de stabiliser les

1. B. Hibou, *L'Afrique est-elle protectionniste ?*, Paris, Karthala, 1996, p. 109.

2. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

revenus des producteurs africains. Et, bien qu'elles n'allassent pas jusqu'à protéger les exploitants d'arachide et de coton des pays sahéliens des risques climatiques, comme durant les grandes sécheresses des années 1970 qui provoquèrent de graves crises de subsistance<sup>1</sup>, les garanties françaises, dans leur ensemble, eurent longtemps cette fonction régulatrice d'assurer aux populations africaines francophones des niveaux de vie sans doute plus élevés que ceux qu'elles auraient eus dans un système libéral. On pourrait dire, à la limite, que certaines de ces populations, pourtant paysannes, jouèrent durablement le rôle de salariés du capitalisme d'État franco-africain. À l'exemple des exploitants de coton du Mali, du Tchad et de quelques autres pays qui, tout en produisant pour des sociétés de développement locales, ne cessèrent plus réellement de travailler pour la très puissante CFDT (Compagnie française de développement des fibres textiles dont l'État français fut continûment le principal actionnaire), dont les capitaux et les cadres présidèrent longtemps au « bon » fonctionnement de ces sociétés<sup>2</sup>.

### **D'un chassé-croisé démographique inédit**

Pour le comparer à la longue histoire du colonialisme français, une autre grande caractéristique d'ordre démographique fit de ce capitalisme d'État franco-africain un système d'intérêts et de relations encore plus inédit. Pour le dire brutalement, il n'y eut jamais autant de Français expatriés en Afrique noire francophone qu'en ces temps où elle vivait ses premières années d'indépendance. Et, s'ils s'y distribuèrent fort inégalement, certains pays furent particulièrement attractifs,

1. Comité information Sahel, *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, Paris, Maspero, 1974.

2. S. Smith et A. Glaser, *Des réseaux aux lobbies*, op. cit., p. 133-146, t. 1 ; T. J. Bassett, *Le Coton des paysans : une révolution agricole : Côte d'Ivoire, 1880-1999*, Paris, IRD, 2002.

comme la Côte d'Ivoire, résolument en première ligne des relations franco-africaines, qui compta jusqu'à 50 000 Français dans les années 1970 alors qu'elle en dénombrait cinq fois moins en 1960. Le phénomène était incontestablement nouveau et tranchait avec le persistant stéréotype d'un peuple casanier. Il contrastait également avec le peu d'élan qu'avait longtemps manifesté la nation vis-à-vis de son empire, ressentant même à son égard comme une sorte de répulsion que semblaient justifier l'insalubrité des tropiques et le nombre d'Européens qui avaient succombé sous les coups de leurs miasmes<sup>1</sup>. Il avait été, certes, assez bien amorcé durant la période de l'Union française où, les changements d'image aidant, d'autres métropolitains, ingénieurs, techniciens, chercheurs, etc., se substituèrent ou s'ajoutèrent aux anciens coloniaux, mais jamais encore à cette hauteur que seule la décolonisation ou, plutôt, la nouvelle donne des relations franco-africaines rendit concrètement possible.

Outre les nombreux conseillers détachés auprès de leur gouvernement, les pays africains de la zone franc accueillirent ainsi quantité de coopérants et d'assistants techniques qui y firent parfois de courts séjours, mais qui, plus souvent, prirent le pli d'y demeurer longtemps en s'arrangeant pour renouveler leur contrat d'expatriation. Certains occupèrent des emplois publics (enseignement, administration centrale, services hospitaliers, etc.), tandis que d'autres furent affectés aux postes offerts par les divers instituts de recherche et services techniques français, créés au tournant des années 1950, participant de la sorte à leur plein développement. Mais à ce petit monde, qui représentait très directement l'État français et ressortissait à l'aide publique au développement et aux accords bilatéraux, s'ajouta, en bien plus grand nombre qu'auparavant, même s'il y constitua des communautés bien plus importantes au Gabon qu'au Niger, en Côte d'Ivoire qu'au Burkina Faso, le personnel des grandes entreprises françaises et de leurs

1. J.-P. Dozon, « D'un tombeau l'autre », *op. cit.*

filiales. Bref, malgré les relations souvent distantes entre coopérants et « gens du privé », qui recoupaient aussi bien des opinions politiques souvent divergentes (les premiers plus à gauche, les seconds plus à droite) que des avantages financiers moins élevés pour les uns que pour les autres, cette présence française donnait très concrètement une assez bonne mesure de l'importance du capitalisme d'État franco-africain. De même qu'elle en révéla assez bien les premiers signes d'effritement quand, au milieu des années 1980, la part des coopérants se mit à décliner, tant par le souci que manifestèrent les gouvernements africains de « nationaliser » les postes qu'occupaient les Français depuis l'indépendance que par l'obligation dans laquelle les puissantes organisations internationales de Washington (Banque mondiale et Fonds monétaire international) les placèrent de réduire leurs dépenses publiques.

Cependant, bien qu'elle pût se justifier de mille utilités pratiques, qu'elle fût assez bien acceptée, même si elle suscita parfois des critiques ou des agacements de la part des élites africaines, cette présence de nombreux Français dans l'ex-empire africain outrepassait le sens immédiat qu'on pouvait lui donner. Au-delà de toute besogne grande ou petite, des avantages professionnels et pécuniaires que les uns et les autres purent y trouver, elle s'y déploya, à la fois plus symboliquement et plus politiquement, comme « pure » présence, c'est-à-dire comme ce qui devait attester de la nature particulière des relations franco-africaines. Elle signifiait pour l'État franco-africain et, au premier chef, pour l'État français qu'il fallait en quelque sorte compenser les indépendances par un transfert sur place de ses représentants et par une présence qui devait impliquer, bien plus nettement qu'auparavant, l'usage de la langue française et constituer ainsi le monde de la francophonie. Tout se passa donc comme s'il avait fallu attendre l'avènement des États africains pour que la vieille idée d'une France expatriant un large échantillon d'elle-même devînt plus concrètement effective. Comme si quelque chose du projet saint-simonien d'une fécondante affamiliation

s'accomplissait finalement sous les auspices de l'aide au développement, de la coopération et de la mise en commun résolue d'un même idiome. Mais qu'en l'espace de quarante ans quelques centaines de milliers de Français aient ainsi été présents en Afrique, indépendamment de ce pour quoi ils y étaient professionnellement envoyés, eut aussi tendance à signifier que, sans eux, les États africains n'étaient pas en mesure de fonctionner ou, plus précisément, que les Français avaient la tâche d'y représenter physiquement la garantie et la protection de l'État ou d'y être les tangibles incarnations du grand œuvre franco-africain de la V<sup>e</sup> République.

Beaucoup de ces Français ne surent pas ou surent confusément qu'ils remplissaient pareille fonction régaliennne. Leur travail, leur mode et leur niveau de vie suffisaient généralement à leur rendre l'Afrique bien plus attractive qu'elle ne le fut pour les générations antérieures, même s'ils n'y étaient toujours pas à l'abri de quelques fièvres ou de quelques langueurs tropicales. Mais, sans doute eurent-ils également peu conscience de n'être qu'une facette du capitalisme d'État franco-africain. Car, alors qu'ils s'employaient à coopérer, à développer ou à faire fructifier les intérêts des entreprises françaises, des ressortissants de l'Afrique francophone effectuaient, en nombre de plus en plus croissant, un parcours inverse aux leurs, répondant ainsi au besoin de main-d'œuvre de certaines grandes industries de l'Hexagone.

La chose était, là encore, largement inédite. Car, même si, depuis la Grande Guerre, des Africains avaient séjourné en métropole et, parfois, y étaient demeurés, plus ou moins légalement, comme ouvriers, marins ou dockers<sup>1</sup>, même si, dans les décennies suivantes, y avaient émergé d'importants « mouvements nègres » ou afro-antillais et si l'Union française avait permis à de jeunes originaires des territoires de poursuivre leurs

1. P. Dewitte, *Les Mouvements nègres en France...*, *op. cit.*, p. 24-40.

études en France (certains ayant été accueillis par des familles du cru), l'immigration provenant de l'Afrique subsaharienne était restée un phénomène très minoritaire. Certes, le capitalisme français, de longue date déjà, avait eu recours assez massivement à la force de travail étrangère, principalement européenne, laquelle, dans certains secteurs, lui avait servi de réserve de main-d'œuvre pour maintenir des taux de profits élevés ou s'assurer des marchés à l'exportation ; et la IV<sup>e</sup> République, dans le cadre de la reconstruction nationale, avait commencé à faire appel, en dépit et peut-être à cause des guerres coloniales qu'elle y menait, à des travailleurs d'Afrique du Nord.

Mais ce fut, sans conteste, à la V<sup>e</sup> République que revint la décision d'organiser une politique soutenue d'immigration de ressortissants des ex-colonies françaises d'Afrique qui, sans exclure l'apport continu de travailleurs européens, espagnols et portugais notamment, visa en tout premier lieu à poursuivre plus largement la constitution d'un important volant de main-d'œuvre d'origine maghrébine et à l'élargir ensuite à de nombreux originaires d'Afrique subsaharienne. Une politique qui se justifia d'une volonté de diminuer les risques d'inflation salariale apparus, dès le début des années 1960, dans un contexte de croissance économique et de pressantes revendications syndicales. Elle consista, par conséquent, à disposer d'une main-d'œuvre nombreuse s'accommodant de modestes rétributions et plus disponible pour occuper les postes à faible qualification. Ce que, par ailleurs, l'engagement des branches les plus actives de l'industrie française (comme l'automobile ou l'armement) dans la compétition internationale, notamment dans la concurrence entre les pays du marché commun, semblait rendre encore plus nécessaire <sup>1</sup>.

1. C. V. Marie « À quoi sert l'emploi des étrangers », in D. Fassin, A. Morice et C. Quiminal (dir.), *Les Lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997, p. 145-175.

En la matière, du reste, la masse des immigrants s'avéra vite insuffisante, puisque, à la suite des grandes grèves ouvrières de mai-juin 1968, les accords de Grenelle firent advenir l'inflation salariale qui avait été tant crainte quelques années plus tôt (10 % d'augmentation en moyenne et 35 % pour le SMIG) et qui, en étant assortie de conventions collectives peu propices à la dissiper rapidement, amena le gouvernement de Georges Pompidou à défendre la compétitivité des entreprises par une relance de l'immigration et par une politique d'insertion durable des travailleurs étrangers déjà installés en France <sup>1</sup>.

Jusqu'au milieu des années 1970, la concomitance des deux phénomènes, à savoir l'expatriation de Français en Afrique et l'émigration d'Africains en France, donna ainsi sa pleine mesure au capitalisme d'État franco-africain. L'État français remplit la fonction régalienne de protéger jalousement les intérêts hexagonaux, d'assurer, d'un côté, par la présence de métropolitains, la bonne marche d'un Exclusif rénové, de soutenir, de l'autre, au travers d'une politique volontariste d'immigration, la compétitivité de son industrie face à la concurrence internationale. Cependant, pour en avoir été le grand ordonnateur, l'État français ne laissa pas d'en reconduire l'asymétrie qui caractérisait la vieille maisonnée franco-africaine. Alors qu'on avait en Afrique des Français généralement bien payés qui constituaient, mis à part certaines élites locales encore plus aisées, des communautés privilégiées, il était loisible de constater que les travailleurs africains en France formaient une main-d'œuvre destinée, avant tout, à faire baisser les coûts salariaux et à se rendre disponible pour tout emploi qui exigeait de ne pas être trop regardant sur les conditions de travail. De ce point de vue, il y avait une assez « belle » continuité entre, par exemple, les paysans-salariés maliens exploitant le coton pour le compte ultime de la CFDT et leurs compatriotes émigrés travaillant à la chaîne aux usines Renault ou accomplis-

1. *Ibid.*, p. 170-171.

sant de basses besognes municipales. Quel que fût le lieu, l'État français veillait dans l'ensemble assez bien au bon usage de la force de travail africaine.

Toutefois, malgré cette persistante asymétrie, ce nouveau besoin d'Afrique n'était-il pas en train de clarifier près d'un siècle d'ambivalences françaises en matière de politique coloniale ? Plus précisément, la doctrine assimilationniste, qui avait d'abord présidé à l'édification de l'empire, puis qui avait été déniée au nom des intérêts bien compris des colonisateurs et des colonisés pour resurgir, mais toujours chargée d'ambiguïtés, dans le cadre de l'Union française, ne devait-elle pas être promptement remise à l'honneur dès lors que tout ou partie de ces ressortissants aspirèrent ou furent conduits à demeurer durablement sur le sol français ? Car, si les responsables de la politique d'immigration, au début des années 1960, avaient certainement envisagé que les travailleurs immigrés nécessaires au grand secteur industriel constituaient une main-d'œuvre provisoire, appelée à retourner au pays, leur décision de la prolonger et même de l'amplifier ne pouvait que conduire à l'assimilation d'une majorité d'entre eux à la nation française. Chose d'autant plus inévitable qu'il fut admis à un moment donné que les immigrés n'étaient pas simplement des forces de travail masculines et célibataires, qu'ils avaient en quelque sorte droit à une vie normale en étant autorisés au recoupement familial. Autrement dit, le fait que nombre d'immigrés africains devinssent français, notamment par voie de naturalisation, ou que leurs enfants, nés en France, le fussent automatiquement par application du droit du sol, semblait bel et bien signifier que la V<sup>e</sup> République était en train de réaliser sur le territoire même de l'Hexagone ce qu'au sein de l'empire ou de l'Union française les deux Républiques précédentes s'étaient seulement contentées d'instiller, se satisfaisant plus sûrement d'y maintenir des rapports de sujétion.

En la circonstance, il aurait peut-être été bon de lui rappeler qu'elle n'était pas loin d'accomplir le vieux rêve de la Société des amis des Noirs, relayé ensuite par



les saint-simoniens, d'une bienfaisante fusion des « races », que confortait l'idée suivant laquelle la nation française était d'autant plus apte à la mettre en œuvre que sa propre histoire témoignait pour elle d'un heureux processus de métissage. Cependant, les scènes de ce rêve ne s'étaient jamais encore déroulées sur le sol de France, se produisant bien plutôt en ces terres lointaines qui avaient fait ou qui allaient faire l'histoire, un peu moins attrayante, de l'impérialisme français. De sorte qu'en paraissant le réaliser sur la scène hexagonale peu ou prou malgré elle, la V<sup>e</sup> République lui faisait, d'une certaine manière, subir sa grande épreuve de vérité.

Il y a, aujourd'hui, comme on le sait, une version réussie et assez tonifiante de cette mise à l'épreuve ; c'est celle d'une France multicolore qui va de l'avant avec toutes ses composantes démographiques et qui veille aussi bien à endiguer tout racisme qu'à éviter d'enfermer telle ou telle population dans le carcan de ses origines exotiques. Mais il est tout aussi connu que l'immigration, spécialement africaine, s'était formulée deux décennies plus tôt, dès le milieu des années 1970, dans les termes d'une somme de « problèmes » qui constitua très vite l'un des enjeux majeurs de la politique intérieure française.

À partir de cette époque, en effet, avec notamment le premier choc pétrolier, la France entra dans une longue période de restructuration économique marquée par un chômage en croissance continue qui mit fin aux Trente Glorieuses de l'après-guerre ; et, alors que peu de temps auparavant la politique d'immigration avait été encore accentuée, on décida, en 1974, de la suspendre, c'est-à-dire de mettre officiellement un terme à ce qui avait été, depuis près de quinze ans, l'une des importantes facettes du capitalisme d'état franco-africain. En fait de suspension, qui ne signifiait justement pas arrêt définitif, l'immigration se poursuivit. Et, si l'État français n'y fit guère obstacle, sauf à considérer les nouveaux entrants comme des travailleurs ne devant disposer désormais que de cartes de séjours provisoires, c'était parce que le marché du travail continuait à

l'exiger ; plus exactement, c'était parce que d'autres secteurs que la grande industrie (laquelle, non seulement appliquait la suspension, mais commençait à débaucher, y compris ses travailleurs immigrés) la réclamaient, notamment des petites et moyennes entreprises du secteur tertiaire <sup>1</sup>.

Cependant, même si l'État français continua à soutenir peu ou prou ce besoin de main-d'œuvre, dans la mesure où il avait officiellement suspendu l'immigration, où il y avait recours en quelque sorte en sous-main, celle-ci cessa d'apparaître comme politiquement légitime. Cela d'autant plus que, comme le chômage continuait de s'aggraver, touchant en particulier une frange importante des immigrés venus au cours des années antérieures, ce qu'on dénomma « problèmes d'intégration » des originaires du Maghreb et d'Afrique noire (largement liés à une politique de regroupement dans des cités qui ne facilitaient précisément pas leur intégration) fut étroitement associé au fait que l'immigration avait été publiquement déclarée non désirable. Une association que l'idée, un moment formulée, de radicaliser les mesures suspensives par une « immigration zéro » et par un encouragement au retour des immigrés dans leur pays natal, ne contribua certainement pas à mettre en cause, favorisant au contraire la représentation d'Africains illégalement présents sur le territoire français. Sous ce rapport, d'ailleurs, les choses allaient devenir plus tangibles puisqu'on décida de recourir au pouvoir législatif (notamment par le vote de la fameuse loi Pasqua de 1993), non seulement pour empêcher l'arrivée de nouveaux immigrants, pour lutter contre ce qu'on appelait désormais « l'immigration clandestine », mais aussi et surtout pour réformer le code de la nationalité française, notamment en n'en permettant plus l'accession par l'application automatique du droit du sol <sup>2</sup>.

1. *Ibid*, p. 145-152.

2. D. Lochak, « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation sur les étrangers », in D. Fassin, A. Morice et C. Quiminal, *Les Lois de l'inhospitalité*, *op. cit.*, p. 29-45.

Alors même qu'elles furent votées en un temps où la V<sup>e</sup> République réunissait un président de gauche et un gouvernement de droite, ces réformes renouaient finalement avec une certaine période du colonialisme français où des acteurs des deux bords avaient, de la même manière, conçu de réviser leur universalisme républicain. Cherchant tout particulièrement à dissuader des ressortissants de pays colonisés par la France, non seulement d'y venir vivre et travailler, mais aussi d'en devenir des composantes à part entière au motif qu'ils y poseraient de difficiles problèmes d'intégration, elles rappelaient, en effet, le revirement d'une III<sup>e</sup> République qui avait opté pour l'association aux dépens de l'assimilation, notamment parce qu'elle estimait qu'il y avait un trop net décalage entre les sociétés indigènes et la civilisation française.

Certes, les contextes n'étaient évidemment pas les mêmes, et les mesures législatives prises en 1993 pouvaient largement s'expliquer par l'audience grandissante de l'extrême droite qui avait fait son thème d'élection favori de la simpliste mise en regard de la croissance du chômage et d'une supposée invasion de la France par des cohortes d'immigrés. Mais, si cela a certainement beaucoup pesé, ailleurs qu'à l'extrême droite l'idée fit son chemin que les immigrés non européens étaient difficilement intégrables à la nation française, pour des raisons socio-économiques, mais aussi, et peut-être surtout, pour des raisons culturelles. Elle le fit si bien que se répandit, y compris chez les meilleurs esprits, la notion de « Français de souche » qui laissait entendre que ceux qui ne l'étaient pas formaient une population tout à fait différente<sup>1</sup>. Pis encore, cette notion esquissait une nouvelle identité française sur une base ethnique et substantialiste qui allait à l'encontre des grands principes et de la tradition assimilationniste de la République<sup>2</sup>. De sur-

1. H. Le Bras, *Le Démon des origines*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1998.

2. J.-L. Amselle, *Vers un multiculturalisme français...*, *op. cit.*, p. 169-179.

croît, par son emploi incontrôlé du mot « souche », elle remettait implicitement en cause l'ancienne représentation d'une nation qui s'était dite originellement issue d'un heureux brassage et celle, plus récente, d'un « creuset français<sup>1</sup> » qui avait su intégrer depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, malgré des manifestations constantes de xénophobie, quantité d'émigrants d'Italie ou d'Europe de l'Est. Qui voulait-elle au juste ranger dans la catégorie « Français de souche » ? Uniquement des gens pouvant répondre, du côté paternel comme maternel, d'ascendants nés sur le bon sol de France ? Ou bien englobait-elle d'autres catégories de personnes ne correspondant pas exactement à ces critères mais suffisamment proches de la « souche » (des Européens par exemple) pour ne pas être exclues ?

Autant de questions en vérité parfaitement insolubles et superfétatoires. Car, s'il faut chercher un contenu à cette notion, devenue aujourd'hui assez courante, c'est en la mettant précisément en rapport avec l'immigration africaine. Émergeant au moment même où l'on se mettait de plus en plus à parler de problèmes d'intégration ainsi qu'à lutter contre l'immigration clandestine, elle fut en réalité une manière indirecte de renvoyer un certain monde franco-africain à ses propres « souches », comme s'il devait d'abord se définir par ses origines ethniques et laisser ainsi signifier tout l'écart qui le sépare d'une « population française », elle-même conçue comme un corps ethniquement distinct.

Quoi que fussent leurs présupposés raciologiques, on s'éloignait donc assez nettement des conceptions de l'abbé Grégoire et des saint-simoniens pour lesquels la fusion des peuples et des races devait constituer l'une des grandes trames du processus de civilisation. Émanant, certes, des milieux d'extrême droite, mais gagnant de nombreux esprits chagrins, on en eut même la version totalement opposée suivant laquelle tout mélange de la population française, c'est-à-dire européenne et blanche,

1. G. Noiriel, *Le Creuset français : histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1988.

avec les originaires d'Afrique l'amènerait inéluctablement à sa perte. Mais, s'il contribua ainsi à redonner quelque vigueur au thème de l'inégalité des races qui avait fait florès au siècle précédent, le capitalisme d'État franco-africain, après avoir semblé les dissiper pendant un temps, était en train, plus sûrement, de reconduire les singulières ambivalences du colonialisme français.

Alors qu'on voulut gagner les colonisés à la civilisation française, les assimiler au sein d'une « plus grande France », on inventa le Code de l'indigénat pour les maintenir juridiquement et durablement à l'état de sujets. Tandis qu'à la suite de Faidherbe au Sénégal on entreprit de donner à l'administration coloniale le rôle fondamental d'ériger de nouvelles cités politiques auxquelles les indigènes pussent s'identifier, on ne cessa de les classer en groupements ethniques et de hiérarchiser ceux-ci en fonction de leur aptitude plus ou moins grande à s'intégrer à leur nouveau cadre. C'est cette double injonction que la V<sup>e</sup> République recycla sur le territoire même de l'Hexagone. Car, après avoir mis en place un système politico-économique dans lequel ses multiples besoins d'Afrique prirent notamment la forme d'un impératif besoin de main-d'œuvre, tout en en intégrant, pendant un temps, une bonne partie, advint le moment où elle se ravisa, moins parce que cette main-d'œuvre ne lui paraissait plus opportune, que parce qu'il semblait y avoir en celle-ci la silhouette familière d'un monde indigène, difficilement intégrable, avec lequel la nation devait marquer quelque distance. Aussi anecdotiques pussent-ils paraître, les mots de Mitterrand sur le « seuil de tolérance » de l'immigration et de Chirac sur les « bruits et les odeurs » provenant des logements africains étaient symptomatiques de cette hautaine mise à distance, de cette posture réaffirmée d'un maître toujours prêt à juger et à contenir un monde que, sans discontinuer, il s'était employé à garder sous sa coupe.

Que la France, aujourd'hui, puisse ne pas céder à la tentation de se penser en termes ethniques et se présenter avantageusement comme une nation multicolore,

sachant à sa manière intégrer et assimiler, mais que, simultanément, elle laisse quantité d'immigrants africains dans des zones de non-droits, voilà qui constitue un remarquable condensé de ses constantes ambivalences à l'égard de l'Afrique. Un peu de fraternité républicaine pour beaucoup de sujétion coloniale, tel avait été le singulier cocktail qui avait durablement fait fonctionner l'empire et les relations franco-africaines, mais que l'État français semble vouloir resservir en limitant au cas par cas le nombre d'Africains pouvant séjourner légalement sur son sol ou pouvant accéder à sa citoyenneté.

## UN MOMENT SINGULIER DE L'AFRICANISME FRANÇAIS

Contemporain des indépendances, le capitalisme d'État franco-africain connut en réalité son plein régime jusqu'aux années 1970. Non qu'ensuite il se désagrègât. Mais il n'eut plus l'ensemble des caractéristiques qui, durant deux décennies, en avait fait un système global touchant à tous les domaines, politique, géostratégique, économique, monétaire, démographique, etc. Un système qui était d'autant plus fort, d'autant plus exclusif qu'il s'inscrivait, d'une part, dans un contexte de croissance économique qui, pour la France, signifiait une poursuite accrue du processus de reconstruction de l'après-guerre, d'autre part, dans un contexte de guerre froide au regard duquel le pouvoir gaulliste avait fait le choix de dégager le pays de la tutelle américaine. Or, beaucoup de ces éléments contextuels commencèrent à changer au tournant des années 1980, comme le retour de la France dans l'Alliance Atlantique, le déclin puis la chute du bloc soviétique et l'accélération d'une construction européenne qui, en s'effectuant dans une plus grande compétitivité internationale, dans ce qu'on allait bientôt appeler la mondialisation économique et financière, devait finalement amener l'État français, après avoir fortement réaffirmé sa capacité à nationaliser avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, à se faire moins dirigiste et à libéraliser son économie. Toutes choses qui concernèrent également ses habituels partenaires africains. Car, tout en continuant à entretenir des relations

économiques et commerciales très étroites avec la France, ceux-ci étaient devenus de plus en plus dépendants du marché mondial et des grands créanciers internationaux qui leur prêtaient de l'argent mais ne laissaient pas d'augmenter leur dette extérieure. Ce qui se traduisit, sans que l'État français pût faire grand-chose, par une intervention de plus en plus marquée de la Banque mondiale et du FMI, spécialement par leurs fameux plans d'ajustement structurel qui contraignirent les États africains à réduire considérablement leurs dépenses et à cesser d'être, bien davantage encore que leur homologue français, les acteurs centraux du développement économique.

Autrement dit, la rupture des années 1980 modifia sensiblement le paysage du capitalisme d'État franco-africain. Moins libre qu'auparavant d'y entretenir son Exclusif rénové, l'État français devait, maintenant, quelque peu partager ses prérogatives avec d'autres acteurs politico-économiques et financiers, les banques internationales de Washington (et, à travers elles, les États-Unis), l'Union européenne, qui poussaient les États africains à se dégager des protections françaises et à se dessaisir des multiples fonctions régaliennes qu'ils avaient eux-mêmes remplies depuis leur indépendance. Sans doute résista-t-il assez bien à cette nouvelle donne, persistant à considérer qu'il avait en Afrique, au-delà même de ses ex-colonies et des pays francophones, des intérêts vitaux d'ordre tout à la fois économique, politique et géostratégique. Mais il dut progressivement se résoudre à diminuer la part proprement étatique du système mis en place depuis 1960, comme en témoignaient les baisses régulières de ses aides publiques et comme l'indiquait surtout le rôle grandissant qu'y jouaient désormais de grands opérateurs privés français, à l'image de sa propre conversion à un certain libéralisme économique.

Ces points précisés, il y a un autre intérêt à souligner les changements du tournant des années 1980. Car, avant qu'ils n'intervinssent, tandis, par conséquent, que le capitalisme d'État franco-africain fonctionnait, si l'on peut dire, à plein régime, l'africanisme français avait



également connu son plein épanouissement et, surtout, il avait développé sur la situation et l'évolution générale de l'Afrique des analyses originales qui n'eurent pas d'équivalents parmi les autres africanismes occidentaux.

On se souvient, en effet, que durant les années 1950, l'africanisme français commença à combler son retard sur son homologue britannique. Dépassant les approches indigénophiles de l'ethnographie coloniale, ainsi que celles du courant de Marcel Griaule tout attaché à vouloir décrypter les systèmes de pensée africains indépendamment de la situation coloniale, il se détermina résolument à rendre compte de celle-ci et des changements qui avaient affecté les sociétés locales depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'œuvre de Georges Balandier en devint ainsi la référence majeure, et cela au moins autant par le fait qu'elle l'orienta sur des réalités dont il s'était détourné jusqu'alors (la société coloniale européenne, le monde des villes et des travailleurs africains, les mouvements religieux d'inspiration chrétienne, etc.) que par le caractère progressiste qu'il lui imprima en accordant ses propres analyses critiques de la situation coloniale avec les mouvements d'émancipation et d'affirmation africaine qui s'y faisaient de plus en plus jour.

Les indépendances n'ayant cependant pas fait rupture, l'africanisme français put se développer bien mieux qu'aux époques antérieures et, sans qu'il s'en préoccupât outre mesure, il n'eut, pour l'essentiel, d'autres terrains d'études – mais ils étaient assurément vastes et nombreux – que ceux que lui offrait le cadre renforcé des relations franco-africaines. En effet, sur la lancée des opérations publiques qui avaient été menées durant la période de l'Union française, géographes, ethnologues, sociologues et autres représentants des sciences humaines et sociales, grâce aux divers postes ouverts par diverses institutions de recherche (CNRS, ORSTOM, etc.), le ministère de la Coopération et quelques Bureaux d'études, renouvelèrent la nouvelle population métropolitaine de l'Afrique francophone des années 1960-1970. En séjour de courte durée ou coopérants durablement installés, versés dans la pure produc-

tion de connaissances ou engagés dans divers projets de développement, plus nombreux par la force des choses en Côte d'Ivoire qu'au Mali, ils constituèrent un monde scientifique qui rendait l'Afrique intellectuellement de plus en plus attractive.

L'époque, il est vrai, s'y prêtait. Car, s'il y avait un grand intérêt à étudier les chemins qu'étaient en train de prendre des pays qu'on appelait « neufs », si l'Afrique en général avait le grand avantage de se présenter à la fois comme une immense réserve de trésors culturels et comme un monde en rapide transformation, un fort courant tiers-mondiste, nourri des combats des années 1950 mais qui appelait à les poursuivre plus radicalement, en motivait de surcroît l'attraction. Comme ce qui était espéré de l'Asie et de l'Amérique latine, le continent africain, disait-il en substance, devait suivre d'autres chemins que la voie capitaliste qui ne faisait que perpétuer le pillage de ses matières premières<sup>1</sup>, en l'occurrence prendre en main ses propres affaires en s'engageant solidairement sur la voie socialiste. De ce point de vue, outre l'Union soviétique dont le stalinisme n'en faisait plus véritablement un parangon, la Chine, la Yougoslavie, Cuba semblaient pouvoir constituer, pour les pays sous-développés, de bons modèles d'alternatives socialistes ; et, en Afrique même, l'Algérie, la Guinée, le Mali ou le Kenya, semblaient fournir des formules d'un développement autonome et socialisant qui confortaient l'idée que le continent était en mesure de rompre pour de bon avec plusieurs siècles d'exploitation occidentale.

En fait, on serait presque tenté de dire qu'au début des années 1960 l'africanisme français était porté par un certain courant d'afro-optimisme. Certes, le continent était déjà la proie de quelques coups d'État militaires et de sombres manœuvres internationales ; sans doute considérait-on, ici et là, que les « soleils des indépendances<sup>2</sup> » eurent vite fait de s'assombrir, à l'instar de

1. P. Jalée, *Le Pillage du Tiers-Monde*, Paris, Maspero, 1965.

2. A. Kourouma, *Les Soleils des indépendances*, Paris, Seuil, 1970.

René Dumont qui, dès 1962, dans un livre retentissant, proférait *L'Afrique noire est mal partie*<sup>1</sup> et y dénonçait tout spécialement le *mal governo* de dirigeants africains bien peu soucieux de l'intérêt et du développement de leur peuple. Cependant, dans l'ensemble, les choses n'allaient pas si mal. De nombreux pays du continent connaissaient une certaine croissance économique, notamment les ex-colonies françaises qui, fermement soutenues par le grand œuvre de la V<sup>e</sup> République, se distinguaient tout particulièrement à travers la prodigieuse réussite, le miracle disait-on, de la Côte d'Ivoire d'Houphouët-Boigny. Des capitaux s'investissaient en Afrique, des grands projets de développement financés par l'aide bilatérale ou multilatérale s'y déployaient et les appareils d'État y constituaient les principaux pôles de modernisation et d'emplois. Sans doute, la critique tiers-mondiste s'employait-elle à dénoncer l'illusion, le mirage<sup>2</sup> qui se cachait derrière les taux de croissance élevés, y voyant beaucoup plus sûrement un processus de « développement du sous-développement<sup>3</sup> » et la continuation renforcée de la dépendance des pays africains à l'égard des ex-métropoles ou du capitalisme mondial. Mais, étant donné qu'elle proposait d'autres modèles de développement, qu'elle était attentive à des expériences alternatives ou soutenait des mouvements susceptibles de les multiplier, ladite critique était elle-même porteuse d'un certain optimisme, à la mesure de projets socialisants ou de révolutions marxistes-léninistes qui constituaient encore l'horizon d'une mise en cause du capitalisme.

En tout cas, quels que fussent les sombres pronostics qui relativisaient l'afro-optimisme de l'époque, on était encore fort éloigné de la tragique représentation que les années 1990 donneront de l'Afrique durant les-

1. Paris, Seuil.

2. S. Amin, *Le Développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Minuit, 1967.

3. A. Gunther-Frank, *Le Développement du sous-développement, l'Amérique Latine*, Paris, Maspero, 1970.

quelles l'accroissement de la pauvreté, l'expansion pandémique du sida, la multiplication des conflits et des guerres civiles, le dépérissement de certains États incitèrent d'aucuns à penser qu'elle était, sinon un continent maudit, du moins un monde à part qui ne parvenait pas, même quand il y avait été tenté des expériences socialistes, à sortir du sous-développement<sup>1</sup>.

Assez loin de l'actuel afro-pessimisme, ce fut, donc, arrimé à un continent qui semblait offrir de nombreux possibles que l'africanisme français y trouva matière à de multiples terrains d'étude et à occuper une place centrale dans l'évolution des sciences sociales et dans les débats intellectuels des années 1960-1970. D'abord, dans le sillage de Georges Balandier et de quelques autres grandes figures africanistes de l'époque, il prolongea, tout en les diversifiant, les recherches qui avaient été entreprises durant la période de l'Union française. Il s'attacha tout particulièrement à étudier des groupes ethniques qui avaient été peu ou mal étudiés et à y décrypter la part des changements de tous ordres intervenus depuis les conquêtes coloniales, opposant volontiers le registre des traditions renvoyées à l'époque d'avant la colonisation à celui d'une modernité apparue avec elle. Il se fit ainsi résolument interdisciplinaire, tout à la fois historien, géographe, ethnologue et sociologue. Mais il devint surtout comme une sorte de grand synthétiseur de tout ce qui avait été fait avant lui, en utilisant les travaux de l'ethnographie coloniale, en se référant, lorsqu'il était besoin, à l'ethnologie de Marcel Griaule, ou en s'inspirant d'autant mieux de l'africanisme britannique qu'il en découvrait l'imposante antériorité. En quelque sorte, tout lui fut bon pour rendre intelligible le fonctionnement global de telle ou telle population, depuis ses structures foncières jusqu'à sa vision du monde particulière, et pour confronter, suivant la leçon de Balandier, les multiples figures de l'*ethnos* aux processus d'émergence de nouveaux rapports sociaux et de

1. A. Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.

nouvelles relations politiques dans lesquels les avait embarquées l'*imperium* occidental.

Dans un contexte où elle œuvrait à l'indépendance et à la puissance de son ex-métropole, l'Afrique francophone fut, par conséquent, tout aussi attractive sur le plan scientifique et intellectuel. Alignant ses trésors culturels comme ses sociétés en train de se faire dans le cadre de jeunes États-nations, elle put ainsi être assimilée à un vaste et vivant laboratoire dans lequel un nombre nettement accru de chercheurs français en sciences sociales diversifièrent terrains ou études empiriques (villages, terroirs, quartiers urbains, projets de développement etc.) et, de la sorte, firent de l'Afrique un modèle assez exemplaire de la pertinence et du progrès de leur discipline. Mais, si l'on doit tempérer le propos en rappelant que l'africanisme britannique avait, depuis longtemps déjà, fait la démonstration d'un enrichissement des sciences sociales par l'empire et qu'à ce compte l'africanisme français des années 1960-1970 ne se mit jamais qu'à son diapason, il faut en revanche lui accorder qu'il sut s'en distinguer et, pour tout dire, se singulariser par rapport à tout autre, en faisant de son « laboratoire africain » le lieu de débats théoriques et critiques qui, sur une période assez courte, lui donnèrent toute sa coloration d'africanisme spécifiquement français.

En effet, au tournant des années 1970, tandis que le capitalisme d'État franco-africain atteignait en tous domaines son plein régime, l'africanisme français accoucha d'un courant intellectuel assez intempestif dénommé, d'abord « anthropologie économique », puis, d'une manière plus catégorique, « anthropologie marxiste ». Si la référence aux « infrastructures », aux économies primitives, aux œuvres de Marx et d'Engels n'était certainement pas nouvelle dans l'histoire de l'anthropologie<sup>1</sup>, si le tiers-mondisme proposait déjà des théories de l'impérialisme inspirées de Lénine ou de

1. M. Abélès, *Anthropologie et marxisme*, Paris, Complexe, 1978.

Rosa Luxemburg pour expliquer le sous-développement des grandes régions du sud de la planète, il est cependant assez remarquable que ce courant se soit affirmé fortement en France et qu'il se soit appliqué tout spécialement à l'Afrique francophone<sup>1</sup>. S'illustrant à ses débuts par les travaux de Claude Meillassoux, notamment par son ouvrage *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*<sup>2</sup>, il se présenta d'abord comme le prolongement de la sociologie de Georges Balandier en proposant une lecture encore plus prosaïque des sociétés africaines : sorte d'image totalement inversée de celle qu'en avait proposée l'école de Marcel Griaule par laquelle ces sociétés n'étaient plus réductibles à leurs mythes de fondation ou à leurs systèmes de pensée, mais devaient être au contraire rendues intelligibles, comme n'importe quelle autre société, par l'examen de leurs façons de produire de la subsistance et du surplus ou de leurs formes d'exploitation et de coopération économique. Mais ce qui était encore simplement qualifié d'anthropologie économique, même si elle s'inscrivait déjà dans une relance du matérialisme historique, prit bientôt le label d'anthropologie marxiste en s'appuyant sur les lectures rénovées et plus « scientifiques » que Louis Althusser et ses élèves de l'École normale supérieure venaient de faire de l'œuvre de Marx, et en érigeant les sociétés africaines comme terrain privilégié, quasi expérimental, de leur application. Nombre d'entre elles furent ainsi passées au crible de la théorie, dite des modes de production, qui ne permettait pas seulement de rendre compte de leurs systèmes économiques, mais aussi de la façon dont elles en reproduisaient, par diverses instances juridico-politiques et idéologiques, les divisions et les inégalités internes, c'est-à-dire les rapports d'exploitation, voire de classes, entre les

1. Parmi les anthropologues marxistes français, il n'y eut guère que M. Godelier à être spécialiste d'une autre aire culturelle que l'Afrique. M. Godelier, *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, Maspero, 1973.

2. Cl. Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, EPHE-Mouton, Paris-La Haye, 1964.

hommes et les femmes, entre les aînés et les cadets, les maîtres et les esclaves <sup>1</sup>. En ciblant tout particulièrement les sociétés africaines traditionnelles qui étaient réputées être les plus « simples » et les plus homogènes par la prégnance de leurs ordres familiaux et tribaux et par le partage unanime d'une même vision du monde, l'anthropologie marxiste se livra à leur endroit à une véritable opération de désenchantement. Plus précisément, en leur appliquant la catégorie universalisante de l'économique, celle qui était censée fonder et déterminer en tout temps et en tout lieu les rapports sociaux, elle construisit un modèle radicalement profane des sociétés africaines qui ne leur laissait presque plus aucun mystère, presque plus aucune altérité, et faisait d'elles au contraire des sociétés participant à cette commune humanité où l'exploitation et l'inégalité, bien qu'éminemment variables, furent continûment de rigueur.

Au reste, l'anthropologie marxiste ne se contenta pas de faire parler l'Afrique traditionnelle dans l'idiome du matérialisme scientifique. Se voulant également et, plus largement, historique, elle s'intéressa aux échanges, aux processus de formation et de décomposition des États précoloniaux, notamment pour en repérer les multiples connexions avec le grand commerce européen qui, bien avant que ne survînt l'époque des conquêtes du XIX<sup>e</sup> siècle, n'avait cessé de sévir le long des côtes atlantiques au travers des traites négrières et du négoce des produits tropicaux. S'appuyant sur des analyses qui l'avaient précédée et qui, notamment, avaient mis en valeur l'étroit rapport entre la naissance du capitalisme et la transplantation de plus en plus massive d'esclaves africains <sup>2</sup>, elle reprit à son compte les termes du grand récit évoqué au premier chapitre : celui, en l'occurrence, d'un lent processus d'accumulation primitive qui, après s'être amorcé en jetant les bases d'une « économie-

1. Voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *Dialectiques* « Anthropologie tous terrains », n° 21, 1977.

2. E. Williams, *Capitalisme et esclavage*, publié primitivement à Londres en 1944 et édité en 1968 par Présence africaine.

monde », s'affirma au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour s'amplifier sans discontinuer jusqu'à l'époque actuelle<sup>1</sup>. Mais elle fit bien mieux en ajoutant ses propres réinterprétations de l'impérialisme européen des siècles suivants. D'abord, elle considéra que, puisque celui-ci était commandé par un capitalisme structurellement à la recherche de débouchés extérieurs et, spécialement, de mondes non capitalistes appelés à en constituer les nouveaux marchés, il était nécessaire d'inventer un mode de production spécifiquement colonial<sup>2</sup>. En effet, la transformation de ces mondes en espaces de débouchés et de taux de profit élevés ne pouvant se réaliser d'un coup, ce mode de production fut défini comme une transition indispensable au capitalisme pour se subordonner les systèmes sociaux africains et faire en sorte de ne pas les détruire totalement afin que la force de travail indigène (employée dans les secteurs proprement coloniaux comme l'agriculture d'exportation) pût continuer à s'y reproduire et que ceux qui en formaient les couches dominantes devinssent ses alliés par un renforcement de leurs privilèges. Ensuite, sur cette lancée d'une relecture du colonialisme européen, qui semblait tout particulièrement s'appliquer à un *imperium* français faisant finalement passer ses intérêts économiques avant sa mission civilisatrice, l'anthropologie marxiste s'attaqua à la période ouverte par les indépendances pour n'y voir que des faux-semblants, c'est-à-dire en réalité qu'un néocolonialisme parachevant le processus de domination capitaliste commencé durant la période précédente. À la suivre plus précisément, l'Afrique des années 1960-1970 subissait d'autant plus fortement la loi de la puissance économique occidentale, notamment en y étant soumise à des échanges singulièrement inégaux, que les gouvernants des nouveaux États, à quelques exceptions près, lui parurent être assignés au rôle de comparses ou

1. S. Amin, *L'Accumulation à l'échelle mondiale*, op. cit.

2. P.-P. Rey, *Colonialisme et néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la Comilog au Congo-Brazzaville*, Paris, Maspero, 1971.



de relais locaux, ne formant rien d'autre qu'une bourgeoisie *compradore* tout entière acquise à la cause du néocolonialisme.

Même s'il est difficile d'en partager aujourd'hui le caractère téléologique en vertu duquel tout du destin de l'Afrique semblait devoir être inscrit de longue date dans les lois d'airain du capitalisme, ce grand récit de l'anthropologie marxiste n'est pas sans recouper certains de nos développements précédents. À l'instar de ce « mode de production colonial » susceptible de rendre assez bien compte du volte-face d'un impérialisme français optant *in fine* pour l'association au motif que son idéal assimilationniste originel s'accordait mal avec ses stratégies d'autarchie économique, ou de ces indépendances qui, loin d'impliquer un desserrement des liens avec la puissance colonisatrice, devinrent au contraire le cadre de leur renforcement. Toutefois, quelle qu'ait été la pertinence des analyses et des concepts de l'anthropologie marxiste, et bien que les terrains d'études dont elle émanait fussent essentiellement francophones, tout se passa comme si elle ne devait s'appliquer qu'à la figure générique de l'impérialisme économique et financier et, par conséquent, comme si les particularités du cas français ou du cas franco-africain n'avaient pas à être rendues intelligibles par elles-mêmes, se perdant plutôt dans les méandres et les mécanismes d'asservissement du capitalisme international. Autrement dit, alors même qu'elle se voulût éminemment critique à l'endroit du néocolonialisme en général, l'anthropologie marxiste sembla assez peu attentive aux déclinaisons proprement étatiques et nationales des intérêts français en Afrique.

C'était là un bien curieux paradoxe qui, en s'ajoutant à la longue série des singularités franco-africaines, révélait en fait, malgré tout ce qui semblait les opposer, de secrètes correspondances entre l'anthropologie marxiste et le capitalisme d'État franco-africain des années 1960-1970. Car, outre sa forte inclination à ne voir l'Afrique qu'à travers le prisme du seul espace francophone, cet africanisme français eut cette très intéressante caractéristique de la soumettre à ce qu'on pourrait

appeler une grande clarification intellectuelle. Presque tous les ressorts et les évolutions des sociétés africaines semblaient pouvoir être passés au crible de ses analyses claires et distinctes : aussi bien celles qui portaient sur les sociétés précoloniales que celles qui concernaient la logique de leurs transformations et de leurs dépendances durant les périodes coloniale et néocoloniale. Grâce à elles, grâce au paradigme marxiste, on pourrait dire que jamais l'Afrique n'avait été encore aussi intelligible. Toutefois, cette intelligibilité, dans la mesure même où elle tenait principalement à la mise en œuvre de la catégorie universalisante de l'économie qui rendait l'Afrique *assimilable* à tout autre monde, n'était précisément pas sans rapport avec la façon dont la V<sup>e</sup> République avait en quelque sorte intégré ses ex-colonies dans son propre fonctionnement politico-économique. En d'autres termes, quelles qu'aient été ses velléités de dénoncer le néocolonialisme, celui de la France ou d'autres puissances occidentales, et d'en appeler à une véritable rupture sous forme de révolutions ou de développements socialistes, l'anthropologie marxiste partagea avec l'État franco-africain de l'époque une façon de faire de l'Afrique un univers proche et familier ; lequel en définitive n'était pas loin de répondre aux espérances de ce vieil universalisme républicain qui, au nom d'une certaine mission civilisatrice, avait « enchanté » le colonialisme français du XIX<sup>e</sup> siècle et insufflé l'idée que de lointains indigènes pouvaient devenir pareils à nous-mêmes.

Cependant, cette grande clarification intellectuelle s'estompa dans les années 1980, justement au moment où l'Afrique entrait dans une période de nouvelles tourmentes, suscitant bientôt un très pesant afro-pessimisme, et où l'État franco-africain commençait à être bousculé par les institutions de Bretton Woods et par la globalisation économique. C'était là une coïncidence certainement non fortuite qui amena par la suite une partie de la recherche africaniste à remettre l'ouvrage sur le métier ; non pour en finir avec les savoirs produits par les générations antérieures, spécialement ceux de l'anthropologie marxiste, mais bien davantage pour

marquer quelque distance avec tout ce qui a fait de l'africanisme français une série de paradigmes intellectuels assez spécifiquement nationaux (même s'il s'inspira parfois de l'africanisme britannique), comme une tradition savante par trop enchâssée dans les politiques et les idéologies qui ont façonné l'histoire de l'*imperium* français en Afrique.



**DÉSIR DE FRANCE**



Sous cet intitulé, on souhaiterait présenter, en forme de contrepoint final, une autre lecture des relations franco-africaines. Celle-ci a, d'une certaine façon, déjà été évoquée ou suggérée tout au long des chapitres précédents consacrés à la genèse et aux rebondissements du « besoin d'Afrique » dans la longue durée de l'*imperium* français. Mais en proposant de la faire ressortir d'une manière plus nette ou plus systématique, il s'agit en réalité de montrer qu'un « désir de France » a aussi fait fonctionner ce « besoin d'Afrique » et qu'il a tout spécialement contribué au complexe entremêlement des relations franco-africaines comme à leurs ambivalences. Loin de nous, cependant, l'idée qu'il y aurait une quelconque symétrie entre ces deux formulations dans laquelle chacune poserait respectivement l'autre comme objet d'attraction. Le besoin d'Afrique constitue indéniablement un phénomène à la fois premier et massif, qu'il se situe à l'époque de la traite négrière ou à celle de la mise en place de l'État franco-africain et, partant, le désir de France, si important fût-il, doit être interprété comme un phénomène de second ordre, généré par le premier et continûment enchâssé dans des rapports asymétriques.

On peut d'ailleurs légitimement se demander comment un tel désir a été susceptible d'éclorre alors même que l'histoire de l'*imperium* français en Afrique ne le distingue guère d'autres impérialismes occidentaux,

notamment à l'époque du commerce négrier et à l'époque coloniale où, partout, il s'est agi au premier chef de mise en valeur et d'exploitation économique, bien souvent propice à un très ordinaire racisme, et, dans les colonies françaises, spécialement en A-ÉF, d'employer des méthodes d'administration despotiques tranchant violemment avec les idéaux républicains. Et quand, à partir de la Seconde Guerre mondiale, il s'est plus nettement différencié, ce serait bien plutôt pour montrer que, de guerres coloniales en Indochine et en Algérie en répressions sanglantes à Madagascar et au Cameroun, l'*imperium* français fut à l'évidence bien peu désirable<sup>1</sup>, comme le furent ensuite ses soutiens à des régimes africains tyranniques ou la façon pour le moins cavalière dont il fit savoir aux immigrants africains francophones qu'ils n'étaient plus souhaités sur le territoire national.

Mais, si cette lourde histoire mériterait au moins un travail d'anamnèse ou, suivant l'expression consacrée, un travail de mémoire<sup>2</sup> (dont on commence à voir les premières manifestations autour de la guerre d'Algérie, mais qui pourrait fort bien être exigé à Madagascar et au Cameroun), quelque chose d'autre, qu'on nomme ici par commodité « désir de France », mais qui requiert certainement quelques médiations, a noué d'une manière plus dense et plus dialectique les relations franco-africaines.

1. Voir à ce sujet Y. Benot, *Massacres coloniaux, 1944-1950 : la mise au pas des colonies françaises*, Paris, La Découverte, 1994 ; M. Ferro (dir.), *Le Livre noir du colonialisme, xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle. De l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003.

2. B. Mouralis, *République et colonies*, *op. cit.*



## LA MÉDIATION FRANC-MAÇONNE

Pour cerner ce désir de France, la référence à Hannah Arendt est une nouvelle fois indispensable. C'est elle, en effet, et sans doute elle seule jusqu'à ce jour, qui a fort bien repéré la singulière ambivalence d'un impérialisme français dont le propre consista à traiter ses colonisés à la fois comme des « sujets » et comme des « frères », et qui y a vu la marque tout aussi distinctive d'un *imperium* coextensif à la Révolution française et à une certaine mission républicaine. Cette ambivalence ne doit pas laisser supposer que les deux termes sont équivalents. Si la sujétion représente le fait majeur, constitutif de tous les impérialismes coloniaux, le fil de la fraternité, si ténu fût-il à certaines périodes de l'histoire du colonialisme français (allant jusqu'à la rupture sous le régime de Vichy), n'en a pas moins constitué une trame constamment agissante au travers de laquelle des colonisés, non seulement sont sortis de leur condition, mais ont aussi exprimé un « désir de France » au point parfois de devenir les acteurs d'un impérialisme ou d'un système franco-africain sensiblement plus partagé.

Mais, pour s'en convaincre, on ne peut se contenter de dérouler ce fil de la fraternité à partir des dernières décades du XIX<sup>e</sup> siècle. Relevant d'une plus longue durée, il faut plutôt le saisir comme un élément de jonction entre deux époques et deux théâtres coloniaux, c'est-à-dire aussi bien entre le monde antillais et la cité

créole de Saint-Louis du Sénégal qu'entre ceux-ci et le vaste empire subsaharien conquis, dans le sillage de Faidherbe, par la III<sup>e</sup> République. Plus précisément, il convient de le définir comme la première médiation au travers de laquelle les différentes scènes, où s'est affirmé et renouvelé un « besoin d'Afrique », peuvent être aussi appréciées sous l'angle d'un « désir de France » et où le terme de « frères », employé si justement par Hannah Arendt, peut prendre du même coup un sens plus précis.

Cette première médiation, c'est l'introduction, un peu avant la Révolution et surtout après, des loges maçonniques, dont celles du Grand Orient de France, dans les diverses possessions françaises, spécialement au Sénégal et aux Antilles, qui initièrent à leurs secrets et à leur fraternité des représentants des milieux créoles. Sans doute aurait-on eu besoin, pour être plus démonstratif, d'une histoire très précise de la franc-maçonnerie au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle et de ses recouvrements avec la création de la Société des amis des Noirs (l'abbé Grégoire ayant été lui-même franc-maçon) <sup>1</sup> et avec le développement du milieu saint-simonien. Mais l'important, c'est d'avoir pu faire ressortir le fait que, des deux côtés de l'Atlantique, la plupart des leaders créoles ont été élevés à la dignité de « frères », et que, sur ce terrain, ils ont été vite relayés par des figures africaines, dont celle, imposante et décisive, de Blaise Diagne. Un pareil fait n'aurait somme toute qu'un intérêt assez relatif – le mouvement franc-maçon comme la fraternisation avec les Noirs autour de l'abolition de l'esclavage étant loin d'être spécifiques à la France – s'il ne devait lui-même être relié à la constitution de l'*imperium* français au XIX<sup>e</sup> siècle dans sa version plus particulière de mission civilisatrice et de projet

1. On peut se référer, cependant, au petit article fort bien informé de C. Wauthier, paru dans *Le Monde diplomatique* de septembre 1997, « L'étrange influence des francs-maçons en Afrique francophone » ; ainsi qu'à G. Odo, *La Franc-Maçonnerie en Afrique francophone : 1738-2000*, Éditions maçonniques de France, 2000, et *La Franc-Maçonnerie dans les colonies : 1738-1960*, Éditions maçonniques de France, 2001.

assimilationniste. Ainsi qu'on l'a vu, des personnages-clés, tels que Cyrille-Auguste Bissette, Melvil Bloncourt, Alexandre Issac ou Gratien Candace, tous certainement francs-maçons, tous militant pour l'application des Droits de l'homme dans les colonies<sup>1</sup>, se mêlèrent des entreprises coloniales françaises, à la fois pour les soutenir et pour en critiquer, comme en Algérie, une mise en œuvre qui ne leur apparaissait pas assez conforme aux idéaux républicains. Et, quoique Victor Schœlcher ne fût pas antillais, sa double fonction de député de la Martinique et de secrétaire d'État aux Colonies sous la II<sup>e</sup> République lui permit tout à la fois de faire abolir l'esclavage, d'organiser un début d'assimilation politique des possessions d'outre-mer et, sur cette base, d'être un ardent partisan d'une France décidée à conquérir et à civiliser de nouvelles contrées. Mais, comme on l'a également indiqué, à la suite de François Manchuelle, ces différents personnages, bien qu'ils fussent à leur façon des idéologues du colonialisme français, refusèrent de confondre assimilation politique et assimilation culturelle, considérant bien plutôt que l'acquisition de droits par les créoles, les Noirs ou les Arabes, n'était nullement incompatible avec la préservation de mœurs ou de styles de vie particuliers. Point tout à fait essentiel, car c'est précisément ici, c'est-à-dire à la jonction de la fraternité franc-maçonne et d'une assimilation politique justifiant leur soutien à l'expansionnisme colonial, que l'on croit pouvoir discerner l'expression d'un désir de France.

L'objet désiré peut se laisser définir comme une figure idéale et en bonne part fictive qui, depuis la période révolutionnaire, fut porteuse d'un projet universaliste (les Droits de l'homme) tout en le rabattant continûment sur une nation particulière (les droits du citoyen), et qui fit que pour bénéficier du premier il fallait nécessairement en passer par la seconde<sup>2</sup>. Autrement dit, le vocable « France » opéra comme une sorte

1. F. Manchuelle, « Le rôle des Antillais... », *op. cit.*

2. G. Agamben, *Moyens sans fin...*, *op. cit.*

de grand signifiant auquel ils crurent et adhérèrent à la mesure de sa capacité supposée à étendre des droits politiques là où leur absence leur apparaissait manifeste, sans qu'ils confondissent le fait de devenir citoyens avec le fait d'abandonner toute culture native. Cette croyance en cette figure idéale nommée France, parce qu'elle concernait, au-delà du milieu créole, la plupart des idéologues de l'expansion coloniale, spécialement au sein des fraternités franc-maçonnnes, fut singulièrement mise à mal lorsque la colonisation française de l'Afrique noire devint effective et que, loin de donner lieu à un début d'assimilation politique, elle se traduisit au contraire par de multiples exactions et, surtout, par la mise en place d'un régime de l'indigénat qui exemptait de tout droits la plupart des colonisés africains. Nombre d'entre eux, à commencer par Schoelcher, réagirent à cette situation, dans diverses revues et associations, en considérant notamment que la préservation des cultures indigènes ne justifiait en aucune manière un tel système oppressif.

Malgré cela, la croyance des uns et des autres en une mission civilisatrice de la France ne fut pas entamé. Celle-ci devint plutôt un point de fixation à partir duquel l'idéal pouvait critiquer l'ordre de la réalité coloniale et continuer à tisser les fils de la fraternité franc-maçonne entre les anciennes possessions antillaises et le nouveau monde africain. C'est dans ce hiatus entre deux « France » qu'il faut justement situer la volonté résolue de Blaise Diagne et des leaders antillais de faire participer en 1914 leurs congénères à la défense de la « mère patrie ». Pour eux, l'idée de payer le prix du sang devait à la fois aller à l'encontre d'une France coloniale qui, au nom d'intérêts bien compris, envisageait de moins en moins d'assimiler ses administrés (les Antillais, de leur côté, n'étant pas tout à fait sûrs que leur assimilation fût définitive) et redonner force à l'autre France, à cette France imaginaire que l'on pouvait d'autant mieux désirer qu'elle semblait toujours en mesure d'abolir la première.

Mais, comme le prix fut effectivement payé, et pas seulement au cours de la Première Guerre mondiale, le désir de France cessa de s'appliquer à une simple figure idéale. Il devint un objet de référence très concret résultant de l'expérience acquise par les « tirailleurs sénégalais » en métropole où certains revinrent avec un statut, parfois une pension, qui bien avant l'avènement de l'Union française, leur permit de ne plus être véritablement des indigènes sans pour autant devenir, dans leur grande majorité, des citoyens français <sup>1</sup>.

Autrement dit, le fil de la fraternité, en se logeant, au tournant de la Grande Guerre, dans l'épreuve et l'expérience de la conscription, ne laissa de relancer le désir de France et d'aller ainsi à contre-courant d'un système colonial qui faisait perdurer le régime de l'indigénat et avait refoulé l'idéologie assimilationniste de ses débuts. Bien plus tard, après que la France eut mené d'autres guerres et que les territoires africains eurent officiellement acquis leur indépendance, quantité d'anciens combattants sénégalais, maliens, ivoiriens, etc., iront chercher leur pension au consulat français, même si nombre d'entre eux auront mille difficultés à faire valoir leurs droits et, chaque année, le jour du 14 juillet, leurs représentants officieront une levée des couleurs au son de la *Marseillaise*. Et, lorsque, après avoir eu à nouveau besoin d'Afrique sous forme de main-d'œuvre, la France voudra désormais s'en dispenser et refuser ensuite à des immigrants africains les papiers légaux permettant de séjourner et de travailler sur son sol, certains de ces « clandestins », particulièrement décidés à ne pas s'en faire chasser ou à y vivre en toute régularité, n'hésiteront pas à faire valoir que leurs aïeux furent des combattants de l'armée française et qu'en conséquence ils devraient tout naturellement y être accueillis.

On ne sait s'ils songeaient très précisément à Blaise Diagne et à ses « frères » antillais, mais ils en étaient en tout cas la vivante réincarnation ; car la position qu'ils adoptèrent, sans changer quoi que ce fût à celle des auto-

1. M. Echenberg, *Colonial Conscripts...*, *op. cit.*

rités françaises, était largement en conformité avec l'argument stratégique développé en son temps par le député sénégalais : la conscription devait ouvrir la voie de l'assimilation politique, non seulement pour les tirailleurs, mais aussi et surtout pour leurs descendants. Et si, comme eux, Blaise Diagne ne put véritablement modifier l'ordre des choses, l'importance prise par la conscription africaine au sein de l'armée française, ne laissa en effet de donner un contenu à la fois plus réel et plus problématique au désir de France, comme un sentiment souvent proche de la frustration résultant de la situation dans laquelle se trouvèrent les conscrits de n'être plus des « sujets » mais pas encore des « frères ».

Mais, tout en ayant favorisé la conscription et diminué ainsi l'écart entre France idéale et France réelle, le fil de la fraternité se développa plus directement dans les colonies africaines par l'initiation franc-maçonne. Car, bien qu'elle ne fût plus de mise dans l'entre-deux-guerres, la doctrine assimilationniste continua largement à prévaloir à l'intérieur des loges, lesquelles, en se multipliant, accueillirent de manière sélective, en plus de ceux qui étaient déjà assimilés, certains des indigènes africains qu'on appelait « évolués » à cause de leur position sociale ou de leur niveau d'instruction. Il s'agissait bien sûr d'une petite minorité d'Africains, mais, dans une belle continuité avec ce qui s'était passé antérieurement aux Antilles, celle-ci témoignait de la persistance de l'influence franc-maçonne au sein de la III<sup>e</sup> République et de l'administration coloniale<sup>1</sup> maintenant l'idéal d'une France civilisatrice, capable de faire naître une cité africaine pourvue des droits que continuait à interdire le régime de l'indigénat. C'était là sans doute une heureuse chose car, lorsque la Révolution nationale se mit en place, notamment en dénonçant les vilenies de la république franc-maçonne et en promulguant dans les colonies africaines des lois racistes qui rompaient pour

1. M. J Headings, *French Freemasonry Under The Third Republic*, *op. cit.*

le coup toute possibilité de rapprochement entre Blancs et Noirs, il revint, comme on l'a vu, à Félix Éboué, gouverneur d'origine guyanaise et franc-maçon, d'accueillir les émissaires de la France libre et d'entraîner dans son sillage une bonne partie de l'A-ÉF. Davantage qu'un simple ralliement politique qui devait lourdement peser dans la suite des événements, l'attitude emblématique de Félix Éboué prit directement sens dans cette faille depuis longtemps ouverte entre France idéale et France réelle. Mieux, elle parut en redistribuer imaginativement les cartes par un jeu d'identification de la première avec la France libre et de la seconde avec le régime pétainiste et, parallèlement à la reconquête de l'Afrique que représentait l'épopée gaulliste, être ainsi au départ d'un renouveau du désir de France.

C'est, d'une certaine façon, ce qui advint par la suite puisque le régime de l'indigénat fut aboli et que la cité africaine put se déployer dans le cadre de l'Union française dotée de droits qui firent que les anciens sujets accédèrent presque au statut de citoyens. Et c'est durant toute cette période en demi-teinte de la IV<sup>e</sup> République que le désir de France se renouvela en effet par l'entremise de l'intégration de la plupart des leaders africains au sein de la vie politique métropolitaine et, conséquemment, par une réduction, sembla-t-il, encore plus nette de l'écart entre son objet réel et son objet idéal. Or, si d'autres fils ou d'autres médiations, que l'on précisera plus loin, participèrent de ce renouvellement, celle de la fraternité franc-maçonne continua à en être l'un des principaux aiguillons. Suivant l'itinéraire qu'avaient déjà suivi Gratien Candace et Blaise Diagne, dont l'appartenance au Grand Orient les conduisit à adhérer au parti républicain socialiste d'Aristide Briand, nombre des leaders africains de l'époque, qui pour certains deviendront bientôt chefs d'État, furent « frères de lumière » et affiliés à tel ou tel parti politique français, notamment à la SFIO et au mouvement radical. Ce qui n'était manifestement pas incompatible avec le fait d'avoir fréquenté pendant un temps le PCF, ou d'être par ailleurs catholique, voire musulman. Autrement dit,

quels que fussent les désaccords qu'ils entretenaient aussi bien entre eux qu'avec leurs interlocuteurs métropolitains, surtout au moment de la Communauté franco-africaine et du problème posé par la balkanisation des territoires, tout concourut pour encourager chez eux une francophilie qui exprimait, non plus seulement le désir d'une France idéale, mais bien plutôt celui d'une France qu'ils avaient concrètement expérimentée et dont, de surcroît, ils étaient devenus des acteurs de la vie politique. C'est pourquoi on peut assez bien comprendre le désappointement du franc-maçon et ancien communiste Léon M'Ba qui, avant de devenir un chef d'État autocrate, dut accepter l'indépendance du Gabon alors qu'il était partisan de sa départementalisation.

Cependant, le grand œuvre franco-africain de la V<sup>e</sup> République s'employa vite à guérir l'amertume du président gabonais maintenu au pouvoir grâce à la première intervention militaire française en Afrique postcoloniale, jusqu'au moment où il dut passer la main à Jean-Bernard Bongo dont la conversion, quelque temps plus tard, à l'islam ne l'empêcha pas de rester fidèle, comme son prédécesseur, à ses accointances franc-maçonniques<sup>1</sup>.

Dans ce nouveau contexte et au-delà du cas gabonais, on ne saurait évidemment parler d'un désir de France qui continuerait à entretenir l'idéal d'une possible assimilation politique. Les indépendances avaient introduit une césure au moins formelle dans l'histoire de l'*imperium* français et chaque État africain francophone s'était indéniablement constitué en entité nationale particulière. Mais la densité du système interétatique franco-africain devint si forte que les anciennes fraternités franc-maçonniques s'y nichèrent et de nouvelles s'y développèrent comme autant d'instruments de liaison entre les milieux politico-économiques des deux bords, même si, parfois, certaines d'entre elles, un peu plus africanisées et patriotes que d'autres, s'essayèrent à contester la façon dont tel chef d'État dirigeait leur pays. Qu'elles fussent également propices, par leur logique de

1. C. Wauthier, *Quatre Présidents et l'Afrique...*, op. cit.



la connivence et du secret, à la multiplication de réseaux et d'affaires nourrissant les clivages entre les différentes loges (notamment le Grand Orient plutôt à gauche et la Grande Loge nationale de France plutôt à droite), n'était somme toute que la vérité d'un système qui se lovait lui-même au cœur de la V<sup>e</sup> République et n'entendait nullement faire savoir qu'il était foncièrement régalien. Mais, si l'on peut dire qu'elles étaient ainsi plus commandées par un principe de réalité que par un principe d'idéal, les fraternités franc-maçonnnes n'en continuèrent pas moins à entretenir un certain désir de France : celui-là même qui était plus largement diffusé dans les pays africains et qui traduisait simplement le fait que l'ancienne puissance colonisatrice était plus que jamais une référence incontournable, à travers sa langue, son aide publique au développement ou à travers les possibilités qu'elle offrit pendant un temps d'aller travailler et vivre sur son territoire pour éventuellement en devenir citoyen à part entière.



## LA MÉDIATION MÉTROPOLITAINE

Une seconde médiation fit du désir de France une force d'attraction plus consistante, tendant d'une certaine façon à réconcilier son objet idéal avec son objet réel. Entre les représentations attachées à une nation porteuse d'idéaux universalistes et les mondes coloniaux qu'elle avait édifiés suivant de tout autres modalités doctrinales et pratiques, il y eut en effet, pour des sujets d'outre-mer devenus ou en passe de devenir des « frères », une France directement appréhendable par sa réalité métropolitaine, spécialement par son foyer d'effervescences parisiennes. Ici encore, le mouvement d'attirance pour la métropole et sa capitale alla, sans discontinuer, du premier au second empire colonial. Ce fut à l'évidence au cours de la période ouverte par celui-ci et par les mesures d'assimilation politique, elle-même contemporaine des changements qui affectaient les moyens de transport, qu'il prit toute son ampleur. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler la frustration que représenta longtemps pour les créoles de Saint-Louis, qui se considéraient comme des quasi-Français, de ne pouvoir connaître la terre de leurs ancêtres blancs ; à l'image de leur édile, Charles Cornier, qui ne put davantage la découvrir alors même qu'elle était en pleine révolution et qu'il aurait peut-être été en mesure d'obtenir leur statut de citoyens. Ce furent finalement d'autres créoles, principalement originaires des Antilles et de Guyane, qui les devancèrent en métropole dès le

début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui ne se contentèrent pas d'y vivre. Ils déployèrent, notamment au travers des fraternités franc-maçonnnes et des réseaux saint-simoniens, toute une série d'activités éditoriales et littéraires, et y trouvèrent pour certains les tremplins de leur propre ascension politique. Autrement dit, malgré les nombreux changements de régime auxquels elle fut soumise au cours du siècle, la métropole se constitua en lieu de séjour obligé pour l'élite du monde créole ; et, bien que cette élite initiât, sur le modèle de Bissette, les premiers « mouvements nègres » défendant la spécificité de ses origines, son combat pour l'assimilation politique eut d'autant plus de raisons d'être qu'il y fit sens avec sa propre présence sur le sol de France et les multiples relations qu'elle noua dans la capitale.

De la même façon, la métropole devint bientôt un foyer d'attraction non seulement pour l'élite sénégalaise qui y rejoignit les rangs des leaders antillais, notamment par l'entremise des filiations franc-maçonnnes, mais aussi pour une plus large population africaine. Peu nombreuse avant la Grande Guerre, cette population s'y développa juste après, au moment même où la France mettait en place sa stratégie d'autarchie et entendait, pour la conduire à bien, arrêter tout processus d'assimilation politique en s'appuyant fermement sur son régime de l'indigénat. C'était en vérité une situation hautement paradoxale puisque, d'un côté, elle cristallisait la contradiction entre les deux France, entre une nation porteuse théoriquement de droits universels et un système colonial conçu précisément pour ne pas les appliquer ; de l'autre, elle fixait le lieu de mise au jour et de dénonciation de cette contradiction en métropole même, c'est-à-dire là où les lois républicaines prévalaient en principe sur tout dispositif juridique d'exception. En fait, cette situation était aussi le résultat de la première version, assimilationniste, du colonialisme français qui, tel un effet boomerang, rejaillissait maintenant d'autant mieux sur la métropole que la conscription africaine était intervenue et que la force noire représentait un adjuvant indispensable à la défense de la mère patrie. Et, quoique

celle-ci ne répondît pas autant qu'ils le souhaitaient aux demandes de démobilisation des « tirailleurs sénégalais » qui entendaient vivre et travailler en métropole, que sa police portuaire commençât à traquer quantité d'indigènes venus clandestinement pour découvrir de la France autre chose que sa réalité coloniale, la population africaine civile grossit, dans les années 1920, de plusieurs milliers d'individus<sup>1</sup>, consacrant ainsi l'espace hexagonal en possible alternative au système de l'indigénat.

Mais le contexte de l'après-guerre fut d'autant plus paradoxal qu'un autre monde noir vint y manifester une nette inclination pour la nation française. En effet, une certaine élite afro-américaine, depuis longtemps déjà attirée par les idéaux de 1789 (y voyant, à la différence de la Révolution américaine, le ferment d'une égalité des races dont à leurs yeux témoignait exemplairement la renommée du quarteron Alexandre Dumas), fut en quelque sorte confortée dans son point de vue par la manière dont les soldats noirs de l'armée des États-Unis furent accueillis, la dernière année du conflit, aussi bien par la population que par l'armée française. Comme le montre excellemment Michel Favre, dans son livre *La Rive noire*<sup>2</sup>, ce que ces soldats considèrent comme une attitude de non-discrimination, qui tranchait radicalement avec celle qui avait cours aussi bien dans leurs pays qu'au sein de l'armée américaine, se diffusa largement aux États-Unis, parmi la population noire. Cette attitude rendit encore plus positive et plus concrète l'idée qu'elle s'était déjà faite de la France et suscita chez ses membres les plus instruits l'envie de la découvrir d'un peu plus près. C'est ainsi que de nombreux artistes et écrivains afro-américains (et cela assez indépendamment du parcours similaire qu'effectuaient leurs compatriotes blancs qui, comme Hemingway ou Fitzgerald, célébreront les délices de la vie parisienne), de

1. P. Dewitte, *Les Mouvements nègres en France...*, *op. cit.*

2. M. Favre, *La Rive noire : les écrivains noirs américains à Paris 1830-1995*, Marseille, André Dimanche, 1999.

Claude McKay et Langston Hughes dans les années 1920 à Richard Wright et James Baldwin après la Libération, se rendirent et vécurent en France, comme s'il s'agissait, également pour eux, d'un lieu de séjour obligé.

Sans doute le phénomène serait-il un peu moins remarquable (sauf à l'inscrire dans un mouvement plus vaste qui fit de la France de l'époque aussi bien le principal carrefour des avant-gardes littéraires et artistiques que le haut lieu d'une vogue noire qu'attestait le succès de Joséphine Baker, des bals nègres et des premiers disques de jazz), s'il ne s'était accompagné de la rencontre des intellectuels afro-américains avec leurs homologues francophones et s'il n'avait, du même coup, contribué à amplifier le développement des « mouvements nègres » en France sur fond de francophilie assez largement partagée. Ce dont témoigna précisément l'organisation du premier Congrès panafricain à Paris en février 1919, dont l'initiative revenait à l'écrivain et essayiste W. E. B. Du Bois, leader de la lutte pour l'égalité des Noirs aux États-Unis. Il avait obtenu le soutien et le parrainage de Blaise Diagne, encore haut-commissaire aux Effectifs coloniaux, et de Gratien Candace, alors même que la France accueillait simultanément, à Versailles, une conférence internationale d'où devait bientôt naître la Société des Nations <sup>1</sup>.

L'événement était ainsi doublement emblématique. En réunissant des délégués des deux Amériques, de la Caraïbe et d'Afrique, il laissait signifier, pour la première fois, à la face des puissants rassemblés, l'unité problématique d'un monde noir, soumis en toutes ces contrées à des systèmes de non-droit, d'exploitation et de discrimination. Mais, qu'il se déroulât en France, porté de surcroît par des citoyens de couleur élevés au rang de représentants de la nation, semblait, sinon masquer la réalité imposante du colonialisme français, du moins creuser un peu plus l'écart entre une métropole

1. P. Dewitte, *Les Mouvements nègres en France...*, op. cit., p. 55-59.

tout à fait fréquentable et les mondes bien peu attrayants qu'elle avait édifiés sous les tropiques. Cette même ambiguïté se renouvela deux ans plus tard, à l'occasion de cet autre événement important que représenta l'attribution du prix Goncourt au Guyanais et administrateur colonial, René Maran, pour son roman *Batouala*. Sa préface exprimait une vive critique du colonialisme français l'obligeant finalement à démissionner de ses fonctions officielles. Ce qu'il perdit d'un côté, René Maran put ainsi haut la main le récupérer de l'autre par un couronnement public qui le persuada encore plus qu'une France idéale, concrètement incarnée par sa métropole, était capable de corriger les injustices et les exactions qui se commettaient en son nom au fin fond des brousses africaines.

Cependant, au fil des années, on vit évoluer cette configuration où la tension entre France idéale et France réelle semblait pouvoir se résoudre par la médiation d'une métropole qui était d'autant plus fréquentable et désirable qu'elle permettait, à travers journaux, revues et associations, tout à la fois l'affirmation des spécificités du monde noir et une certaine mise en cause des pratiques coloniales. Comme le montre Philippe Dewitte dans son remarquable ouvrage consacré aux « mouvements nègres » en France<sup>1</sup> durant l'entre-deux-guerres, la création du Comité de défense de la race nègre (1926) fondé par l'ancien tirailleur sénégalais Lamine Senghor, puis celle de la Ligue de défense de la race nègre dirigée par l'instituteur soudanais Tiémoko Garan Kouyaté, permirent l'affirmation des points de vue plus critiques. Ils étaient particulièrement hostiles à tout ce que représentaient, comme formes de compromission avec la France impérialiste, les positions de la vieille garde afro-antillaise incarnées spécialement par Blaise Diagne. Touchant, au-delà des milieux intellectuels, une population de travailleurs noirs de plus en plus nombreuse (principalement marins, dockers, ouvriers ou domestiques), ces organisations exprimèrent leurs déconve-

1. *Ibid.*

nues face à une réalité métropolitaine qui ne facilitait guère leur insertion et n'était pas exempte de comportements racistes et qui, de ce fait, avait quelque rapport avec une France coloniale qu'elles condamnaient par ailleurs de plus en plus fermement. Assez sensiblement influencée par l'idéologie du mouvement de Marcus Garvey qui, outre-Atlantique, avait conçu d'opposer la race nègre à la race blanche et de prôner le retour à la terre des ancêtres pour y bâtir des nations, la Ligue de Kouyaté alla même jusqu'à considérer qu'il y avait bien peu de choses à attendre des solidarités ouvrières en métropole et qu'il fallait créer des syndicats spécifiquement noirs.

Toutefois, cette tentation au repli ou au nationalisme racial fut assez largement tempérée par d'autres influences idéologiques et militantes : soit qu'elle fût contrebalancée par le marxisme et, plus précisément par le parti communiste français ; soit qu'elle suivît une évolution plus nettement culturelle où il s'agissait de revaloriser un monde nègre qui, partout, avait été placé en situation d'infériorité et d'indignité. Mais, tout en s'accordant avec des points de vue anticolonialistes et anti-impérialistes qui lui faisaient peu ou prou rejoindre l'opposition communiste, cette évolution, où l'on reconnaîtra le thème de la négritude développé à Paris dans les colonnes de *L'Étudiant Noir* par Césaire et Senghor, se mariait également toujours assez bien avec la figure d'une France idéale porteuse de progrès et de lumières universelles. Contemporaine d'un Front populaire qui allait redonner à cette France idéale une nouvelle vigueur, la négritude, loin d'en constituer un espace de radicale mise en cause, semblait davantage lui apporter un supplément d'âme : elle prolongeait bien plutôt cette longue tradition qui, depuis l'abbé Grégoire jusqu'aux leaders du milieu afro-antillais, voulut constamment réhabiliter le monde noir et défendre l'idée que sa présence particulière au monde devait contribuer au progrès d'une humanité soutenu par des idéaux républicains.

Mais, quelles que fussent leurs orientations, les « mouvements nègres » étaient avant tout marqués du



sceau de leur présence en métropole et, de ce fait, comme l'a souligné Philippe Dewitte, assez coupés du théâtre proprement colonial, qu'ils dénonçaient certes de plus en plus fermement, mais sur lequel ils n'avaient encore que bien peu de prise. De sorte que, même s'ils y traduisaient les expériences souvent décevantes ou douloureuses d'un milieu noir immigré, ces mouvements, par leurs leaders, ne laissaient d'être avant tout connectés à la vie métropolitaine, spécialement parisienne, au travers des réseaux francs-maçons, des relations avec l'extrême gauche française ou des liaisons encore plus gratifiantes avec certains courants intellectuels et artistiques que fréquentaient également les expatriés afro-américains. Cela était sans doute propice à générer en leur sein des sentiments singulièrement ambivalents à l'endroit de la métropole, mais cela était aussi en bonne partie le reflet indirect d'une France qui paraissait faire de plus en plus corps avec son empire africain et semblait ne développer une certaine indigénophilie ou un intérêt pour les sociétés africaines que pour en contenir les éveils politiques.

Après la Libération et avec l'avènement de l'Union française, cette coupure entre monde colonial et monde métropolitain s'estompa sensiblement. Une nouvelle génération d'Africains vint dans l'Hexagone, spécialement des étudiants qui formèrent bientôt de puissantes associations, spécialement la Fédération des étudiants d'Afrique Noire en France (1951), et qui militèrent dans des mouvements tiers-mondistes acquis aux idées d'indépendance et de socialisme ; et, plus généralement, la circulation entre les deux mondes s'intensifia par suite, aussi bien des programmes de développement menés par l'État français dans ses territoires que de l'existence d'une élite politique africaine bien plus large que le seul groupe des assimilés et dont l'implantation locale fut de plus en plus assortie de longs séjours en métropole. En fait, par rapport à la période antérieure où les mouvements nègres avaient été conduits à un certain repli racial, celle des années 1950 sembla bien davantage briser les barrières et rapprocher cette élite d'une

France métropolitaine beaucoup plus officielle, ainsi qu'en témoignait l'adhésion des députés africains aux divers partis qui faisaient et défaisaient les gouvernements de la IV<sup>e</sup> République. Mais comme le soulignait aussi la revue *Présence africaine* qui, tout en accueillant des textes d'ethnologues ou d'écrivains français, ne voulut plus, même sur un plan culturel, se référer à une race ou une couleur, ainsi que l'avaient expressément fait plusieurs revues d'avant-guerre, telles *La Race nègre* ou le *Cri des nègres*. Et, quoique le colonialisme fût de plus en plus dénoncé, que Césaire et Fanon<sup>1</sup> l'identifiassent à une barbarie et à un racisme bafouant la civilisation et tout projet universaliste, les évolutions qui avaient cours dans les territoires d'Afrique noire tendaient désormais à le reléguer au passé. Simultanément la guerre d'Algérie, en affectant beaucoup plus directement la nation française que toutes ses conquêtes ou guerres coloniales antérieures, faisait de la métropole, sur la scène publique ou clandestinement, le lieu d'un militantisme et d'une solidarité anticolonialiste sans précédent.

Menacée dans son propre espace par ceux-là mêmes qui ne voulaient rien savoir de l'indépendance algérienne, la métropole put finalement se donner des airs de France idéale en entreprenant, sous la férule du général de Gaulle, la décolonisation de tous ses territoires d'Afrique. Mais, comme on l'a vu, cette apparente rupture historique instaura de part et d'autre des liens bien plus organiques qu'auparavant, notamment en faisant de la métropole le lieu d'intenses immigrations de travail provenant du Maghreb et d'Afrique noire. Or, indépendamment de ce qu'elles traduisirent tout au long des vingt premières années de la V<sup>e</sup> République comme besoins du capitalisme français en main-d'œuvre bon marché, ces immigrations furent tout particulièrement propices à l'expression d'un désir de France. Pas seulement pour les migrants eux-mêmes qui, s'ils étaient sus-

1. A. Césaire, *Discours sur le colonialisme*, op. cit. ; F. Fanon, *Peau noire, masques blancs*, op. cit.

ceptibles de devenir des citoyens français, pouvaient tout aussi bien y faire de pénibles expériences et éprouver au contraire l'envie de retourner chez eux ; mais aussi et, peut-être, surtout pour tous les autres, ceux qui demeuraient au pays, mais qui, parce qu'ils étaient de plus en plus nombreux à avoir des parents ou des amis installés en France et parfois à être en mesure d'aller leur rendre visite, parce qu'ils pouvaient apprécier dans leur propre pays le poids de la « coopération française », conçurent de l'ex-puissance coloniale l'idée d'un monde toujours plus proche et familier. Facilité par des transports aériens de plus en plus intenses et accessibles, un imaginaire francophile (plus précisément « métrophile ») accompagna l'édification de l'État franco-africain et concerna un nombre croissant de ressortissants d'Afrique francophone qui, même s'ils ne vivaient pas trop mal au pays et n'étaient pas pour l'heure candidats à l'émigration, ne cessaient de la concevoir comme une alternative possible, pour eux ou pour leurs enfants, comme si cette France, dont ils parlaient, grâce aux progrès de la scolarisation, de mieux en mieux la langue, était leur seconde patrie.

Cet imaginaire fut d'autant plus fort que, dans le système organique qui unissait la « métropole » à leurs « pays souverains », la première faisait figure de pays où il paraissait bon vivre, où il y avait de bons services publics, une protection sociale et des libertés politiques, tandis que chez les seconds, même les mieux nantis, la réalité était tout autre, caractérisée notamment par des régimes à parti unique bien souvent tyranniques. C'est pourquoi, du reste, en dépit du ferme soutien que l'État franco-africain accordait à ces régimes, nombre de leurs opposants vinrent trouver refuge en France, révélant de la sorte à nouveau toute l'ambivalence d'un pays qui avait, à n'en point douter, quelques responsabilités objectives dans leur exil mais qui, par ailleurs, acceptait assez fréquemment de les accueillir, quitte à surveiller étroitement leurs agissements.

Ainsi peut-on comprendre l'incompréhension et l'émotion que suscita, en 1993, l'annonce de l'arrêt de

l'immigration en France. Survenant à peu près au même moment que la dévaluation du franc CFA, elle-même perçue dans les pays africains comme un signe de désaffection, elle alla directement à l'encontre de cet imaginaire francophile qui s'était fortement développé en direction de la « métropole » depuis les indépendances. Plus précisément, cette mesure semblait désormais rendre impossible ce qui pour quantité d'Africains francophones devait justement demeurer possible : pouvoir partir en France et maintenir avec elle ce lien de proximité et de familiarité qui faisait qu'ils y seraient, non point des étrangers, mais des Africains déjà plus ou moins français, ou ayant une part d'eux-mêmes fortement disposée à le devenir. De ce point de vue, le mouvement des sans-papiers de 1996 fut hautement significatif. Pour obtenir gain de cause, ses leaders non seulement invoquèrent l'histoire largement partagée de la France et de l'Afrique francophone, notamment au travers de la conscription, mais aussi révélèrent toute leur aptitude à manier excellemment le français et à mener des luttes spectaculaires (grèves de la faim, occupation d'édifices religieux) qui ne pouvaient jeter aucun doute sur leur détermination.

L'arrêt de l'immigration provoqua d'autant plus de désarroi qu'il survint en une période où les pays africains étaient confrontés à de graves marasmes économiques et à de profondes crises sociopolitiques, consécutifs aussi bien à la chute des prix de leurs principaux produits d'exportation qu'à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels édictés par les institutions de Bretton Woods, à peine amortis par les protections françaises, qui rendaient leurs États impuissants à conduire des politiques publiques et à contrecarrer les processus rapides de paupérisation. Le projet d'émigrer est donc devenu nettement plus tangible depuis une dizaine d'années, notamment parmi ceux qui auparavant n'en avaient que la vague intention, et touche aujourd'hui plus particulièrement quantité de jeunes gens sans emploi ou qui sont persuadés qu'ils n'en trouveront pas au sortir de leurs études. Il l'est devenu malgré les obs-

tacles que l'État français, dans l'Hexagone, comme dans ses consulats, n'a cessé de multiplier pour empêcher qu'il ne se réalise, et malgré tout ce que les jeunes Africains savent des conditions de vie difficiles qui les attendent en France. Car, chez eux, l'aspiration à émigrer et, spécialement le désir de France, est maintenant à la mesure d'un sentiment contraire et plus inédit de profond rejet de leur propre monde. Celui-ci résulte autant des réalités auxquelles ils sont confrontés (chômage, violences, sida, etc.) que de la manière dont le monde occidental en général pèse sur leurs jugements en distillant son afro-pessimisme et en leur renvoyant de l'Afrique l'image d'un continent chaotique et désespérément inapte au progrès. Un sentiment qui est encore plus accentué par l'accès massif des jeunes Africains aux médias occidentaux, spécialement français en Afrique francophone, qu'ils sont de plus en plus nombreux, en dépit des dépenses encourues, à posséder des cellulaires et à utiliser internet grâce à la multiplication des cybercafé. Rendu plus proche par ces connexions, l'univers auquel ils aspirent n'en est à l'évidence que plus désirable et celui qui les entoure encore moins attrayant<sup>1</sup>.

En outre, il existe désormais d'autres types de rapprochement et de connexion avec le monde désiré. Comme ces multiples jumelages que de nombreuses mairies françaises ont contractés avec des villes ou des villages d'Afrique francophone, permettant, non seulement à des ressortissants des premières d'aller soutenir quelque généreux projet de développement, mais aussi à des originaires des seconds de bénéficier de la réciprocité en faisant leur premier pèlerinage en « métropole ». Comme ces organisations non gouvernementales et associations humanitaires, toujours plus nombreuses à vouloir combler les déficits ou les absences de politique publique, et qui, tout en étant en France et dans d'autres

1. M. Timera, « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », in *Autrepart*, n° 18, 2001, p. 37-49 ; E. de Latour, « Métaphores sociales dans les ghettos d'Abidjan », dans le même numéro, p. 151-167.

pays occidentaux créatrices d'emplois et de nouveaux métiers, suscitent en Afrique même des vocations semblables et permettent à des Africains de s'insérer dans leurs réseaux ou d'aller rechercher, là où il y a de possibles soutiens financiers, à Paris, à Bruxelles ou ailleurs, de quoi monter leur propre association ou leur propre projet de développement <sup>1</sup>.

Ce ne sont là, nous dira-t-on, que certains des divers aspects du processus actuel de globalisation dans lequel le désengagement de l'État et la moindre présence de la politique publique nationale semblent aller de pair, moyennant une augmentation sans précédent des inégalités et de la pauvreté, avec une plus large ouverture au monde, et autoriser un peu partout, y compris sur le continent le plus mal loti, l'accès à de multiples réseaux et branchements internationaux <sup>2</sup>. C'est pourquoi, du reste, de nombreux jeunes Africains francophones, particulièrement attentifs à la chose, aspirent à émigrer, non pas seulement en France, mais plus globalement parmi les divers pays du monde occidental, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et de plus en plus aux États-Unis : bref là où il y a une opportunité, là où une de leurs relations est déjà installé, là où ils ont connaissance d'une filière pour passer les frontières. Toutefois, compte tenu d'une tradition d'émigration en « métropole » déjà ancienne, d'un système franco-africain qui, bien que n'étant plus tout à fait ce qu'il fut jusqu'au premier septennat de François Mitterrand, conserve toujours une certaine vigueur – en se justifiant notamment d'une défense de la francophonie – l'aspiration à émigrer indifféremment vers le Nord ne semble qu'en partie avoir amoindri le désir plus particulier de France métropolitaine. Sans doute celui-ci est-il de plus en plus associé à un certain sentiment de dépit vis-à-vis d'une République française qui, au motif de lutte contre

1. T. Bierschenk, J.-P. Chauveau, J.-P. O. de Sardan (dir.), *Courtiers en développement*, Paris, APAD-Karthala, 2000.

2. J.-L. Amselle, *Branchements : anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion, 2001.

le chômage, d'insécurité ou de construction européenne, paraît vouloir oublier ses anciens ou plus récents besoins d'Afrique et traiter désormais ses sujets d'antan, non plus comme de possibles « frères » ou citoyens, mais comme de purs étrangers. Mais, comme si, de leur côté, ils ne voulaient rien savoir de ce nouveau cours de l'histoire de France et des amnésies dont elle se pare, quantité de jeunes africains francophones continuent de s'entretenir de rêves métropolitains, d'une France où la « galère » sera de toutes les façons plus douce que dans leur propre pays. Ils se persuadent, malgré ce qu'ils savent de son chômage, que de nombreuses offres d'emplois (gardien de nuit, ouvrier du bâtiment, plongeur, garde d'enfants, aide ménagère pour personnes âgées, etc.) n'y sont pas satisfaites et leur sont du coup plus particulièrement destinées.





## LA MÉDIATION COMMUNISTE

Le troisième et dernier fil rouge du « désir de France » nous ramène à nouveau quelque peu en arrière, mais un peu moins loin que les précédents dans l'histoire des relations franco-africaines. Plus récent que le fil franc-maçon, il croise en réalité celui tissé par la métropole après la Première Guerre mondiale et, surtout, juste à la fin de la Seconde, tout en déployant sa propre trame dans le cadre de l'Union Française avec la création de partis politiques au sein des territoires africains d'outre-mer.

Aborder ce qu'on est convenu d'appeler la médiation communiste, très précisément celle du parti communiste français, revient sans doute d'abord à évoquer l'une des grandes composantes de l'identité française contemporaine. Car, quoi qu'on puisse penser du PCF, spécialement de la longévité de ses accointances staliennes, il figure certainement comme l'un des grands acteurs de l'histoire de France du siècle dernier, aussi bien par rapport aux luttes ouvrières qui y ont fait advenir progressivement un « État social », que par la manière dont il eut, compte tenu de la place qu'il occupa au sein de la Résistance, à jouer un rôle majeur, tant dans la vie politique mouvementée de la IV<sup>e</sup> République que dans l'édification plus durable d'un État national s'efforçant de conjindre puissance et indépendance. Et, s'il figure si bien dans l'histoire de la période récente, c'est que non seulement la formule d'un « gaullo-

communisme » a pu être proposée pour synthétiser les quinze premières années de la V<sup>e</sup> République, mais qu'en outre le PCF, même si ce fut pour commencer à enregistrer son déclin, redevint, avec la présidence de Mitterrand, et d'une façon bien moins conjoncturelle qu'au lendemain de la Libération, un parti de gouvernement. C'est là, à nouveau, une singularité de la France qui la distingue de tout autre pays européen, surtout lorsque survinrent la chute du mur de Berlin et la décomposition de l'empire soviétique, comme si, à l'image de son État franco-africain, elle n'enregistrait les affaires du monde qu'au rythme de ses propres évolutions ou de ses propres gestes autoréférentiels.

En tout cas, on ne s'étonnera pas qu'en ayant joué des rôles aussi importants, le PCF ait partagé nombre d'ambivalences de l'État français à l'égard de ses colonies, spécialement à l'égard de ses colonies africaines. Qu'il ait représenté, après sa fondation en 1920 au congrès de Tours, un important courant anticolonialiste, que ses députés aient maintes fois enquêté et protesté contre les exactions ou les répressions meurtrières qui se commettaient au Maroc ou en Indochine, qu'il ait pris une part active, mais non sans quelque prudence et atermoiement, à la lutte contre les interventions militaires en Algérie, ne l'a pas empêché, avec des arguments qui pouvaient être ou non empruntés à Moscou, de considérer que les nationalismes d'outre-mer étaient encore immatures ou trop opportunistes. Il estima même, à l'encontre de leurs velléités d'émancipation, que les peuples colonisés par la France devaient prioritairement lutter avec les travailleurs métropolitains contre le fascisme, puis contre l'impérialisme international que représentait exemplairement le monde anglo-saxon<sup>1</sup>. C'est ce qui ressortit tout particulièrement après la Libération, dans un contexte marqué par les débuts de la guerre froide, où le PCF continua à entretenir son image de grand parti patriote en considérant que l'impérialisme

1. G. Madjarian, *La Question coloniale et la politique du PCF*, Paris, Maspero, 1977.

français, quoique en principe condamnable, n'avait pas les mêmes tares ou la même dangerosité que ses homologues britannique et américain. En conséquence, l'Union française, principalement pour ce qui concernait les territoires africains, était un cadre politique tout à fait acceptable pour s'en préserver et pour développer au contraire des alliances étroites entre les forces progressistes de métropole et d'outre-mer<sup>1</sup>. Sans doute était-il hostile à l'assimilation, telle que la concevaient encore de nombreux leaders africains ainsi que les milieux francs-maçons (le PCF ayant du reste interdit, dès 1923, à ses militants d'être membre d'aucune loge maçonnique), et certainement pensait-il qu'à terme les Africains devraient disposer du droit des peuples à se constituer en États-nations. Mais il avait de l'histoire des colonisés, surtout en ce qui concerne les populations africaines, une conception assez évolutionniste, suivant laquelle, compte tenu de l'existence d'archaïsmes ou d'un certain état d'arriérations, elles ne devaient franchir les étapes que mesurément et les unes après les autres ; ce qui n'était pas sans rappeler la politique coloniale de l'entre-deux-guerres où, face à l'émergence d'une cité africaine, on se prit à vouloir préserver le monde indigène de changements trop rapides qu'il ne pourrait supporter sans de graves désordres intérieurs, et à ne soutenir ses évolutions que sous la forme d'« un juste milieu ».

Mais, quelles qu'aient été ses ambivalences ou ses ambiguïtés qui lui firent parfois rejoindre la tradition coloniale indigénophile, et outre sa contribution à un certain francocentrisme mettant tout spécialement en avant le fait que, par sa seule et forte présence dans le champ politique métropolitain, l'impérialisme français n'était pas tout à fait de même nature que l'impérialisme anglo-américain, le PCF n'en a pas moins représenté un pôle de référence particulier : celui à partir duquel la France pouvait se rendre également désirable en incar-

1. J. Suret-Canale, *Les Groupes d'études communistes...*, *op. cit.*, voir annexes, p. 111-112.

nant une autre France idéale, différente de celle que ne cessait, par ailleurs, d'entretenir la longue filiation franc-maçonne.

Pour s'en convaincre, il faut d'abord se reporter aux débuts des années 1920, lorsque le PCF créa ce qu'il appela sa « Section coloniale » sous la direction d'Henri Loseray, puis sa propre École coloniale, indiquant que, presque aussitôt après sa fondation, il se préoccupa vite des affaires de l'empire. Dès cette époque du reste, il eut de quoi manifester son anticolonialisme puisque l'État français fut, pendant cinq ans, massivement engagé dans la guerre du Rif au Maroc et que, bientôt, l'Indochine allait lui donner d'autres arguments de soutien avec l'initiative que prit un certain Nguyên Ai Quôc (futur Hô Chi Minh et camarade du parti ayant participé au congrès de Tours) d'y créer clandestinement un parti communiste et de le faire participer activement à l'insurrection des tirailleurs annamites et tonkinois qui sera à l'origine, malgré sa sévère répression, du mouvement de libération vietnamien <sup>1</sup>.

Cependant, mis à part au Maghreb, et spécialement en Algérie où sa Fédération était implantée depuis le congrès de Tours, mais n'était composée que de militants européens, les colonies d'Afrique noire paraissent encore assez éloignées des préoccupations du PCF. Il est vrai que, dans les années 1920-1930, si le régime de l'indigénat et la stratégie de l'autarchie y fonctionnaient à plein, donnant possiblement matière à une ferme dénonciation du colonialisme français, les masses africaines, qui étaient réputées baignées dans leurs coutumes et dans leurs univers paysans, ne paraissent encore guère être en mesure de générer une quelconque contestation politique. Il n'y avait guère qu'au Sénégal, compte tenu de son ancienneté et de sa place particulière dans l'histoire de l'*imperium* français en Afrique et compte tenu de l'existence des Quatre Communes, où l'on pouvait noter, au début des années 1930,

1. P. Durand, *Cette mystérieuse section coloniale : le PCF et les colonies, 1920-1962*, Paris, Messidor, 1986, p. 87.

la présence à Dakar d'« un groupe d'études sociales » qui réunissait des communistes européens et des élèves africains de l'École normale William Ponty<sup>1</sup>. Mais ce n'était là qu'une bien maigre pénétration du PCF dans la capitale de l'A-OF qui n'avait pas encore, pour l'heure, les moyens de rivaliser avec l'influence franc-maçonne, spécialement avec celle qu'avait eue Blaise Diagne dans son combat assimilationniste : un personnage du reste que le parti honnissait parce qu'il représentait à ses yeux tout ce que l'assimilationnisme et la prétendue fraternité des loges pouvaient engendrer comme formes de compromission avec le colonialisme.

Cependant, bien que les colonies africaines lui fussent encore assez lointaines, c'est en métropole que le PCF attira très vite certains de leurs originaires. Il les attira juste après sa création, alors même que le « milieu noir », qui s'était, depuis plusieurs décennies, constitué dans l'Hexagone autour d'Antillais, puis de quelques Africains, dont Blaise Diagne et Lamine Gueye, s'était largement accru et diversifié depuis la fin de la Grande Guerre. Comme on l'a vu, il y avait désormais à Paris, Marseille ou Bordeaux, des dockers et marins, des ouvriers qui pouvaient être des anciens conscrits démobilisés, mais aussi déjà des clandestins, ainsi que quelques dizaines d'étudiants, dont ceux de l'École normale d'Aix-en-Provence formés pour servir d'instituteurs en A-OF<sup>2</sup>. Or, parce que certains d'entre eux avaient fait ou étaient en train de faire des expériences décevantes en métropole (conditions de vie difficiles, refus de la citoyenneté française, racisme, etc.), ou parce que d'autres ne se reconnaissaient pas ou plus dans les revendications du milieu afro-antillais, trop mondain ou trop exclusivement tourné vers la seule assimilation, le PCF leur offrit une alternative intellectuelle et militante qui, tout en étant susceptible de les réconcilier avec la

1. J. Suret-Canale, *Les Groupes d'études communistes...*, *op. cit.*, p. 39.

2. P. Dewitte, *Les Mouvements nègres en France...*, *op. cit.*, p. 24-40.

France, pouvait leur donner une plus large compréhension de leur condition d'exploités ou de colonisés.

De ces Africains attirés par le PCF, on a brièvement évoqué les deux principales figures au paragraphe précédent. Il s'agit d'abord de Lamine Senghor (originaire de Joal au Sénégal comme son cadet Léopold Sédar, mais sans lien de parenté avec lui) qui, après avoir fait partie des premiers contingents de tirailleurs à être engagés dans la Grande Guerre, après avoir été gazé, blessé puis décoré de la croix de guerre, choisit finalement de vivre à Paris comme employé des PTT et d'adhérer à la CGTU et au PCF en 1924, en même temps qu'il rejoignait l'Union intercoloniale, un organe du parti exclusivement réservé, à leur demande, aux originaires des colonies françaises. Vient ensuite Tiémoko Garan Kouyaté, un originaire du Soudan (Mali), instituteur du cadre indigène, qui fut sélectionné pour se perfectionner à l'École normale d'Aix, mais qui, après en avoir été renvoyé pour agitation, demeura en métropole, à Paris où tout à la fois il s'inscrivit à la Sorbonne, travailla comme comptable chez Hachette et adhéra au parti en 1926.

Comme l'indique Philippe Dewitte, auquel sont empruntées toutes ces précieuses informations, les deux personnages, quoique n'ayant pas la même personnalité, ni suivi le même parcours (Senghor, l'aîné, plus charismatique, mais moins intellectuel que Kouyaté, décéda très vite, en 1927, des suites de ses gazages), voulurent associer leur adhésion au communisme au combat plus spécifique que devait mener le monde nègre contre les oppressions et le racisme dont il ne cessait d'être victime, et, pour cela, se donner les moyens d'une certaine autonomie à l'égard du PCF. C'est ainsi que Lamine Senghor créa en 1926 le Comité de défense de la race nègre, relayé un an plus tard, mais avec l'appui de Kouyaté, par la Ligue de défense de la race nègre. Tout cela, bien sûr, était loin de plaire à la direction du PCF qui voulait continuer à assurer la formation de ses militants originaires des colonies, et qui, surtout, avait une conception de sa lutte contre l'impérialisme prenant

bien peu en compte les particularismes raciaux ou culturels. Mais elle dut pourtant accepter cette volonté d'autonomie, quitte à s'employer à en surveiller étroitement les évolutions, comme il dut se résoudre à l'éclatement de son éphémère Union intercoloniale et à la naissance de mouvements communistes annamites et nord-africains, décidés à s'affranchir encore plus sûrement de sa pesante tutelle.

Le PCF et la CGTU eurent d'ailleurs de constants démêlés avec Kouyaté, puisque celui-ci, tout en affichant d'indéniables compétences de militant communiste (au point de devenir un moment un révolutionnaire professionnel que le Komintern envoya dans plusieurs pays d'Europe et en URSS) ne cessa de revendiquer l'autonomie du mouvement nègre en tentant de passer des alliances aussi bien avec les milieux assimilationnistes qu'avec les réseaux internationaux du « sionisme noir » de Marcus Garvey, et en voulant créer des syndicats ouvriers exclusivement noirs. Exclu du parti en 1933, le leader africain, au tournant du Front populaire, fréquenta la SFIO et Marius Moutet et défendit un point de vue visant à reformer le système de l'indigénat en vigueur dans les colonies africaines et qui était donc bien davantage soutenu par la vieille perspective de leur assimilation politique que par le projet, même à long terme, de leur indépendance <sup>1</sup>.

Cependant, quel que fût, durant cette première période, son relatif échec à pérenniser, en son propre sein, un militantisme chez ceux qui étaient originaires des colonies françaises, le PCF, qui était lui-même en train de se construire tout en étant accordé au vaste réseau de l'Internationale communiste, n'en a pas moins représenté un point d'appui et un lieu de médiation, un accès à la vie sociale et politique de la métropole, comme une ouverture au monde, assez remarquables. Contemporain d'une première phase d'« immigration africaine » dans l'Hexagone, l'attirait pour le PCF, même

1. Tiémoko Garan Kouyaté fut fusillé par les Allemands en 1942.

s'il fut minoritaire, a permis que de nouveaux leaders africains se fissent les porte-parole des déconvenues de tirailleurs démobilisés ne parvenant à obtenir ni pension ni citoyenneté française, et des discriminations de tous ordres dont faisaient l'objet ouvriers et marins noirs. Par la formation qu'ils en reçurent, par les liens qu'ils y tissèrent auprès de métropolitains, d'originaires des différentes colonies de l'empire, ou d'étrangers, par les tracasseries policières qu'ils subirent, ces leaders engrangèrent un capital culturel et politique assez différent de celui de la vieille élite afro-antillaise, largement franc-maçonne et largement acquise à la mission civilisatrice de la France. Ils purent ainsi se faire eux-mêmes critiques d'un PCF trop hexagonal et trop paternaliste, véhiculant parfois les préjugés les plus ordinaires sur l'Afrique et les Africains. De la sorte, le capital ainsi engrangé porta ses fruits bien au-delà des milieux africains de métropole ; comme en témoignèrent les nombreux contacts épistolaires que prit Kouyaté parmi les « évolués » des colonies d'Afrique (notamment auprès de Léon M'Ba au Gabon qui fut, semble-t-il, acquis aux idées communistes avant d'être franc-maçon et, finalement, partisan de la départementalisation de son pays), ou les rencontres qu'il eut avec des Camerounais installés en Allemagne et dont l'adhésion au communisme traça une probable ligne de filiation avec l'UPC des années 1950.

L'époque du Front populaire confirma cette double tendance par laquelle la distance prise avec un PCF, jugé trop peu soucieux des oppressions spécifiques dont souffraient les colonisés (mais qui pouvaient autoriser certains compagnonnages), fut contemporaine du développement de mouvements communistes dans plusieurs colonies ou protectorats français. Après la Tunisie et l'Indochine, l'Algérie et Madagascar (1936) eurent à leur tour des partis communistes nationaux reconnus en principe légalement ; et, tandis que le milieu afro-antillais métropolitain suivait un cours plus intellectuel, autour d'une nouvelle génération d'étudiants, particulièrement bien représentée par Césaire et Senghor, un parti



communiste naissait officiellement en 1937, quoique provisoirement, au Sénégal, sur fond de grèves dans les services publics et les grandes entreprises exigeant la reconnaissance du droit syndical et des augmentations de salaire.

Mais c'est avec la Libération et sa participation, jusqu'en 1947, au gouvernement de la France, c'est-à-dire à l'édification de la IV<sup>e</sup> République et de l'Union française, que le PCF, à travers sa Section coloniale, dirigée désormais par Raymond Barbé, entreprit, comme jamais il ne l'avait fait auparavant, de s'intéresser aux colonies africaines. Compte tenu de son implication dans la Résistance, de sa présence active auprès du gouvernement d'Alger, c'est dès 1943, dès le ralliement de l'ensemble de l'Afrique noire à la France libre, que le PCF œuvra à la reconstitution de la République en associant plusieurs de ses militants à la création de diverses associations (Groupes d'actions républicaines, France combattante, etc.) à Dakar et dans d'autres capitales de l'empire<sup>1</sup>. De sorte que même si la liaison n'alla pas sans heurt ni défiance réciproque, un air de « gaullo-communisme » présidait déjà à la refondation de l'État français sur fond de reconquête de l'Afrique noire par la France libre. De ce point de vue, on serait assez tenté de dire que le PCF, fort de sa nouvelle légitimité et de sa nouvelle position politique, entreprit, parallèlement à celle des gaullistes, sa propre conquête de l'Afrique. Cette conquête, il l'amorça, semble-t-il, début 1944, avec l'arrivée – depuis Alger où il était installé comme instituteur – à Yaoundé au Cameroun, de Gaston Donnat qui, tout en continuant à enseigner, s'employa presque immédiatement à y fonder un Cercle d'études marxistes, auquel participèrent très vite près d'une vingtaine de Camerounais, dont les futurs leaders de l'UPC, Ruben Um Nyobé et Félix-Roland Moumié<sup>2</sup>. C'était là un geste pionnier qui fut aussitôt

1. P. Durand, *Cette mystérieuse section coloniale*, *op. cit.*, p. 187.

2. G. Donnat, *Afin que nul n'oublie*, Paris, L'Harmattan, 1986.

systematisé par la décision que prit la Section coloniale du parti de créer un peu partout dans les colonies africaines des Groupes d'études communistes (GEC), en A-ÉF comme en A-OF, au Gabon comme au Sénégal, vieille terre de présence française et récent haut lieu de l'État vichyssois où elle réussit même à organiser en 1945 un congrès France-URSS. Mais s'il put mener aussi bien et aussi vite cette stratégie d'implantation, c'est que le PCF, accompagnant en quelque sorte la nouvelle politique de l'État français décidée à la conférence de Brazzaville, put s'appuyer sur plusieurs de ses militants qui choisirent, parfois à son instigation, de partir durablement en Afrique au titre d'enseignants, d'ingénieurs ou de techniciens ou qui y conduisirent des missions d'enquête, comme le géographe Jean Dresch, pour y diagnostiquer les évolutions économiques et sociales.

En fait, grâce à eux, grâce à la réussite de ses GEC, le PCF fit bien mieux que la politique gaulliste qui proposait certainement des réformes du vieux système colonial, mais d'une manière encore assez vague ou assez peu concrète. Par la formation tant doctrinale que pratique qu'il lui dispensa en quelques années à peine, toute une génération d'Africains dits « évolués », souvent employés de l'administration ou des services publics coloniaux, mais ne connaissant généralement pas encore la métropole, put, non seulement contribuer à faire accélérer les réformes promises, mais aussi accéder aux responsabilités politiques et syndicales qui allaient leur être associées. Sékou Touré en Guinée, Mamadou Konaté au Soudan, François Tombalbaye au Tchad, Djibo Bakary au Niger, Ruben Um Nyobé au Cameroun, Léon M'Ba au Gabon, Jean-Félix Tchicaya au Congo, et même Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire (qui ne fut pas membre à part entière du GEC ivoirien mais le fréquenta assez souvent et en recommanda à d'autres l'excellente formation), autant d'exemples de leaders africains qui connurent par la suite des destins assez contrastés, mais qui jouèrent, dès l'après-guerre, un rôle majeur dans la constitution d'une vie publique africaine, notamment par la création de partis politiques.

Ces leaders jouèrent d'autant mieux ce rôle que, parallèlement à l'abrogation du Code de l'indigénat voté par le Parlement français début 1946 devant théoriquement permettre l'accès à cette vie publique, le PCF et la CGT s'employèrent de leur côté à structurer partis et syndicats par des « apparentements » et des « affiliations » avec leur organisation respective qui donnèrent toute sa mesure à l'ambition des communistes en terre africaine en même temps qu'ils instaurèrent un nouveau type de fraternité franco-africaine. C'est ce que démontra fort bien le congrès fondateur du RDA en octobre 1946 à Bamako qui, bien que soutenu par les députés du Bloc africain, n'aurait pu avoir lieu sans la présence effective de Raymond Barbé et sans, surtout, le soutien logistique du PCF, particulièrement, de Charles Tillon, alors ministre de l'Armement de la toute naissante IV<sup>e</sup> République<sup>1</sup>. Car pointait déjà, dans un contexte global de début de guerre froide et d'engagements militaires en Indochine et à Madagascar, une période de sévère reprise en main des affaires africaines, tant du côté des milieux coloniaux que du côté de l'État français : les premiers ayant réagi en quelque sorte à titre privé, dès 1945, au Cameroun par une tentative de putsch sanglant contre la « subversion communiste », et le second n'attendant plus que le départ du PCF de son gouvernement pour réduire au plus vite l'influence du RDA.

Cependant, durant cette période de répression, qui culmina en Côte d'Ivoire au début de 1950 et qui aboutit, finalement, au « désapparentement » du RDA d'avec le PCF, les communistes français (beaucoup plus organiquement liés à la CGT depuis la scission et la création de FO en 1947) ne laissèrent d'apporter leur soutien aux militants politiques et syndicaux africains : par l'envoi et la rétribution d'avocats pour la défense des nombreux détenus, par des missions d'information et d'expertise dont celle de Raymond Barbé en 1948, ou

1. J. Suret-Canale, *Les Groupes d'études communistes...*, *op. cit.*, p. 25.

encore par la création d'un Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire qui édita un bulletin intitulé très significativement *Frères d'Afrique*<sup>1</sup>. Mais cette France communiste et cégétiste, élargie à de nombreux compagnons de route, eut bien d'autres raisons de manifester et d'éprouver sa fraternité puisque, durant la même période, la répression politique contre le RDA fut largement contrebalancée par des luttes ouvrières d'une ampleur exceptionnelle. Démarrant en réalité au début de 1946 par une grève générale, tous secteurs confondus, à Dakar, les mouvements revendicatifs s'étendirent progressivement à l'ensemble de l'A-OF, marqués tout particulièrement en 1947-1948 par la longue grève des 20 000 cheminots de la Fédération, pour rebondir à nouveau en 1952 par un blocage quasi généralisé de l'ensemble de ses activités économiques et administratives<sup>2</sup>. Organisés par des Unions de syndicats qui étaient pour la plupart affiliées à la CGT et bénéficièrent ainsi de son soutien, ces mouvements eurent cette particularité de vouloir en quelque sorte mettre les travailleurs africains au diapason des travailleurs de la métropole, obtenir comme eux des échelles de salaire, des conventions collectives, la semaine de quarante heures, des mesures de protection sociale telles que les allocations familiales, c'est-à-dire tout ce en quoi la France était en train, malgré tout, de devenir éminemment désirable grâce à ses progrès et à ses acquis sociaux.

En mettant ainsi en regard, ramassés dans une même et brève période, d'un côté cette politique de l'État français visant à reprendre fermement en main ses territoires d'Afrique, spécialement à l'encontre du puissant RDA, de l'autre ces mouvements syndicaux africains auxquels il dut concéder une bonne partie de leurs

1. P. Durand, *Cette mystérieuse section coloniale...*, *op. cit.*, p. 210-211.

2. F. Cooper, « La question du travail et les luttes sociales... », in M. Agier, J. Copans, A. Morice (dir.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, *op. cit.*

revendications, on a sans doute l'un des plus édifiants instantanés d'une ambivalence impériale récurrente balançant entre sujétion et fraternité, entre France réelle et France idéale. Mais par son caractère extrêmement tranché, tenant en bonne partie au contexte de la guerre froide et à un besoin d'Afrique renouvelé jetant les bases du futur État franco-africain, il laisse plus particulièrement percevoir un désir de France qui eut pour point d'ancrage initial et pour nouvelle médiation l'action spécifique du PCF en direction des territoires africains. Ce qu'il avait entrepris au début des années 1920 auprès de la première vague d'immigrés africains, mais sans se préoccuper outre mesure de la situation de leurs pays d'origine, le PCF put en effet le redéfinir assez largement parce qu'il acquit lui-même une légitimité nationale au cours de l'Occupation et parce que, dans l'immédiat après-guerre, il imprima durablement ses marques sur le fonctionnement de l'État français. En cela le PCF devint bien plus français qu'auparavant. En cela également, il ne fut pas un parti qui soutint nécessairement les nationalismes africains, se méfiant au contraire de leur caractère étroitement bourgeois et inclinant bien plutôt pour une lutte solidaire des peuples de l'Union française contre l'impérialisme anglo-américain. Mais c'est justement parce qu'il eut cette légitimité et qu'il adopta cette position, que le PCF complexifia encore davantage et d'une manière spécifique l'ambivalence et la singularité des relations franco-africaines. Tout en étant du côté de l'État français puisqu'il fut une composante importante de sa refondation autour de l'Union française après la Libération, le PCF permit que les réformes promises à la conférence de Brazzaville devinssent effectives en apportant son soutien organisationnel aux forces politiques et syndicales africaines qui entreprirent de lutter contre le très persistant système colonial. Ce faisant, il contribua également, même si ce fut plus indirect, à une évolution des territoires africains qui les rapprochaient tendanciellement de la métropole, notamment parce que leurs populations salariées réussirent à obtenir une partie des droits sociaux qu'avaient

acquis les travailleurs de l'Hexagone et qu'elles pouvaient du coup en espérer davantage. Qu'il ne fût pas partisan de l'assimilation politique, c'est-à-dire d'une doctrine dans laquelle il voyait l'illusoire habillage du colonialisme français, ne l'a pas empêché plus concrètement d'être le lien grâce auquel un processus d'assimilation sociale fut rendu possible et de susciter, en une période où les Africains avaient cessé d'être juridiquement des indigènes, un désir de France plus tangible, susceptible d'aboutir à une égalité des droits.

Parmi les leaders africains des années 1940-1950, dont certains devinrent plus tard des chefs d'État, nombreux furent ceux qui fréquentèrent les GEC et qui, au-delà de leur plus ou moins grande conviction communiste, nouèrent des relations et des amitiés avec des métropolitains ou des expatriés membres du PCF. Par la suite, quelques-uns devinrent franchement nationalistes, mais en en payant le prix fort (la mort pour Ruben Um Nyobé, l'isolement pour Sékou Touré et la Guinée), alors que beaucoup d'autres suivaient un tout autre itinéraire en trouvant davantage d'assurances et d'opportunités dans la redéfinition plus organique des relations franco-africaines ou dans les connivences des vieilles fraternités franc-maçonnnes. Mais si, dans les deux cas, on peut être assez tenté de conclure à un relatif échec de l'influence du PCF en Afrique (méfiant vis-à-vis des nationalistes, il fut certainement dépité de constater l'évolution des autres), on ne saurait dire pour autant que l'apprentissage et l'expérience que firent auprès de lui ces leaders africains n'ont finalement guère pesé dans leur propre carrière politique. Tout particulièrement pour le plus important d'entre eux, F. Houphouët-Boigny, président du RDA, responsable de l'appareil apparentement comme du désappareillement de cette organisation panafricaine d'avec le PCF, et qui devint, au bout du compte, comme on l'a vu, une sorte de superintendant du système franco-africain postcolonial.

D'Houphouët-Boigny, il faut certainement redire qu'il fut un personnage éminemment baroque qui a traversé le siècle dernier en accumulant une variété de

registres et de fonctions (héritier d'une chefferie, médecin africain, planteur, syndicaliste, député, ministre français, catholique apparemment fervent aux accents prophétiques, mais toujours assez proche des croyances traditionnelles, etc.), et qu'il a longtemps, trop longtemps, régné sur la Côte d'Ivoire, tel un monarque pensant que son peuple lui était soumis par quelque décret divin. Mais l'on ne saurait oublier qu'il fut, pendant plusieurs années, compagnon de route du PCF, que, par sa fréquentation des GEC et des communistes métropolitains, il acquit également là une forte reconnaissance, ayant tellement bien su apprendre les leçons du marxisme-léninisme que la Section coloniale du parti vit un moment en lui un « Lénine de l'Afrique ». Cette part communiste d'Houphouët n'a sans doute pas disparu avec ses changements de parcours et son assomption politique au terme de laquelle il affirmera son anticommunisme. Elle ressortit bien plutôt à la composition baroque et charismatique du personnage (avec précisément une forte tendance au culte de la personnalité), comme elle s'additionna assez bien avec cette part qui fit de lui un « grand Français » ou un « grand franco-africain ». En tout cas, Houphouët-Boigny en aura certainement fait le meilleur usage avec son propre parti, le PDCI, qui, durant trente ans (1960-1990), fut le parti unique de Côte d'Ivoire et fonctionna quoi que fussent ses positions « droitières », suivant des méthodes de centralisme démocratique qui n'avaient guère à envier à celles du PCF au temps de sa jeunesse politique.





## ÉPILOGUE



On pourrait résumer cet essai de mise en perspective des relations franco-africaines, ou de ce qui les a constituées en « individualité historique », par le déroulement et le chevauchement de trois principales intrigues.

La première intrigue s'est attachée à suivre l'itinéraire d'un État français qui a durablement entretenu un rapport ambivalent et parcimonieux avec son domaine colonial, depuis ses premières possessions ultramarines jusqu'à l'édification de son immense empire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en considérant que, s'il était utile ou nécessaire pour développer son commerce, puis son capitalisme, affermir sa monnaie et soutenir ses comptes, il devait le moins possible affaiblir sa démographie et coûter à ses finances publiques. Toutes choses qu'il a fait prévaloir durant près de trois siècles, de la monarchie absolue à la fin de la III<sup>e</sup> République, mais qu'il s'est empressé, assez paradoxalement, de réviser au lendemain de la Libération, c'est-à-dire à une période où le colonialisme était globalement mis à mal, mais où l'État français se distingua en investissant comme jamais, y compris militairement, dans ses territoires d'outre-mer.

La deuxième a mis en scène la montée en puissance, par-delà l'époque de la traite négrière, d'un besoin plus particulier d'Afrique. Esquissé dans le contexte de la perte de Saint-Domingue, ce besoin s'est affirmé plus nettement par la suite avec l'activisme d'un

milieu « coloniste », puis d'un parti colonial qui, en ajoutant à des motifs économiques une large palette d'arguments politico-idéologiques, soutint la soldatesque conquérante et le gigantesque empire africain qu'elle venait de donner au pays, mais sans que la nation française ni même la puissance publique ne se sentissent encore véritablement concernées par lui. C'est en réalité bien plus tard, grâce si l'on peut dire à deux guerres mondiales, impliquant la France au tout premier chef, que des liens plus organiques se sont tissés entre la métropole et ses colonies, que le besoin d'Afrique a pris la forme d'une nécessité, participant de la régénération et de la sécurité du pays comme de sa sauvegarde contre la défaite et les hégémonies extérieures. Mais c'est plus particulièrement après la Seconde Guerre, tandis que des mouvements anticolonialistes et nationalistes se développaient dans tous les empires, et, surtout, au tournant des indépendances africaines, que l'État français réussit à bâtir un système franco-africain qui eut la fonction majeure, tout au long de la guerre froide, de lui (re)donner puissance et indépendance.

Enfin, la troisième a mis en relation une histoire plus fermement républicaine de l'État français – celle par laquelle une nation particulière, transfigurée par sa révolution, s'estima habilitée à incarner et à exporter l'universel – avec l'histoire assez singulière d'une cité créole au Sénégal qui fit la jonction entre deux époques coloniales et pesa fortement et durablement sur les tours pris par la colonisation française en Afrique. Car, si la première a porté l'idée d'assimilation politique, notamment au travers des loges franc-maçonniques, c'est dans le prolongement de la seconde, avec l'instauration des Quatre Communes, que cette idée est devenue effective et qu'elle s'est perpétuée – notamment à travers la figure de Blaise Diagne – parmi les populations africaines, alors même que les autorités coloniales la remettaient en cause pour lui préférer le maintien durable du régime de l'indigénat. Ce qui souligne non seulement l'importance de l'abolition dudit régime au lendemain de la Libération, mais aussi et surtout le sens qu'elle a pu prendre

auprès de nombreux Africains : celui en l'occurrence d'une assimilation politique qui pouvait être d'autant plus désirable qu'elle s'était auparavant concrétisée au Sénégal et parmi quelques « évolués » et que la métropole, par son Union Française et par les fonctions ministérielles qu'elle confia à quelques grands leaders africains, avait l'air de vouloir en relancer résolument le processus.

De ces intrigues, ou de ces grandes trames historiques, ponctuées de grandioses et douloureux événements (révolutions, changements répétés de régimes et de républiques, guerres, etc.), d'accès de francocentrisme balançant entre l'éloge et le dénigrement de soi, est tout particulièrement ressortie la singulière ambivalence d'un État français qui, comme d'autres puissances coloniales, façonna partout dans son empire des mondes d'assujettis, mais qui, beaucoup moins communément, y instilla des doses de fraternité. Et, quoique ces doses aient été bien plus légères que sa très pesante politique coloniale toujours prête à se remilitariser pour ne rien perdre de ses conquêtes, l'histoire plus particulière de son immense empire africain, comme celle des « besoins » ou des « attentions » qu'il n'a cessé spécifiquement de lui manifester, leur a permis de produire d'importants et durables effets. Où l'on retrouve, encore une fois, l'univers saint-louisien, les Quatre Communes, le personnage de Diagne, mais aussi la force noire et son impact tant en France que dans les colonies, l'influence du milieu afro-antillais en métropole, la « reconquête » de l'empire africain par la France libre, ou encore le travail accompli par le PCF auprès des forces politiques et syndicales africaines ; bref, tout un ensemble de figures et de moments-clés au travers desquels l'histoire de l'*imperium* français en Afrique a paru ne jamais pouvoir se réduire à un système d'assujettissement draconien, même s'il fut exemplairement mis en œuvre en A-ÉF, la complexifiant au contraire de la réalité ou de l'illusion d'une France bien plus désirable que ce que montraient d'elle ses pratiques et ses guerres coloniales.

Mais le plus intrigant sans doute de toute l'affaire et qui synthétise assez bien l'ensemble des fils qu'on s'est proposé de dénouer, c'est un mouvement d'ensemble des relations franco-africaines qui est finalement allé à rebours de leur histoire officielle ou de la périodisation communément admise. En effet, assez peu différente d'autres histoires coloniales, l'histoire officielle décrit généralement un processus qui débute par le temps des conquêtes, se poursuit avec l'époque de la colonisation proprement dite, puis commence à décliner jusqu'au moment fatal des indépendances, pour rebondir sous les formes plus obscures du néocolonialisme, en l'espèce sous celles d'un « pré carré africain » au sein duquel auraient tout particulièrement prospéré les réseaux de la Françafrique. C'est là un récit qui, certes, a au moins l'avantage de souligner la spécificité de la période récente, de ce temps apparemment si trouble des affaires et de la politique africaine de la France qu'un certain nombre d'ouvrages, comme on l'a vu, tentent d'élucider et de porter au grand jour. Mais c'est un récit qui, dans ses principaux attendus, ne parvient à mettre ni les liaisons ni les césures à leur bonne place et qui empêche du coup de rendre intelligible un mouvement d'ensemble assez singulier où les relations franco-africaines sont plutôt allées d'une période de relative dissociation à des phases de rapprochement de plus en plus organique.

On peut ainsi qualifier de dissocié le temps de la constitution de l'empire africain puisqu'il a correspondu à une période où la III<sup>e</sup> République au travers du parti colonial avait, certes, soutenu la conquête, mais ne voulait guère faire supporter à l'État le coût de la colonisation, comme la France, plus généralement, ne paraissait pas davantage disposer à l'intégrer dans sa réalité ou dans son imaginaire national. On peut en revanche considérer qu'avec la Grande Guerre s'enclencha la première phase de rapprochement (les prémices du futur État franco-africain), au cours de laquelle les colonies africaines commencèrent à prendre une dimension régaliennne (conscription, stratégie d'autarchie) et furent

prises au diapason des besoins de sécurité et de régénération de la métropole. Ce que l'épopée de la France libre, signant une reconquête de l'empire africain sur le dos de l'État pétainiste, amplifia nettement, ouvrant à son tour une période où la puissance publique s'installa dans les territoires d'outre-mer, de la même manière qu'en métropole, en maître d'œuvre de leur économie politique. Et, si les indépendances marquèrent une incontestable césure en ce qu'elles conférèrent à chacun des territoires africains les outils institutionnels pour exister légalement comme État national, c'est précisément à ce tournant que le rapprochement se fit encore plus organique et que l'État français se transmua en un État franco-africain. C'est-à-dire en un système où les affaires africaines y devinrent, pour la France véritablement régaliennes, lui permettant de gagner elle-même en puissance et en indépendance.

L'Afrique aura donc été de plus en plus indispensable à la France, et en des domaines, géostratégique, militaire, énergétique, qui n'étaient pas initialement inscrits dans les conquêtes de la III<sup>e</sup> République. Et la France aura également réussi, malgré et par-delà une colonisation qui ne laissa de circonvenir ou de trahir ses idéaux républicains, à y susciter un besoin d'elle-même. Non pas bien sûr un besoin à la mesure du sien, mais plutôt un enchaînement d'inclinations à son endroit, passant aussi bien par les fraternités franc-maçonne et communiste que par la fréquentation de la métropole, qui l'ont rendue réellement ou imaginativement familière en Afrique même, notamment en y représentant la plus naturelle ou la plus simple des alternatives pour accéder à de bien meilleures conditions d'existence.

De ce chassé-croisé assez singulier, il est assez aisé de conclure que les relations franco-africaines sont devenues, au fil du temps, de plus en plus consistantes. À cela près qu'une autre, et peut-être plus importante, césure est intervenue avec la fin de la guerre froide qui a enclenché une nouvelle phase de la mondialisation économique en même temps qu'une accélération de la construction européenne et qui semble avoir eu pour consé-

quence d'amorcer un mouvement inverse, c'est-à-dire un processus de déliaison entre les deux parties. Un certain nombre de décisions ou d'événements en ont été des signes manifestes. Par exemple la dévaluation du franc CFA au tout début de 1994, la baisse régulière de la part du PIB français réservée à l'aide publique au développement, la suppression du ministère de la Coopération accompagnée d'une diminution constante du nombre de coopérants français partant travailler en Afrique francophone et, parallèlement, mais pour d'autres motifs, le contrôle de plus en plus draconien de l'immigration africaine en France. À quoi il faut ajouter le rôle grandissant joué par la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne dans la régulation macroéconomique de tous les pays africains ; ce qui a entraîné un affaiblissement généralisé de leurs États et, pour les ex-colonies françaises, un déclin des relations interétatiques avec la France, dont la puissance publique fut elle-même amenée à ne plus remplir les fonctions centrales qui lui avaient été dévolues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour illustrer cette césure d'un événement exemplaire, on pourrait encore dire des funérailles d'Houphouët-Boigny qu'elles furent certes l'occasion, pour une République française pieusement rassemblée, de rendre un somptuaire hommage au superintendant de ses régaliennes affaires africaines, mais qu'elles ont peut-être également signé, le président ivoirien n'étant plus là pour y faire obstacle, le coup d'envoi d'une nouvelle époque : celle où l'État français, de plus en plus focalisé sur la construction européenne, tendrait progressivement à se délester de son double franco-africain.

Sans doute sommes-nous dans cette nouvelle époque et l'on peut assez raisonnablement estimer qu'il était grand temps qu'elle advienne, que les relations franco-africaines doivent résolument entamer une cure de déliaison pour prendre au moins quelques distances avec tout ce qui en a fait, par-delà l'époque coloniale, des relations ambiguës, illusoirement familiales et foncièrement asymétriques.



Cependant, quels qu'aient été, depuis une dizaine d'années, les manifestations ou les signes de déliaison, on ne saurait en inférer que les relations franco-africaines n'appartiennent définitivement plus au domaine régalien de l'État français ou qu'elles ne soutiennent plus d'aucune manière l'édifice franco-africain de la V<sup>e</sup> République. Comme on l'a vu, la France demeure encore la principale partenaire commerciale de l'Afrique (francophone, mais pas seulement) et ses grands groupes industriels ont profité de la « libéralisation » des États africains pour prendre en main certains de leurs grands services nationaux (eau, électricité, téléphone) ; elle continue de plus à y préserver ses intérêts énergétiques qui s'étendent, aujourd'hui, bien au-delà des ex-colonies françaises, à des pays africains lusophones et anglophones. En outre, malgré la fin de la guerre froide, paraît se perpétuer le grand œuvre du gaullisme qui fit de l'Afrique ce domaine réservé, par l'entremise duquel la France est redevenue une grande puissance. Comme l'indique la présence de ses forces armées en de multiples capitales africaines et ainsi que l'a tragiquement montré son implication dans le génocide au Rwanda, un pays francophone qui ne relevait pourtant pas de son domaine impérial, mais qui, à l'instar d'autres pays africains colonisés par la Belgique et le Portugal, a été progressivement intégré à son vaste domaine géostratégique. Et comme l'a aussi tout particulièrement révélé la récente crise ivoirienne.

Sans mandat international, le gouvernement français, par son armée, s'y est très vite impliqué, non seulement pour assurer la sécurité de ses ressortissants en Côte d'Ivoire, mais aussi, au nom d'accords de coopération militaire, pour y mener, pendant plusieurs mois, quelques opérations de police et y sauvegarder un fragile cessez-le-feu. Ce fut là une implication assez spectaculaire qui tranchait avec le processus amorcé depuis quelques années de désengagement français en Afrique, mais qui le fut encore bien davantage lorsque, pour trouver une solution politique à la crise, les autorités françaises décidèrent rien moins que de rassembler les

diverses forces et composantes ivoiriennes dans la région parisienne et d'assortir leurs pacifiques confrontations d'un mini-sommet franco-africain. Sans doute ce qu'on appela « les accords de Marcoussis » ne fut pas une réussite immédiate puisque aussitôt contesté en Côte d'Ivoire et donnant lieu, comme cela ne s'était jamais produit auparavant dans le monde franco-africain, à de violentes manifestations antifrancaises. Sans doute devrait-on estimer que, loin que la France ait été réellement en mesure de la résoudre, la crise ivoirienne l'a au contraire convaincue d'aller dans le sens d'un plus ferme désengagement vis-à-vis de son monde africain, attendu que la Côte d'Ivoire en était toujours restée l'épicentre. Mais, quoi qu'on puisse préjuger de cette cruciale affaire, il fut malgré tout frappant que la France se soit aussi promptement démenée pour la résoudre en mobilisant l'essentiel de ses relations africaines (comme les chefs d'État du Sénégal, du Togo ou du Gabon) et en se passant durant plusieurs mois de tout recours à quelques instances de la communauté internationale (Nations unies, Union européenne), comme si elle croyait encore à l'autosuffisance de ce qui avait forgé son indépendance et sa puissance depuis quarante ans. Et, même si l'on peut songer qu'elle en fut peut-être le chant du cygne, la scène de Marcoussis donnait encore à voir, tel peut-être un spectre, l'État franco-africain rassemblé non loin de la capitale de la vieille métropole.

On est donc plutôt enclin à penser que l'Afrique demeure encore une composante de la souveraineté française, comme si, même amoindrie, elle pouvait toujours être requise pour la soutenir alors que l'époque ne laissait de l'entamer au travers d'une mondialisation polarisée autour de la toute-puissance des États-Unis et d'une Union européenne projetant de se doter d'institutions politiques supranationales. Dit autrement, l'Afrique participerait de la continuation de la France en tant qu'État national et de sa capacité, dans cette nouvelle configuration tout à la fois mondiale et européenne, à tenir et à faire valoir sa position de grande puissance :

comme si, finalement, elle persistait à puiser en Afrique des éléments de souveraineté qu'elle perdrait par ailleurs.

Nombre de pays africains francophones continuent, à leur façon, à manifester un désir de France. Car, si l'État franco-africain ne fonctionne plus tout à fait comme par le passé, si les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne pèsent de plus en plus fortement sur leur économie et leurs politiques publiques, la France semble rester pour eux cette très familière puissance du Nord susceptible de parler en leur nom, de plaider leur cause pour que, par exemple, leurs dettes extérieures soient allégées ou que de plus larges ou plus souples crédits leur soient accordés. On peut bien sûr voir là l'une des manifestations de la persistance du grand œuvre de la V<sup>e</sup> République, quand l'État français faisait de l'un avec du multiple en édifiant sa propre indépendance sur le dos des « indépendances » de ses colonies africaines. Mais on peut également discerner dans ce rôle de représentant d'une certaine Afrique un phénomène un peu plus intéressant : en l'occurrence une façon, pour des États africains de plus en plus fragilisés par les processus de mondialisation, de vouloir se maintenir comme États en s'identifiant à un État français qui, certes, s'est délesté lui-même de larges secteurs économiques et de parts de souveraineté au profit de l'Union européenne, mais qui paraît devoir maintenir malgré tout l'ossature de ce qui le définit comme *res publica*, comme garant d'une « chose publique » et d'une communauté de destins transcendant les intérêts particuliers. En cela, il est encore désirable, même pour des États et des gouvernants africains qui, pendant plusieurs décennies, ont au contraire fort mal entretenu et peu respecté la « chose publique ». Car, quels que fussent leurs pratiques de corruption et de clientélisme, leur « politique du ventre » ou leur caractère despotique, il y avait en eux, tout spécialement à l'intérieur du système franco-africain, des ressorts publics qui les faisaient précisément fonctionner comme États. C'est ce que mettent de plus en plus en cause, aujourd'hui, les politiques inter-

nationales d'ajustement structurel qui, en poussant à la « libéralisation » des États africains, non seulement parviennent difficilement à enrayer leur « mauvaise gouvernance », mais conduisent également, ici et là, à leur délitement. Et c'est ce que nombre d'entre eux tentent de préserver en faisant de la France la garante de leur propre perpétuation.

Le processus de déliaison des relations franco-africaines ne semble donc pas être arrivé tout à fait à son terme, même si la dramatique crise ivoirienne en a peut-être accéléré le cours. On peut bien sûr regretter qu'il en soit ainsi, que le système mis en place au début de la V<sup>e</sup> République perdure bien au-delà de la fin de la guerre froide, continuant à entretenir une certaine puissance et souveraineté française grâce à des États africains encore non libérés de sa tutelle. Mais on peut aussi espérer que la déliaison n'advientra véritablement que lorsque l'Union européenne aura ses propres institutions politiques et qu'elle pourra, ce faisant, représenter pour l'Afrique un modèle et un soutien afin tout à la fois d'y garantir la *res publica* et d'y susciter, pareillement à elle-même, des formes d'unions économiques et d'intégrations interétatiques capables de relayer les cadres étroits laissés par une longue histoire impériale.

## TABLE

PROLOGUE .....	7
GÉNÉALOGIES .....	21
<b>Les dilemmes coloniaux de l'Ancien Régime ....</b>	<b>25</b>
<b>Les prémices saint-louisiennes de l'assimilation</b>	<b>35</b>
<b>Aux sources des ambivalences idéologiques du</b>	
<b>colonialisme français.....</b>	<b>45</b>
BESOINS D'AFRIQUE.....	63
<b>Des Antilles au Sénégal : l'ébauche d'un nouveau</b>	
<b>projet colonial .....</b>	<b>69</b>
<b>Une grande répétition générale : la conquête de</b>	
<b>l'Algérie.....</b>	<b>81</b>
<b>Le tournant « faidherbien » .....</b>	<b>97</b>
Un mouvement convergent d'intérêts et d'ac-	
teurs procoloniaux.....	98
Portrait sur pied d'un administrateur-ethno-	
graphe : entre républicanisme et raciologie	
pratique .....	105
<b>Le rétablissement de la république ou la régé-</b>	
<b>nération par la colonisation .....</b>	<b>113</b>
Une France réputée dégénérée.....	114
Un moment singulier d'assimilation.....	120
<b>Entre théories et pratiques : anciens et nou-</b>	
<b>veaux dilemmes coloniaux de l'État français....</b>	<b>125</b>

Les difficiles connexions de la France avec son empire africain .....	128
Sur le chemin de l'association.....	133
... les retours du refoulé .....	141
<b>Le monde franco-africain en mouvement .....</b>	<b>153</b>
Le recours salutaire à l'Afrique ou les « bienfaits » d'une assimilation .....	155
D'une leçon de colonisation l'autre.....	163
Jeux de miroir : corégénération et autarchie..	169
Un État colonial devenu anachronique .....	179
<b>Un besoin d'Afrique renouvelé.....</b>	<b>183</b>
L'Union française ou le retour massif des ambivalences hexagonales .....	189
La famille franco-africaine en ordre de marche	207
La science, l'africanisme et la négritude au cœur de l'entremêlement .....	215
<b>Quand les Indépendances renforcent les liens franco-africains .....</b>	<b>231</b>
L'œuvre au noir de la V <sup>e</sup> République .....	242
Un capitalisme d'État franco-africain.....	258
D'un chassé-croisé démographique inédit.....	266
<b>Un moment singulier de l'africanisme français</b>	<b>279</b>
 DÉSIR DE FRANCE .....	 293
<b>La médiation franc-maçonne.....</b>	<b>297</b>
<b>La médiation métropolitaine.....</b>	<b>307</b>
<b>La médiation communiste .....</b>	<b>321</b>
 ÉPILOGUE .....	 337

CET OUVRAGE  
A ÉTÉ TRANSCODÉ  
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR ROTO-PAGE  
PAR L'IMPRIMERIE FLOCH  
À MAYENNE EN AOÛT 2003

N° d'éd. FU002401. N° d'impr. 57339.  
D.L. : août 2003.  
*(Imprimé en France)*

JEAN-PIERRE DOZON

# FRÈRES ET SUJETS

LA FRANCE ET L'AFRIQUE EN PERSPECTIVE

Édifiées durant plusieurs décennies au travers d'histoires coloniales, les relations franco-africaines se sont étrangement prolongées, voire renforcées, au tournant des années 60 : comme si un lien plus puissant que l'avènement des indépendances en avait resserré la trame.

Comment les relations de la France avec l'Afrique ont-elles acquis cette singularité qui, selon le juste mot de Hannah Arendt, conduisit la France à traiter ses colonisés « à la fois en frères et en sujets » ? Comment un besoin grandissant d'Afrique, avec son cortège de violences et de dominations, a-t-il, dès l'Ancien Régime, tissé les fils d'une fraternité sans pareil ? Où l'on voit l'Afrique devenir de plus en plus indispensable à la France sur fond d'intrigues historiques ambiguës, ponctuées d'épisodes grandioses et douloureux. Où l'on assiste aussi à l'émergence d'un « désir de France » en Afrique qui achève le tableau d'un insolite chassé-croisé entre une puissance coloniale et son empire.

Jean-Pierre Dozon, anthropologue, est directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.

Couverture : Sylvie Milliet, d'après une carte postale patriotique française, guerre 1914-1918. © Roger Willec.

Prix France : 20 €



FU 0024-03-VIII

Flammarion